

This file has been cleaned of potential threats.

If you confirm that the file is coming from a trusted source, you can send the following SHA-256 hash value to your admin for the original file.

27de60497e703fc3d929848922e130bad08845370adec921028f9818e79df924

To view the reconstructed contents, please SCROLL DOWN to next page.

**Rapport semestriel au 30 juin 2023**

**DIERICKX LEYS FUND I SA**

**SICAV**

Société d'investissement à capital variable de droit belge

Organisme public de placement collectif conforme à la directive 2009/65/CE

# **TABLE DES MATIÈRES**

1	Informations générales .....	4
1.1	Organisation de la SICAV .....	4
1.2	Rapport de gestion .....	7
1.2.1	Information des actionnaires .....	7
1.2.2	Aperçu général des marchés .....	10
1.3	Résumé des règles d'évaluation .....	17
1.3.1	Résumé des règles .....	17
1.3.2	Taux de change .....	18
1.4	Classe de risque .....	18
1.5	Description des principaux risques auxquels la société est confrontée .....	19
1.6	Bilan globalisé (chiffres semestriels) .....	21
1.7	Compte de résultats globalisé (chiffres semestriels) .....	23
2	Dierickx Leys Fund I Balance .....	25
2.1	Rapport de gestion .....	25
2.1.1	Date de début et prix de souscription du compartiment .....	25
2.1.2	Cotation en bourse .....	25
2.1.3	Objectif et lignes directrices de la politique d'investissement .....	25
2.1.4	Benchmark .....	27
2.1.5	Politique menée au cours de l'exercice .....	27
2.1.6	Future politique .....	37
2.1.7	Classe de risque .....	38
2.2	Bilan (chiffres semestriels) .....	39
2.3	Compte de résultats (chiffres semestriels) .....	41
2.4	Composition de l'actif et chiffres clés .....	43
2.4.1	Composition de l'actif au 30/06/2023 .....	43
2.4.2	Changements dans la composition de l'actif du Dierickx Leys Fund I Balance .....	48
2.4.3	Montant des engagements ou valeur nominale .....	49
2.4.4	Évolution du nombre de souscriptions, de remboursements et de la valeur nette d'inventaire .....	49
2.4.5	Chiffres de rendement .....	50
2.4.6	Frais .....	53
2.4.7	Commentaires aux états financiers .....	54
3	Dierickx Leys Fund I Systematic .....	55
3.1	Rapport de gestion .....	55
3.1.1	Date de début et prix de souscription du compartiment .....	55
3.1.2	Cotation en bourse .....	55
3.1.3	Objectif et lignes directrices de la politique d'investissement .....	55
3.1.4	Benchmark .....	57
3.1.5	Politique menée au cours de l'exercice .....	57
3.1.6	Future politique .....	60
3.1.7	Classe de risque .....	60
3.2	Bilan (chiffres semestriels) .....	61
3.3	Compte de résultats (chiffres semestriels) .....	63
3.4	Composition de l'actif et chiffres clés .....	65
3.4.1	Composition de l'actif au 30/06/2023 .....	65
3.4.2	Changements dans la composition de l'actif de Dierickx Leys Fund I Systematic .....	67
3.4.3	Évolution du nombre de souscriptions, de remboursements et de la valeur nette d'inventaire .....	68
3.4.4	Chiffres de rendement .....	69
3.4.5	Frais .....	71
3.4.6	Commentaires aux états financiers .....	72

4	Dierickx Leys Fund I Defensive .....	73
4.1	Rapport de gestion .....	73
4.1.1	Date de début et prix de souscription du compartiment .....	73
4.1.2	Cotation en bourse .....	73
4.1.3	Objectif et lignes directrices de la politique d'investissement .....	73
4.1.4	Benchmark .....	75
4.1.5	Politique menée au cours de l'exercice .....	75
4.1.6	Future politique .....	85
4.1.7	Classe de risque .....	86
4.2	Bilan (chiffres semestriels).....	87
4.3	Compte de résultats (chiffres semestriels).....	89
4.4	Composition de l'actif et chiffres clés .....	91
4.4.1	Composition de l'actif au 30/06/2023 .....	91
4.4.2	Changements dans la composition de l'actif de Dierickx Leys Fund I Defensive .....	96
4.4.3	Montant des engagements ou valeur nominale.....	97
4.4.4	Évolution du nombre de souscriptions, de remboursements et de la valeur nette d'inventaire.....	97
4.4.5	Chiffres de rendement .....	98
4.4.6	Frais.....	101
4.4.7	Commentaires aux états financiers.....	102
5	Dierickx Leys Fund I Dynamic .....	103
5.1	Rapport de gestion .....	103
5.1.1	Date de début et prix de souscription du compartiment .....	103
5.1.2	Cotation en bourse .....	103
5.1.3	Objectif et lignes directrices de la politique d'investissement .....	103
5.1.4	Benchmark .....	105
5.1.5	Politique menée au cours de l'exercice .....	105
5.1.6	Future politique .....	116
5.1.7	Classe de risque .....	117
5.2	Bilan (chiffres semestriels).....	118
5.3	Compte de résultats (chiffres semestriels).....	120
5.4	Composition de l'actif et chiffres clés .....	122
5.4.1	Composition de l'actif au 30/06/2023 .....	122
5.4.2	Changements dans la composition de l'actif de Dierickx Leys Fund I Dynamic....	127
5.4.3	Montant des engagements ou valeur nominale.....	128
5.4.4	Évolution du nombre de souscriptions, de remboursements et de la valeur nette d'inventaire.....	128
5.4.5	Chiffres de rendement .....	129
5.4.6	Frais.....	132
5.4.7	Commentaires aux états financiers.....	133

# **1 Informations générales**

## **1.1 Organisation de la SICAV**

### **Siège social**

Kasteelpleinstraat 44, 2000 Anvers

### **Date de constitution**

15 septembre 1999

### **Conseil d'administration**

#### Présidente

Mme Monique Leys, présidente du conseil d'administration de Dierickx Leys Private Bank.

#### Administrateurs

M. Werner Wuyts, gestionnaire de patrimoine Dierickx Leys Private Bank, dirigeant effectif.

M. Samuel Melis, gérant FIMACS SPRL, administrateur indépendant.

M. Ive Mertens, administrateur exécutif Leo Stevens & Cie SA.

M. Sven Sterckx, membre du comité de direction Dierickx Leys Private Bank, dirigeant effectif.

M. Filip Decruyenaere, président du comité de direction Dierickx Leys Private Bank.

### **Type de gestion**

Société de gestion

Capfi Delen Asset Management SA Jan Van Rijswijcklaan 184 – 2020 Anvers

Conseil d'administration

M. Paul De Winter, président

M. Michel Buysschaert, administrateur

M. Gilles Wéra, administrateur

M. Patrick François, dirigeant effectif

M. Gregory Swolfs, dirigeant effectif

M. Chris Bruynseels, dirigeant effectif

M. Alexandre Deveen, administrateur indépendant

M. Vincent Camerlynck, administrateur indépendant

Commissaire: Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises SRL, représentée par M. Joeri Klaykens.

Politique de rémunération:

La société de gestion Cadelam a élaboré une politique de rémunération conforme au droit belge et européen. La politique de rémunération impose des directives spécifiques aux collaborateurs qui pourraient avoir un impact significatif sur le profil de risque de la société (les « Key Identified Staff »). La version actualisée de ce texte, qui décrit le mode de calcul des rémunérations ainsi que l'identité des personnes chargées de les accorder (et donc aussi la composition du comité de rémunération), est disponible sur demande, sans frais, en version papier ou via le lien <https://www.cadelam.be/fr-be/politique-de-rémunération>.

Rémunération payée par la société de gestion pour l'exercice se terminant le 31/12/2022:

- Le montant total de la rémunération au cours de l'exercice, ventilé entre les rémunérations fixes et variables versées par le gestionnaire à son personnel, le nombre de bénéficiaires et, le cas échéant, tout montant payé directement par la sicav, y compris toute rémunération liée à la performance ou *carried interest*.

- Rémunération fixe + variable: 3.613.083,39 €  
 Nombre de bénéficiaires: 17  
 Montant payé directement par la sicav: 0 €  
 Les frais administratifs facturés à DIERICKX LEYS FUND I par la société de gestion font partie de manière indirecte de la rémunération versée par la société de gestion. Les frais administratifs pour le premier semestre 2023 s'élevaient à 176.339,26 € (voir également le point IV.D.b. du compte de résultats ci-dessous)
- Le montant global des rémunérations ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les actions influencent de manière significative le profil de risque de la sicav:  
 Rémunération direction: 0 €\*  
 Rémunération membres du personnel dont les actions influencent le profil de risque: 0 €\*  
 \*: la gestion du portefeuille d'investissements a été déléguée à Dierickx Leys Private Bank SA, de sorte que la société de gestion n'a aucune influence sur le profil de risque de la sicav.

Changements en 2023 et évaluations:

Au cours de l'année 2023, la politique de rémunération n'a pas été modifiée. L'évaluation annuelle n'a révélé aucune irrégularité dans le respect de la politique de rémunération.

**Commissaire, réviseur agréé**

Callens, Pirene, Theunissen & C°, Réviseurs d'Entreprises SC s.f.d. SCRL, Jan Van Rijswijcklaan 10, 2018 Anvers. Représentée par Ken Snoeks, réviseur d'entreprises.

**Dépositaire**

KBC Bank SA, Avenue du Port 2 – 1080 Bruxelles.

**Groupe financier promouvant la société d'investissement**

Capfi Delen Asset Management SA, Jan Van Rijswijcklaan 184, 2020 Anvers  
 Sous-délégation  
 Dierickx Leys Private Bank SA, Kasteelpleinstraat 44-46, 2000 Anvers

**Gestion de portefeuille financier**

Capfi Delen Asset Management SA, Jan Van Rijswijcklaan 184, 2020 Anvers  
 Sous-délégation:  
 Dierickx Leys Private Bank SA, Kasteelpleinstraat 44-46, 2000 Anvers

**Gestion administrative et comptable**

Capfi Delen Asset Management SA, Jan Van Rijswijcklaan 184, 2020 Anvers

**Service financier**

Dierickx Leys Private Bank SA, Kasteelpleinstraat 44-46, 2000 Anvers

**Distributeurs**

Dierickx Leys Private Bank SA, Kasteelpleinstraat 44-46, 2000 Anvers

## Liste des compartiments

Dierickx Leys Fund I Balance

Classe « C », Classe « B », Classe « B1 », Classe « B2 », Classe « B4 » et Classe « I »

Dierickx Leys Fund I Dynamic

Classe « C », Classe « B », Classe « B1 », Classe « B2 », Classe « B4 » et Classe « I »

Dierickx Leys Fund I Systematic

Classe « C », Classe « B », Classe « B1 », Classe « B2 », Classe « B4 » et Classe « I »

Dierickx Leys Fund I Defensive

Classe « C », Classe « B », Classe « B1 », Classe « B2 », Classe « B4 » et Classe « I »

### Classe « C »:

Les actions « C » sont proposées tant aux personnes physiques qu'aux personnes morales.

### Classe « I »:

Les actions « I » sont réservées aux investisseurs institutionnels ou professionnels définis à l'article 5 § 3 de la loi du 3 août 2012.

Cette classe se distingue de la classe « C » par sa structure de frais et, étant donné la qualité de l'investisseur à laquelle elle est réservée, par une taxe d'abonnement réduite.

Pour entrer dans cette classe, les souscriptions doivent être de minimum 2 500 000 EUR par compartiment.

### Classe « B »:

Les actions « B » sont réservées aux investisseurs détenant un ou plusieurs mandats en cours de gestion discrétionnaire et conseil auprès de Dierickx Leys Private Bank, et sont réservées aux comptes couverts par ces mandats de gestion discrétionnaire et conseil.

Cette classe se distingue de la classe « C » par sa structure de frais, plus précisément par une rémunération inférieure pour la gestion financière du portefeuille de placements.

### Classe « B1 »:

Les actions « B1 » sont réservées aux investisseurs détenant un ou plusieurs mandats en cours de gestion discrétionnaire et conseil auprès de Dierickx Leys Private Bank, et sont réservées aux comptes couverts par ces mandats de gestion discrétionnaire et conseil. Cette classe se distingue de la classe « B » par son montant minimum d'investissement, plus particulièrement pour les investissements supérieurs à 1 000 000 EUR. La structure de frais peut également différer de celle de la classe « B ».

### Classe « B2 »:

Les actions « B2 » sont réservées aux investisseurs détenant un ou plusieurs mandats en cours de gestion discrétionnaire et conseil auprès de Dierickx Leys Private Bank, et sont réservées aux comptes couverts par ces mandats de gestion discrétionnaire et conseil. Cette classe se distingue de la classe « B » par son montant minimum d'investissement, plus particulièrement pour les investissements supérieurs à 2 000 000 EUR. La structure de frais peut également différer de celle de la classe « B ».

### Classe « B4 »:

Les actions « B4 » sont réservées aux investisseurs détenant un ou plusieurs mandats en cours de gestion discrétionnaire et conseil auprès de Dierickx Leys Private Bank, et sont réservées aux comptes couverts par ces mandats de gestion discrétionnaire et conseil. Cette classe se distingue de la classe « B » par son montant minimum d'investissement, plus particulièrement pour les investissements supérieurs à 4 000 000 EUR. La structure de frais peut également différer de celle de la classe « B ».

S'il s'avère que des actions d'une certaine classe sont détenues par des personnes autres que celles autorisées ou si des modifications sont apportées au montant de l'investissement minimum, le conseil d'administration procède à une conversion, sans frais, de ces actions en actions d'une autre classe à laquelle les actions appartiennent désormais.

## **1.2 Rapport de gestion**

### **1.2.1 Information des actionnaires**

La sicav de droit belge, Dierickx Leys Fund I, a été constituée le 15 septembre 1999 sous le nom TRANSPARANT en tant que société anonyme, et est conforme à la loi du 3 août 2012 relative aux organismes de placement collectif qui satisfont aux conditions de la directive 2009/65/CE et aux organismes de placement en valeurs mobilières de créance. Depuis le 19 juillet 2018, la dénomination TRANSPARANT a été modifiée en DIERICKX LEYS FUND I.

Les statuts de la Sicav ont été déposés au greffe du tribunal de commerce d'Anvers, où toute personne intéressée peut les consulter ou en obtenir une copie. La société est enregistrée sous le n° BE 0466.879.509 dans le Registre des personnes morales.

Un résumé complet des statuts a été publié dans l'annexe du Moniteur belge du 29 septembre 1999.

Le prospectus, le document d'informations clés, les rapports semestriels et les rapports annuels sont disponibles au siège de la société.

La valeur nette d'inventaire, le prix d'émission et le prix de rachat ainsi que tous les avis aux détenteurs de parts sont publiés dans deux journaux belges, « De Tijd » et « L'Echo », ainsi que sur le site web [www.beama.be](http://www.beama.be). Ces informations sont également disponibles au siège de la société.

Les honoraires du commissaire s'élèvent à 4.393,60 EUR (TVA incluse) par compartiment.

Pour les compartiments qui investissent plus de 10% de leurs actifs dans des titres de créance visés à l'art. 19bis du CIR92, les investisseurs doivent payer un précompte mobilier de 30% sur la partie de la valeur de rachat de leurs actions qui correspond aux revenus provenant, sous forme d'intérêts, de plus-values ou de moins-values, du produit des actifs investis dans des titres de créance.



Les données détaillées:

<b>Compartiment Dierickx Leys Fund I Balance</b>					30/06/2023
Classe	CAP/DIS	Code ISIN	Asset Test exercice 2021	Asset Test exercice 2022	Ticker PM belge
C	CAP	BE0172280084	49,23%	49,15%	81,4190
C	DIS	BE6284670401	49,23%	49,15%	-91,1064
B	CAP	BE6306062926	49,23%	49,15%	-120,8531
B	DIS	BE6306063932	49,23%	49,15%	-125,6964
B1	CAP	BE6306064948	49,23%	49,15%	-92,3479
B1	DIS	BE6306065952	49,23%	49,15%	-121,6064
B2	CAP	BE6306066968	49,23%	49,15%	0,0000
B2	DIS	BE6306067974	49,23%	49,15%	-107,7073
B4	CAP	BE6306068014	49,23%	49,15%	-124,3288
B4	DIS	BE6306069020	49,23%	49,15%	-127,0242
I	CAP	BE6306070036	49,23%	49,15%	0,0000
I	DIS	BE6306071042	49,23%	49,15%	0,0000

<b>Compartiment Dierickx Leys Fund I Systematic</b>					30/06/2023
Classe	CAP/DIS	Code ISIN	Asset Test exercice 2021	Asset Test exercice 2022	Ticker PM belge
C	CAP	BE6270289158	1,82%	1,05%	non imposé
C	DIS	BE6284668389	1,82%	1,05%	non imposé
B	CAP	BE6306072057	1,82%	1,05%	non imposé
B	DIS	BE6306073063	1,82%	1,05%	non imposé
B1	CAP	BE6306074079	1,82%	1,05%	non imposé
B1	DIS	BE6306075084	1,82%	1,05%	non imposé
B2	CAP	BE6306076090	1,82%	1,05%	non imposé
B2	DIS	BE6306077106	1,82%	1,05%	non imposé
B4	CAP	BE6306078112	1,82%	1,05%	non imposé
B4	DIS	BE6306079128	1,82%	1,05%	non imposé
I	CAP	BE6306080134	1,82%	1,05%	non imposé
I	DIS	BE6306081140	1,82%	1,05%	non imposé

<b>Compartment Dierickx Leys Fund I Defensive</b>					30/06/2023
Classe	CAP/DIS	Code ISIN	Asset Test exercice 2021	Asset Test exercice 2022	Ticker PM belge
C	CAP	BE6308270691	69,13%	69,32%	-71,3217
C	DIS	BE6308271707	69,13%	69,32%	-93,8168
B	CAP	BE6308279783	69,13%	69,32%	0,0000
B	DIS	BE6308280799	69,13%	69,32%	-94,2286
B1	CAP	BE6308281805	69,13%	69,32%	-54,2181
B1	DIS	BE6308282811	69,13%	69,32%	-73,3355
B2	CAP	BE6308294931	69,13%	69,32%	0,0000
B2	DIS	BE6308295946	69,13%	69,32%	-73,7463
B4	CAP	BE6308296951	69,13%	69,32%	0,0000
B4	DIS	BE6308297967	69,13%	69,32%	-77,8132
I	CAP	BE6308298973	69,13%	69,32%	0,0000
I	DIS	BE6308299013	69,13%	69,32%	0,0000

<b>Compartment Dierickx Leys Fund I Dynamic</b>					30/06/2023
Classe	CAP/DIS	Code ISIN	Asset Test exercice 2021	Asset Test exercice 2022	Ticker PM belge
C	CAP	BE6308346483	29,54%	29,72%	-33,2705
C	DIS	BE6308347499	29,54%	29,72%	-40,7770
B	CAP	BE6308348505	29,54%	29,72%	-28,7436
B	DIS	BE6308349511	29,54%	29,72%	-41,0545
B1	CAP	BE6308350527	29,54%	29,72%	0,0000
B1	DIS	BE6308351533	29,54%	29,72%	-41,2621
B2	CAP	BE6308352549	29,54%	29,72%	-30,4451
B2	DIS	BE6308353554	29,54%	29,72%	-41,9581
B4	CAP	BE6308354560	29,54%	29,72%	0,0000
B4	DIS	BE6308355575	29,54%	29,72%	-46,5747
I	CAP	BE6308358603	29,54%	29,72%	0,0000
I	DIS	BE6308359619	29,54%	29,72%	0,0000

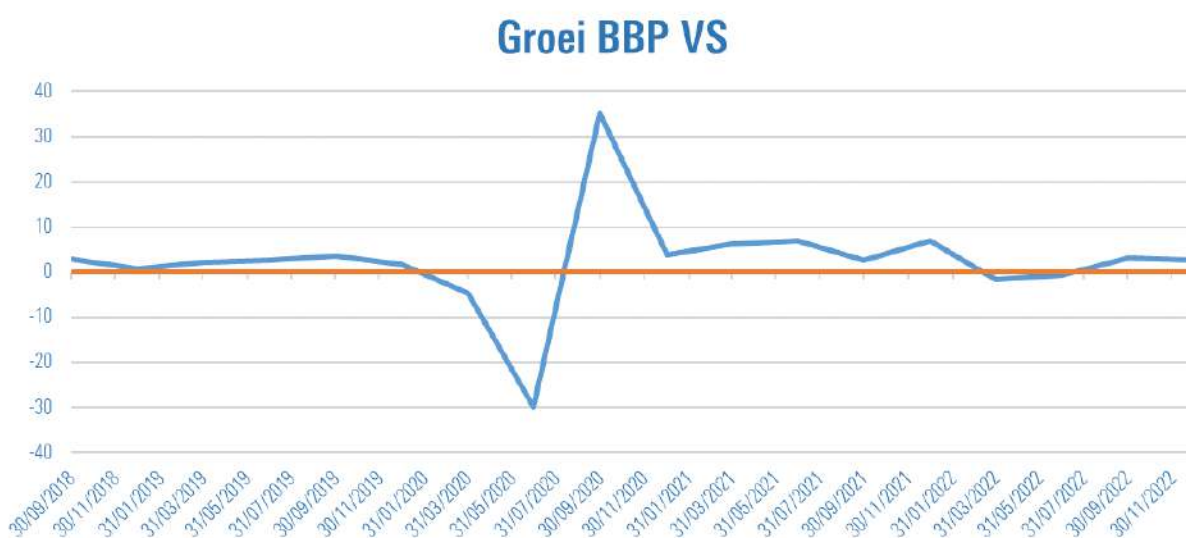
- Asset Test exercice 2021 valable pour la période 01/05/2022 – 30/04/2023
- Asset Test exercice 2022 valable pour la période 01/05/2023 – 30/04/2024

## 1.2.2 Aperçu général des marchés

### CONTEXTE ÉCONOMIQUE

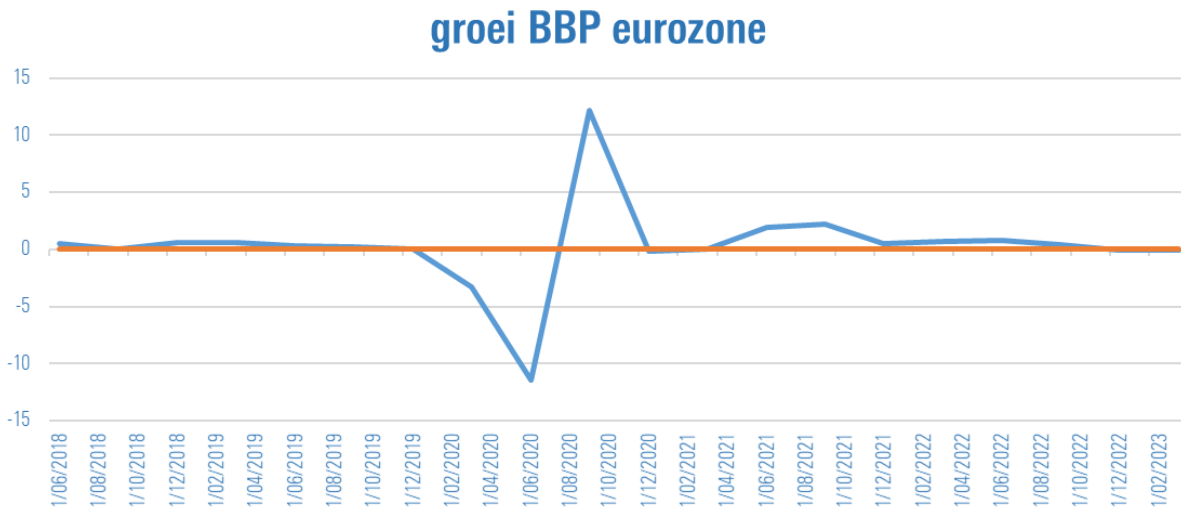
#### États-Unis

Malgré les relèvements conséquents de taux d'intérêt décidés par la Banque centrale américaine depuis le début de l'année 2022 pour juguler les taux d'inflation persistants, l'économie américaine est restée remarquablement résistante pour le moment. Au cours des trois premiers mois de 2023, le produit intérieur brut a augmenté de 2% en glissement annuel, largement au-dessus du 1,4% attendu par l'économiste moyen. Dans le même temps, le marché du travail est resté solide, comme en témoigne notamment le taux de chômage historiquement bas, situé entre 3,4% et 3,7% au cours du premier semestre de l'année. En outre, l'inflation a continué à baisser régulièrement pour atteindre 3,8% en glissement annuel (mai), principalement en raison de la forte baisse des prix de l'énergie. En revanche, l'inflation de base, qui ne tient pas compte des prix plus volatils des denrées alimentaires et de l'énergie, est restée pratiquement au même niveau, soit environ 4,6%, tout au long du premier semestre de l'année. Comme l'économie américaine continue d'afficher de bonnes performances dans un contexte de taux d'intérêt élevés, cela conduit paradoxalement à une augmentation du risque économique. En effet, une économie forte avec un taux d'emploi élevé et une inflation de base constamment élevée permettent à la Fed de poursuivre le resserrement de sa politique monétaire dans le cadre de son double mandat. Toutefois, ses effets ne se font sentir qu'avec un certain retard, ce qui risque d'accroître les conséquences économiques potentielles au fur et à mesure que l'économie résiste. À cet égard, les turbulences dans le secteur bancaire sont déjà un premier appel à la prudence.



## Europe

La zone euro a enregistré une légère contraction de 0,1% au dernier trimestre 2022 et au premier trimestre 2023 par rapport au trimestre précédent, de sorte que nous pouvons parler d'une légère récession d'un point de vue technique. L'allongement de l'espérance de vie et l'augmentation des coûts d'emprunt obligent les consommateurs européens à être plus prudents dans leurs dépenses, même si les prix de l'énergie sont revenus aux niveaux observés avant l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Dans le même temps, la forte baisse des prix du gaz a ramené le taux d'inflation à 5,5% en glissement annuel (juin), contre 10,6% en octobre 2022. Comme aux États-Unis, l'inflation de base, sur laquelle les banques centrales se basent pour formuler leur politique, est restée obstinément élevée à 5,4%, contre 5,2% fin 2022. L'importance du resserrement monétaire de la Banque centrale européenne sera une nouvelle fois déterminante pour l'évolution de la croissance économique.



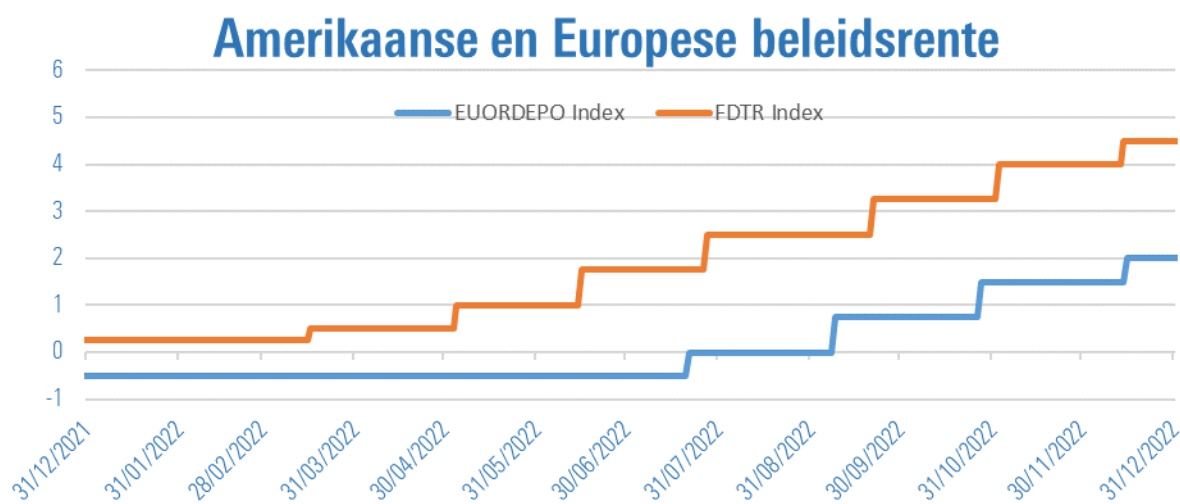
## Asie

Après le démantèlement par le gouvernement chinois de sa politique draconienne de zéro COVID fin 2022, les attentes du marché étaient élevées quant à un solide rebond économique en 2023. Cet optimisme s'est avéré toutefois un peu prématuré. La hausse des taux d'intérêt notamment en Europe et aux États-Unis a entraîné une baisse des exportations, tandis que la consommation intérieure a également ralenti, car le consommateur est plus prudent, compte tenu de l'impasse dans lequel se trouve le secteur immobilier et du taux de chômage des jeunes, qui avoisine les 21%. En juin, la banque centrale de Chine a réduit les taux d'intérêt de manière assez inattendue afin de stimuler la croissance économique. Les autorités chinoises visaient une croissance économique d'environ 5% en 2023, ce qui, compte tenu des confinements liés au COVID qui ont persisté jusqu'en 2022, ne plaçait déjà pas la barre très haut. Il reste maintenant à voir dans quelle mesure des mesures de relance économique supplémentaires seront (ou devront être) mises en œuvre.

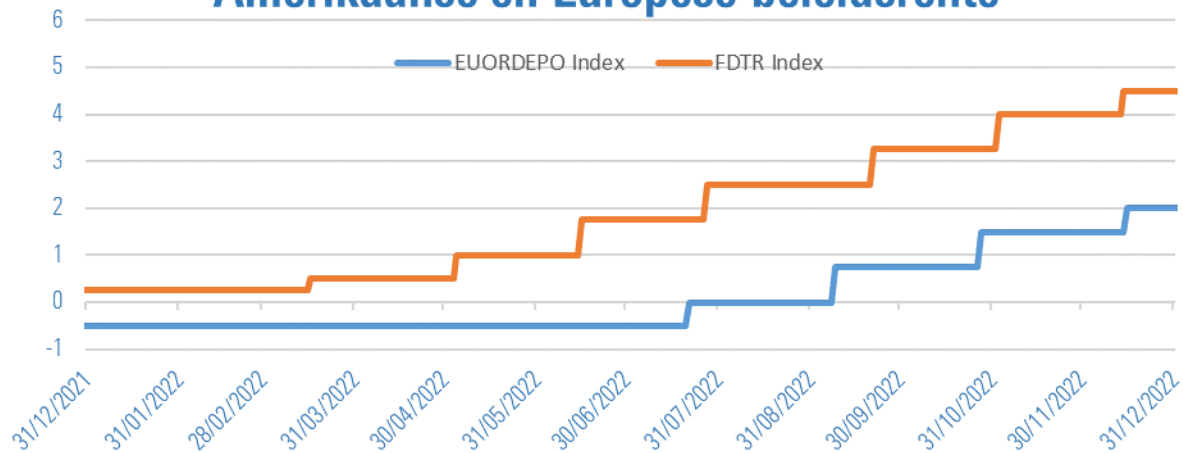
## POLITIQUE MONÉTAIRE

Le taux directeur américain a été relevé de 0,25% à 4,25% depuis 2022, car il s'est avéré que l'inflation était moins temporaire que ce qui avait été calculé précédemment. Le rythme sans précédent des relèvements de taux en 2022 a été réduit à des augmentations de 25 points de base au premier semestre 2023, pour terminer le mois de juin avec un point de pourcentage en plus, à 5,25%. Les membres de la Fed ont adopté une attitude plus prudente depuis la faillite de quelques banques régionales à la fin du premier trimestre. En juin, la hausse des taux a même été suspendue, mais M. Powell a signalé qu'il faut s'attendre, selon toute probabilité, à au moins deux autres relèvements de taux de 25 points de base chacun. En effet, l'inflation de base reste bien supérieure à l'objectif de 2%, alors que le marché du travail reste tendu.

Quelques mois après que la Réserve fédérale américaine a commencé à relever ses taux directeurs, la Banque centrale européenne a suivi le mouvement avec un resserrement ferme de sa politique monétaire. Après le relèvement du taux directeur européen de 0% à 2,50% en 2022, deux autres relèvements de 50 points de base chacun ont suivi au premier semestre 2023, après quoi Mme Lagarde a adopté le rythme de la Fed avec des hausses de 25 points de base, dont deux autres ont été entre-temps appliquées. Les taux d'intérêt européens n'avaient pas atteint le niveau de 3,5% depuis la crise financière de 2008. Comme l'inflation de base reste obstinément élevée, Mme Lagarde a également fait savoir que les taux d'intérêt n'atteindront pas encore leur maximum dans un avenir proche. La BCE reste également contrariée par les grands écarts de taux d'intérêt entre les différents membres de l'Union, ce qu'elle perçoit comme une menace pour l'Union monétaire.



## Amerikaanse en Europese beleidsrente



### MARCHÉS DES CHANGES

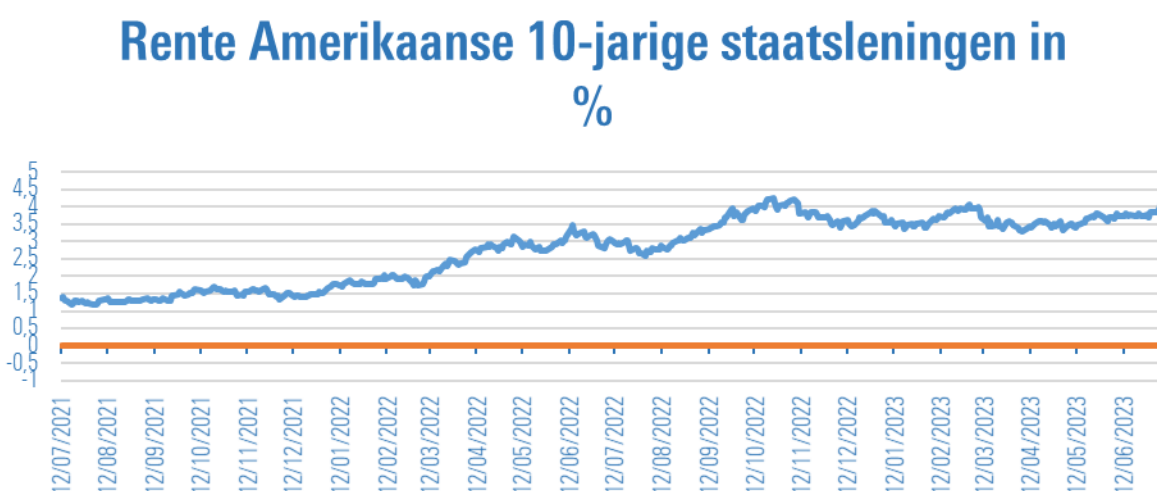
L'anticipation que la Réserve fédérale est proche du pic des taux d'intérêt alors que la BCE annonce qu'elle va continuer à relever ses taux pendant un certain temps encore a fait perdre de la force au dollar américain par rapport à l'euro. L'euro se situe déjà maintenant à environ 1,10 dollar américain, après une brève chute sous la parité en septembre/octobre 2022. L'indice du dollar, qui compare la devise américaine de référence à un panier d'autres devises (dont l'euro, la livre sterling, le yen, le dollar canadien, le franc suisse et la couronne suédoise), a chuté d'environ 10% depuis son sommet d'octobre 2022.

### VS dollarindex



## MARCHÉS DES OBLIGATIONS

Le taux des obligations d'État américains à 10 ans a atteint 4% au cours des deux premiers mois de l'année, mais est retombé à un niveau d'environ 3,3% au cours des deux mois suivants. Avec la faillite de la Signature Bank axée sur les cryptomonnaies, la disparition du prêteur aux entreprises tech Silicon Valley Bank et le rachat orchestré par le gouvernement suisse du Crédit Suisse, accablé par les scandales, par UBS, son voisin de la Paradeplatz, beaucoup d'argent a de nouveau afflué vers des valeurs refuges telles que les bons du Trésor américains, ce qui a exercé une pression sur les rendements associés. L'attente d'un resserrement des conditions de crédit résultant de la problématique bancaire a également suggéré que le travail des banques centrales lui a été partiellement retiré, ce qui a affaibli l'incitation à de nouvelles hausses des taux d'intérêt. Lorsque les turbulences dans le secteur bancaire se sont un peu calmées, les taux américains à 10 ans sont progressivement remontés à environ 4%, ce qui reste toutefois inférieur au niveau des taux en octobre de l'année civile précédente. Cependant, la courbe des taux est devenue de plus en plus négative, ce qui est généralement le signe d'une récession imminente.



Nous avons observé une évolution similaire des taux d'intérêt à long terme en Europe: les taux allemands à 10 ans sont constamment poussés vers 2,6% par les faucons de la BCE, tandis que les taux belges à 10 ans grimpaient entre-temps à environ 3,3%.

## Rente Duitse 10-jarige staatsleningen in %



## Rente Belgische 10-jarige staatsleningen in %





## **MARCHÉS DES ACTIONS**

Les marchés d'actions ont remarquablement résisté à la hausse des taux d'intérêt et aux craintes de récession qui y sont associées. Alors que les actions de croissance ont encore souffert de manière disproportionnée en 2022 en raison du resserrement monétaire, ces mêmes actions bénéficient désormais le plus de la perspective (ou du moins l'espoir) d'un pic des taux d'intérêt, alors que l'impact économique de la hausse des taux d'intérêt s'est avéré pour le moment moins dramatique que ce que l'on craignait, à l'exception des problèmes de certaines banques en mars/avril. En outre, une série d'entreprises de croissance ont connu une forte hausse en raison de l'évolution apparemment sortie de nulle part de l'intelligence artificielle générative. Après le succès retentissant de ChatGPT, toutes les actions dont la direction prononce assez souvent la première et la neuvième lettre de l'alphabet semblent monter en flèche. Par conséquent, l'indice Nasdaq Composite, axé sur la technologie, a connu son meilleur premier semestre depuis 1983, avec une performance de 36,71% (convertie en euros). L'indice américain S&P 500 a augmenté de 14,67% au cours des six premiers mois de l'année civile (converti en euros), toujours principalement grâce à certaines entreprises liées à l'IA telles que NVIDIA, Meta, Alphabet, Microsoft, Apple, Amazon et Tesla. Cependant, les marchés boursiers étaient globalement beaucoup plus calmes. En effet, l'indice S&P 500, à pondération égale, n'a affiché qu'une performance de 3,96% (convertie en euros), ce qui reste positif mais montre que le rallye de l'IA a masqué un marché des actions sous-jacent modéré. Les marchés boursiers européens n'ont pas bénéficié d'un tel soutien de l'IA, même si l'indice EuroStoxx 600 a tout de même réussi à afficher une performance de 11,50%.

## **1.3 Résumé des règles d'évaluation**

### **1.3.1 Résumé des règles**

L'évaluation de l'actif, du passif et du compte de résultats de la société, ventilés par compartiment, est effectuée conformément à l'arrêté royal du dix novembre deux mille six relatif à la comptabilité, aux comptes annuels et aux rapports périodiques de certains organismes de placement collectif publics à nombre variable de parts et est déterminée comme suit:

- a) S'il s'agit d'éléments du patrimoine pour lesquels il existe un marché actif fonctionnant à l'intervention d'établissements financiers tiers garantissant une cotation continue des cours acheteur et vendeur, le cours acheteur actuel formé sur ce marché est retenu pour l'évaluation; pour les éléments de patrimoine négociés sur un marché actif ne fonctionnant pas à l'intervention d'établissements financiers tiers, le cours de clôture est retenu pour l'évaluation à la juste valeur;
- b) Si le cours acheteur ou le cours vendeur actuel n'est pas disponible, le prix de la transaction la plus récente est retenu pour l'évaluation à la juste valeur, à condition que la situation économique n'ait pas fondamentalement changé depuis cette transaction;
- c) Si, pour un élément du patrimoine déterminé, il existe un marché organisé ou un marché de gré à gré, mais que ce marché n'est pas actif et que les cours qui s'y forment ne sont pas représentatifs de la juste valeur, ou si, pour un élément du patrimoine déterminé, il n'existe pas de marché organisé ni de marché de gré à gré, l'évaluation à la juste valeur est opérée sur la base de la juste valeur actuelle d'éléments du patrimoine similaires pour lesquels il existe un marché actif, à condition que cette juste valeur soit adaptée en tenant compte des différences entre les éléments du patrimoine similaires;
- d) Si, pour un élément du patrimoine déterminé, la juste valeur est inexistante, la juste valeur de l'élément concerné est déterminée en recourant à d'autres techniques de valorisation, à condition que ces techniques utilisent au maximum des données de marché, soient conformes aux méthodes économiques communément acceptées pour l'évaluation d'instruments financiers, et soient régulièrement calibrées et testées quant à leur validité en utilisant les prix des transactions courantes sur le marché. Il convient de tenir compte également, lors de l'évaluation, de leur caractère incertain dû au risque que les contreparties concernées ne puissent pas honorer leurs engagements;
- e) Sans préjudice du traitement des intérêts courus, les actifs et passifs suivants sont évalués à leur valeur nominale, déduction faite des réductions de valeur qui leur ont été appliquées et des remboursements qui sont entre-temps intervenus:
  - 1) les avoirs à vue sur des établissements de crédit
  - 2) les engagements en compte courant envers des établissements de crédit
  - 3) les montants à recevoir et à payer à court terme, autres que ceux concernant des établissements de crédit
  - 4) les avoirs fiscaux et dettes fiscales
  - 5) les autres dettes
- f) Les créances à terme qui ne sont pas représentées par des valeurs mobilières ou des instruments du marché monétaire négociables sont évaluées à leur juste valeur.

- g) Les contrats d'option en cours sur les actions et les indices boursiers sont évalués sur la base de la juste valeur de leurs primes. Les différences résultant des variations de valeur de ces primes sont imputées au compte de résultats comme réduction de valeur ou plus-value non réalisée. En cas d'exercice des contrats d'option et des warrants, les primes sont imputées au cours d'achat ou de vente des valeurs mobilières sous-jacentes. À l'expiration du contrat sans exercice, la valeur initiale de la prime payée ou reçue est comptabilisée comme dépréciation ou plus-value réalisée. Les valeurs sous-jacentes des contrats d'option et des warrants doivent être portées dans les postes hors bilan.
- h) Les contrats à terme, tels que les futures, les forward rate agreements et les exchange rate agreements, doivent être comptabilisés comme suit;  
 Les montants notionnels de ces contrats doivent être portés dans les postes hors bilan. Par montant notionnel d'un future, il faut entendre la taille du contrat (lot-size), multipliée par, d'une part, la valeur d'achat ou de vente convenue de l'instrument sous-jacent et, d'autre part, le nombre de contrats achetés ou vendus. Ce montant est adapté dans les postes hors bilan en cas de modification du nombre de contrats de future. Les variations de valeur (*variation margin*) sont portées, d'une part, au compte de résultats et, d'autre part, au bilan, sous les postes concernés qui sont subdivisés en fonction de l'instrument sous-jacent.  
 Les dépôts de garantie en matière de futures (*initial margin*) constituent des garanties financières et doivent, par conséquent, être comptabilisés et évalués.

Pour déterminer la valeur de l'actif net, l'évaluation ainsi obtenue est diminuée des engagements de l'entreprise.

### **1.3.2 Taux de change**

	<b>30/06/2023</b>	<b>30/06/2022</b>
<b>1 EUR</b>	0,97697 CHF	1,00114 CHF
	7,4444 DKK	7,4373 DKK
	0,85927 GBP	0,86093 GBP
	11,7709 SEK	10,7199 SEK
	1,0909 USD	1,0484 USD

## **1.4 Classe de risque**

La valeur d'une part peut augmenter ou diminuer. L'investisseur pourrait ainsi récupérer moins que sa mise.

Conformément au règlement (UE) 2017/653 complétant le règlement (UE) 1286/2014, un indicateur synthétique de risque (ISR) a été déterminé. L'indicateur de risque sommaire permet de connaître le niveau de risque de ce produit par rapport aux autres produits. Cet indicateur signale la probabilité que les investisseurs perdent de l'argent sur le produit en raison de l'évolution des marchés ou parce qu'il n'y a pas d'argent pour le paiement. Celui-ci donne une indication numérique du rendement possible du compartiment, mais également du risque qui l'accompagne, calculé dans la monnaie de référence du compartiment. L'indicateur se présente sous forme d'un nombre compris entre 1 et 7. Un chiffre plus élevé présente un rendement potentiel plus élevé, mais ce rendement est également plus imprévisible. Des pertes plus élevées sont également possibles. Le chiffre le plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Toutefois, comparé à un chiffre plus élevé, un chiffre inférieur présente en principe un rendement plus faible, mais un rendement plus prévisible.

L'indicateur synthétique de risque (ISR) est régulièrement évalué et peut augmenter ou diminuer sur base des données historiques. Les données historiques ne constituent pas toujours une indication fiable du profil de risque futur.

Le chiffre le plus récent est repris dans les Informations clés pour l'investisseur.

## **1.5 Description des principaux risques auxquels la société est confrontée**

(informations requises en vertu de l'article 3:6 du Code des sociétés et associations)

Les risques auxquels la société est confrontée diffèrent en fonction de la politique d'investissement de chaque compartiment. Vous trouverez ci-dessous un tableau de chaque compartiment de la société qui résume les différents risques. L'estimation du profil de risque de chaque compartiment est basée sur une recommandation de l'Association belge des Asset Managers, qui peut être consultée sur le site internet [www.beama.be](http://www.beama.be):

	DIERICKX LEYS FUND I BALANCE	DIERICKX LEYS FUND I DEFENSIVE	DIERICKX LEYS FUND I DYNAMIC	DIERICKX LEYS FUND I SYSTEMATIC
Risque de marché	ÉLEVÉ	MOYEN	ÉLEVÉ	ÉLEVÉ
Risque de crédit	MOYEN	MOYEN	MOYEN	AUCUN
Risque de règlement	FAIBLE	FAIBLE	FAIBLE	FAIBLE
Risque de liquidités	FAIBLE	FAIBLE	FAIBLE	FAIBLE
Risque de change	MOYEN	MOYEN	MOYEN	ÉLEVÉ
Risque de conservation	AUCUN	AUCUN	AUCUN	AUCUN
Risque de rendement	ÉLEVÉ	MOYEN	ÉLEVÉ	ÉLEVÉ
Risque de concentration	FAIBLE	FAIBLE	FAIBLE	FAIBLE
Risque de capital	AUCUN	AUCUN	AUCUN	AUCUN
Risque de flexibilité	AUCUN	AUCUN	AUCUN	AUCUN
Risque d'inflation	MOYEN	MOYEN	MOYEN	AUCUN
Facteurs externes	FAIBLE	FAIBLE	FAIBLE	FAIBLE
Risque lié à la durabilité	FAIBLE	FAIBLE	FAIBLE	MOYEN

Conformément à l'article 3:6 du Code des sociétés et associations, les éléments suivants sont également communiqués:

- Le bilan et le compte de résultats présentent une image fidèle de l'évolution et de la performance de l'organisme de placement collectif. Le tableau ci-dessus décrit les principaux risques et incertitudes auxquels l'organisme de placement collectif est confronté.
- Pour les circonstances susceptibles d'affecter de manière significative le développement de l'organisme de placement collectif, consultez la section « Future politique » du rapport de gestion décrit ci-dessous pour chaque compartiment.
- Il n'y a pas d'activités de recherche et de développement dans l'organisme de placement collectif.
- L'organisme de placement collectif n'a pas de succursales. Lors de la détermination et de l'application des règles d'évaluation, il est toujours supposé que l'organisme de placement collectif poursuivra ses activités, même si le bilan fait apparaître une perte reportée ou le compte de résultats affiche une perte pendant deux exercices consécutifs.

- Le profil de risque de l'organisme de placement collectif, indiqué dans le prospectus, donne un aperçu de la gestion des risques.
- Les conflits d'intérêts potentiels et/ou les événements particuliers sont décrits ci-dessous dans le rapport dans la section « Commentaires » pour chaque compartiment.
- Le conseil d'administration a introduit une « anti dilution levy » (taxe anti-dilution) et des « redemption gates » depuis 2020 dans le cadre de l'application de l'arrêté royal du 22 avril 2020 portant des mesures particulières visant à protéger les organismes de placement collectif à nombre variable de parts publics contre les conséquences de l'épidémie de COVID-19. Il s'agit de mesures visant à préserver la liquidité de la sicav. Les mesures ne devaient pas être appliquées en 2022.

## 1.6 Bilan globalisé (chiffres semestriels)

	30/06/23 en EUR	30/06/22 en EUR
<b>Section 1<sup>ère</sup>. - Schéma du bilan</b>		
<b>TOTAL DE L'ACTIF NET</b>	<b>504.013.250,97</b>	<b>474.552.530,63</b>
<b>I Actifs immobilisés</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
A. Frais d'établissement et d'organisation		
B. Immobilisations incorporelles		
C. Immobilisations corporelles		
<b>II Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés</b>	<b>455.766.641,72</b>	<b>415.585.342,45</b>
A. Obligations et autres titres de créance		
a. Obligations	177311423,32	184872946,53
b. Autres titres de créance		
b.1. Avec instruments financiers dérivés « embedded »		
b.2. Sans instruments financiers dérivés « embedded »		
B. Instruments du marché monétaire	35969075,93	21075433,45
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	266838111,97	244332788,37
b. OPC à nombre fixe de parts		
c. Autres valeurs assimilables à des actions		
d. Autres valeurs mobilières		
e. OPC à nombre variable de parts		
F. Instruments financiers dérivés		
j. Sur devises		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)	-24351969,50	-34695825,90
<b>III Créances et dettes à plus d'un an</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
A. Créances		
B. Dettes		
<b>IV Créances et dettes à un an au plus</b>	<b>21.862.136,34</b>	<b>34.316.522,56</b>
A. Créances		
a. Montants à recevoir	25144874,89	34348653,19
b. Avoirs fiscaux	2183,57	93033,46
c. Collateral		
d. Autre		
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-3284922,12	-125164,09
b. Dettes fiscales (-)		
c. Emprunts (-)		
d. Collateral (-)		
e. Autres (-)		
<b>V Dépôts et liquidités</b>	<b>26.476.014,36</b>	<b>24.811.611,16</b>
A. Avoirs bancaires à vue	26476014,36	24811611,16
B. Avoirs bancaires à terme		
C. Autre		
<b>VI Comptes de régularisation</b>	<b>-91.541,45</b>	<b>-160.945,54</b>
A. Charges à reporter		
B. Produits acquis	1691506,48	1679117,47
C. Charges à imputer (-)	-1783047,93	-1840063,01
d. Produits à reporter (-)		
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>504.013.250,97</b>	<b>474.552.530,63</b>
A. Capital	471891263,55	542767694,49
B. Participations au résultat	573653,84	-503076,94
C. Résultat reporté		
d. Résultat de l'exercice (du semestre)	31548333,58	-67712086,92

## Section 2. - Postes hors bilan

<b>I</b>	<b>Sûretés réelles (+/-)</b>	<b>4.376.368,62</b>	<b>5.908.317,67</b>
	A. Collateral		
	a. Valeurs mobilières/instruments du marché monétaire	4376368,62	<b>5.908.317,67</b>
	b. Liquidités/dépôts		
	B. Autres sûretés réelles (+/-)		
	a. Valeurs mobilières/instruments du marché monétaire		
	b. Liquidités/dépôts		
<b>II</b>	<b>Valeurs sous-jacentes des contrats d'option et des warrants (+)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	A. Contrats d'option et warrants achetés		
	B. Contrats d'option et warrants vendus		
<b>III</b>	<b>Montants notionnels des contrats à terme (+)</b>	<b>24.734.165,51</b>	<b>34.115.475,46</b>
	A. Contrats à terme achetés		
	B. Contrats à terme vendus	24734165,51	34115475,46
<b>IV</b>	<b>Montants notionnels des contrats de swap (+)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	A. Contrats de swap achetés		
	B. Contrats de swap vendus		
<b>V</b>	<b>Montants notionnels d'autres instruments financiers dérivés (+)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	A. Contrats achetés		
	B. Contrats vendus		
<b>VI</b>	<b>Montants non appelés sur actions</b>		
<b>VII</b>	<b>Engagements de vente résultant de cessions-rétrocession</b>		
<b>VIII</b>	<b>Engagements de rachat résultant de cessions-rétrocession</b>		
<b>IX</b>	<b>Instruments financiers prêtés</b>		

## 1.7 Compte de résultats globalisé (chiffres semestriels)

	30/06/23 en EUR	30/06/22 en EUR
<b>Section 3. - Schéma du compte de résultats</b>		
<b>I Réductions de valeur, moins-values et plus-values</b>	<b>30.307.132,60</b>	<b>-69.322.445,69</b>
A. Obligations et autres titres de créance		
a. Obligations	2282578,76	-20052179,36
b. Autres titres de créance		
b.1. Avec instruments financiers dérivés « embedded »		
b.2. Sans instruments financiers dérivés « embedded »		
B. Instruments du marché monétaire	257476,35	-427072,28
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	30771469,73	-64456435,77
b. OPC à nombre fixe de parts		
c. Autres valeurs assimilables à des actions		
d. Autres valeurs mobilières		8654,27
e. OPC à nombre variable de parts		
F. Instruments financiers dérivés		
G. Créances, dépôts, liquidités et dettes		
H. Positions et opérations de change		
ii. Contrats à terme	263215,65	-580350,44
b. Autres positions et opérations de change	-3267607,89	16184937,89
<b>II Produits et charges des placements</b>	<b>4.794.497,97</b>	<b>5.112.850,87</b>
A. Dividendes	2827771,56	3558528,35
B. Intérêts (+/-)		
a. Valeurs mobilières et instruments du marché monétaire	2225149,03	2174187,32
b. Dépôts et liquidités	205234,03	-61703,78
c. Collateral (+/-)		
C. Intérêts d'emprunts (-)		
d. Contrats de swap		
e. Précomptes mobiliers (-)		
a. D'origine belge	-149958,46	-213728,11
b. D'origine étrangère	-313698,19	-344432,91
F. Autres produits provenant des placements		
<b>III Autres produits</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
A. Indemnité destinée à couvrir les frais d'acquisition et de réalisation des actifs, à décourager les sorties et à couvrir les frais de livraison		
B. Autre		
<b>IV Coûts d'exploitation</b>	<b>-3.449.045,14</b>	<b>-3.502.492,10</b>
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-84228,77	-87029,59
B. Charges financières (-)		
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-39635,64	-45064,32
d. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière		
Classe C	-1317445,64	-1457079,92
Classe B	-1044944,82	-1025732,10
Classe B1	-276639,48	-267939,99
Classe B2	-109493,55	-114468,38
Classe B4	-63421,32	-67202,71
Classe I		
b. Gestion administrative et comptable	-176339,26	-183309,37
c. Rémunération commerciale		
e. Frais administratifs (-)		
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)		
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-750,00	-853,86
H. Services et biens divers (-)	-53266,26	-35023,62
I. Amortissements et provisions pour risques et charges (-)		
J. Taxes		
Classe C, B, B1, B2, B4	-265694,37	-204842,08
Classe I		
K. Autres charges (-)	-17186,03	-13946,16
<b>Produits et charges de l'exercice (du semestre)</b>	<b>1.345.452,83</b>	<b>1.610.358,77</b>
<b>SOUS-TOTAL II + III + IV</b>	<b>1.345.452,83</b>	<b>1.610.358,77</b>



<b>V</b>	<b>Bénéfice courant (perte courante) avant impôt sur le résultat</b>	<b>31.652.585,43</b>	<b>-67.712.086,92</b>
<b>VI</b>	<b>Impôts sur le résultat</b>	<b>104.251,85</b>	<b>0,00</b>
<b>VII</b>	<b>Résultat de l'exercice (du semestre)</b>	<b>31.548.333,58</b>	<b>-67.712.086,92</b>

## **2 Dierickx Leys Fund I Balance**

### **2.1 Rapport de gestion**

#### **2.1.1 Date de début et prix de souscription du compartiment**

Le compartiment a été constitué le 15 septembre 1999.

Les actions de capitalisation de classe « C » du compartiment ont débuté par une période de souscription allant du 1<sup>er</sup> septembre 1999 au 20 septembre 1999 inclus avec un prix de souscription initial de 1.000 €.

Les actions de capitalisation des classes « B », « B1 », « B2 », « B4 » et « I » du compartiment ont débuté par une période de souscription du 19 juillet 2018 au 27 juillet 2018 avec un prix de souscription initial de 1.000 €.

Les actions de distribution de classe « C » du compartiment ont été lancées le 11 mars 2016 avec un prix de souscription initial de 1.000 €.

Les actions de distribution des classes « B », « B1 », « B2 », « B4 » et « I » du compartiment ont débuté par une période de souscription du 19 juillet 2018 au 27 juillet 2018 avec un prix de souscription initial de 1.000 €.

#### **2.1.2 Cotation en bourse**

Les actions du compartiment ne sont pas cotées en bourse.

#### **2.1.3 Objectif et lignes directrices de la politique d'investissement**

Dierickx Leys Fund I Balance vise à offrir aux actionnaires une exposition aux marchés financiers mondiaux grâce à une gestion active du portefeuille. Dierickx Leys Fund I Balance peut être caractérisé comme un compartiment qui investit dans des actions et des obligations sur la base d'une vision à long terme. Le compartiment investira un minimum de 40 % et un maximum de 55 % de ses actifs nets en actions (directement ou indirectement).

En outre, des investissements peuvent être effectués dans d'autres instruments: options, futures, OPC, obligations convertibles, espèces ou titres de créance. Il n'y a pas d'investissement dans des instruments dérivés de gré à gré (OTC).

#### **Aspects sociaux, éthiques et sociétaux:**

Ce compartiment s'efforce de promouvoir des caractéristiques environnementales ou sociales, sans cependant avoir pour but d'atteindre un objectif environnemental ou de réaliser un objectif social. Le compartiment n'a pas fait état d'un indice comme indice de référence. Le compartiment se qualifie dès lors en tant que produit décrit dans l'article 8 du Règlement européen du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers ("règlement SFDR").

D'une part, le gestionnaire cherche à investir uniquement dans des entreprises qui soit par la nature de leur activité, ont une influence limitée sur le climat, soit disposent d'un management qui déploie suffisamment d'efforts pour limiter les risques climatiques auxquels l'entreprise est exposée, tels que l'émission de gaz à effet de serre, la biodiversité et la pollution des eaux, entre autres. D'autre part, le gestionnaire cherche à investir uniquement dans des entreprises avec une bonne gouvernance et ainsi à ne pas sélectionner des entreprises présentant un risque élevé en ce qui concerne notamment

la fraude, la corruption, les violations des droits de l'homme, la sécurité du personnel et la confidentialité des données.

Le compartiment n'a cependant pas pour objet un investissement durable qui contribue à atteindre un objectif environnemental ou à réaliser un objectif social.

Les caractéristiques environnementales ou sociales que le compartiment promeut, et auxquelles la sélection entière doit satisfaire, sont intégrées par le gestionnaire dans le processus de décision d'investissement du compartiment de la manière suivante :

1. **Screening négatif:** Pour l'application de la politique d'exclusion, veuillez vous référer à la section « Informations sur les aspects sociaux, éthiques et environnementaux » dans la section générale du prospectus.
2. **Intégration ESG:** Outre des paramètres financiers, tels que le chiffre d'affaires, les marges et la part de marché des entreprises dans lesquelles le compartiment investit, le gestionnaire analyse les paramètres financiers des investissements potentiels et existants du compartiment. Pour ce faire, le gestionnaire fait confiance à des données spécialisées de Sustainalytics, fournisseur indépendant de recherche et de notation ESG. La méthodologie de calcul du rating ESG est décrite dans la section « Informations sur les aspects sociaux, éthiques et environnementaux » ci-dessus dans la section générale du prospectus. Sur la base du rating fourni, les risques ESG non financiers sont intégrés dans le processus de décision d'investissement du compartiment. Le principe 'Best in Class / Worst in Class' est appliqué:

- Les entreprises les plus performantes au plan du rating du risque ESG sont automatiquement acceptées dans l'univers de placement de Dierickx Leys Private Bank. Cette sélection comprend toutes les entreprises (excepté celles qui ont déjà été exclues sur la base du secteur auxquelles elles appartiennent ou sur la base de la liste d'exclusion de la Caisse de retraite gouvernementale de la Norvège) avec un rating de risque ESG de 29,99 ou inférieur (soit jusqu'à un « medium risk ») et pour lesquelles ne se sont pas produits des incidents controversés du Level 4 ou supérieur.
- Les entreprises les moins performantes au plan du rating du risque ESG sont automatiquement évitées dans l'univers de placement de Dierickx Leys Private Bank. Cette sélection couvre toutes les entreprises avec un rating de risque ESG de 40 ou plus (soit un « severe risk ») et/ou pour lesquelles se sont produits un ou plusieurs incidents controversés du Level 5.
- Les entreprises qui ne font partie ni des "Best in Class", ni des "Worst in Class" sont toujours traitées dans une procédure de délibération manuelle. Concrètement, ce sont donc des entreprises avec un rating de risque ESG compris entre 29,99 et 40 (soit un « high risk ») et/ou pour lesquelles se sont produits un ou plusieurs incidents controversés du Level 4. Dans la procédure de délibération, ces entreprises sont analysées au cas par cas. Le manager ESG conduit alors une analyse ESG objective, indépendamment d'éventuelles caractéristiques financières favorables, en veillant à ce que chaque produit financier dont il faut délibérer bénéficie d'un traitement égal (en d'autres termes: rigoureux) sur le plan des risques ESG.
- Dans le cas plus invraisemblable où un rating du risque ESG n'est pas disponible pour un nouvel investissement potentiel, il convient de suivre une approche en mosaïque. Dans ce contexte, des informations en matière d'ESG sur l'entreprise doivent être recueillies à partir d'autres sources (Bloomberg Terminal, Yahoo Finance, site de l'entreprise...) pour évaluer le risque ESG.
- Les nouveaux investissements sont toujours contrôlés à l'avance sous l'angle du rating du risque ESG et du score de controverse. Les positions existantes sont contrôlées au minimum chaque trimestre. Dès que le gestionnaire dispose de nouvelles informations indiquant que des positions existantes ne sont plus acceptables selon le rating du risque ESC, elles sont retirées du compartiment. Des informations supplémentaires sur la politique d'intégration sont disponibles sur <https://www.dierickxleys.be/fr/politique-de-durabilite-esg>. Outre l'exclusion, le score ESG est intégralement repris dans la procédure de décision d'investissement. Le Score ESG intègre des thèmes et des risques écologiques et/ou sociaux tels que le respect des droits

de l'homme, la bonne gouvernance, la protection des données, la sécurité et la diversité. Selon le secteur ou l'entreprise, la matérialité d'une caractéristique est prise en compte.

Les thèmes matériels ESG portent sur un projet, ou une série de projets connexes, qui ont une série commune d'initiatives de management ou exigent un type analogue de surveillance. Par exemple les thèmes concernant le recrutement, le développement, la diversité, l'implication et les conditions de travail des salariés appartiennent tous au thème matériel ESG du capital humain.

L'évaluation des thèmes matériels ESG a lieu au niveau du sous-secteur et Sustainalytics la met à jour et l'intègre en permanence dans le score ESG. Au niveau de l'entreprise, des thèmes matériels ESG peuvent être supprimés s'ils ne sont pas pertinents pour le modèle économique de l'entreprise.

3. **Engagement:** Pour l'application de la politique d'intégration, veuillez vous référer à la section « Informations sur les aspects sociaux, éthiques et environnementaux » dans la section générale du prospectus.
4. La bonne gouvernance est prise en compte de deux manières; par l'utilisation d'analyse sur la conformité au UN Global Compact compliance, les graves contrevenants à la bonne gouvernance sont écartés du portefeuille (voir la politique d'exclusion). L'intégration et l'engagement permettent d'inclure la bonne gouvernance comme paramètre dans le processus de l'investissement. Si elle est inatteignable, on peut décider de ne pas procéder à un investissement déterminé.
5. Le gestionnaire évalue si la méthodologie de sélection est respectée dans le processus de l'investissement.

Si le compartiment investit via des dérivés, il est tenu compte du caractère écologique ou social de la contrepartie ou au niveau de l'actif sous-jacent.

Vous trouverez des informations supplémentaires sur la politique ESG; les sources des données déterminant les décisions d'investissements à caractère écologique ou social; l'explication sur ce qu'il advient des actifs sélectionnés s'ils ne répondent plus aux critères contraignants préétablis de satisfaire aux caractéristiques écologiques et sociales; et la fréquence de l'évaluation du fait que les actifs sélectionnés répondent encore aux critères contraignants sur [www.dierickxleys.be](http://www.dierickxleys.be).

#### **2.1.4 Benchmark**

Le compartiment est géré activement.

Le compartiment n'est pas géré par rapport à un benchmark.

#### **2.1.5 Politique menée au cours de l'exercice**

Le portefeuille de Dierickx Leys Fund I Balance est composé d'actions, d'obligations et d'un minimum de liquidités, principalement destinées à absorber d'éventuels retraits. L'objectif est d'obtenir un bon équilibre entre le risque et le rendement grâce à un portefeuille d'actions et d'obligations de haute qualité. Le long terme est ici primordial. La gestion du portefeuille est active. Cela signifie que, lors de la composition du portefeuille, le gestionnaire fait un choix indépendant des indices.

Le gestionnaire préfère ne pas anticiper le sentiment des investisseurs et, par conséquent, sauf circonstances exceptionnelles, il est toujours investi à hauteur de 50% environ du total dans des actions. Au moins 40% du portefeuille doit être investi en actions. Le pourcentage maximum est de 55%. Les règles de diversification pour les actions, les obligations et les liquidités suivent les règles légales générales.

## Performance



Le compartiment a réalisé un rendement de 6,39% au premier semestre 2023. Les portefeuilles d'actions et d'obligations ont tous deux enregistré des bénéfices. Environ 7/8 de la performance du compartiment provient du portefeuille d'actions, 1/8 du portefeuille d'obligations.

L'année 2023 a commencé sous une mauvaise étoile. Les banquiers centraux des deux côtés de l'Atlantique ont annoncé qu'il y aurait encore beaucoup de relèvements de taux d'intérêt pour freiner l'inflation. Les économies occidentales semblaient se diriger vers la récession et l'économie chinoise était dans l'impasse en raison de la crise du Covid.

Le sentiment s'est inversé lorsque l'inflation a ralenti, grâce à la baisse des prix de l'énergie. Une récession semblait être évitée et le nombre de contaminations en Chine a bien diminué malgré l'abandon de la politique du zéro Covid. Les taux d'intérêt ont en effet baissé depuis le Nouvel An.

Au cours du trimestre, la baisse de l'inflation s'est cependant avérée inférieure aux attentes. Les banquiers centraux ont alors de nouveau appuyé fermement sur l'accélérateur, ce qui a entraîné un nouveau relèvement des taux d'intérêt à long terme. La courbe des rendements s'est de plus en plus inversée: autrement dit, les obligations à deux ans rapportaient beaucoup plus que celles à plus long terme, ce qui est généralement le signe d'une récession. Les relèvements de taux d'intérêt ont également eu un impact négatif sur le portefeuille d'obligations détenues par les banques en tant qu'investissement pour les encours de dépôts. La tâche d'une banque consiste à convertir ces dépôts en crédits à plus long terme. Cependant, ces portefeuilles subissent des pertes en cas de hausses de taux d'intérêt. Compte tenu également d'une baisse plus importante que prévu des dépôts, cela a entraîné la faillite de la Silicon Valley Bank. Un certain nombre d'autres banques régionales américaines ont également fait face à des difficultés. Pour couronner le tout, la fierté suisse Crédit suisse a également soudainement vacillé.

Le Crédit suisse est l'une des plus grandes banques systémiques du monde. Sa faillite aurait pu conduire à une énorme débâcle. Cette situation a été évitée grâce à l'intervention ferme de la banque centrale suisse, qui a mis à disposition suffisamment de liquidités pour assurer un fonctionnement normal du marché.

Pourtant, les conséquences ne sont pas négligeables. Les faillites placent les banquiers centraux devant un dilemme: relever encore les taux d'intérêt pour freiner l'inflation, sans trop les relever pour éviter la faillite d'une autre banque. Compte tenu de l'évolution des taux d'intérêt aux États-Unis aujourd'hui, les investisseurs supposent que la Réserve fédérale fera bientôt une pause dans ses relèvements. Les responsables de la BCE indiquent clairement que les relèvements de taux d'intérêt vont se poursuivre pendant un certain temps. Presque au plus fort de la crise du Crédit suisse, la Banque centrale européenne a encore relevé ses taux d'intérêt de 0,5%.

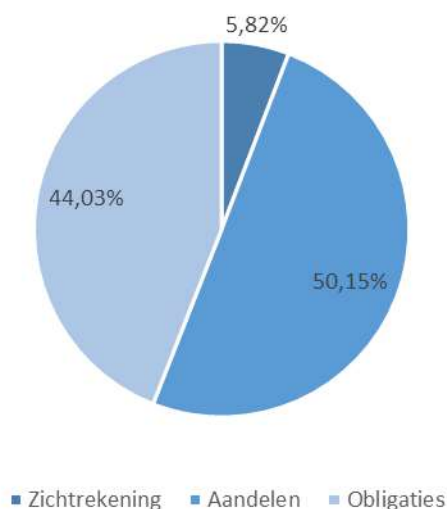
Au cours du deuxième trimestre, les marchés ont été influencés par l'inflation, les relèvements de taux des banques centrales et les craintes de récession.

L'inflation est tombée à son niveau le plus bas depuis plus d'un an dans de nombreux pays européens et aux États-Unis. L'inflation de base, qui ne tient pas compte de la volatilité des prix des denrées alimentaires et de l'énergie, reste obstinément supérieure à l'objectif de 2%, avec des chiffres compris entre 4 et 6% selon les pays. Même si la Réserve fédérale a fait une pause dans ses relèvements de taux d'intérêt pour la première fois depuis 13 mois, son président a laissé entendre que nous pouvons nous attendre à de nouvelles hausses de taux d'intérêt à l'automne. La Banque centrale européenne a poursuivi sa série de relèvements de taux lors de la dernière réunion du semestre et prévoit d'autres relèvements dans le courant de l'année. Les taux d'intérêt reviennent ainsi aux niveaux observés avant le début de la crise financière en 2008. Les hausses de taux d'intérêt ont un effet à la baisse sur la demande de crédit des ménages et des entreprises.

Après une fin d'année 2022 pessimiste, les actions, en particulier, ont connu une belle reprise au cours du premier semestre de l'année. Un phénomène notable est la hausse du marché boursier américain limitée à seulement sept actions, dont Nvidia, Apple Computer, Alphabet, Microsoft et Tesla. Le marché dans son ensemble est beaucoup moins bien loti. Les actions industrielles ont particulièrement souffert de la baisse de la demande. En raison de l'accent mis sur la qualité, le portefeuille ne contient pas de noms industriels très sensibles à la conjoncture variable. Le secteur des services fait preuve d'une grande résistance, ce qui permet à l'économie de ne pas entrer en récession.

### Répartition des actifs

## DLF I Balance: verdeling activa



Le gestionnaire a choisi de maintenir la part des actions à un niveau proche de 50% pendant tout le premier semestre. Le portefeuille obligataire a terminé le semestre à 44% du total, contre 48% à la fin de l'année 2022. Cette baisse reflète un fort afflux à la fin du semestre et le remboursement (anticipé) d'une série d'obligations. Par conséquent, la composante en liquidités s'élève à 6%, soit plus que les 2% de fin 2022 et plus que les 2% que le gestionnaire vise à moyen terme.

Le gestionnaire préfère ne pas anticiper le sentiment des investisseurs et, par conséquent, et reste investi au maximum dans un portefeuille qui vise la qualité, comme décrit ci-dessous.

## Portefeuille d'actions

Le gestionnaire du compartiment n'a procédé à aucune adaptation du processus d'investissement en actions décrit ci-dessous.

La sélection des actions est un processus en trois étapes.

Pour la grande majorité de la sélection des actions, les gestionnaires se basent sur le groupe de sociétés cotées sur les marchés nord-américain et européen.

Pour éviter que le compartiment n'influence fortement la formation des cours par l'achat ou la vente d'une position, les gestionnaires ne retiennent que les entreprises dont la valeur en bourse est supérieure à 1 milliard d'euros.

Les entreprises restantes sont soumises à un certain nombre de critères de durabilité stricts.

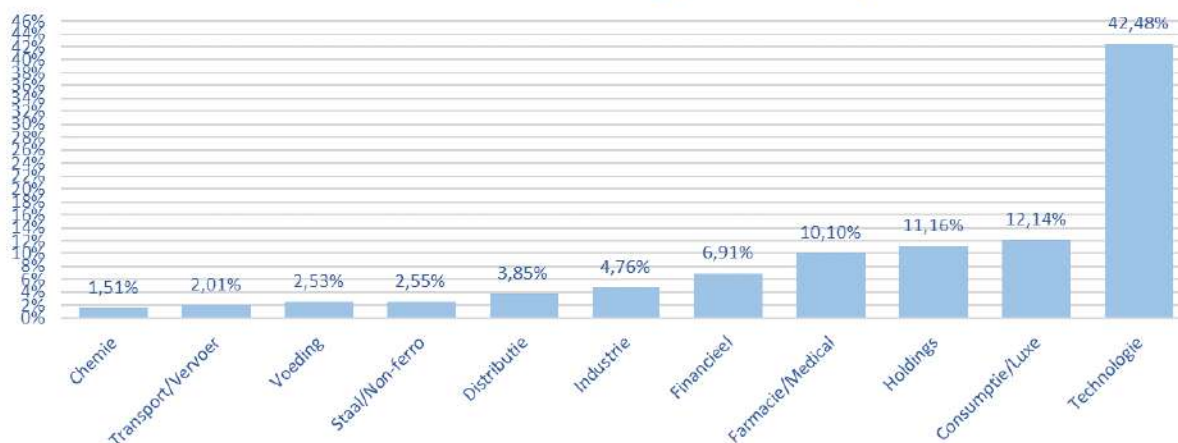
La stratégie ESG (Environnement, Social & Gouvernance) se compose de deux parties. D'une part, certaines entreprises sont exclues si elles ne répondent pas aux critères de durabilité fixés. D'autre part, des informations ESG pertinentes sont toujours intégrées dans les analyses d'entreprise car ces données peuvent influencer de manière significative la valorisation et les performances financières attendues.

Les gestionnaires visent une politique d'investissement durable où les entreprises les plus risquées en termes d'ESG sont évitées. La politique ESG s'applique tant aux actions, aux obligations et/ou qu'aux autres produits financiers.

Un certain nombre de paramètres qualitatifs sont ensuite ajoutés. Les entreprises disposent de préférence d'un avantage concurrentiel, également appelé « moat ». Cette métaphore fait référence aux profondes douves qui devaient protéger les châteaux médiévaux contre les assaillants. Les entreprises peuvent également ainsi, dans certaines circonstances, tenir la concurrence à distance. Dans des circonstances normales, une entreprise possédant un service ou un produit à succès doit faire face à la concurrence après un certain temps, de sorte que les marges initialement élevées diminuent progressivement. Pourtant, un certain nombre d'entreprises parviennent à maintenir leur avantage concurrentiel. Les immobilisations incorporelles comme les brevets et les marques déposées en sont un exemple. Un brevet protège une entreprise contre les copies de son invention pendant longtemps. Une marque forte est une autre immobilisation incorporelle qui incite les consommateurs à payer davantage pour votre produit ou le service, ce qui améliore les marges bénéficiaires. Les effets de réseau peuvent inciter les clients potentiels à choisir un produit particulier. Un avantage en termes de coûts est une autre caractéristique qui peut conduire à un avantage concurrentiel durable. Si la base de coûts de votre entreprise est inférieure à celle d'un concurrent, votre entreprise peut proposer le produit ou le service moins cher, de sorte que le consommateur vous choisit. Le volume plus élevé vous permet de devenir encore moins cher, ce qui renforce son avantage sur ses concurrents. Un dernier exemple d'avantage concurrentiel est la difficulté de changer de fournisseur. Si la mise en œuvre du produit demande beaucoup de temps et d'efforts au client, il a tendance à rester chez ce fournisseur, même si celui-ci augmente ses prix au cours de la phase suivante.

Mais même la meilleure entreprise au monde peut afficher des prix trop élevés. Les gestionnaires comparent donc le prix de l'action à la valeur intrinsèque qu'ils ont calculée. Seules les actions de bonne qualité et cotées à un prix raisonnable seront dans la sélection. En bref, la qualité à un prix raisonnable.

## DLF I Balance: sectorverdeling aandelenportefeuille



Le secteur technologique représente 42,5% du total au 30 juin, contre 35% fin 2022. L'augmentation des actions s'explique à hauteur de 2% par des acquisitions de Veeva Systems et de Fortinet, et 5,5% sont dus aux bonnes performances du secteur au cours du premier semestre.

Le secteur de la consommation et du luxe passe de 8,7% à 12,1% au cours de la même période, principalement en raison de l'ajout de 3% de Booking Holding et, dans une moindre mesure, de la bonne performance du secteur.

D'autres mouvements sectoriels notables concernent le secteur alimentaire, qui passe de 6% à 2,6% en raison de la vente de Monster Beverage; le secteur financier, qui passe de 9% à 6,9% en raison de la vente d'Intrum et de la performance relativement faible du secteur; enfin, le secteur pharmaceutique, qui passe de 12,8% à 10,1% du portefeuille d'actions en raison de la vente de Fresenius et de la faiblesse du secteur par rapport à l'ensemble du portefeuille.

### Changements

Voici les principaux changements dans le portefeuille d'actions:

#### Nouveautés dans le portefeuille d'actions:

##### Booking Holdings

Booking Holdings comprend différents sites web de réservation, notamment de restaurants, d'hôtels, de voitures de location et de billets d'avion. Outre Booking.com, l'entreprise américaine gère des sites web tels que Agoda.com, KAYAK.com, Priceline.com, Rentalcars.com, Cheapflights.com, Opentable.com et Momondo.com. En 2019 (avant le COVID), près de 845 millions de nuitées ont été réservées sur ces plateformes de réservation, contre 390 millions chez le concurrent Expedia. L'entreprise comptait plus de 20 700 employés en 2022 et était présente dans plus de 220 pays.



## **Veeva Systems**

Veeva Systems est une entreprise technologique américaine spécialisée dans les logiciels de cloud pour l'industrie médicale.

L'entreprise a été fondée en 2007 par Peter Gassner, actuel PDG, et Matt Wallach. En tant qu'ancien employé de Salesforce.com, Peter Gassner a constaté le besoin d'un logiciel de cloud spécialisé avec des fonctionnalités supplémentaires créées spécifiquement pour l'industrie (bio)pharmaceutique.

Les deux principaux produits de l'entreprise sont « Veeva Commercial Cloud » et « Veeva Vault ».

- Veeva Commercial Cloud est une plateforme CRM spécifiquement destinée au personnel de vente et de marketing des entreprises (bio)pharmaceutiques. Cette application cloud permet aux vendeurs et aux représentants de tenir à jour une base de données personnelle sur les visites chez les médecins, la distribution d'échantillons de produits, les commentaires sur les produits de l'entreprise, la planification d'événements, etc.
- Veeva Vault est une plateforme modulaire axée sur quatre éléments fondamentaux: les données cliniques, la réglementation, le contrôle de la qualité et la sécurité. Les modules vendus par l'entreprise avec la plateforme comprennent notamment des outils utilisés pour la collecte et l'analyse de données cliniques (essais), des outils qui aident à rédiger des documents de marketing respectant la réglementation ou des modules qui aident à constituer un dossier en vue de l'obtention d'une autorisation réglementaire (par exemple, la FDA).

La société élargit constamment sa gamme de modules supplémentaires avec des fonctionnalités additionnelles, ce qui renforce encore l'ancrage de Veeva Systems chez ses clients.

## **Fortinet**

Fondée en 2000, Fortinet est un fournisseur américain de services intégrés de cybersécurité pour les petites et grandes entreprises, ainsi que pour les pouvoirs publics. Par le biais de ses produits de base FortiGate et FortiGuard, l'entreprise propose des applications de sécurité réseau: pare-feu, anti-spams, prévention des intrusions, VPN et prévention des fuites de données. Fortinet propose également des services tels que la sécurité e-mails et cloud, la consultance, la formation et l'assistance technique. L'entreprise a une part de marché d'environ 11% et emploie environ 8 200 personnes.

## **Ackermans & Van Haaren**

Ackermans & van Haaren (AvH) est une holding diversifiée indépendante qui se concentre sur un nombre limité d'entreprises de base présentant un potentiel de croissance internationale. Elle est dirigée par une équipe de gestion expérimentée et pluridisciplinaire. AvH se présente comme un actionnaire actif qui participe à la sélection de la gestion des participations et à l'élaboration de la stratégie à long terme. La discipline opérationnelle et financière ainsi que l'orientation stratégique des participations sont étroitement surveillées par AvH.

## **Sorties du portefeuille d'actions:**

### **Fresenius**

Fresenius est une entreprise allemande active dans le secteur des soins de santé par le biais de quatre divisions.

- Fresenius Medical Care (FMC): par le biais de sa participation (environ 31%) dans Fresenius Medical Care, Fresenius est active dans tout ce qui est lié à la dialyse (rénale). FMC est le principal fournisseur mondial sur ce marché.
- Fresenius Helios: exploitant d'hôpitaux en Allemagne (et en Espagne) (participation à 100%).
- Fresenius Kabi: fabricant de médicaments (génériques) et de dispositifs médicaux (participation à 100%). Ce département est spécialisé dans le traitement des patients blessés de manière grave et chronique. Il propose notamment des anesthésiques génériques administrés par voie intraveineuse et des médicaments contre les infections, pour le traitement du cancer et contre les maladies auto-immunes. La division comprend également la nutrition clinique et les pompes à perfusion et d'alimentation.
- Fresenius Vamed: gestion de projets et prestataire de services aux hôpitaux (participation de 77%).

## **Brookfield Corp**

Brookfield Corporation est un gestionnaire de patrimoine canadien spécialisé dans les actifs alternatifs comme le private equity, les infrastructures, les énergies renouvelables, l'immobilier et les réassurances. L'entreprise gère une gamme de fonds et investit également par le biais de quatre filiales cotées en bourse: Brookfield Infrastructure Partners, Brookfield Renewable Energy Partners, Brookfield Business Partners et Brookfield Reinsurance Partners. En outre, Brookfield détient une participation majoritaire dans Oaktree, un gestionnaire de patrimoine spécialisé dans la dette des entreprises en difficulté. L'ensemble du groupe gère environ 750 milliards de dollars d'actifs et emploie environ 180 000 personnes dans 100 bureaux répartis dans 30 pays. Brookfield investit à long terme et dans une perspective de valeur, ce qui signifie qu'elle vise des actifs de qualité qu'elle peut racheter à un prix inférieur à leur valeur intrinsèque. En investissant également ses propres fonds dans les actifs sous-jacents, l'entreprise garantit que ses intérêts correspondent à ceux de la clientèle. L'activité de gestion de patrimoine a également été récemment scindée en une entité distincte cotée en bourse (Brookfield Asset Management). Brookfield Corporation y a conservé une participation de 75%.

## **Brookfield Asset Management**

Brookfield Asset Management est la branche de Brookfield Corp. spécialisée dans la gestion d'actifs. La société a été scindée de Brookfield Corp à l'automne 2022 et cotée séparément.

## **Monster Beverage**

Monster Beverage Corporation est un fournisseur américain de boissons énergétiques dont le portefeuille de produits comprend des marques bien connues telles que « Monster Energy », « NOS Energy », « Nalu » et « Burn ». Les produits de l'entreprise sont disponibles dans 153 pays du monde entier. L'entreprise compte 3 529 employés, dont 2 422 occupent un poste dans la vente ou le marketing. Le siège de Monster est situé en Californie, aux États-Unis.

Monster est essentiellement active dans le développement, le marketing, la vente et la distribution de ses produits de marque. L'entreprise sous-traite la production des boissons à des tiers.

Monster présente son chiffre d'affaires en 3 divisions opérationnelles:

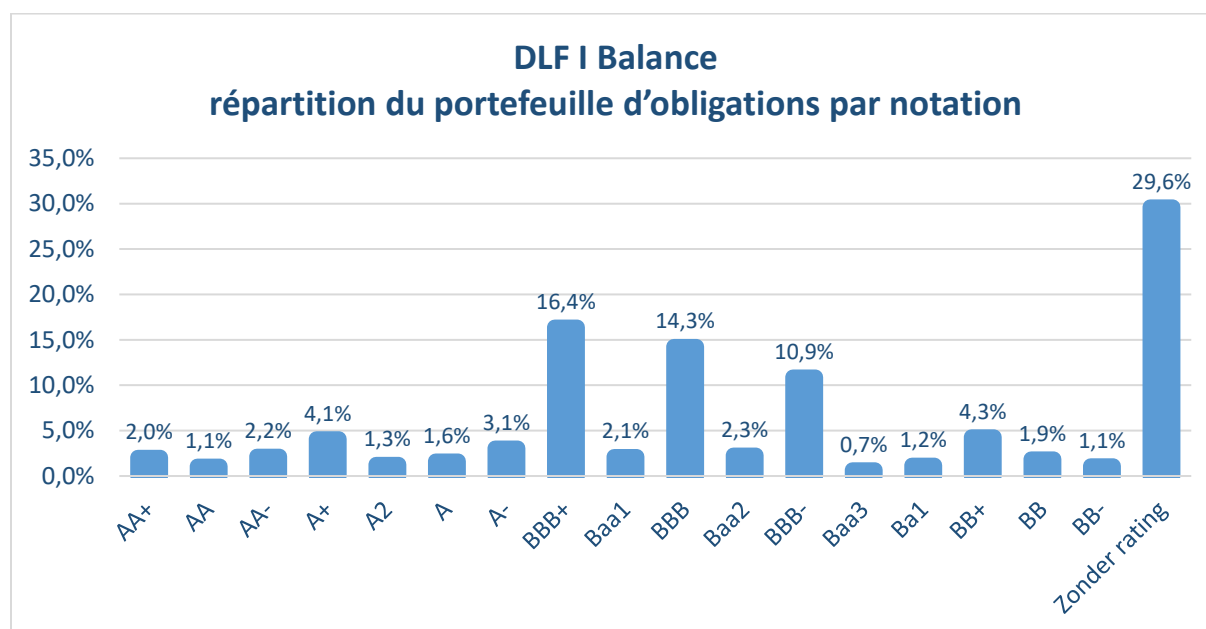
- « Monster Energy Drinks »: contient le portefeuille de produits de base du groupe avec le produit phare « Monster Energy » et les produits dérivés (par ex. Espresso Monster ou Caffé Monster, Reign total body fuel, etc.) La production du produit final, comme nous l'avons déjà indiqué, est effectuée par des parties externes telles que les usines d'embouteillage.

- « Strategic Brands »: cette division comprend le portefeuille de produits que la société a acquis à l'occasion de l'accord stratégique avec Coca-Cola. Concrètement, l'entreprise a racheté les produits énergétiques de la société Coca-Cola et les a placés dans une division distincte. Les marques les plus connues de cette division sont « Burn » et « Nalu ».
- « Other »: comprend la participation de la filiale American Fruits & Flavors (achetée en 2016). Cette division vend des produits à des tiers indépendants, mais développe et produit également les principaux exhausteurs de goût pour les marques « Monster ».

## Intrum

Intrum est le leader du marché européen dans la prestation de services liés au suivi et au recouvrement des dettes impayées. Par ailleurs, l'entreprise possède son propre portefeuille de dettes rachetées pour lesquelles elle procède au recouvrement. L'entreprise est active dans 24 pays européens et emploie plus de 8 000 personnes.

## Portefeuille obligataire



En raison des rendements extrêmement faibles des obligations d'État, le portefeuille obligataire est entièrement constitué d'obligations d'entreprises. Le gestionnaire n'est pas tenu de respecter une notation minimale. Le gestionnaire sélectionne les débiteurs sur la base de critères stricts:

- Solvabilité: de préférence d'au moins 30%.
- Couverture de la charge d'intérêts par les flux de trésorerie bruts: au moins 3, de préférence.
- Dettes nettes par rapport aux flux de trésorerie bruts: au maximum 3, de préférence.
- Les entreprises qui génèrent des flux de trésorerie disponibles sont privilégiées.
- L'évolution de ces facteurs dans le temps.

Après la publication de résultats et des nouvelles importantes, le dossier est réexaminé.

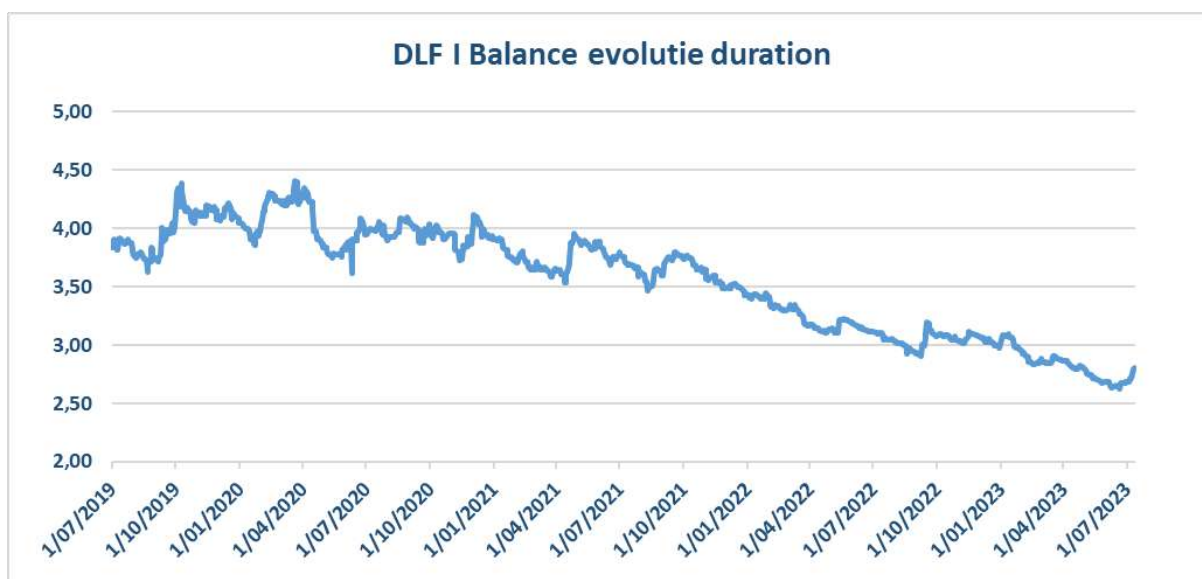
Si nécessaire, une obligation sera vendue avant l'échéance finale. De cette manière, le gestionnaire maintient les pertes de crédit à un minimum absolu.

62% du portefeuille obligataire sont constitués de titres BBB ou mieux, qui sont traditionnellement considérés comme « investment grade » dans le secteur financier. C'est un peu plus que les 59% de fin 2022. La hausse s'explique en partie par l'inclusion d'un bon de l'État belge de 1%, le premier depuis 2016.

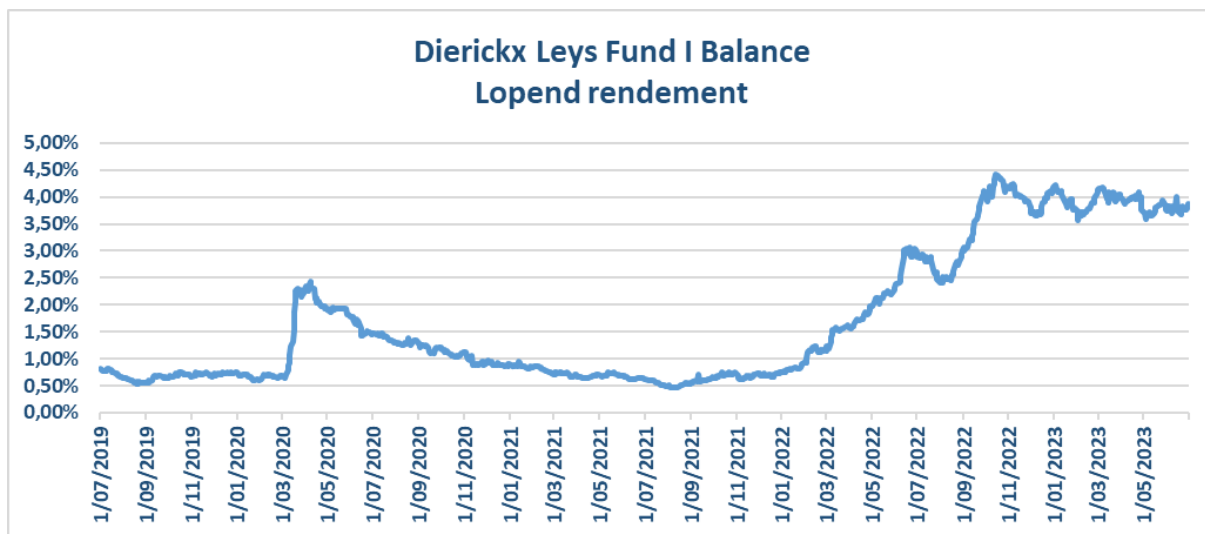
30% du portefeuille obligataire sont constitués d'obligations de sociétés non notées. Les critères énumérés ci-dessus garantissent que la qualité de ce portefeuille correspond à celle des obligations notées BBB dans le monde.

La durée du portefeuille obligataire est passée de 2,98 ans fin 2022 à 2,85 ans à la fin du premier semestre 2023. Le rendement courant du portefeuille obligataire est passé de 4,17% fin 2022 à 3,87% à la fin du premier semestre. Le rendement courant indique le montant des intérêts qui pourraient être perçus sur le portefeuille d'obligations à tout moment. Le résultat final dépend de l'évolution des taux d'intérêt, des devises telles que le dollar et de l'évolution de l'aversion au risque des investisseurs. Ce dernier est reflété par l'écart de taux d'intérêt entre les obligations notées BBB et AAA, connu sous le nom de « spread ». En 2022, l'écart s'est visiblement creusé en raison de la combinaison d'une inflation plus élevée et de perspectives de croissance plus faibles. En effet, une économie plus faible augmente le risque de faillite. Depuis la fin de l'année dernière, le « spread » est resté relativement stable.

Les hausses de taux successives ont entraîné une augmentation des taux d'intérêt à court et à long terme, en particulier en 2022. Les obligations à plus longue échéance baissent davantage que les obligations à plus courte échéance. Le gestionnaire a choisi de limiter la durée moyenne du portefeuille, même au cours de la période 2016-2021, lorsque les taux d'intérêt à court terme étaient même négatifs. Les risques liés à l'obtention d'un intérêt minimal à long terme étaient disproportionnés. Le gestionnaire a donc décidé de maintenir l'échéance moyenne pondérée (la durée dans le jargon) en dessous de quatre ans. La durée indique le risque potentiel/le potentiel en cas de mouvements importants des taux d'intérêt. Exemple: si le taux d'intérêt du marché augmente de 1% en peu de temps par rapport aux niveaux actuels, le portefeuille d'obligations de ce portefeuille d'obligations perdra environ 3% de sa valeur en raison de l'évolution des taux d'intérêt.



Grâce à cette intervention, l'impact négatif d'une hausse de 3% des taux d'intérêt à court et à long terme a été beaucoup plus limité que pour les portefeuilles à durée très élevée. Un portefeuille d'obligations à court terme comporte également plus d'obligations arrivant à échéance à court terme. Les fonds libérés peuvent être utilisés immédiatement pour répondre à la hausse des taux d'intérêt du marché, ce qui améliore encore le rendement courant du portefeuille d'obligations.



Nouveautés dans le portefeuille obligataire:

#### Obligations diverses:

- € Colruyt 21.2.2023-2028 4,25%
- € Huhtamaki 9.6.2022-2027 4,25%
- € Smiths Group 23.2.2017-2027 2%
- € Polski Koncern Naf.27.5.2021-2028 1,125%
- € Nestlé 14.6.2021-2026 0%
- € Glaxo Smith Kline 21.5.2018-2026 1,25%
- € Belgique 22.10.2020-2027 0%
- € Coca Cola 22.9.2019-2026 0,75%

Sorties du portefeuille obligataire:

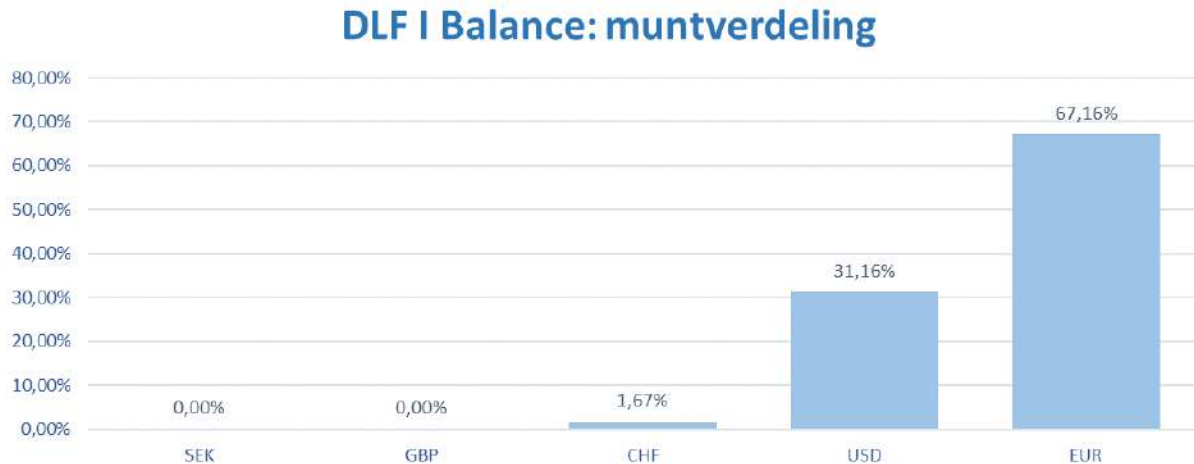
#### Obligations diverses:

- € Buzzi Unicem 28.04.2016-2023 2,125%: remboursée de manière anticipée
- € Ubisoft 30.01.2018-2023 1,288%: remboursée à l'échéance finale
- € Easyjet 09.03.2016-2023 1,75%: remboursée à l'échéance finale
- € Neste 07.06.2017-2024 1,50%: offre de rachat de Neste
- € Synthomer 1.7.2020-2025 3,875%: vendue pour cause de faible rendement par rapport aux risques
- € Intrum 31.7.2019-2026 3,5%: vendue pour cause de faible rendement par rapport aux risques
- € Nike 1.5.2013-2023 2,25%: remboursée à l'échéance finale
- € Smiths Group 28.4.2015-2023 1,25% Remboursée à l'échéance finale

- € Orlen 7.6.2016-2023 2,5%: remboursée à l'échéance finale
- € Ipsen 16.6.2016-2023 1,875% Remboursée à l'échéance finale

Le compartiment a réalisé un rendement non annualisé de 4,65% au cours du premier trimestre 2023.

## Répartition des devises



Le portefeuille est exposé à 31% au dollar américain. C'est une hausse par rapport aux 28% à la fin de l'année dernière. Le portefeuille d'actions est investi à 63% en actions dont le cours est libellé en dollars et le portefeuille d'obligations est investi à 6% en obligations dont le cours est libellé en dollars, qui est de plus en plus éloigné de la devise de cotation de la valeur nette d'inventaire, libellée en euros. Par conséquent, une partie du risque lié au dollar est couverte, de sorte que l'exposition totale au dollar est d'environ 50% du portefeuille d'actions et

de 10% du portefeuille d'obligations. Après couverture, le portefeuille est investi à 67% en euros. En pratique, 34% du portefeuille d'actions et 94% du portefeuille d'obligations sont directement investis en euros.

### **2.1.6 Future politique**

#### **Actions**

Sauf circonstances exceptionnelles, le portefeuille reste investi à hauteur d'environ 50% du total en actions selon les critères de sélection énumérés dans la politique définie.

#### **Obligations**

Compte tenu de la forme actuelle de la courbe des taux, le gestionnaire continue d'opter pour des obligations dont l'échéance est limitée à quatre ans, si l'offre d'obligations d'entreprises le permet.

#### **Espèces**

La position de liquidités reste comprise entre 1 et 5% du total et est principalement destinée à absorber des sorties.

Le gestionnaire limite l'exposition au dollar à environ 30% du total.

### **2.1.7 Classe de risque**

Le compartiment se situe dans la classe de risque 3 sur une échelle de 1 à 7.

Conformément au règlement (UE) 2017/653 complétant le règlement (UE) 1286/2014, un indicateur synthétique de risque (ISR) a été déterminé. L'indicateur de risque sommaire permet de connaître le niveau de risque de ce produit par rapport aux autres produits. Cet indicateur signale la probabilité que les investisseurs perdent de l'argent sur le produit en raison de l'évolution des marchés ou parce qu'il n'y a pas d'argent pour le paiement. Celui-ci donne une indication numérique du rendement possible du compartiment, mais également du risque qui l'accompagne, calculé dans la monnaie de référence du compartiment. L'indicateur se présente sous forme d'un nombre compris entre 1 et 7. Un chiffre plus élevé présente un rendement potentiel plus élevé, mais ce rendement est également plus imprévisible. Des pertes plus élevées sont également possibles. Le chiffre le plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Toutefois, comparé à un chiffre plus élevé, un chiffre inférieur présente en principe un rendement plus faible, mais un rendement plus prévisible.

L'indicateur synthétique de risque (ISR) est régulièrement évalué et peut augmenter ou diminuer sur base des données historiques. Les données historiques ne constituent pas toujours une indication fiable du profil de risque futur.

Le chiffre le plus récent est repris dans les Informations clés pour l'investisseur.

## 2.2 Bilan (chiffres semestriels)

### Section 1<sup>ère</sup>. - Schéma du bilan

#### TOTAL DE L'ACTIF NET

##### I Actifs immobilisés

- A. Frais d'établissement et d'organisation
- B. Immobilisations incorporelles
- C. Immobilisations corporelles

##### II Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés

- A. Obligations et autres titres de créance
  - a. Obligations
  - b. Autres titres de créance
    - b.1. Avec instruments financiers dérivés « embedded »
    - b.2. Sans instruments financiers dérivés « embedded »
- B. Instruments du marché monétaire
- C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions
  - a. Actions
  - b. OPC à nombre fixe de parts
  - c. Autres valeurs assimilables à des actions
- d. Autres valeurs mobilières
- e. OPC à nombre variable de parts
- F. Instruments financiers dérivés
  - j. Sur devises
    - i. Contrats d'option (+/-)
    - ii. Contrats à terme (+/-)
    - iii. Contrats de swap (+/-)
    - iv. Autres (+/-)

##### III Créances et dettes à plus d'un an

- A. Créances
- B. Dettes

##### IV Créances et dettes à un an au plus

- A. Créances
  - a. Montants à recevoir
  - b. Avoirs fiscaux
  - c. Collateral
  - d. Autre
- B. Dettes
  - a. Montants à payer (-)
  - b. Dettes fiscales (-)
  - c. Emprunts (-)
  - d. Collateral (-)
  - e. Autres (-)

##### V Dépôts et liquidités

- A. Avoirs bancaires à vue
  - a. Compte futures gérés
- B. Avoirs bancaires à terme
- C. Autre

##### VI Comptes de régularisation

- A. Charges à reporter
- B. Produits acquis
- C. Charges à imputer (-)
- d. Produits à reporter (-)

#### TOTAL CAPITAUX PROPRES

- A. Capital
- B. Participations au résultat
- C. Résultat reporté
- d. Résultat de l'exercice (du semestre)

	30/06/23 en EUR	30/06/22 en EUR
<b>TOTAL DE L'ACTIF NET</b>	<b>296.889.444,24</b>	<b>274.655.528,00</b>
<b>I Actifs immobilisés</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
A. Frais d'établissement et d'organisation		
B. Immobilisations incorporelles		
C. Immobilisations corporelles		
<b>II Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés</b>	<b>265.050.027,63</b>	<b>243.188.478,92</b>
A. Obligations et autres titres de créance		
a. Obligations	107962462,38	113314927,70
b. Autres titres de créance		
b.1. Avec instruments financiers dérivés « embedded »		
b.2. Sans instruments financiers dérivés « embedded »		
B. Instruments du marché monétaire	22392181,04	13117520,12
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	149261048,21	136847983,90
b. OPC à nombre fixe de parts		
c. Autres valeurs assimilables à des actions		
d. Autres valeurs mobilières		
e. OPC à nombre variable de parts		
F. Instruments financiers dérivés		
j. Sur devises		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)	-14565664,00	-20091952,80
<b>III Créances et dettes à plus d'un an</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
A. Créances		
B. Dettes		
<b>IV Créances et dettes à un an au plus</b>	<b>12.786.033,76</b>	<b>19.912.501,88</b>
A. Créances		
a. Montants à recevoir	14864944,91	19851912,81
b. Avoirs fiscaux	0,00	71134,91
c. Collateral		
d. Autre		
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-2078911,15	-10545,84
b. Dettes fiscales (-)		
c. Emprunts (-)		
d. Collateral (-)		
e. Autres (-)		
<b>V Dépôts et liquidités</b>	<b>19.121.622,50</b>	<b>11.656.653,57</b>
A. Avoirs bancaires à vue	19121622,50	11656653,57
a. Compte futures gérés		
B. Avoirs bancaires à terme		
C. Autre		
<b>VI Comptes de régularisation</b>	<b>-68.239,65</b>	<b>-102.106,37</b>
A. Charges à reporter		
B. Produits acquis	1031812,12	1039246,73
C. Charges à imputer (-)	-1100051,77	-1141353,10
d. Produits à reporter (-)		
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>296.889.444,24</b>	<b>274.655.528,00</b>
A. Capital	278736565,44	313599692,06
B. Participations au résultat	413579,68	230115,65
C. Résultat reporté	0,00	0,00
d. Résultat de l'exercice (du semestre)	17739299,12	-39174279,71



## Section 2. - Postes hors bilan

<b>I</b>	<b>Sûretés réelles (+/-)</b>	<b>2.649.374,31</b>	<b>3.270.045,06</b>
	A. Collateral		
	a. Valeurs mobilières/instruments du marché monétaire	2649374,31	3270045,06
	b. Liquidités/dépôts		
	B. Autres sûretés réelles (+/-)		
	a. Valeurs mobilières/instruments du marché monétaire		
	b. Liquidités/dépôts		
<b>II</b>	<b>Valeurs sous-jacentes des contrats d'option et des warrants (+)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	A. Contrats d'option et warrants achetés		
	B. Contrats d'option et warrants vendus		
<b>III</b>	<b>Montants notionnels des contrats à terme (+)</b>	<b>14.794.267,22</b>	<b>19.755.236,28</b>
	A. Contrats à terme achetés		
	B. Contrats à terme vendus	14794267,22	19755236,28
<b>IV</b>	<b>Montants notionnels des contrats de swap (+)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	A. Contrats de swap achetés		
	B. Contrats de swap vendus		
<b>V</b>	<b>Montants notionnels d'autres instruments financiers dérivés (+)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	A. Contrats achetés		
	B. Contrats vendus		
<b>VI</b>	<b>Montants non appelés sur actions</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>VII</b>	<b>Engagements de vente résultant de cessions-rétrocession</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>VIII</b>	<b>Engagements de rachat résultant de cessions-rétrocession</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>IX</b>	<b>Instruments financiers prêtés</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## 2.3 Compte de résultats (chiffres semestriels)

	30/06/23 en EUR	30/06/22 en EUR
<b>Section 3. - Schéma du compte de résultats</b>		
<b>I Réductions de valeur, moins-values et plus-values</b>	<b>17.299.131,64</b>	<b>-39.907.739,86</b>
A. Obligations et autres titres de créance		
a. Obligations	1416419,03	-12069155,24
b. Autres titres de créance		
b.1. Avec instruments financiers dérivés « embedded »		
b.2. Sans instruments financiers dérivés « embedded »		
B. Instruments du marché monétaire	146923,74	-271896,67
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	17455030,25	-36585782,57
b. OPC à nombre fixe de parts		
c. Autres valeurs assimilables à des actions		
d. Autres valeurs mobilières		
e. OPC à nombre variable de parts		
F. Instruments financiers dérivés		
G. Créances, dépôts, liquidités et dettes		
H. Positions et opérations de change		
a. Instruments financiers dérivés		
ii. Contrats à terme	149703,14	-336716,52
b. Autres positions et opérations de change	-1868944,52	9355811,14
<b>II Produits et charges des placements</b>	<b>2.637.325,12</b>	<b>2.924.489,14</b>
A. Dividendes	1390764,55	1919740,91
B. Intérêts (+/-)		
a. Valeurs mobilières et instruments du marché monétaire	1348571,95	1345016,06
b. Dépôts et liquidités	140122,90	-28690,71
c. Collateral (+/-)		
C. Intérêts d'emprunts (-)		
d. Contrats de swap		
e. Précomptes mobiliers (-)		
a. D'origine belge	-82913,64	-126926,50
b. D'origine étrangère	-159220,64	-184650,62
F. Autres produits provenant des placements		
<b>III Autres produits</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
A. Indemnité destinée à couvrir les frais d'acquisition et de réalisation des actifs, à décourager les sorties et à couvrir les frais de livraison		
B. Autre		
<b>IV Coûts d'exploitation</b>	<b>-2.136.406,32</b>	<b>-2.191.028,99</b>
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-39921,80	-34766,95
B. Charges financières (-)		
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-27100,73	-30854,30
d. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière		
Classe C	-1048944,26	-1160460,05
Classe B	-495713,11	-495497,28
Classe B1	-154445,39	-139950,31
Classe B2	-44513,67	-43713,76
Classe B4	-45439,73	-47582,42
b. Gestion administrative et comptable	-100193,98	-104702,32
c. Rémunération commerciale		
e. Frais administratifs (-)		
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)		
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-187,50	-213,45
H. Services et biens divers (-)	-13338,40	-8694,02
I. Amortissements et provisions pour risques et charges (-)		
J. Taxes		
Classe C, B, B1, B2, B4	-156564,61	-117350,83
K. Autres charges (-)	-10043,14	-7243,30
<b>Produits et charges de l'exercice (du semestre)</b>	<b>500918,80</b>	<b>733460,15</b>
<b>SOUS-TOTAL II + III + IV</b>	<b>500.918,80</b>	<b>733.460,15</b>

<b>V</b>	<b>Bénéfice courant (perte courante) avant impôt sur le résultat</b>	<b>17.800.050,44</b>	<b>-39.174.279,71</b>
<b>VI</b>	<b>Impôts sur le résultat</b>	<b>60.751,32</b>	
<b>VII</b>	<b>Résultat de l'exercice (du semestre)</b>	<b>17.739.299,12</b>	<b>-39.174.279,71</b>

## 2.4 Composition de l'actif et chiffres clés

### 2.4.1 Composition de l'actif au 30/06/2023

Désignation	Quantité	Devise	Cours	Évaluation	% de fonds détenus	% de portefeuille	% d'actifs nets
<b>I. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés</b>							
<b>Actions et autres valeurs assimilables à des actions</b>							
<b>Actions</b>							
<b>Belgique</b>							
ACKERMANS & VAN HAAREN	10,051	EUR	150,80	1515690,80		0,57%	0,51%
ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV	72,977	EUR	51,83	3782397,91		1,43%	1,27%
KBC GROUP NV	38,911	EUR	63,92	2487191,12		0,94%	0,84%
SOFINA	10,400	EUR	189,70	1972880,00		0,74%	0,66 %
SOLVAY SA	22,022	EUR	102,30	2252850,60		0,85%	0,76%
			<b>Total</b>	<b>12.011.010,43</b>		<b>4,53%</b>	<b>4,05%</b>
<b>Canada</b>							
OPEN TEXT CORPORATION	46,093	USD	41,55	1755581,77		0,66 %	0,59%
			<b>Total</b>	<b>1.755.581,77</b>		<b>0,66 %</b>	<b>0,59%</b>
<b>France</b>							
KERING	6,726	EUR	505,60	3400665,60		1,28%	1,15%
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	8,756	EUR	863,00	7556428,00		2,85%	2,55%
SCHNEIDER ELECTRIC SE	33,948	EUR	166,46	5650984,08		2,13%	1,90%
			<b>Total</b>	<b>16.608.077,68</b>		<b>6,27%</b>	<b>5,59%</b>
<b>Irlande</b>							
MEDTRONIC PLC	37,460	USD	88,10	3025232,38		1,14%	1,02%
			<b>Total</b>	<b>3.025.232,38</b>		<b>1,14%</b>	<b>1,02%</b>
<b>Italie</b>							
MONCLER SPA	46,174	EUR	63,34	2924661,16		1,10%	0,99%
			<b>Total</b>	<b>2.924.661,16</b>		<b>1,10%</b>	<b>0,99%</b>
<b>Luxembourg</b>							
EUROFINS SCIENTIFIC	67,053	EUR	58,16	3899802,48		1,47%	1,31%
			<b>Total</b>	<b>3.899.802,48</b>		<b>1,47%</b>	<b>1,31%</b>
<b>Pays-Bas</b>							
AALBERTS NV	38,103	EUR	38,53	1468108,59		0,55%	0,49%
ASML HOLDING NV	8,783	EUR	663,00	5823129,00		2,20%	1,96%
EXOR NV	84,961	EUR	81,68	6939614,48		2,62%	2,34%
			<b>Total</b>	<b>14.230.852,07</b>		<b>5,37%</b>	<b>4,79%</b>
<b>Taiwan</b>							
TAIWAN SEMICONDUCTOR-SP ADR	37,445	USD	100,92	3464065,82		1,31%	1,17%
			<b>Total</b>	<b>3.464.065,82</b>		<b>1,31%</b>	<b>1,17%</b>
<b>États-Unis d'Amérique</b>							
ACCENTURE PLC-CL A	17,092	USD	308,58	4834768,87		1,82%	1,63%
ACTIVISION BLIZZARD INC	53,893	USD	84,30	4164616,28		1,57%	1,40%
ADOBE INC	10,056	USD	488,99	4507547,38		1,70 %	1,52%
ALPHABET INC-CL C	59,208	USD	120,97	6565580,49		2,48%	2,21%
AMAZON.COM INC	16,106	USD	130,36	1924629,35		0,73%	0,65%
APPLE INC	33,345	USD	193,97	5928984,92		2,24%	2,00%
BANK OF AMERICA CORP	105,940	USD	28,69	2786156,93		1,05%	0,94%
BERKSHIRE HATHAWAY INC-CL B	19,990	USD	341,00	6248592,90		2,36%	2,10%
BOOKING HOLDINGS INC	1,722	USD	2700,33	4262506,43		1,61%	1,44%
CHECK POINT SOFTWARE TECH	37,854	USD	125,62	4358987,51		1,64%	1,47%
CISCO SYSTEMS INC	61,024	USD	51,74	2894290,73		1,09%	0,97%
CVS HEALTH CORP	60,222	USD	69,13	3816249,76		1,44%	1,29%
DANAHER CORP	15,065	USD	240,00	3314327,62		1,25 %	1,12%

FORTINET INC	23,667	USD	75,59	1639919,82	0,62%	0,55%
MASTERCARD INC - A	6,481	USD	393,30	2336582,00	0,88%	0,79%
MICROSOFT CORP	22,653	USD	340,54	7071457,16	2,67%	2,38%
MOODY'S CORP	15,796	USD	347,72	5034911,65	1,90%	1,70 %
NEWMONT CORP	97,295	USD	42,66	3804752,68	1,44%	1,28%
SS&C Technologies HOLDINGS	74,808	USD	60,60	4155619,03	1,57%	1,40%
UNION PACIFIC CORP	15,982	USD	204,62	2997742,08	1,13 %	1,01%
VEEVA SYSTEMS INC-CLASS A	8,191	USD	197,73	1484651,60	0,56%	0,50 %
VISA INC-CLASS A SHARES	10,777	USD	237,48	2346064,68	0,89%	0,79%
			<b>Total</b>	<b>86.478.939,87</b>	<b>32,63%</b>	<b>29,13%</b>
<b>Suisse</b>						
ROCHE HOLDING Gs.	9,209	CHF	273,50	2578033,61	0,97%	0,87%
SONOVA HOLDING AG-REG	9,371	CHF	238,20	2284790,94	0,86%	0,77%
			<b>Total</b>	<b>4.862.824,55</b>	<b>1,83%</b>	<b>1,64%</b>
<b>Total actions et autres valeurs assimilables à des actions</b>						
				<b>149.261.048,21</b>	<b>56,31%</b>	<b>50,27%</b>
<b>Obligations et autres titres de créance</b>						
<b>Obligations</b>						
<b>Obligations d'État et obligations garanties par l'État</b>						
<b>Belgique</b>						
BELGIUM KINGDOM (EUR) 0% 20-27 22.10	1600000	EUR	88,2490%	1411984,00	0,53%	0,48%
			<b>Total</b>	<b>1.411.984,00</b>	<b>0,53%</b>	<b>0,48%</b>
<b>Obligations privées:</b>						
<b>Belgique</b>						
AEDIFICA SA (EUR) 0,75% 21-31 09.09	400,000	EUR	70,0170%	280068,00	0,11%	0,09%
ALIAxis FINANCE (EUR) 0,875% 21-28 08.11	1100000	EUR	79,3630%	872993,00	0,33%	0,29%
ATENOR GROUP S (EUR) 3,4% 21-27 08.02	700,000	EUR	88,0590%	616413,00	0,23%	0,21%
ATENOR GROUP SA (EUR) 3,25% 20-24 23.10	623,000	EUR	93,9920%	585570,16	0,22%	0,20%
BEKAERT NV (EUR) 2,75% 20-27 23.10	100,000	EUR	95,8550%	95855,00	0,04%	0,03%
BEKAERT SA (EUR) 2,75% 19-26 25.10	400,000	EUR	96,6760%	386704,00	0,15%	0,13%
EANDIS SYSTEM (EUR) 2% 17-25 23.06	1300000	EUR	96,0370%	1248481,00	0,47%	0,42%
ELIA TRANS BE (EUR) 3,25% 13-28 04.04	400,000	EUR	98,5740%	394296,00	0,15%	0,13%
FRANZ COLRUYT NV (EUR) 4,25% 23-28 21.02	1350000	EUR	100,9980%	1363473,00	0,51%	0,46%
GBL (EUR) 1,875% 18-25 19.06	600,000	EUR	95,7070%	574242,00	0,22%	0,19%
GIMV NV (EUR) 2,25% 21-29 15.03	1000000	EUR	87,9370%	879370,00	0,33%	0,30 %
IMMOBEL SA (EUR) 3% 21-28 12.05	1300000	EUR	94,5220%	1228786,00	0,46%	0,41%
KINEPOLIS GROUP (EUR) 2,4% 17-25 15.12	400,000	EUR	88,5480%	354192,00	0,13%	0,12%
KINEPOLIS GROUP (EUR) 2,75% 19-26 18.12	200,000	EUR	90,9823%	181964,60	0,07%	0,06%
KINEPOLIS GROUP (EUR) 2,9% 17-27 15.12	1000000	EUR	83,0360%	830360,00	0,31%	0,28%
MONTEA (EUR) 3,42% 15-25 30.06	700,000	EUR	95,1680%	666176,00	0,25%	0,22%
RETAIL ESTATES (EUR) 2,84% 16-26 10.06	900,000	EUR	90,7420%	816678,00	0,31%	0,28%
SOFINA SA (EUR) 1% 21-28 23.09	800,000	EUR	79,3680%	634944,00	0,24%	0,21%
SOLVAY SA (EUR) 0,5% 19-29 06.09	1400000	EUR	84,3370%	1180718,00	0,45%	0,40 %
UCB SA (EUR) 1% 21-28 30.03	500,000	EUR	84,7880%	423940,00	0,16%	0,14%
VGP NV (EUR) 2,25% 22-30 17.01	200,000	EUR	71,3060%	142612,00	0,05%	0,05%
VGP NV (EUR) 3,5% 18-26 19.03	1000000	EUR	97,9570%	979570,00	0,37%	0,33%
			<b>Total</b>	<b>14.737.405,76</b>	<b>5,56%</b>	<b>4,96%</b>
<b>Canada</b>						
ALIMEN COUCHE (EUR) 1,875% 16-26 06.05	1700000	EUR	93,3260%	1586542,00	0,60 %	0,53%
			<b>Total</b>	<b>1.586.542,00</b>	<b>0,60%</b>	<b>0,53%</b>
<b>Danemark</b>						
DSV AS (EUR) 1,75% 17-24 20.09	1300000	EUR	96,8590%	1259167,00	0,48%	0,42%
			<b>Total</b>	<b>1.259.167,00</b>	<b>0,48%</b>	<b>0,42%</b>
<b>Allemagne</b>						
ADIDAS AG (EUR) 2,25% 14-26 08.10	1400000	EUR	96,0920%	1345288,00	0,51%	0,45%
AMPHENOL TECH HLDS (EUR) 2% 18-28 08.10	1400000	EUR	91,9870%	1287818,00	0,49%	0,43 %
COVESTRO AG (EUR) 4,75% 22-28 15.11	1400000	EUR	101,8020%	1425228,00	0,54%	0,48%
DAIMLER AG (EUR) 0,85% 17-25 28.02	1728000	EUR	95,2630%	1646144,64	0,62%	0,55%
EVONIK (EUR) 0,75% 16-28 07.09	1600000	EUR	86,0940%	1377504,00	0,52%	0,46%
FRESENIUS MEDICAL (EUR) 1,5% 18-25 11.07	1100000	EUR	94,7370%	1042107,00	0,39%	0,35%
HAPAG-LLOYD AG (EUR) 2,5% 21-28 15.04	1500000	EUR	90,7480%	1361220,00	0,51%	0,46%

HELLA GMBH & CO (EUR) 0,5% 19-27 26.01	1400000	EUR	87,5790%	1226106,00	0,46%	0,41%
HORNBACH BAUMARKT(EUR) 3,25% 19-26 25.10	1500000	EUR	94,9020%	1423530,00	0,54%	0,48%
LANXESS (EUR) 0,625% 21-29 01.12	1700000	EUR	78,2020%	1329434,00	0,50 %	0,45%
SCHAEFFLER AG (EUR) 2,875% 19-27 26.03	1400000	EUR	94,9440%	1329216,00	0,50 %	0,45%
SYMRISE AG (EUR) 1,25% 19-25 29.11	1200000	EUR	93,2890%	1119468,00	0,42%	0,38%
		<b>Total</b>		<b>15.913.063,64</b>	<b>6,00%</b>	<b>5,36%</b>
<b>Finlande</b>						
HUHTAMAKI OYJ (EUR) 4,25% 22-27 09.06	1500000	EUR	98,2540%	1473810,00	0,56%	0,50 %
METSA BOARD OYJ (EUR) 2,75% 17-27 29.09	1400000	EUR	94,6990%	1325786,00	0,50 %	0,45%
NESTE (EUR) 0,75% 21-28 25.03	900,000	EUR	86,4300%	777870,00	0,29%	0,26%
NOKIA OYJ (EUR) 2,375% 20-25 15.05	1500000	EUR	96,5400%	1448100,00	0,55%	0,49%
STORA ENSO OYJ (EUR) 2,5% 18-28 21.03	1300000	EUR	93,4260%	1214538,00	0,46%	0,41%
UPM-KYMMENE OY (EUR) 2,25% 22-29 23.05	1500000	EUR	90,8950%	1363425,00	0,51%	0,46%
		<b>Total</b>		<b>7.603.529,00</b>	<b>2,87%</b>	<b>2,56%</b>
<b>France</b>						
CAPGEMINI SE (EUR) 1% 18-24 18.10	1300000	EUR	96,0160%	1248208,00	0,47%	0,42%
CIE DE SAINT-GOBAIN (EUR) 1% 17-25 17.03	1500000	EUR	95,2720%	1429080,00	0,54%	0,48%
EUTELSAT SA (EUR) 2% 18-25 02.10	1500000	EUR	90,3250%	1354875,00	0,51%	0,46%
IPSOS (EUR) 2,875% 18-25 21.09	1500000	EUR	95,2060%	1428090,00	0,54%	0,48%
ORANGE (EUR) 1,375% 18-28 20.03	900,000	EUR	90,7350%	816615,00	0,31%	0,28%
UBISOFT ENTERT (EUR) 0,878% 20-27 24.11	800,000	EUR	75,6070%	604856,00	0,23%	0,20%
VIVENDI SA (EUR) 1,125% 19-28 11.12	1200000	EUR	87,4530%	1049436,00	0,40 %	0,35%
WPP FINANCE (EUR) 2,25% 14-26 22.09	1500000	EUR	94,3390%	1415085,00	0,53%	0,48%
		<b>Total</b>		<b>9.346.245,00</b>	<b>3,53%</b>	<b>3,15%</b>
<b>Grande-Bretagne</b>						
COCA-COLA EURPAC (EUR) 1,5% 18-27 08.11	1400000	EUR	91,0850%	1275190,00	0,48%	0,43 %
GLAXOSMITHKLINE (EUR) 1,25% 18-26 21.05	1600000	EUR	93,2080%	1491328,00	0,56%	0,50 %
SMITHS GROUP PLC (EUR) 2% 17-27 23.02	1400000	EUR	92,5600%	1295840,00	0,49%	0,44%
VODAFONE GROUP (EUR) 2,2% 16-26 25.08	1200000	EUR	94,7600%	1137120,00	0,43 %	0,38%
		<b>Total</b>		<b>5.199.478,00</b>	<b>1,96%</b>	<b>1,75%</b>
<b>Irlande</b>						
KERRY GROUP FI (EUR) 2,375% 15-25 10.09	1100000	EUR	97,4080%	1071488,00	0,40 %	0,36%
SMURFIT KAPPA (EUR) 1,5% 19-27 15.09	300,000	EUR	89,6840%	269052,00	0,10%	0,09%
SMURFIT KAPPA (EUR) 2,75% 15-25 01.02	500,000	EUR	97,8570%	489285,00	0,18%	0,16%
SMURFIT KAPPA (EUR) 2,875% 18-26 15.01	700,000	EUR	96,4040%	674828,00	0,25%	0,23%
SWISSCOM AG (EUR) 1,125% 18-26 12.10	1100000	EUR	91,5490%	1007039,00	0,38%	0,34%
		<b>Total</b>		<b>3.511.692,00</b>	<b>1,32%</b>	<b>1,18%</b>
<b>Luxembourg</b>						
MEDTRONIC GLOBAL (EUR) 1,125% 19-27 07.3	1200000	EUR	91,0180%	1092216,00	0,41%	0,37%
MOHAWK CAPITAL (EUR) 1,75% 20-27 12.06	1500000	EUR	92,2820%	1384230,00	0,52%	0,47%
MYTILINEOS FIN (EUR) 2,5% 19-24 01.12	1500000	EUR	96,8870%	1453305,00	0,55%	0,49%
NESTLE FIN INT (EUR) 0% 21-26 14.06	1650000	EUR	90,3170%	1490230,50	0,56%	0,50 %
		<b>Total</b>		<b>5.419.981,50</b>	<b>2,04%</b>	<b>1,83%</b>
<b>Pays-Bas</b>						
AKZO NOBEL NV (EUR) 1,625% 20-30 14.04	1500000	EUR	85,8250%	1287375,00	0,49%	0,43 %
ARGENTUM (EUR) 1,125% 18-25 17.09	1600000	EUR	93,7780%	1500448,00	0,57%	0,51%
BRENTAG FINANCE (EUR) 1,125% 17-25 27.9	1600000	EUR	93,9410%	1503056,00	0,57%	0,51%
DEUTSCHE TELEKOM (EUR) 1,5% 16-28 03.04	1200000	EUR	90,6340%	1087608,00	0,41%	0,37%
DIAGEO CAP BV (EUR) 0,125% 20-28 28.09	1200000	EUR	84,3350%	1012020,00	0,38%	0,34%
EXOR NV (EUR) 2,875% 15-25 22.12	200,000	EUR	96,9190%	193838,00	0,07%	0,07%
FERRARI NV (EUR) 1,5% 20-25 27.05	1200000	EUR	95,3370%	1144044,00	0,43 %	0,39%
IMCD NV (EUR) 2,5% 18-25 26.03	1900000	EUR	96,5370%	1834203,00	0,69%	0,62%
JDE PEET'S NV (EUR) 0,5% 21-29 16.01	1500000	EUR	82,1400%	1232100,00	0,46%	0,42%
		<b>Total</b>		<b>10.794.692,00</b>	<b>4,07%</b>	<b>3,64%</b>
<b>Pologne</b>						
POLSKI KN ORLEN (EUR) 1,125% 21-28 27.05	1800000	EUR	84,9870%	1529766,00	0,58%	0,52%
		<b>Total</b>		<b>1.529.766,00</b>	<b>0,58%</b>	<b>0,52%</b>
<b>Émirats arabes unis</b>						
EMIRATES TELECOM (EUR) 2,75% 14-26 18.06	1400000	EUR	96,6150%	1352610,00	0,51%	0,46%
		<b>Total</b>		<b>1.352.610,00</b>	<b>0,51%</b>	<b>0,46%</b>

<b>États-Unis d'Amérique</b>							
ALPHABET INC (USD) 1,1% 20-30 15.08	1760000	USD	80,6170%	1300631,77	0,49%	0,44%	
APPLE INC (USD) 2,9% 17-27 12.09	1550000	USD	93,7180%	1331587,68	0,50 %	0,45%	
BORGWARNER INC (EUR) 1% 21-31 19.05	1800000	EUR	77,7290%	1399122,00	0,53%	0,47%	
COCA-COLA CO (EUR) 0,75% 19-26 22.09	1600000	EUR	91,7940%	1468704,00	0,55%	0,49%	
DANAHER CORP (EUR) 2,5% 20-30 30.03	1200000	EUR	92,9440%	1115328,00	0,42%	0,38%	
DOVER CORP (EUR) 0,75% 19-27 04.11	1300000	EUR	87,2010%	1133613,00	0,43 %	0,38%	
EDWARDS LIFE (USD) 4,3% 18-28 15.06	1400000	USD	96,4890%	1238285,82	0,47%	0,42%	
EMERSON ELECTRIC (EUR) 1,25% 19-25 15.10	1200000	EUR	93,8550%	1126260,00	0,42%	0,38%	
EURONET WORLDWIDE(EUR) 1,375% 19-26 22.5	1500000	EUR	90,1020%	1351530,00	0,51%	0,46%	
HASBRO INC (USD) 3,55% 19-26 19.11	1650000	USD	92,7750%	1403233,57	0,53%	0,47%	
KEYSIGHT TECHN (USD) 4,55% 15-24 30.10	340,000	USD	98,3130%	306411,40	0,12%	0,10%	
MANPOWERGROUP (EUR) 1,75% 18-26 22.06	1600000	EUR	93,4160%	1494656,00	0,56%	0,50 %	
MICRON TECHNOLOGY(USD) 4,975% 19-26 06.2	1500000	USD	98,3900%	1352873,77	0,51%	0,46%	
NASDAQ INC (EUR) 1,75% 19-29 28.03	1500000	EUR	87,4720%	1312080,00	0,50 %	0,44%	
NVIDIA CORP (USD) 1,55% 21-28 15.06	1500000	USD	87,0140%	1196452,47	0,45%	0,40 %	
PARKER-HANNIFIN (EUR) 1,125% 17-25 01.03	1500000	EUR	94,8800%	1423200,00	0,54%	0,48%	
PRICELINE GROU (EUR) 2,375% 14-24 23.09	1200000	EUR	97,8570%	1174284,00	0,44%	0,40 %	
THERMO FISHER (EUR) 1,45% 17-27 16.03	1300000	EUR	92,1550%	1198015,00	0,45%	0,40 %	
UNITED PARCEL (EUR) 1,625% 15-25 15.11	1200000	EUR	94,9930%	1139916,00	0,43 %	0,38%	
WALGREENS BOOT (EUR) 2,125% 14-26 20.11	1500000	EUR	92,5280%	1387920,00	0,52%	0,47%	
		<b>Total</b>		<b>24.854.104,48</b>	<b>9,38%</b>	<b>8,37%</b>	
<b>Suède</b>							
ERICSSON LM (EUR) 1% 21-29 26.05	1800000	EUR	79,2020%	1425636,00	0,54%	0,48%	
ESSITY AB (EUR) 0,25% 21-31 08.02	1400000	EUR	76,6990%	1073786,00	0,41%	0,36%	
SKF AB (EUR) 1,25% 18-25 17.09	1000000	EUR	94,2780%	942780,00	0,36%	0,32%	
		<b>Total</b>		<b>3.442.202,00</b>	<b>1,30%</b>	<b>1,16%</b>	
<b>Total obligations et autres titres de créance</b>				<b>107.962.462,38</b>	<b>40,73%</b>	<b>36,36%</b>	
<b>Instruments du marché monétaire</b>							
<b>Instruments du marché monétaire privés</b>							
<b>Belgique</b>							
BARRY CALLEBAUT (EUR) 2,375% 16-24 24.05	1240000	EUR	98,3190%	1219155,60	0,46%	0,41%	
ELIA SYSTEM OP (EUR) 1,375% 15-24 27.05	300,000	EUR	97,5590%	292677,00	0,11%	0,10%	
GRP BRUXELLES (EUR) 1,375% 17-24 23.05	1000000	EUR	97,5880%	975880,00	0,37%	0,33%	
UCB SA (EUR) 5.125% 13-2023 02.10	800,000	EUR	100,0470%	800376,00	0,30 %	0,27%	
VGP NV (EUR) 3,25% 17-24 06.07	300,000	EUR	98,4700%	295410,00	0,11%	0,10%	
VGP NV 3.90% 16-23 21.09	600,000	EUR	99,5370%	597222,00	0,23%	0,20%	
		<b>Total</b>		<b>4.180.720,60</b>	<b>1,58%</b>	<b>1,41%</b>	
<b>Allemagne</b>							
SIXT SE (EUR) 1,5% 18-24 21.02	800,000	EUR	97,9740%	783792,00	0,30 %	0,26%	
		<b>Total</b>		<b>783.792,00</b>	<b>0,30%</b>	<b>0,26%</b>	
<b>Finlande</b>							
KEMIRA OYJ (EUR) 1,75% 17-24 30.05	1600000	EUR	97,5940%	1561504,00	0,59%	0,53%	
		<b>Total</b>		<b>1.561.504,00</b>	<b>0,59%</b>	<b>0,53%</b>	
<b>France</b>							
ARKEMA (EUR) 3,125% 13-23 06.12	700,000	EUR	99,3600%	695520,00	0,26%	0,23%	
CIE PLASTIC (EUR) 1,25% 17-24 26.06	1400000	EUR	96,8800%	1356320,00	0,51%	0,46%	
ELIS SA (EUR) 0% 17-23 06.10	9,800	EUR	31,4380%	308092,40	0,12%	0,10%	
ELIS SA (EUR) 1,75% 19-24 11.04	1000000	EUR	97,6950%	976950,00	0,37%	0,33%	
FROMAGERIES BEL (EUR) 1,5% 17-24 18.04	2100000	EUR	97,7880%	2053548,00	0,77%	0,69%	
MAISONS DU MONDE (EUR) 0,125% 17-23 06.12	28,600	EUR	47,2980%	1352722,80	0,51%	0,46%	
SEB SA (EUR) 1,5% 17-24 31.05	800,000	EUR	97,6220%	780976,00	0,29%	0,26%	
TECHNIP (EUR) 3,15% 13-23 18.10	1200000	EUR	99,2310%	1190772,00	0,45%	0,40 %	
TELEPERFORMANCE (EUR) 1,5% 17-24 03.04	500,000	EUR	97,4950%	487475,00	0,18%	0,16%	
		<b>Total</b>		<b>9.202.376,20</b>	<b>3,47%</b>	<b>3,10%</b>	

<b>Grande-Bretagne</b>							
DS SMITH PLC (EUR) 1,375% 17-24 26.07	1000000	EUR	96,5590%	965590,00		0,36%	0,33%
EASYJET PLC (EUR) 1,125% 16-23 18.10	1000000	EUR	99,0510%	990510,00		0,37%	0,33%
			<b>Total</b>	<b>1.956.100,00</b>		<b>0,74%</b>	<b>0,66 %</b>
<b>Irlande</b>							
JOHNSON CONTROLS (EUR) 1% 17-23 15.09	1300000	EUR	99,4600%	1292980,00		0,49%	0,44%
			<b>Total</b>	<b>1.292.980,00</b>		<b>0,49%</b>	<b>0,44%</b>
<b>Luxembourg</b>							
EUROFINS SCIENT (EUR) 2,125% 17-24 25.0	600,000	EUR	97,6870%	586122,00		0,22%	0,20%
			<b>Total</b>	<b>586.122,00</b>		<b>0,22%</b>	<b>0,20%</b>
<b>Autriche</b>							
WIENERBERGER A (EUR) 2% 18-24 02.05	1572000	EUR	97,8420%	1538076,24		0,58%	0,52%
			<b>Total</b>	<b>1.538.076,24</b>		<b>0,58%</b>	<b>0,52%</b>
<b>États-Unis d'Amérique</b>							
PVH CORP (EUR) 3,625% 16-24 15.07	1300000	EUR	99,2700%	1290510,00		0,49%	0,43 %
			<b>Total</b>	<b>1.290.510,00</b>		<b>0,49%</b>	<b>0,43%</b>
			<b>Total instruments du marché monétaire</b>	<b>22.392.181,04</b>		<b>8,45%</b>	<b>7,54%</b>
<b>Instruments financiers dérivés</b>							
<b>Sur devises</b>							
<b>Contrats à terme (non négociés de gré à gré)</b>							
VERK TERM EUR/USD 1.0815 06/12/2023	-16000000	EUR	0,91	-14565664,00		-5,50%	-4,91%
			<b>Total</b>	<b>-14.565.664,00</b>		<b>-5,50%</b>	<b>-4,91%</b>
			<b>Total instruments financiers dérivés</b>	<b>-14.565.664,00</b>		<b>-5,50%</b>	<b>-4,91%</b>
			<b>Total valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés</b>	<b>265.050.027,63</b>		<b>100,00 %</b>	<b>89,28%</b>
<b>II. Dépôts et liquidités</b>							
<b>Avoirs bancaires à vue</b>							
KBC Bank		EUR		11317646,99			3,81%
KBC Bank		CHF		196986,60			0,07%
KBC Bank		SEK		2103664,24			0,71%
KBC Bank		USD		5503317,99			1,85%
			<b>Total dépôts et liquidités</b>	<b>19.121.622,50</b>			<b>6,44%</b>
<b>III. Autres créances et dettes</b>							
				<b>12.786.033,76</b>			<b>4,31%</b>
<b>IV. Autres</b>							
				<b>-68.239,65</b>			<b>-0,02%</b>
<b>V. Total de la valeur nette d'inventaire</b>							
				<b>296.889.444,24</b>			<b>100,00 %</b>



Répartition sectorielle et des devises: voir les graphiques au point 2.1.5 ci-dessus.

**Répartition géographique**

(en pourcentage du portefeuille de valeurs mobilières)

Émirats arabes	0,48%
Belgique	11,56%
Canada	1,20%
Danemark	0,45%
Allemagne	5,97%
Finlande	3,28%
France	12,57%
Grande-Bretagne	2,56%
Irlande	2,80%
Italie	1,05%
Luxembourg	3,54%
Pays-Bas	8,95%
Autriche	0,55%
Pologne	0,55%
Taiwan	1,24%
États-Unis	40,28%
Suède	1,23%
Suisse	1,74%
	<b>100,00 %</b>

**2.4.2 Changements dans la composition de l'actif du Dierickx Leys Fund I Balance**

<b>Taux de rotation</b>	
	<b>Semestre 1</b>
Achats	32220407,57
Vendre	25246485,31
<b>Total 1</b>	<b>57.466.892,88</b>
Souscriptions	24411196,58
Remboursements	15545595,85
<b>Total 2</b>	<b>39.956.792,43</b>
Moyenne de référence de l'actif net	286202527,52
<b>Rotation</b>	<b>6,12%</b>

<b>Taux de rotation corrigé</b>	
	<b>Semestre 1</b>
Achats	32220407,57
Vendre	25246485,31
<b>Total 1</b>	<b>57.466.892,88</b>
Souscriptions	24411196,58
Remboursements	15545595,85
<b>Total 2</b>	<b>39.956.792,43</b>
Moyenne de référence de l'actif net	286202527,52
Ratio de l'actif hors dépôts et liquidités par rapport au total de l'actif net	89,28%
<b>Rotation corrigée</b>	<b>6,80%</b>

Le tableau ci-dessus montre le volume semestriel en capitaux des transactions opérées dans le portefeuille. Il compare également ce volume (corrigé pour la somme des souscriptions et des remboursements) avec la moyenne de l'actif net (rotation) au début et à la fin du semestre. Un chiffre proche de 0% montre que les transactions qui ont été réalisées pendant une période l'ont été uniquement en fonction des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et remboursements n'ont engendré que partiellement ou, le cas échéant, pas du tout de transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des opérations effectuées au cours de l'exercice peut être consultée gratuitement auprès de Dierickx Leys Private Bank SA, dont le siège social est situé 2000 Anvers, Kasteelpleinstraat 44, et qui est responsable des services financiers.

### 2.4.3 Montant des engagements ou valeur nominale

En valeurs mobilières	date de réalisation	Devise	En devises	En EUR	Lot-size
VERK TERM EUR/USD 1.0815 06/12/2023	08/06/2023	USD	16000000,00	14794267,22 <b>14.794.267,22</b>	1

### 2.4.4 Évolution du nombre de souscriptions, de remboursements et de la valeur nette d'inventaire

Période	Évolution du nombre de parts en circulation 2021					
	Souscriptions		Remboursements		Fin de la période	
	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.
C	2,450	8,412	4,071	3,258	45,817	23,899
B	365	10,765	1	4,550	574	35,977
B1	3	1,656	0	2,059	579	10,288
B2	0	3,527	0	278	0	5,613
B4	150	1,878	0	2,079	6,170	1,875
I	0	0	0	0	0	0

Période	Évolution du nombre de parts en circulation 2022					
	Souscriptions		Remboursements		Fin de la période	
	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.
C	1,566	3,782	4,025	3,600	43,358	24,081
B	276	7,544	0	6,030	850	37,491
B1	4	3,125	0	535	583	12,878
B2	0	245	0	1,160	0	4,698
B4	45	6	0	6	6,215	1,875
I	0	0	0	0	0	0

Période	Évolution du nombre de parts en circulation durant le premier semestre 2023					
	Souscriptions		Remboursements		Fin de la période	
	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.
C	771	1,584	1,400	2,418	42,729	23,247
B	302	3,317	5	1,958	1,147	38,850
B1	2	3,742	5	1,514	580	15,106
B2	0	1,711	0	33	0	6,376
B4	0	13	0	0	6,215	1,888
I	0	0	0	0	0	0

Période	Montants reçus et payés par le compartiment en EUR en 2021			
Année	Souscriptions		Remboursements	
	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.
C	5685199,75	18964137,43	9434970,54	7319289,02
B	851555,71	24424302,88	2349,99	10371076,15
B1	6809,61	3755096,91	0,00	4630622,10
B2	0,00	8271167,62	0,00	664297,62
B4	367506,00	4392232,63	0,00	4877479,53
I	0,00	0,00	0,00	0,00

Période	Montants reçus et payés par le compartiment en EUR en 2022			
Année	Souscriptions		Remboursements	
	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.
C	3605425,53	8260201,85	9015940,70	7755318,59
B	567729,39	16726578,36	0,00	13493062,35
B1	8833,00	7117844,35	0,00	1239167,91
B2	0,00	536999,75	0,00	2661057,68
B4	100357,20	13078,80	0,00	13143,24
I	0,00	0,00	0,00	0,00

Période	Montants reçus et payés par le compartiment en EUR durant le premier semestre 2023			
Année	Souscriptions		Remboursements	
	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.
C	1664327,88	3313544,23	3021067,23	5062421,26
B	646670,29	7048818,21	10757,40	4138893,24
B1	4296,52	8017185,73	11032,70	3231367,30
B2	0,00	3688179,08	0,00	70056,72
B4	0,00	28174,64	0,00	0,00
I	0,00	0,00	0,00	0,00

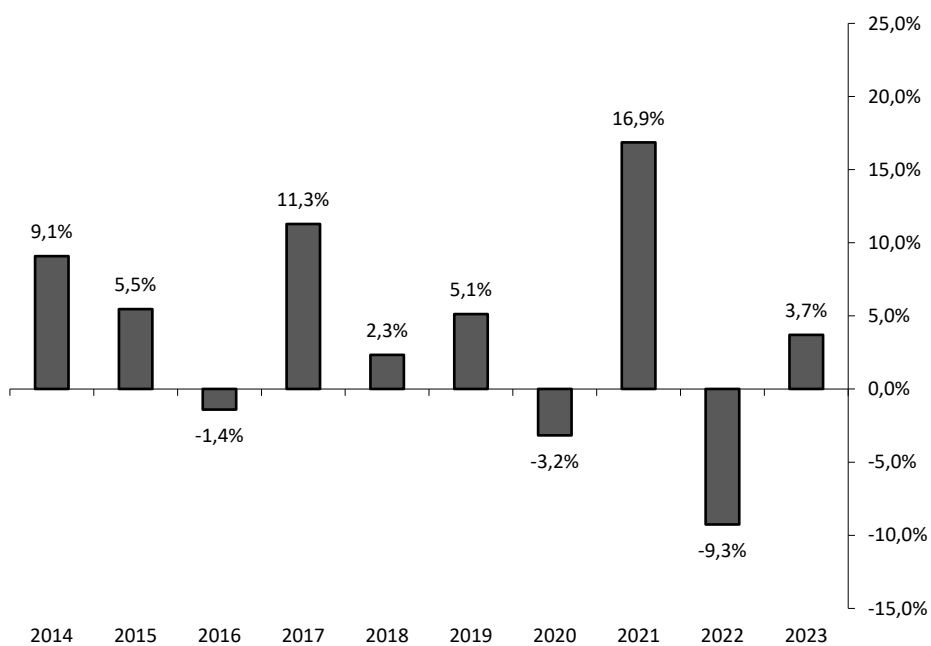
Période	Valeur nette d'inventaire en fin de période en EUR						
Année	du compartiment	d'une part C		d'une part B		d'une part B1	
		Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.
2021	315315450,54	2432,84	2368,92	2420,94	2389,74	2436,27	2404,98
2022	270884510,02	2074,98	2007,20	2070,39	2030,47	2087,68	2047,60
30 juin 2023	296889444,24	2207,67	2134,26	2205,77	2155,96	2226,41	2171,81

Période	Valeur nette d'inventaire en fin de période en EUR					
Année	d'une part B2		d'une part B4		d'une part I	
	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.
2021		2425,36	2515,13	2445,35		
2022		2070,25	2166,06	2092,65		
30 juin 2023		2193,02	2315,79	2213,87		

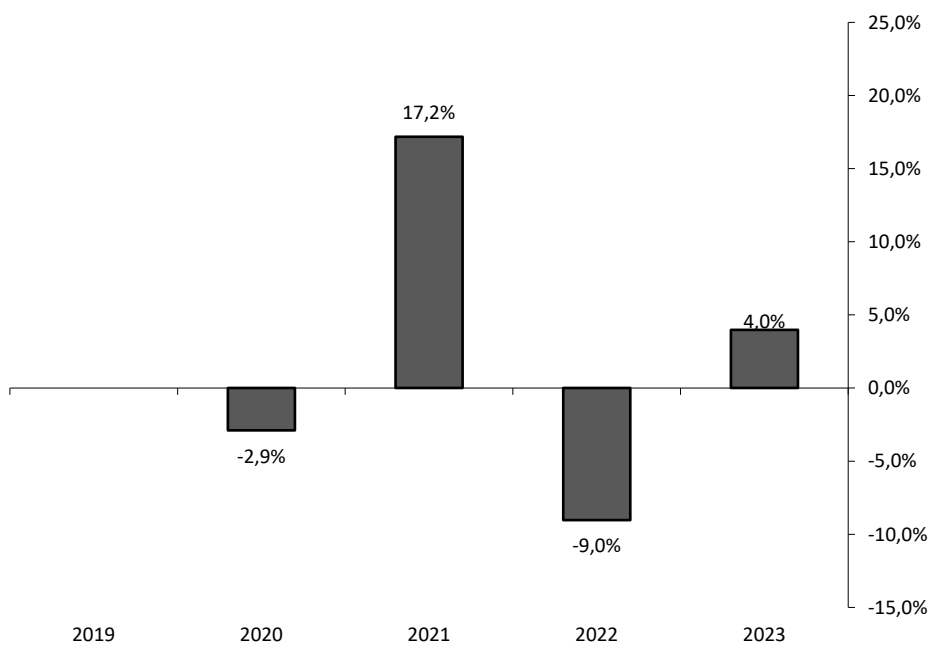
## 2.4.5 Chiffres de rendement

Rendements actuariels	1 an 30/06/22-30/06/23	3 ans 30/06/20-30/06/23	5 ans 30/06/18-30/06/23	10 ans 30/06/13-30/06/23
Classe C	3,70 %	3,22%	2,28%	3,76%
Classe B	3,98%	3,49%		
Classe B1	4,18%	3,70 %		
Classe B2	4,44%	3,95%		
Classe B4	4,69%	4,21%		

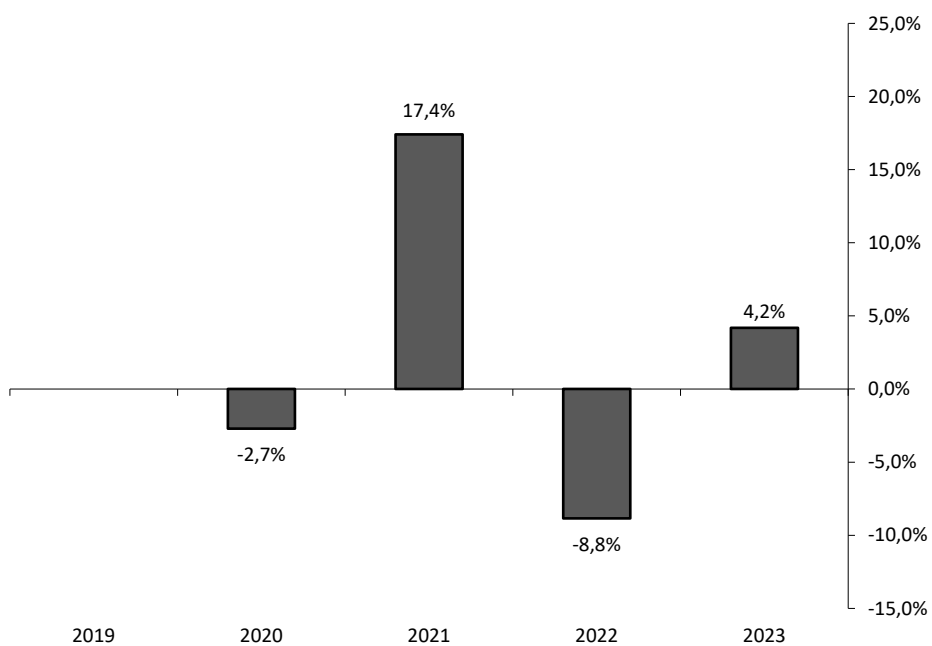
**Classe C: diagramme à barres avec rendement annuel**



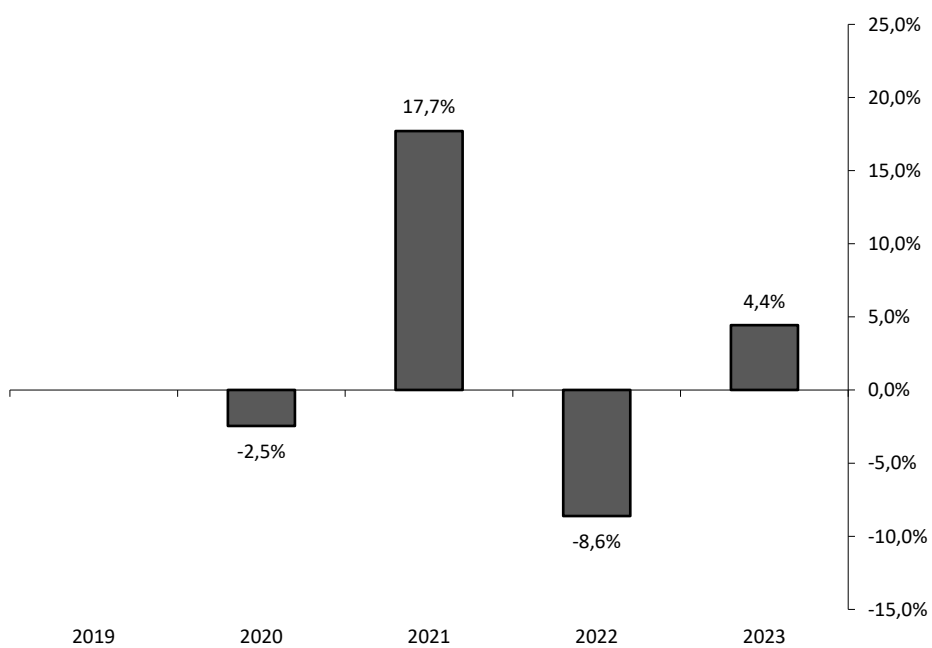
**Classe B: diagramme à barres avec rendement annuel**



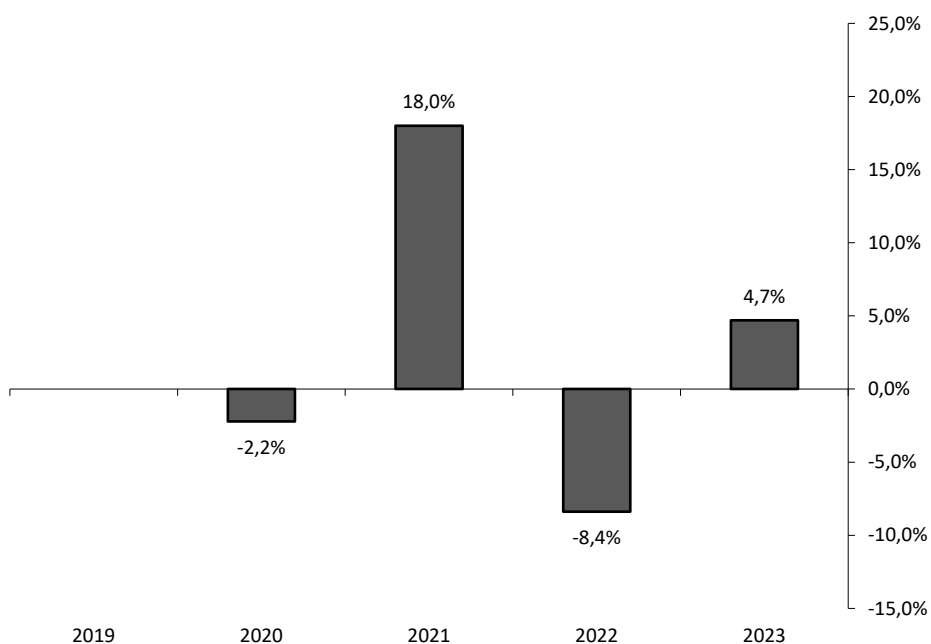
**Classe B1: diagramme à barres avec rendement annuel**



**Classe B2: diagramme à barres avec rendement annuel**



#### Classe B4: diagramme à barres avec rendement annuel



Rendement annuel du 01/07 au 30/06 de l'année en question.

Il s'agit de l'évolution de la valeur nette d'inventaire sur une base annuelle et sans frais (de souscription et de remboursement). Les rendements passés n'offrent aucune garantie pour l'avenir et ne tiennent pas compte d'éventuelles fusions.

Aucun rendement n'est indiqué pour la classe I car il n'y a pas d'actionnaires au 30/06/2023.

#### **2.4.6 Frais**

Frais courants:

C	1,68%
B	1,41%
B1	1,21%
B2	0,96%
B4	0,71%

Le pourcentage ci-dessus est calculé sur la base des frais encourus au cours de l'exercice.

Les frais courants de la classe « I » ne sont pas indiqués, car il n'y a pas d'actionnaires au 30/06/2023.

Les frais suivants ne sont pas inclus dans les frais courants:

- les paiements d'intérêts sur les emprunts
- les paiements liés aux instruments dérivés financiers
- les commissions et frais qui sont directement payés par l'investisseur
- certains avantages tels que les soft commissions

Fee-Sharing:

La rémunération de la gestion du portefeuille d'investissement de 1,47%, 1,20%, 1,00%, 0,75%, 0,50%, 0,50%, selon la classe d'actions, versée par Dierickx Leys Fund I Balance à la société de gestion Capfi Delen Asset Management est intégralement libérée par Capfi Delen Asset Management à Dierickx Leys Private Bank SA.

## **2.4.7 Commentaires aux états financiers**

### ***Exercice des droits de vote:***

Chez Dierickx Leys Private Bank, nous adoptons une perspective d'investissement à long terme qui se concentre sur les entreprises de qualité à un prix raisonnable. La durabilité est un élément important de notre définition de la qualité, qui se reflète également dans la solide politique ESG de notre banque. Afin de protéger, voire d'améliorer la qualité et donc la durabilité des entreprises dans lesquelles nous investissons, nous recherchons également, dans la mesure du possible, un actionariat actif en accord avec notre stratégie d'investissement.

L'objectif final est de s'assurer que, grâce à l'engagement et à l'exercice réfléchi des droits des actionnaires, nous pouvons contribuer à déterminer la politique des entreprises dont nous détenons des actions avec droit de vote dans notre portefeuille, optimisant ainsi la valeur de ces actifs financiers pour nos clients.

Les droits de vote ne seront exercés que sur les sociétés dont les actions sont détenues dans le portefeuille de la sicav. D'un point de vue pratique, un principe de proportionnalité est appliqué pour garantir que les ressources nécessaires à l'actionariat actif ne dépassent pas la valeur qui en résulte. Le résultat final de cet effort doit en effet apporter une valeur ajoutée à l'actionnaire. Nous n'exerçons ainsi les droits de vote que dans les sociétés dont nous détenons plus de 3% du capital social pour tous les compartiments gérés. Des dérogations à ces règles sont cependant toujours possibles si le gestionnaire estime que le poids (moral) de la problématique en question l'exige.

Pour chaque année civile au cours de laquelle des votes ont été exprimés par mandat, un rapport sera établi et sera librement accessible sur le site web public de l'entreprise [www.dierickxleys.be](http://www.dierickxleys.be). Ce rapport est également disponible au siège social de la Sicav.

### ***Autres commentaires:***

Classe « I »: Conformément à l'article 24 §6 de l'AR du 10 novembre 2006, qui prévoit la prise en compte des différentes classes d'actions, nous vous informons qu'il n'y a pas d'actionnaires de la classe « I ».

## **3 Dierickx Leys Fund I Systematic**

### **3.1 Rapport de gestion**

#### **3.1.1 Date de début et prix de souscription du compartiment**

Le compartiment a été constitué le 28 octobre 2014.

Les actions de capitalisation de classe « C » du compartiment ont débuté par une période de souscription allant du 3 novembre 2014 au 14 novembre 2014 inclus avec un prix de souscription initial de 1.000 €.

Les actions de capitalisation des classes « B », « B1 », « B2 », « B4 » et « I » du compartiment ont débuté par une période de souscription du 19 juillet 2018 au 27 juillet 2018 avec un prix de souscription initial de 1.000 €.

Les actions de distribution de classe « C » du compartiment ont été lancées le 11 mars 2016 avec un prix de souscription initial de 1.000 €.

Les actions de distribution des classes « B », « B1 », « B2 », « B4 » et « I » du compartiment ont débuté par une période de souscription du 19 juillet 2018 au 27 juillet 2018 avec un prix de souscription initial de 1.000 €.

#### **3.1.2 Cotation en bourse**

Les actions du compartiment ne sont pas cotées en bourse.

#### **3.1.3 Objectif et lignes directrices de la politique d'investissement**

Le compartiment vise à proposer le meilleur résultat global possible en euros, l'accent étant mis sur les placements en actions. La philosophie de base de la gestion consiste à sélectionner systématiquement un groupe de titres valorisés à un prix avantageux, qui peuvent répondre le mieux possible à l'objectif de plus-value du capital à moyen terme. Un nombre égal d'actions européennes et américaines est sélectionné. La répartition sectorielle n'est pas prise en compte.

En outre, des investissements peuvent être effectués dans d'autres instruments (options, futures, OPC, obligations convertibles, espèces ou titres de créance), principalement en vue de protéger le portefeuille contre la baisse et/ou de réduire la volatilité du compartiment.

Aucune garantie formelle n'a été donnée au compartiment ou à ses détenteurs de parts.

#### **Aspects sociaux, éthiques et sociétaux:**

Ce compartiment s'efforce de promouvoir des caractéristiques environnementales ou sociales, sans cependant avoir pour but d'atteindre un objectif environnemental ou de réaliser un objectif social. Le compartiment n'a pas fait état d'un indice comme indice de référence. Le compartiment se qualifie dès lors en tant que produit décrit dans l'article 8 du Règlement européen du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers ("règlement SFDR").

D'une part, le gestionnaire cherche à investir uniquement dans des entreprises qui soit par la nature de leur activité, ont une influence limitée sur le climat, soit disposent d'un management qui déploie suffisamment d'efforts pour limiter les risques climatiques auxquels l'entreprise est exposée, tels que l'émission de gaz à effet de serre, la biodiversité et la pollution des eaux, entre autres.



D'autre part, le gestionnaire cherche à investir uniquement dans des entreprises avec une bonne gouvernance et ainsi à ne pas sélectionner des entreprises présentant un risque élevé en ce qui concerne notamment la fraude, la corruption, les violations des droits de l'homme, la sécurité du personnel et la confidentialité des données. Le compartiment n'a cependant pas pour objet un investissement durable qui contribue à atteindre un objectif environnemental ou à réaliser un objectif social.

Les caractéristiques environnementales ou sociales que le compartiment promeut, et auxquelles la sélection entière doit satisfaire, sont intégrées par le gestionnaire dans le processus de décision d'investissement du compartiment de la manière suivante :

1. **Screening négatif:** Pour l'application de la politique d'exclusion, veuillez vous référer à la section « Informations sur les aspects sociaux, éthiques et environnementaux » dans la section générale du prospectus.
2. **Intégration ESG:** Outre des paramètres financiers, tels que le chiffre d'affaires, les marges et la part de marché des entreprises dans lesquelles le compartiment investit, le gestionnaire analyse les paramètres financiers des investissements potentiels et existants du compartiment. Pour ce faire, le gestionnaire fait confiance à des données spécialisées de Sustainalytics, fournisseur indépendant de recherche et de notation ESG. La méthodologie de calcul du rating ESG est décrite dans la section « Informations sur les aspects sociaux, éthiques et environnementaux » ci-dessus dans la section générale du prospectus. Sur la base du rating fourni, les risques ESG non financiers sont intégrés dans le processus de décision d'investissement du compartiment.

Le principe 'Best in Class / Worst in Class' est appliqué:

- Les entreprises les plus performantes au plan du rating du risque ESG sont automatiquement acceptées dans l'univers de placement de Dierickx Leys Private Bank. Cette sélection comprend toutes les entreprises (excepté celles qui ont déjà été exclues sur la base du secteur auxquelles elles appartiennent ou sur la base de la liste d'exclusion de la Caisse de retraite gouvernementale de la Norvège) avec un rating de risque ESG de 29,99 ou inférieur (soit jusqu'à un « medium risk ») et pour lesquelles ne se sont pas produits des incidents controversés du Level 4 ou supérieur.
- Les entreprises les moins performantes au plan du rating du risque ESG sont automatiquement évitées dans l'univers de placement de Dierickx Leys Private Bank. Cette sélection couvre toutes les entreprises avec un rating de risque ESG de 40 ou plus (soit un « severe risk ») et/ou pour lesquelles se sont produits un ou plusieurs incidents controversés du Level 5.
- Les entreprises qui ne font partie ni des "Best in Class", ni des "Worst in Class" sont toujours traitées dans une procédure de délibération manuelle. Concrètement, ce sont donc des entreprises avec un rating de risque ESG compris entre 29,99 et 40 (soit un « high risk ») et/ou pour lesquelles se sont produits un ou plusieurs incidents controversés du Level 4. Dans la procédure de délibération, ces entreprises sont analysées au cas par cas. Le manager ESG conduit alors une analyse ESG objective, indépendamment d'éventuelles caractéristiques financières favorables, en veillant à ce que chaque produit financier dont il faut délibérer bénéficie d'un traitement égal (en d'autres termes: rigoureux) sur le plan des risques ESG.
- Dans le cas plus invraisemblable où un rating du risque ESG n'est pas disponible pour un nouvel investissement potentiel, il convient de suivre une approche en mosaïque. Dans ce contexte, des informations en matière d'ESG sur l'entreprise doivent être recueillies à partir d'autres sources (Bloomberg Terminal, Yahoo Finance, site de l'entreprise...) pour évaluer le risque ESG.

- Les nouveaux investissements sont toujours contrôlés à l'avance sous l'angle du rating du risque ESG et du score de controverse. Les positions existantes sont contrôlées au minimum chaque trimestre. Dès que le gestionnaire dispose de nouvelles informations indiquant que des positions existantes ne sont plus acceptables selon le rating du risque ESC, elles sont retirées du compartiment. Des informations supplémentaires sur la politique d'intégration sont disponibles sur <https://www.dierickxleys.be/fr/politique-de-durabilite-esg>.

Outre l'exclusion, le score ESG est intégralement repris dans la procédure de décision d'investissement.

Le Score ESG intègre des thèmes et des risques écologiques et/ou sociaux tels que le respect des droits de l'homme, la bonne gouvernance, la protection des données, la sécurité et la diversité. Selon le secteur ou l'entreprise, la matérialité d'une caractéristique est prise en compte. Les thèmes matériels ESG portent sur un projet, ou une série de projets connexes, qui ont une série commune d'initiatives de management ou exigent un type analogue de surveillance. Par exemple les thèmes concernant le recrutement, le développement, la diversité, l'implication et les conditions de travail des salariés appartiennent tous au thème matériel ESG du capital humain. L'évaluation des thèmes matériels ESG a lieu au niveau du sous-secteur et Sustainalytics la met à jour et l'intègre en permanence dans le score ESG. Au niveau de l'entreprise, des thèmes matériels ESG peuvent être supprimés s'ils ne sont pas pertinents pour le modèle économique de l'entreprise.

3. **Engagement:** Pour l'application de la politique d'intégration, veuillez vous référer à la section « Informations sur les aspects sociaux, éthiques et environnementaux » dans la section générale du prospectus.
4. La bonne gouvernance est prise en compte de deux manières; par l'utilisation d'analyse sur la conformité au UN Global Compact compliance, les graves contrevenants à la bonne gouvernance sont écartés du portefeuille (voir la politique d'exclusion). L'intégration et l'engagement permettent d'inclure la bonne gouvernance comme paramètre dans le processus de l'investissement. Si elle est inatteignable, on peut décider de ne pas procéder à un investissement déterminé.
5. Le gestionnaire évalue si la méthodologie de sélection est respectée dans le processus de l'investissement.

Si le compartiment investit via des dérivés, il est tenu compte du caractère écologique ou social de la contrepartie ou au niveau de l'actif sous-jacent.

Vous trouverez des informations supplémentaires sur la politique ESG; les sources des données déterminant les décisions d'investissements à caractère écologique ou social; l'explication sur ce qu'il advient des actifs sélectionnés s'ils ne répondent plus aux critères contraignants préétablis de satisfaire aux caractéristiques écologiques et sociales; et la fréquence de l'évaluation du fait que les actifs sélectionnés répondent encore aux critères contraignants sur [www.dierickxleys.be](http://www.dierickxleys.be).

### **3.1.4 Benchmark**

Le compartiment est géré activement. Le compartiment n'est pas géré par rapport à un benchmark.

### **3.1.5 Politique menée au cours de l'exercice**

Le fonds vise à proposer le meilleur résultat global possible en euros, l'accent étant mis sur les placements en actions. La philosophie de base de la gestion consiste à sélectionner systématiquement un groupe de titres valorisés à un prix avantageux, qui peuvent répondre le mieux possible à l'objectif de plus-value du capital à moyen terme. Un nombre égal d'actions européennes et américaines sont sélectionnées.

## DLF I Systematic: evolutie netto-inventariswaarde

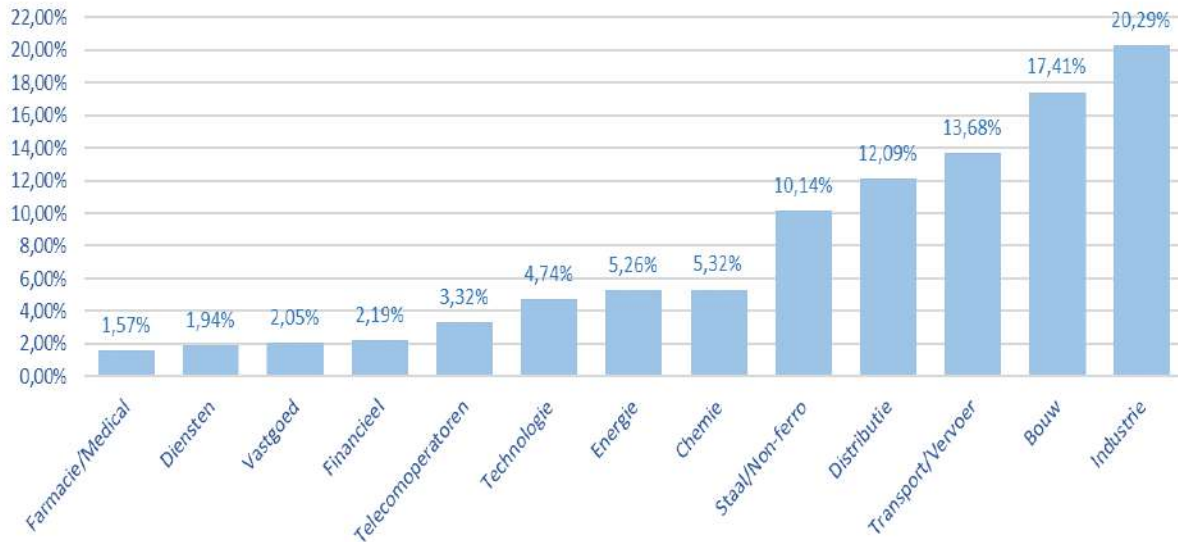


Le compartiment Systematic investit systématiquement dans des actions valorisées à un prix avantageux. Le gestionnaire sélectionne chaque année 25 actions américaines et les 25 actions européennes bon marché, et il les inclut dans le compartiment avec une même pondération. La part de l'Enterprise Value, soit la somme de la capitalisation boursière et de la valeur de marché moins la position au comptant, par rapport au bénéfice brut de l'entreprise (EBITDA) détermine si une action est bon marché. Dans des circonstances normales, la composition de ce portefeuille reste inchangée pendant une année.

Fin avril, la nouvelle composition du Dierickx Leys Fund I Systematic a été déterminée. Chacune des actions est reprise dans le compartiment avec une pondération égale. Pour ce faire, certaines actions ont été vendues et d'autres ont été rachetées, de sorte que chaque action représente à nouveau 2% du compartiment. De nouvelles actions ont été ajoutées au compartiment. Les actions qui n'étaient plus bon marché ont été vendues.

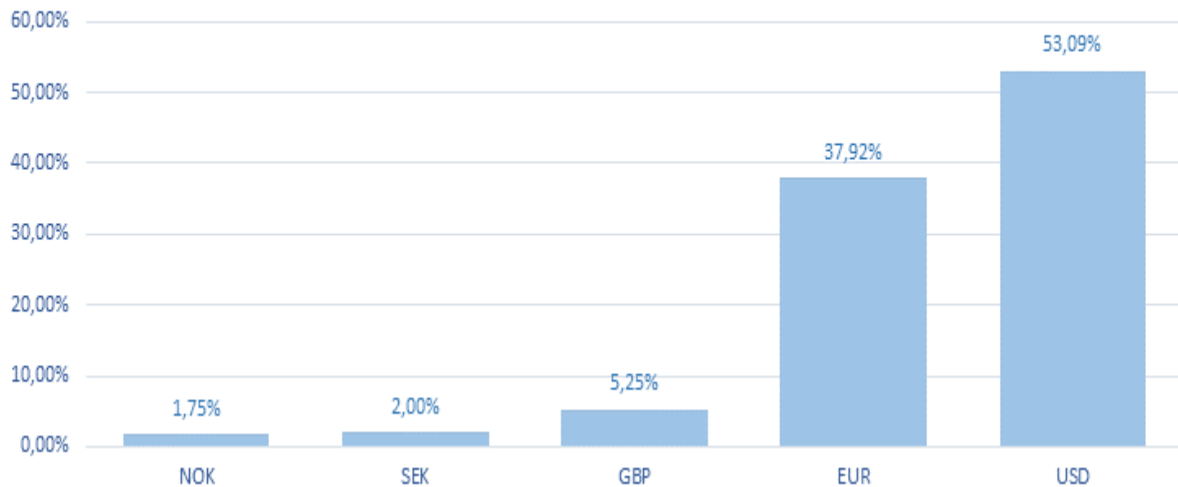
Dans la nouvelle composition du compartiment Systematic, aucun secteur n'est fortement pondéré. Un certain nombre de secteurs se distinguent. Un poids plus important a été attribué au secteur industriel. Ce secteur représente actuellement 20,29%, mais il est très diversifié. Outre le fabricant d'engrais Yara, nous trouvons le fabricant de lampes Signify ou l'entreprise chimique Weslflake corp. Le secteur de la construction est également bien représenté dans le compartiment. Ces entreprises ont probablement été trop sanctionnées par la hausse des taux d'intérêt, ce qui les a amenées à être cotées en bourse en dessous de leur valeur intrinsèque.

## DLF I Systematic: sectorverdeling aandelenportefeuille



Lors du rééquilibrage d'avril, une part égale d'actions américaines et européennes a été choisie. Cette répartition aboutit à la répartition de devises ci-dessous.

## DLF I Systematic: muntverdeling



Le cours du fonds a augmenté de 11,55% au cours du premier semestre 2023.

### **3.1.6 Future politique**

Le caractère systématique de ce fonds implique non seulement de sélectionner les actions les moins chères, mais aussi de répéter cet exercice périodiquement. Sur la base des résultats annuels de 2023, nous identifierons, au cours du premier semestre 2024, les actions qui sont actuellement valorisées à bas prix et nous ajusterons le portefeuille en conséquence. Pour les six prochains mois, sauf scissions et acquisitions, le portefeuille reste inchangé.

L'inventaire complet est disponible sur [www.dierickxleys.be](http://www.dierickxleys.be)

### **3.1.7 Classe de risque**

Le compartiment se situe dans la classe de risque 5 sur une échelle de 1 à 7.

Conformément au règlement (UE) 2017/653 complétant le règlement (UE) 1286/2014, un indicateur synthétique de risque (ISR) a été déterminé. L'indicateur de risque sommaire permet de connaître le niveau de risque de ce produit par rapport aux autres produits. Cet indicateur signale la probabilité que les investisseurs perdent de l'argent sur le produit en raison de l'évolution des marchés ou parce qu'il n'y a pas d'argent pour le paiement. Celui-ci donne une indication numérique du rendement possible du compartiment, mais également du risque qui l'accompagne, calculé dans la monnaie de référence du compartiment. L'indicateur se présente sous forme d'un nombre compris entre 1 et 7. Un chiffre plus élevé présente un rendement potentiel plus élevé, mais ce rendement est également plus imprévisible. Des pertes plus élevées sont également possibles. Le chiffre le plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Toutefois, comparé à un chiffre plus élevé, un chiffre inférieur présente en principe un rendement plus faible, mais un rendement plus prévisible.

L'indicateur synthétique de risque (ISR) est régulièrement évalué et peut augmenter ou diminuer sur base des données historiques. Les données historiques ne constituent pas toujours une indication fiable du profil de risque futur.

Le chiffre le plus récent est repris dans les Informations clés pour l'investisseur.

## 3.2 Bilan (chiffres semestriels)

### Section 1<sup>ère</sup>. - Schéma du bilan

#### TOTAL DE L'ACTIF NET

##### I Actifs immobilisés

- A. Frais d'établissement et d'organisation
- B. Immobilisations incorporelles
- C. Immobilisations corporelles

##### II Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés

- A. Obligations et autres titres de créance
  - a. Obligations
  - b. Autres titres de créance
    - b.1. Avec instruments financiers dérivés « embedded »
    - b.2. Sans instruments financiers dérivés « embedded »
- B. Instruments du marché monétaire
- C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions
  - a. Actions
- d. Autres valeurs mobilières
- e. OPC à nombre variable de parts
- F. Instruments financiers dérivés

##### III Créances et dettes à plus d'un an

- A. Créances
- B. Dettes

##### IV Créances et dettes à un an au plus

- A. Créances
  - a. Montants à recevoir
  - b. Avoirs fiscaux
  - c. Collatéral
  - d. Autre
- B. Dettes
  - a. Montants à payer (-)

##### V Dépôts et liquidités

- A. Avoirs bancaires à vue
- B. Avoirs bancaires à terme
- C. Autre

##### VI Comptes de régularisation

- A. Charges à reporter
- B. Produits acquis
- C. Charges à imputer (-)
- d. Produits à reporter (-)

#### TOTAL CAPITAUX PROPRES

- A. Capital
- B. Participations au résultat
- C. Résultat reporté
- d. Résultat de l'exercice (du semestre)

	30/06/23 en EUR	30/06/22 en EUR
<b>TOTAL DE L'ACTIF NET</b>	<b>11.907.769,96</b>	<b>11.161.601,11</b>
<b>I Actifs immobilisés</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
A. Frais d'établissement et d'organisation		
B. Immobilisations incorporelles		
C. Immobilisations corporelles		
<b>II Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés</b>	<b>11.665.910,94</b>	<b>10.912.270,84</b>
A. Obligations et autres titres de créance		
a. Obligations		
b. Autres titres de créance		
b.1. Avec instruments financiers dérivés « embedded »		
b.2. Sans instruments financiers dérivés « embedded »		
B. Instruments du marché monétaire		
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	11665910,94	10912270,84
d. Autres valeurs mobilières		
e. OPC à nombre variable de parts		
F. Instruments financiers dérivés		
<b>III Créances et dettes à plus d'un an</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
A. Créances		
B. Dettes		
<b>IV Créances et dettes à un an au plus</b>	<b>-65.658,72</b>	<b>8.427,26</b>
A. Créances		
a. Montants à recevoir	14068,38	6243,69
b. Avoirs fiscaux	2183,57	2183,57
c. Collatéral		
d. Autre		
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-81910,67	0,00
<b>V Dépôts et liquidités</b>	<b>360.767,30</b>	<b>297.300,51</b>
A. Avoirs bancaires à vue	360767,30	297300,51
B. Avoirs bancaires à terme		
C. Autre		
<b>VI Comptes de régularisation</b>	<b>-53.249,56</b>	<b>-56.397,50</b>
A. Charges à reporter		
B. Produits acquis		
C. Charges à imputer (-)	-53249,56	-56397,50
d. Produits à reporter (-)		
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>11.907.769,96</b>	<b>11.161.601,11</b>
A. Capital	10652629,69	13518408,25
B. Participations au résultat	-9438,59	-15191,63
C. Résultat reporté	0,00	0,00
d. Résultat de l'exercice (du semestre)	1264578,86	-2341615,51

## Section 2. - Postes hors bilan

<b>I</b>	<b>Sûretés réelles (+/-)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	A. Collateral		
	B. Autres sûretés réelles (+/-)		
<b>II</b>	<b>Valeurs sous-jacentes des contrats d'option et des warrants (+)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	A. Contrats d'option et warrants achetés		
	B. Contrats d'option et warrants vendus		
<b>III</b>	<b>Montants notionnels des contrats à terme (+)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	A. Contrats à terme achetés		
	B. Contrats à terme vendus		
<b>IV</b>	<b>Montants notionnels des contrats de swap (+)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	A. Contrats de swap achetés		
	B. Contrats de swap vendus		
<b>V</b>	<b>Montants notionnels d'autres instruments financiers dérivés (+)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	A. Contrats achetés		
	B. Contrats vendus		
<b>VI</b>	<b>Montants non appelés sur actions</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>VII</b>	<b>Engagements de vente résultant de cessions-rétrocession</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>VIII</b>	<b>Engagements de rachat résultant de cessions-rétrocession</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>IX</b>	<b>Instruments financiers prêtés</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

### 3.3 Compte de résultats (chiffres semestriels)

	30/06/23 en EUR	30/06/22 en EUR
<b>Section 3. - Schéma du compte de résultats</b>		
<b>I Réductions de valeur, moins-values et plus-values</b>	<b>987.428,97</b>	<b>-2.472.760,72</b>
A. Obligations et autres titres de créance		
a. Obligations		
b. Autres titres de créance		
b.1. Avec instruments financiers dérivés « embedded »		
b.2. Sans instruments financiers dérivés « embedded »		
B. Instruments du marché monétaire		
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	1118930,41	-2979755,30
b. OPC à nombre fixe de parts		
c. Autres valeurs assimilables à des actions		
d. Autres valeurs mobilières		8654,27
e. OPC à nombre variable de parts		
F. Instruments financiers dérivés		
G. Créances, dépôts, liquidités et dettes		
H. Positions et opérations de change		
a. Instruments financiers dérivés		
b. Autres positions et opérations de change	-131501,44	498340,31
<b>II Produits et charges des placements</b>	<b>402.043,78</b>	<b>262.201,27</b>
A. Dividendes	451527,87	297277,90
B. Intérêts (+/-)		
a. Valeurs mobilières et instruments du marché monétaire		
b. Dépôts et liquidités	240,51	-619,22
c. Collateral (+/-)		
C. Intérêts d'emprunts (-)		
d. Contrats de swap		
e. Précomptes mobiliers (-)		
a. D'origine belge	-1536,12	
b. D'origine étrangère	-48188,48	-34457,41
F. Autres produits provenant des placements		
<b>III Autres produits</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
A. Indemnité destinée à couvrir les frais d'acquisition et de réalisation des actifs, à décourager les sorties et à couvrir les frais de livraison		
B. Autre		
<b>IV Coûts d'exploitation</b>	<b>-122.401,48</b>	<b>-131.056,06</b>
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-16603,45	-21310,80
B. Charges financières (-)		
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-1017,79	-2904,44
d. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière		
Classe C	-37003,19	-43726,82
Classe B	-31696,25	-32784,78
Classe B1	-6602,35	-7191,66
Classe B2		
Classe B4		
b. Gestion administrative et comptable	-9249,21	-9249,23
e. Frais administratifs (-)		
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)		
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-187,50	-213,47
H. Services et biens divers (-)	-13372,33	-8659,69
I. Amortissements et provisions pour risques et charges (-)		
J. Taxes		
Classe C, B, B1, B2, B4	-6329,81	-4705,84
Classe I		
K. Autres charges (-)	-339,60	-309,33
<b>Produits et charges de l'exercice (du semestre)</b>	<b>279.642,30</b>	<b>131.145,21</b>
<b>SOUS-TOTAL II + III + IV</b>	<b>279.642,30</b>	<b>131.145,21</b>



<b>V</b>	<b>Bénéfice courant (perte courante) avant impôt sur le résultat</b>	<b>1.267.071,27</b>	<b>-2.341.615,51</b>
<b>VI</b>	<b>Impôts sur le résultat</b>	<b>2.492,41</b>	
<b>VII</b>	<b>Résultat de l'exercice (du semestre)</b>	<b>1.264.578,86</b>	<b>-2.341.615,51</b>

## 3.4 Composition de l'actif et chiffres clés

### 3.4.1 Composition de l'actif au 30/06/2023

Désignation	Quantité	Devise	Cours	Évaluation	% de fonds détenus	% de portefeuille	% d'actifs nets
<b>I. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés</b>							
<b>Actions et autres valeurs assimilables à des actions</b>							
<b>Actions</b>							
<b>Belgique</b>							
SOLVAY SA	2,040	EUR	102,30	208692,00		1,79%	1,75%
			<b>Total</b>	<b>208.692,00</b>		<b>1,79%</b>	<b>1,75%</b>
<b>Allemagne</b>							
BMW BAYER.MOTOR WERKE	2,187	EUR	112,52	246081,24		2,11%	2,07%
DEUTSCHE LUFTHANSA-REG	22,670	EUR	9,38	212621,93		1,82%	1,79%
DHL GROUP	5,060	EUR	44,73	226333,80		1,94%	1,90%
MERCEDES-BENZ GROUP AG	3,173	EUR	73,67	233754,91		2,00%	1,96%
TELEFONICA DEUTSCHLAND HOLDI	71,000	EUR	2,58	182967,00		1,57%	1,54%
THYSSENKRUPP AG	33,000	EUR	7,17	236544,00		2,03%	1,99%
WACKER CHEMIE AG	1,600	EUR	125,75	201200,00		1,72 %	1,69%
			<b>Total</b>	<b>1.539.502,88</b>		<b>13,20%</b>	<b>12,93%</b>
<b>France</b>							
ARKEMA	2,470	EUR	86,30	213161,00		1,83%	1,79%
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	4,290	EUR	55,73	239081,70		2,05%	2,01%
MICHELIN (CGDE)	7,876	EUR	27,06	213124,56		1,83%	1,79%
ORANGE	19,000	EUR	10,70	203338,00		1,74%	1,71%
REXEL SA	10,500	EUR	22,61	237405,00		2,04%	1,99%
TOTALENERGIES SE	3,833	EUR	52,55	201424,15		1,73%	1,69%
			<b>Total</b>	<b>1.307.534,41</b>		<b>11,21%</b>	<b>10,98%</b>
<b>Grande-Bretagne</b>							
KINGFISHER PLC	80,000	GBP	2,32	215717,99		1,85%	1,81%
TAYLOR WIMPEY PLC	158,500	GBP	1,03	189531,52		1,62%	1,59%
			<b>Total</b>	<b>405.249,51</b>		<b>3,47%</b>	<b>3,40%</b>
<b>Irlande</b>							
GRAFTON GROUP PLC-UTS -CDI	22,750	GBP	7,82	206962,60		1,77%	1,74%
			<b>Total</b>	<b>206.962,60</b>		<b>1,77%</b>	<b>1,74%</b>
<b>Italie</b>							
ENI SPA	16,119	EUR	13,18	212480,66		1,82%	1,78%
			<b>Total</b>	<b>212.480,66</b>		<b>1,82%</b>	<b>1,78%</b>
<b>Pays-Bas</b>							
CNH INDUSTRIAL NV	17,673	EUR	13,21	233371,97		2,00%	1,96%
SIGNIFY NV	7,600	EUR	25,67	195092,00		1,67%	1,64%
STELLANTIS NV	14,430	EUR	16,08	232034,40		1,99%	1,95%
			<b>Total</b>	<b>660.498,37</b>		<b>5,66%</b>	<b>5,55%</b>
<b>Norvège</b>							
YARA INTERNATIONAL ASA	5,650	NOK	379,00	182754,27		1,57%	1,53%
			<b>Total</b>	<b>182.754,27</b>		<b>1,57%</b>	<b>1,53%</b>
<b>Autriche</b>							
VOESTALPINE AG	7,100	EUR	32,90	233590,00		2,00%	1,96%
WIENERBERGER AG	8,155	EUR	28,04	228666,20		1,96%	1,92%
			<b>Total</b>	<b>462.256,20</b>		<b>3,96%</b>	<b>3,88%</b>
<b>États-Unis d'Amérique</b>							
AMKOR TECHNOLOGY INC	10,979	USD	29,75	299408,97		2,57%	2,51%
ARROW ELECTRONICS INC	2,180	USD	143,23	286223,67		2,45%	2,40%

ATKORE INC	1,900	USD	155,94	271597,76	2,33 %	2,28%
AUTONATION INC	1,881	USD	164,61	283831,16	2,43%	2,38%
AVNET INC	5,567	USD	50,45	257452,70	2,21%	2,16%
BUILDERS FIRSTSOURCE INC	2,450	USD	136,00	305435,88	2,62%	2,57%
DILLARDS INC-CL A	817	USD	326,28	244358,57	2,09%	2,05%
DISCOVER FINANCIAL SERVICES	2,385	USD	116,85	255465,44	2,19%	2,15%
DR HORTON INC	2,144	USD	121,69	239163,41	2,05%	2,01%
DXC TECHNOLOGY CO	10,315	USD	26,72	252650,84	2,17 %	2,12%
LENNAR CORP-A	2,100	USD	125,31	241223,76	2,07%	2,03%
MACY'S INC	15,581	USD	16,05	229237,37	1,97%	1,93%
MARATHON PETROLEUM CORP	1,870	USD	116,60	199873,50	1,71%	1,68%
MODERNA INC	1,640	USD	121,50	182656,52	1,57%	1,53%
MUELLER INDUSTRIES INC	3,368	USD	87,28	269464,70	2,31%	2,26%
OWENS CORNING	2,428	USD	130,50	290451,92	2,49%	2,44%
PULTEGROUP INC	3,810	USD	77,68	271299,66	2,33 %	2,28%
RELIANCE STEEL & ALUMINUM	927	USD	271,59	230785,53	1,98%	1,94%
RYDER SYSTEM INC	2,900	USD	84,79	225401,96	1,93%	1,89%
SCHNEIDER NATIONAL INC-CL B	8,905	USD	28,72	234440,92	2,01%	1,97%
STEEL DYNAMICS INC	2,433	USD	108,93	242943,16	2,08%	2,04%
UFP INDUSTRIES INC	2,985	USD	97,05	265555,28	2,28%	2,23%
U-HAUL HOLDING CO	3,800	USD	55,32	192699,61	1,65 %	1,62%
WESTLAKE CORP	2,196	USD	119,47	240495,11	2,06%	2,02%
WILLIAMS-SONOMA INC	1,999	USD	125,14	229310,53	1,97%	1,93%
			<b>Total</b>	<b>6.241.427,93</b>	<b>53,50%</b>	<b>52,41%</b>
<b>Suède</b>						
SSAB AB - B SHARES	37,590	SEK	74,70	238552,11	2,04%	2,00%
			<b>Total</b>	<b>238.552,11</b>	<b>2,04%</b>	<b>2,00%</b>
<b>Total valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés</b>				<b>11.665.910,94</b>	<b>100,00 %</b>	<b>97,97%</b>
<b>II. Dépôts et liquidités</b>						
<b>Avoirs bancaires à vue</b>						
KBC Bank		EUR		148182,20		1,24%
KBC Bank		GBP		15548,07		0,13%
KBC Bank		NOK		26521,07		0,22%
			<b>Total dépôts et liquidités</b>	<b>360.767,30</b>		<b>3,03%</b>
<b>III. Autres créances et dettes</b>				<b>-65.658,72</b>		<b>-0,55%</b>
<b>IV. Autres</b>				<b>-53.249,56</b>		<b>-0,45%</b>
<b>V. Total de la valeur nette d'inventaire</b>				<b>11.907.769,96</b>		<b>100,00 %</b>

Répartition sectorielle et des devises: voir les graphiques au point 3.1.5 ci-dessus.

**Répartition géographique**

(en pourcentage du portefeuille de valeurs mobilières)

Belgique	1,80%
Allemagne	13,20%
France	11,21%
Grande-Bretagne	3,47%
Irlande	1,77%
Italie	1,82%
Pays-Bas	5,66%
Norvège	1,57%
Autriche	3,96 %
États-Unis	53,50%
Suède	2,04%
	<b>100,00 %</b>

**3.4.2 Changements dans la composition de l'actif de Dierickx Leys Fund I Systematic**

<b>Taux de rotation</b>	
	<b>Semestre 1</b>
Achats	7201687,12
Vendre	7575744,73
<b>Total 1</b>	<b>14.777.431,85</b>
Souscriptions	667754,96
Remboursements	933113,34
<b>Total 2</b>	<b>1.600.868,30</b>
Moyenne de référence de l'actif net	11647259,52
<b>Rotation</b>	<b>113,13%</b>

<b>Taux de rotation corrigé</b>	
	<b>Semestre 1</b>
Achats	7201687,12
Vendre	7575744,73
<b>Total 1</b>	<b>14.777.431,85</b>
Souscriptions	667754,96
Remboursements	933113,34
<b>Total 2</b>	<b>1.600.868,30</b>
Moyenne de référence de l'actif net	11647259,52
Ratio de l'actif hors dépôts et liquidités par rapport au total de l'actif net	97,97%
<b>Rotation corrigée</b>	<b>111,11%</b>

Le tableau ci-dessus montre le volume semestriel en capitaux des transactions opérées dans le portefeuille. Il compare également ce volume (corrigé pour la somme des souscriptions et des remboursements) avec la moyenne de l'actif net (rotation) au début et à la fin du semestre. Un chiffre proche de 0% montre que les transactions qui ont été réalisées pendant une période l'ont été uniquement en fonction des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et remboursements n'ont engendré que partiellement ou, le cas échéant, pas du tout de transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des opérations effectuées au cours de l'exercice peut être consultée gratuitement auprès de Dierickx Leys Private Bank SA, dont le siège social est situé 2000 Anvers, Kasteelpleinstraat 44, et qui est responsable des services financiers.

### **3.4.3 Évolution du nombre de souscriptions, de remboursements et de la valeur nette d'inventaire**

Période	Évolution du nombre de parts en circulation 2021					
	Souscriptions		Remboursements		Fin de la période	
	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.
C	146	700	602	269	3,438	1,072
B	168	755	0	972	194	3,926
B1	0	0	0	0	0	1,110
B2	0	0	0	0	0	0
B4	0	0	0	0	0	0
I	0	0	0	0	0	0

Période	Évolution du nombre de parts en circulation 2022					
	Souscriptions		Remboursements		Fin de la période	
	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.
C	95	464	513	137	3,020	1,399
B	1	564	160	261	35	4,229
B1	0	0	0	0	0	1,110
B2	0	0	0	0	0	0
B4	0	0	0	0	0	0
I	0	0	0	0	0	0

Période	Évolution du nombre de parts en circulation durant le premier semestre 2023					
	Souscriptions		Remboursements		Fin de la période	
	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.
C	54	69	150	413	2,924	1,055
B	11	426	0	226	46	4,429
B1	0	0	0	1	0	1,109
B2	0	0	0	0	0	0
B4	0	0	0	0	0	0
I	0	0	0	0	0	0

Période	Montants reçus et payés par le compartiment en EUR en 2021			
Année	Souscriptions		Remboursements	
	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.
C	185203,44	865550,91	764837,00	322505,89
B	218266,53	917488,25	0,00	1163693,01
B1	0,00	0,00	0,00	0,00
B2	0,00	0,00	0,00	0,00
B4	0,00	0,00	0,00	0,00
I	0,00	0,00	0,00	0,00

Période	Montants reçus et payés par le compartiment en EUR en 2022			
Année	Souscriptions		Remboursements	
	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.
C	127888,83	595719,78	696271,08	161363,97
B	1379,64	707111,24	192430,40	307462,80
B1	0,00	0,00	0,00	0,00
B2	0,00	0,00	0,00	0,00
B4	0,00	0,00	0,00	0,00
I	0,00	0,00	0,00	0,00

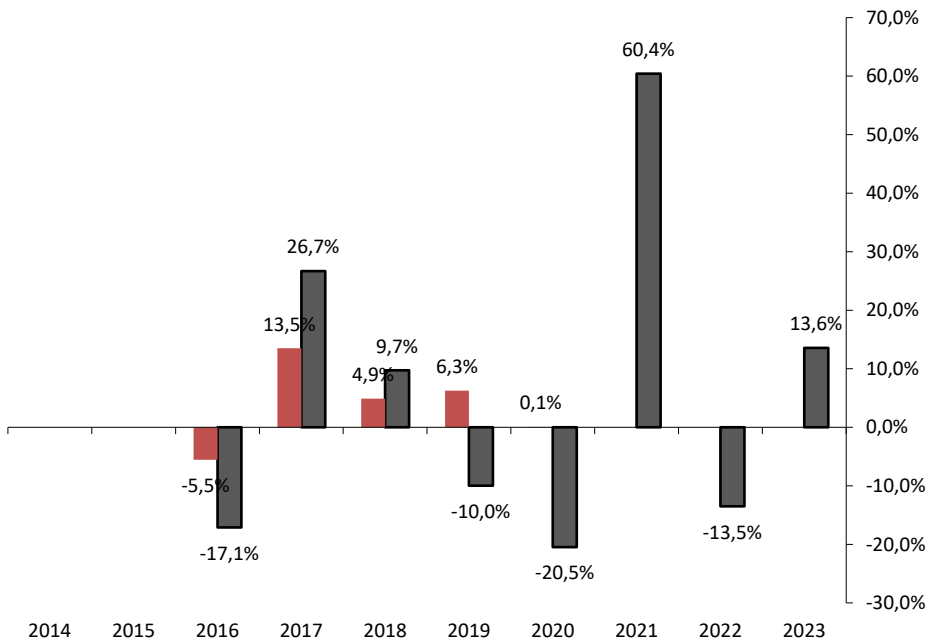
Période	Montants reçus et payés par le compartiment en EUR durant le premier semestre 2023			
Année	Souscriptions		Remboursements	
	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.
C	68236,28	80772,35	190077,87	479180,66
B	13708,30	505038,03	0,00	262724,44
B1	0,00	0,00	0,00	1130,37
B2	0,00	0,00	0,00	0,00
B4	0,00	0,00	0,00	0,00
I	0,00	0,00	0,00	0,00

Période	Valeur nette d'inventaire en fin de période en EUR						
Année	du compartiment	d'une part C		d'une part B		d'une part B1	
		Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.
2021	13195169,28	1390,49	1321,85	1402,64	1333,55		1342,34
2022	11051614,61	1168,42	1098,60	1181,82	1111,44		1121,09
30 juin 2023	11907769,96	1303,36	1206,83	1320,11	1219,30		1228,61

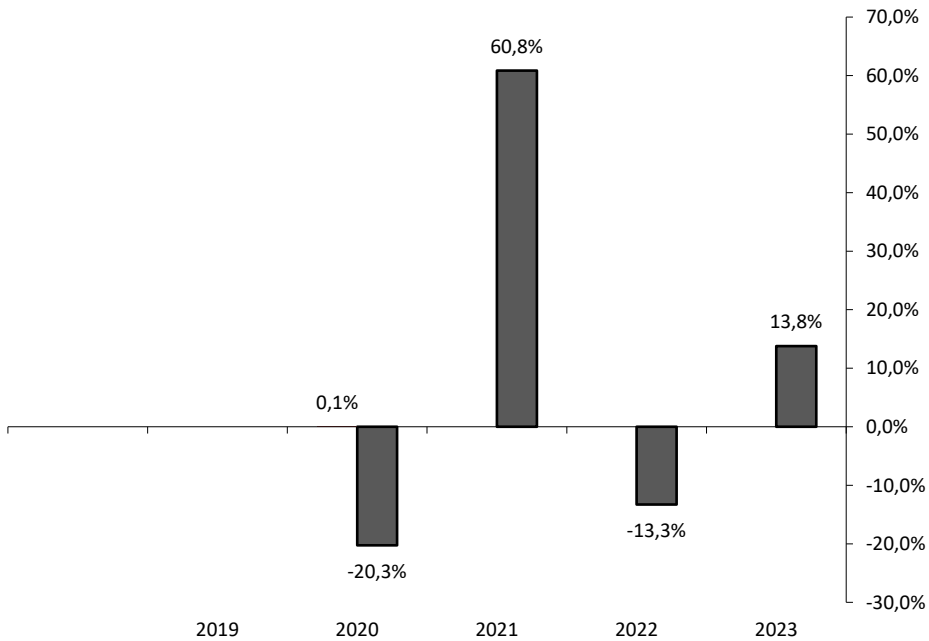
### 3.4.4 Chiffres de rendement

Rendements actuariels	1 an 30/06/22-30/06/23	3 ans 30/06/20-30/06/23	5 ans 30/06/18-30/06/23	10 ans 30/06/13-30/06/23
Classe C	13,57%	16,37%	2,44%	
Classe B	13,78%	16,64%		
Classe B1	14,00%	16,87%		

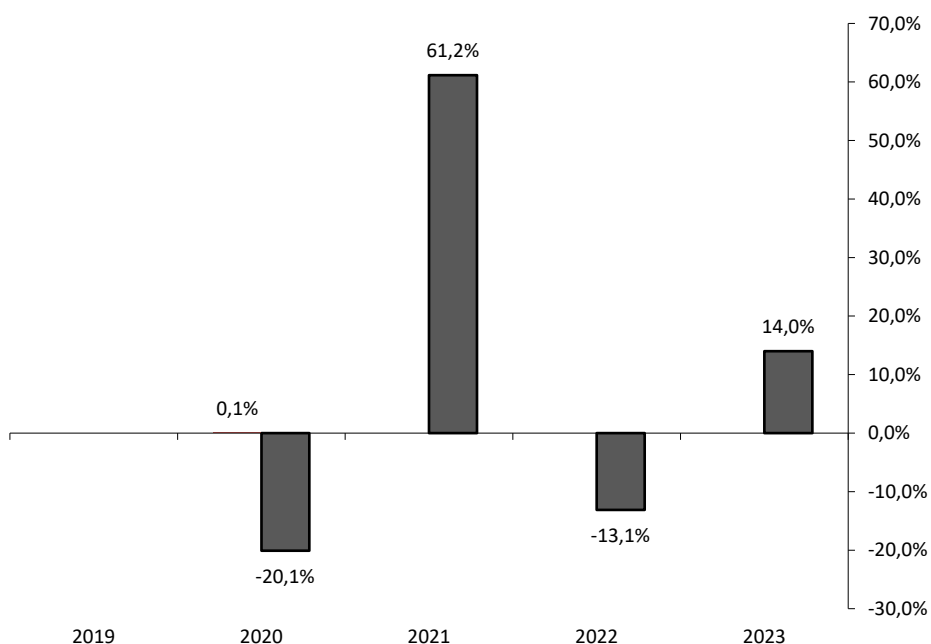
**Classe C: diagramme à barres avec rendement annuel**



**Classe B: diagramme à barres avec rendement annuel**



### Classe B1: diagramme à barres avec rendement annuel



Rendement annuel du 01/07 au 30/06 de l'année en question. Jusqu'en 2020, les rendements du compartiment étaient encore comparés à ceux d'un indice de référence (benchmark). Depuis la modification de l'objectif du compartiment en 2021, il n'y a pas de comparaison avec un benchmark.

Il s'agit de l'évolution de la valeur nette d'inventaire sur une base annuelle et sans frais (de souscription et de remboursement). Les rendements passés n'offrent aucune garantie pour l'avenir et ne tiennent pas compte d'éventuelles fusions.

Aucun rendement n'est encore indiqué pour les classes B2, B4 et I, car il n'y a pas d'actionnaires au 31/12/2022.

### 3.4.5 Frais

Frais courants:

C	2,04%
B	1,77%
B1	1,57%

Le pourcentage ci-dessus est calculé sur la base des frais encourus au cours de l'exercice, à l'exception des classes « B2 », « B4 » et « I » qui n'ont pas d'actionnaires au 31/12/2022.

Les frais suivants ne sont pas inclus dans les frais courants:

- les paiements d'intérêts sur les emprunts
- les paiements liés aux instruments dérivés financiers
- les commissions et frais qui sont directement payés par l'investisseur
- certains avantages tels que les soft commissions



Fee-Sharing:

La rémunération de la gestion du portefeuille d'investissement de 1,47%, 1,20%, 1,00%, 0,75%, 0,50%, 0,50%, selon la classe d'actions, versée par Dierickx Leys Fund I Systematic à la société de gestion Capfi Delen Asset Management est intégralement libérée par Capfi Delen Asset Management à Dierickx Leys Private Bank SA.

### **3.4.6 Commentaires aux états financiers**

#### ***Exercice des droits de vote:***

Chez Dierickx Leys Private Bank, nous adoptons une perspective d'investissement à long terme qui se concentre sur les entreprises de qualité à un prix raisonnable. La durabilité est un élément important de notre définition de la qualité, qui se reflète également dans la solide politique ESG de notre banque. Afin de protéger, voire d'améliorer la qualité et donc la durabilité des entreprises dans lesquelles nous investissons, nous recherchons également, dans la mesure du possible, un actionariat actif en accord avec notre stratégie d'investissement.

L'objectif final est de s'assurer que, grâce à l'engagement et à l'exercice réfléchi des droits des actionnaires, nous pouvons contribuer à déterminer la politique des entreprises dont nous détenons des actions avec droit de vote dans notre portefeuille, optimisant ainsi la valeur de ces actifs financiers pour nos clients.

Les droits de vote ne seront exercés que sur les sociétés dont les actions sont détenues dans le portefeuille de la sicav. D'un point de vue pratique, un principe de proportionnalité est appliqué pour garantir que les ressources nécessaires à l'actionariat actif ne dépassent pas la valeur qui en résulte. Le résultat final de cet effort doit en effet apporter une valeur ajoutée à l'actionnaire. Nous n'exerçons ainsi les droits de vote que dans les sociétés dont nous détenons plus de 3% du capital social pour tous les compartiments gérés. Des dérogations à ces règles sont cependant toujours possibles si le gestionnaire estime que le poids (moral) de la problématique en question l'exige.

Pour chaque année civile au cours de laquelle des votes ont été exprimés par mandat, un rapport sera établi et sera librement accessible sur le site web public de l'entreprise [www.dierickxleys.be](http://www.dierickxleys.be). Ce rapport est également disponible au siège social de la Sicav.

#### ***Autres commentaires:***

Classe « B2 », « B4 » et « I »: Conformément à l'article 24 §6 de l'AR du 10 novembre 2006, qui prévoit la prise en compte des différentes classes d'actions, nous vous informons qu'il n'y a pas d'actionnaires de la classe « B2 », « B4 » et « I ».

## **4 Dierickx Leys Fund I Defensive**

### **4.1 Rapport de gestion**

#### **4.1.1 Date de début et prix de souscription du compartiment**

Le compartiment a été constitué le 1<sup>er</sup> octobre 2018.

Les actions de capitalisation et de distribution des classes « C », « B », « B1 », « B2 », « B4 » et « I » du compartiment ont débuté par une période de souscription du 1<sup>er</sup> octobre 2018 au 31 octobre 2018 avec un prix de souscription de 1.000 € par action.

#### **4.1.2 Cotation en bourse**

Les actions du compartiment ne sont pas cotées en bourse.

#### **4.1.3 Objectif et lignes directrices de la politique d'investissement**

Dierickx Leys Fund I Defensive vise à offrir aux actionnaires une exposition aux marchés financiers mondiaux grâce à une gestion active du portefeuille. Dierickx Leys Fund I Defensive peut être caractérisé comme un compartiment qui investit dans des actions et des obligations sur la base d'une vision à long terme. Le compartiment investira un minimum de 20 % et un maximum de 35 % de ses actifs nets en actions (directement ou indirectement).

En outre, des investissements peuvent être effectués dans d'autres instruments: options, futures, OPC, obligations convertibles, liquidités ou titres de créance. Il n'y a pas d'investissement dans des instruments dérivés de gré à gré (OTC).

#### **Aspects sociaux, éthiques et sociétaux:**

Ce compartiment s'efforce de promouvoir des caractéristiques environnementales ou sociales, sans cependant avoir pour but d'atteindre un objectif environnemental ou de réaliser un objectif social. Le compartiment n'a pas fait état d'un indice comme indice de référence. Le compartiment se qualifie dès lors en tant que produit décrit dans l'article 8 du Règlement européen du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers ("règlement SFDR").

D'une part, le gestionnaire cherche à investir uniquement dans des entreprises qui soit par la nature de leur activité, ont une influence limitée sur le climat, soit disposent d'un management qui déploie suffisamment d'efforts pour limiter les risques climatiques auxquels l'entreprise est exposée, tels que l'émission de gaz à effet de serre, la biodiversité et la pollution des eaux, entre autres. D'autre part, le gestionnaire cherche à investir uniquement dans des entreprises avec une bonne gouvernance et ainsi à ne pas sélectionner des entreprises présentant un risque élevé en ce qui concerne notamment la fraude, la corruption, les violations des droits de l'homme, la sécurité du personnel et la confidentialité des données. Le compartiment n'a cependant pas pour objet un investissement durable qui contribue à atteindre un objectif environnemental ou à réaliser un objectif social.

Les caractéristiques environnementales ou sociales que le compartiment promeut, et auxquelles la sélection entière doit satisfaire, sont intégrées par le gestionnaire dans le processus de décision d'investissement du compartiment de la manière suivante :

1. **Screening négatif:** Pour l'application de la politique d'exclusion, veuillez vous référer à la section « Informations sur les aspects sociaux, éthiques et environnementaux » dans la section générale du prospectus.
2. **Intégration ESG:** Outre des paramètres financiers, tels que le chiffre d'affaires, les marges et la part de marché des entreprises dans lesquelles le compartiment investit, le gestionnaire analyse les paramètres financiers des investissements potentiels et existants du compartiment. Pour ce faire, le gestionnaire fait confiance à des données spécialisées de Sustainalytics, fournisseur indépendant de recherche et de notation ESG. La méthodologie de calcul du rating ESG est décrite dans la section « Informations sur les aspects sociaux, éthiques et environnementaux » ci-dessus dans la section générale du prospectus. Sur la base du rating fourni, les risques ESG non financiers sont intégrés dans le processus de décision d'investissement du compartiment. Le principe 'Best in Class / Worst in Class' est appliqué:

- Les entreprises les plus performantes au plan du rating du risque ESG sont automatiquement acceptées dans l'univers de placement de Dierickx Leys Private Bank. Cette sélection comprend toutes les entreprises (excepté celles qui ont déjà été exclues sur la base du secteur auxquelles elles appartiennent ou sur la base de la liste d'exclusion de la Caisse de retraite gouvernementale de la Norvège) avec un rating de risque ESG de 29,99 ou inférieur (soit jusqu'à un « medium risk ») et pour lesquelles ne se sont pas produits des incidents controversés du Level 4 ou supérieur.
- Les entreprises les moins performantes au plan du rating du risque ESG sont automatiquement évitées dans l'univers de placement de Dierickx Leys Private Bank. Cette sélection couvre toutes les entreprises avec un rating de risque ESG de 40 ou plus (soit un « severe risk ») et/ou pour lesquelles se sont produits un ou plusieurs incidents controversés du Level 5.
- Les entreprises qui ne font partie ni des "Best in Class", ni des "Worst in Class" sont toujours traitées dans une procédure de délibération manuelle. Concrètement, ce sont donc des entreprises avec un rating de risque ESG compris entre 29,99 et 40 (soit un « high risk ») et/ou pour lesquelles se sont produits un ou plusieurs incidents controversés du Level 4. Dans la procédure de délibération, ces entreprises sont analysées au cas par cas. Le manager ESG conduit alors une analyse ESG objective, indépendamment d'éventuelles caractéristiques financières favorables, en veillant à ce que chaque produit financier dont il faut délibérer bénéficie d'un traitement égal (en d'autres termes: rigoureux) sur le plan des risques ESG.
- Dans le cas plus invraisemblable où un rating du risque ESG n'est pas disponible pour un nouvel investissement potentiel, il convient de suivre une approche en mosaïque. Dans ce contexte, des informations en matière d'ESG sur l'entreprise doivent être recueillies à partir d'autres sources (Bloomberg Terminal, Yahoo Finance, site de l'entreprise...) pour évaluer le risque ESG.
- Les nouveaux investissements sont toujours contrôlés à l'avance sous l'angle du rating du risque ESG et du score de controverse. Les positions existantes sont contrôlées au minimum chaque trimestre. Dès que le gestionnaire dispose de nouvelles informations indiquant que des positions existantes ne sont plus acceptables selon le rating du risque ESC, elles sont retirées du compartiment. Des informations supplémentaires sur la politique d'intégration sont disponibles sur <https://www.dierickxleys.be/fr/politique-de-durabilite-esg>.

Outre l'exclusion, le score ESG est intégralement repris dans la procédure de décision d'investissement. Le Score ESG intègre des thèmes et des risques écologiques et/ou sociaux tels que le respect des droits de l'homme, la bonne gouvernance, la protection des données, la sécurité et la diversité. Selon le secteur ou l'entreprise, la matérialité d'une caractéristique est prise en compte. Les thèmes matériels ESG portent sur un projet, ou une série de projets connexes, qui ont une série commune d'initiatives de management ou exigent un type analogue de surveillance. Par exemple les thèmes concernant le recrutement, le développement, la diversité, l'implication et les conditions de travail des salariés appartiennent tous au thème matériel ESG du capital humain. L'évaluation des thèmes matériels ESG a lieu au niveau du sous-secteur et Sustainalytics la met à jour et l'intègre en permanence dans le score ESG. Au niveau de l'entreprise, des thèmes matériels ESG peuvent être supprimés s'ils ne sont pas pertinents pour le modèle économique de l'entreprise.

3. **Engagement:** Pour l'application de la politique d'intégration, veuillez vous référer à la section « Informations sur les aspects sociaux, éthiques et environnementaux » dans la section générale du prospectus.
4. La bonne gouvernance est prise en compte de deux manières; par l'utilisation d'analyse sur la conformité au UN Global Compact compliance, les graves contrevenants à la bonne gouvernance sont écartés du portefeuille (voir la politique d'exclusion). L'intégration et l'engagement permettent d'inclure la bonne gouvernance comme paramètre dans le processus de l'investissement. Si elle est inatteignable, on peut décider de ne pas procéder à un investissement déterminé.
5. Le gestionnaire évalue si la méthodologie de sélection est respectée dans le processus de l'investissement.

Si le compartiment investit via des dérivés, il est tenu compte du caractère écologique ou social de la contrepartie ou au niveau de l'actif sous-jacent.

Vous trouverez des informations supplémentaires sur la politique ESG; les sources des données déterminant les décisions d'investissements à caractère écologique ou social; l'explication sur ce qu'il advient des actifs sélectionnés s'ils ne répondent plus aux critères contraignants préétablis de satisfaire aux caractéristiques écologiques et sociales; et la fréquence de l'évaluation du fait que les actifs sélectionnés répondent encore aux critères contraignants sur [www.dierickxleys.be](http://www.dierickxleys.be).

#### 4.1.4 **Benchmark**

Le compartiment est géré activement. Le compartiment n'est pas géré par rapport à un benchmark.

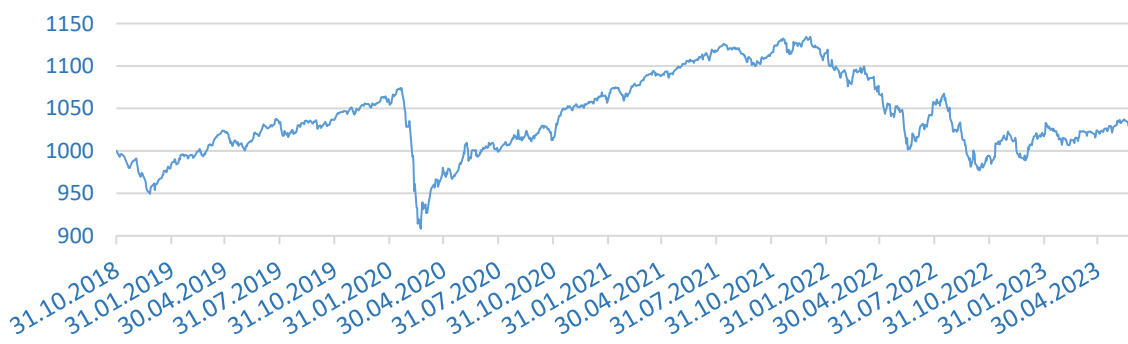
#### 4.1.5 **Politique menée au cours de l'exercice**

Le portefeuille de Dierickx Leys Fund I Defensive est composé d'actions, d'obligations et d'un minimum de liquidités, principalement destinées à absorber d'éventuels retraits. L'objectif est d'obtenir un bon équilibre entre le risque et le rendement grâce à un portefeuille d'actions et d'obligations de haute qualité. Le long terme est ici primordial. La gestion du portefeuille est active. Cela signifie que, lors de la composition du portefeuille, le gestionnaire fait un choix indépendant des indices.

Le gestionnaire préfère ne pas anticiper le sentiment des investisseurs et, par conséquent, sauf circonstances exceptionnelles, il est toujours investi à hauteur de 30% environ du total dans des actions. Au moins 20% du portefeuille doivent être investis en actions. Le pourcentage maximum est de 35%. Les règles de diversification pour les actions, les obligations et les liquidités suivent les règles légales générales.

### Performance

**DLF I Defensive: évolution de la valeur nette d'inventaire**



Le compartiment a réalisé un rendement de 4,57% au premier semestre 2023. Les portefeuilles d'actions et d'obligations ont tous deux enregistré des bénéfices. Environ 3/4 de la performance du compartiment provient du portefeuille d'actions, 1/4 du portefeuille d'obligations.

L'année 2023 a commencé sous une mauvaise étoile. Les banquiers centraux des deux côtés de l'Atlantique ont annoncé qu'il y aurait encore beaucoup de relèvements de taux d'intérêt pour freiner l'inflation. Les économies occidentales semblaient se diriger vers la récession et l'économie chinoise était dans l'impasse en raison de la crise du Covid.

Le sentiment s'est inversé lorsque l'inflation a ralenti, grâce à la baisse des prix de l'énergie. Une récession semblait être évitée et le nombre de contaminations en Chine a bien diminué malgré l'abandon de la politique du zéro Covid. Les taux d'intérêt ont en effet baissé depuis le Nouvel An.

Au cours du trimestre, la baisse de l'inflation s'est cependant avérée inférieure aux attentes. Les banquiers centraux ont alors de nouveau appuyé fermement sur l'accélérateur, ce qui a entraîné un nouveau relèvement des taux d'intérêt à long terme. La courbe des rendements s'est de plus en plus inversée: autrement dit, les obligations à deux ans rapportaient beaucoup plus que celles à plus long terme, ce qui est généralement le signe d'une récession. Les relèvements de taux d'intérêt ont également eu un impact négatif sur le portefeuille d'obligations détenues par les banques en tant qu'investissement pour les encours de dépôts. La tâche d'une banque consiste à convertir ces dépôts en crédits à plus long terme. Cependant, ces portefeuilles subissent des pertes en cas de hausses de taux d'intérêt. Compte tenu également d'une baisse plus importante que prévu des dépôts, cela a entraîné la faillite de la Silicon Valley Bank. Un certain nombre d'autres banques régionales américaines ont également fait face à des difficultés. Pour couronner le tout, la fierté suisse Crédit suisse a également soudainement vacillé.

Le Crédit suisse est l'une des plus grandes banques systémiques du monde. Sa faillite aurait pu conduire à une énorme débâcle. Cette situation a été évitée grâce à l'intervention ferme de la banque centrale suisse, qui a mis à disposition suffisamment de liquidités pour assurer un fonctionnement normal du marché.

Pourtant, les conséquences ne sont pas négligeables. Les faillites placent les banquiers centraux devant un dilemme: relever encore les taux d'intérêt pour freiner l'inflation, sans trop les relever pour éviter la faillite d'une autre banque. Compte tenu de l'évolution des taux d'intérêt aux États-Unis aujourd'hui, les investisseurs supposent que la Réserve fédérale fera bientôt une pause dans ses relèvements. Les responsables de la BCE indiquent clairement que les relèvements de taux d'intérêt vont se poursuivre pendant un certain temps. Presque au plus fort de la crise du Crédit suisse, la Banque centrale européenne a encore relevé ses taux d'intérêt de 0,5%.

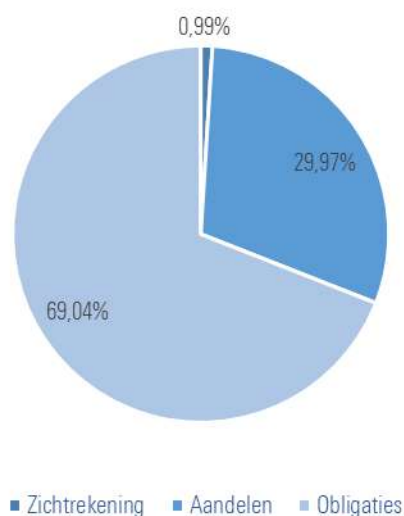
Au cours du deuxième trimestre, les marchés ont été influencés par l'inflation, les relèvements de taux des banques centrales et les craintes de récession.

L'inflation est tombée à son niveau le plus bas depuis plus d'un an dans de nombreux pays européens et aux États-Unis. L'inflation de base, qui ne tient pas compte de la volatilité des prix des denrées alimentaires et de l'énergie, reste obstinément supérieure à l'objectif de 2%, avec des chiffres compris entre 4 et 6% selon les pays. Même si la Réserve fédérale a fait une pause dans ses relèvements de taux d'intérêt pour la première fois depuis 13 mois, son président a laissé entendre que nous pouvons nous attendre à de nouvelles hausses de taux d'intérêt à l'automne. La Banque centrale européenne a poursuivi sa série de relèvements de taux lors de la dernière réunion du semestre et prévoit d'autres relèvements dans le courant de l'année. Les taux d'intérêt reviennent ainsi aux niveaux observés avant le début de la crise financière en 2008. Les hausses de taux d'intérêt ont un effet à la baisse sur la demande de crédit des ménages et des entreprises.

Après une fin d'année 2022 pessimiste, les actions, en particulier, ont connu une belle reprise au cours du premier semestre de l'année. Un phénomène notable est la hausse du marché boursier américain limitée à seulement sept actions, dont Nvidia, Apple Computer, Alphabet, Microsoft et Tesla. Le marché dans son ensemble est beaucoup moins bien loti. Les actions industrielles ont particulièrement souffert de la baisse de la demande. En raison de l'accent mis sur la qualité, le portefeuille ne contient pas de noms industriels très sensibles à la conjoncture variable. Le secteur des services fait preuve d'une grande résistance, ce qui permet à l'économie de ne pas entrer en récession.

## Répartition des actifs

### DLF I Defensive: verdeling activa



Le gestionnaire a choisi de maintenir la part des actions à un niveau proche de 30% pendant tout le premier semestre. Le portefeuille obligataire a terminé le semestre à 69% du total, soit quasiment la même chose qu'à la fin de l'année 2022 (70%). La composante en liquidités est de 1%, comme fin 2022.

Le gestionnaire préfère ne pas anticiper le sentiment des investisseurs et, par conséquent, et reste investi au maximum dans un portefeuille qui vise la qualité, comme décrit ci-dessous.

## Portefeuille d'actions

Le gestionnaire du compartiment n'a procédé à aucune adaptation du processus d'investissement en actions décrit ci-dessous.

La sélection des actions est un processus en trois étapes.

Pour la grande majorité de la sélection des actions, les gestionnaires se basent sur le groupe de sociétés cotées sur les marchés nord-américain et européen.

Pour éviter que le compartiment n'influence fortement la formation des cours par l'achat ou la vente d'une position, les gestionnaires ne retiennent que les entreprises dont la valeur en bourse est supérieure à 1 milliard d'euros.

Les entreprises restantes sont soumises à un certain nombre de critères de durabilité stricts.

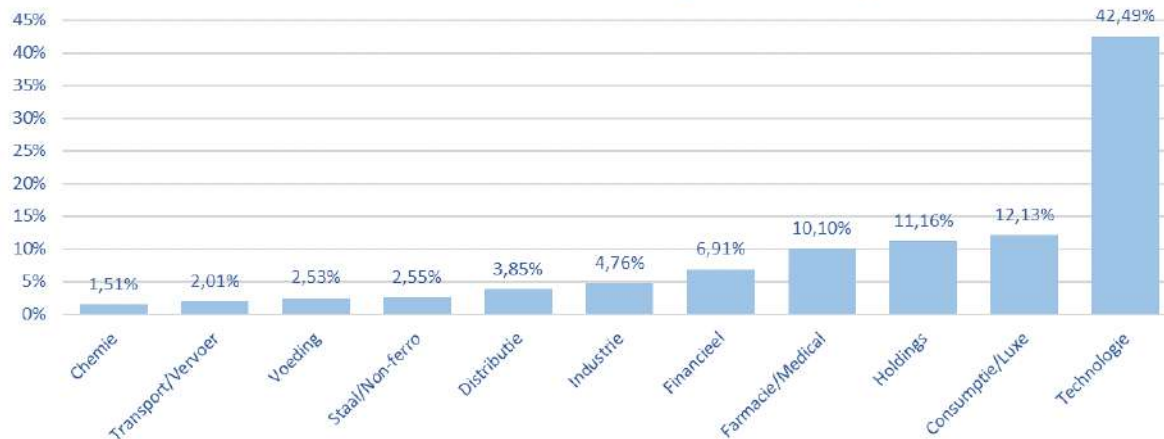
La stratégie ESG (Environnement, Social & Gouvernance) se compose de deux parties. D'une part, certaines entreprises sont exclues si elles ne répondent pas aux critères de durabilité fixés. D'autre part, des informations ESG pertinentes sont toujours intégrées dans les analyses d'entreprise car ces données peuvent influencer de manière significative la valorisation et les performances financières attendues.

Les gestionnaires visent une politique d'investissement durable où les entreprises les plus risquées en termes d'ESG sont évitées. La politique ESG s'applique tant aux actions, aux obligations et/ou qu'aux autres produits financiers.

Un certain nombre de paramètres qualitatifs sont ensuite ajoutés. Les entreprises disposent de préférence d'un avantage concurrentiel, également appelé « moat ». Cette métaphore fait référence aux profondes douves qui devaient protéger les châteaux médiévaux contre les assaillants. Les entreprises peuvent également ainsi, dans certaines circonstances, tenir la concurrence à distance. Dans des circonstances normales, une entreprise possédant un service ou un produit à succès doit faire face à la concurrence après un certain temps, de sorte que les marges initialement élevées diminuent progressivement. Pourtant, un certain nombre d'entreprises parviennent à maintenir leur avantage concurrentiel. Les immobilisations incorporelles comme les brevets et les marques déposées en sont un exemple. Un brevet protège une entreprise contre les copies de son invention pendant longtemps. Une marque forte est une autre immobilisation incorporelle qui incite les consommateurs à payer davantage pour votre produit ou le service, ce qui améliore les marges bénéficiaires. Les effets de réseau peuvent inciter les clients potentiels à choisir un produit particulier. Un avantage en termes de coûts est une autre caractéristique qui peut conduire à un avantage concurrentiel durable. Si la base de coûts de votre entreprise est inférieure à celle d'un concurrent, votre entreprise peut proposer le produit ou le service moins cher, de sorte que le consommateur vous choisit. Le volume plus élevé vous permet de devenir encore moins cher, ce qui renforce son avantage sur ses concurrents. Un dernier exemple d'avantage concurrentiel est la difficulté de changer de fournisseur. Si la mise en œuvre du produit demande beaucoup de temps et d'efforts au client, il a tendance à rester chez ce fournisseur, même si celui-ci augmente ses prix au cours de la phase suivante.

Mais même la meilleure entreprise au monde peut afficher des prix trop élevés. Les gestionnaires comparent donc le prix de l'action à la valeur intrinsèque qu'ils ont calculée. Seules les actions de bonne qualité et cotées à un prix raisonnable seront dans la sélection. En bref, la qualité à un prix raisonnable.

## DLF I Defensive: sectorverdeling aandelenportefeuille



Le secteur technologique représente 42,5% du total au 30 juin, contre 36% fin 2022. L'augmentation des actions s'explique à hauteur de 2% par des acquisitions de Veeva Systems et de Fortinet, et 4,5% sont dus aux bonnes performances du secteur au cours du premier semestre.

Le secteur de la consommation et du luxe passe de 8,7% à 12,1% au cours de la même période, principalement en raison de l'ajout de 3% de Booking Holding et, dans une moindre mesure, de la bonne performance du secteur.

D'autres mouvements sectoriels notables concernent le secteur alimentaire, qui passe de 6% à 2,5% en raison de la vente de Monster Beverage; le secteur financier, qui passe de 8,8% à 6,9% en raison de la vente d'Intrum et de la performance relativement faible du secteur; enfin, le secteur pharmaceutique, qui passe de 12,7% à 10,1% du portefeuille d'actions en raison de la vente de Fresenius et de la faiblesse du secteur par rapport à l'ensemble du portefeuille.

### Changements

Voici les principaux changements dans le portefeuille d'actions:

#### Nouveautés dans le portefeuille d'actions:

##### Booking Holdings

Booking Holdings comprend différents sites web de réservation, notamment de restaurants, d'hôtels, de voitures de location et de billets d'avion. Outre Booking.com, l'entreprise américaine gère des sites web tels que Agoda.com, KAYAK.com, Priceline.com, Rentalcars.com, Cheapflights.com, Opentable.com et Momondo.com. En 2019 (avant le COVID), près de 845 millions de nuitées ont été réservées sur ces plateformes de réservation, contre 390 millions chez le concurrent Expedia. L'entreprise comptait plus de 20 700 employés en 2022 et était présente dans plus de 220 pays.

##### Veeva Systems

Veeva Systems est une entreprise technologique américaine spécialisée dans les logiciels de cloud pour l'industrie médicale.

L'entreprise a été fondée en 2007 par Peter Gassner, actuel PDG, et Matt Wallach. En tant qu'ancien employé de Salesforce.com, Peter Gassner a constaté le besoin d'un logiciel de cloud spécialisé avec des fonctionnalités supplémentaires créées spécifiquement pour l'industrie (bio)pharmaceutique.



Les deux principaux produits de l'entreprise sont « Veeva Commercial Cloud » et « Veeva Vault ».

- Veeva Commercial Cloud est une plateforme CRM spécifiquement destinée au personnel de vente et de marketing des entreprises (bio)pharmaceutiques. Cette application cloud permet aux vendeurs et aux représentants de tenir à jour une base de données personnelle sur les visites chez les médecins, la distribution d'échantillons de produits, les commentaires sur les produits de l'entreprise, la planification d'événements, etc.
- Veeva Vault est une plateforme modulaire axée sur quatre éléments fondamentaux: les données cliniques, la réglementation, le contrôle de la qualité et la sécurité. Les modules vendus par l'entreprise avec la plateforme comprennent notamment des outils utilisés pour la collecte et l'analyse de données cliniques (essais), des outils qui aident à rédiger des documents de marketing respectant la réglementation ou des modules qui aident à constituer un dossier en vue de l'obtention d'une autorisation réglementaire (par exemple, la FDA).

La société élargit constamment sa gamme de modules supplémentaires avec des fonctionnalités additionnelles, ce qui renforce encore l'ancrage de Veeva Systems chez ses clients.

## **Fortinet**

Fondée en 2000, Fortinet est un fournisseur américain de services intégrés de cybersécurité pour les petites et grandes entreprises, ainsi que pour les pouvoirs publics. Par le biais de ses produits de base FortiGate et FortiGuard, l'entreprise propose des applications de sécurité réseau: pare-feu, anti-spams, prévention des intrusions, VPN et prévention des fuites de données. Fortinet propose également des services tels que la sécurité e-mails et cloud, la consultance, la formation et l'assistance technique. L'entreprise a une part de marché d'environ 11% et emploie environ 8 200 personnes.

## **Ackermans & Van Haaren**

Ackermans & van Haaren (AvH) est une holding diversifiée indépendante qui se concentre sur un nombre limité d'entreprises de base présentant un potentiel de croissance internationale. Elle est dirigée par une équipe de gestion expérimentée et pluridisciplinaire. AvH se présente comme un actionnaire actif qui participe à la sélection de la gestion des participations et à l'élaboration de la stratégie à long terme. La discipline opérationnelle et financière ainsi que l'orientation stratégique des participations sont étroitement surveillées par AvH.

## **Sorties du portefeuille d'actions:**

### **Fresenius**

Fresenius est une entreprise allemande active dans le secteur des soins de santé par le biais de quatre divisions.

- Fresenius Medical Care (FMC): par le biais de sa participation (environ 31%) dans Fresenius Medical Care, Fresenius est active dans tout ce qui est lié à la dialyse (rénale). FMC est le principal fournisseur mondial sur ce marché.
- Fresenius Helios: exploitant d'hôpitaux en Allemagne (et en Espagne) (participation à 100%).
- Fresenius Kabi: fabricant de médicaments (génériques) et de dispositifs médicaux (participation à 100%). Ce département est spécialisé dans le traitement des patients blessés de manière grave et chronique. Il propose notamment des anesthésiques génériques administrés par voie intraveineuse et des médicaments contre les infections, pour le traitement du cancer et contre les maladies auto-immunes. La division comprend également la nutrition clinique et les pompes à perfusion et d'alimentation.
- Fresenius Vamed: gestion de projets et prestataire de services aux hôpitaux (participation de 77%).

## **Brookfield Corp**

Brookfield Corporation est un gestionnaire de patrimoine canadien spécialisé dans les actifs alternatifs comme le private equity, les infrastructures, les énergies renouvelables, l'immobilier et les réassurances. L'entreprise gère une gamme de fonds et investit également par le biais de quatre filiales cotées en bourse: Brookfield Infrastructure Partners, Brookfield Renewable Energy Partners, Brookfield Business Partners et Brookfield Reinsurance Partners. En outre, Brookfield détient une participation majoritaire dans Oaktree, un gestionnaire de patrimoine spécialisé dans la dette des entreprises en difficulté. L'ensemble du groupe gère environ 750 milliards de dollars d'actifs et emploie environ 180 000 personnes dans 100 bureaux répartis dans 30 pays. Brookfield investit à long terme et dans une perspective de valeur, ce qui signifie qu'elle vise des actifs de qualité qu'elle peut racheter à un prix inférieur à leur valeur intrinsèque. En investissant également ses propres fonds dans les actifs sous-jacents, l'entreprise garantit que ses intérêts correspondent à ceux de la clientèle. L'activité de gestion de patrimoine a également été récemment scindée en une entité distincte cotée en bourse (Brookfield Asset Management). Brookfield Corporation y a conservé une participation de 75%.

## **Brookfield Asset Management**

Brookfield Asset Management est la branche de Brookfield Corp. spécialisée dans la gestion d'actifs. La société a été scindée de Brookfield Corp à l'automne 2022 et cotée séparément.

## **Monster Beverage**

Monster Beverage Corporation est un fournisseur américain de boissons énergétiques dont le portefeuille de produits comprend des marques bien connues telles que « Monster Energy », « NOS Energy », « Nalu » et « Burn ». Les produits de l'entreprise sont disponibles dans 153 pays du monde entier. L'entreprise compte 3 529 employés, dont 2 422 occupent un poste dans la vente ou le marketing. Le siège de Monster est situé en Californie, aux États-Unis.

Monster est essentiellement active dans le développement, le marketing, la vente et la distribution de ses produits de marque. L'entreprise sous-traite la production des boissons à des tiers.

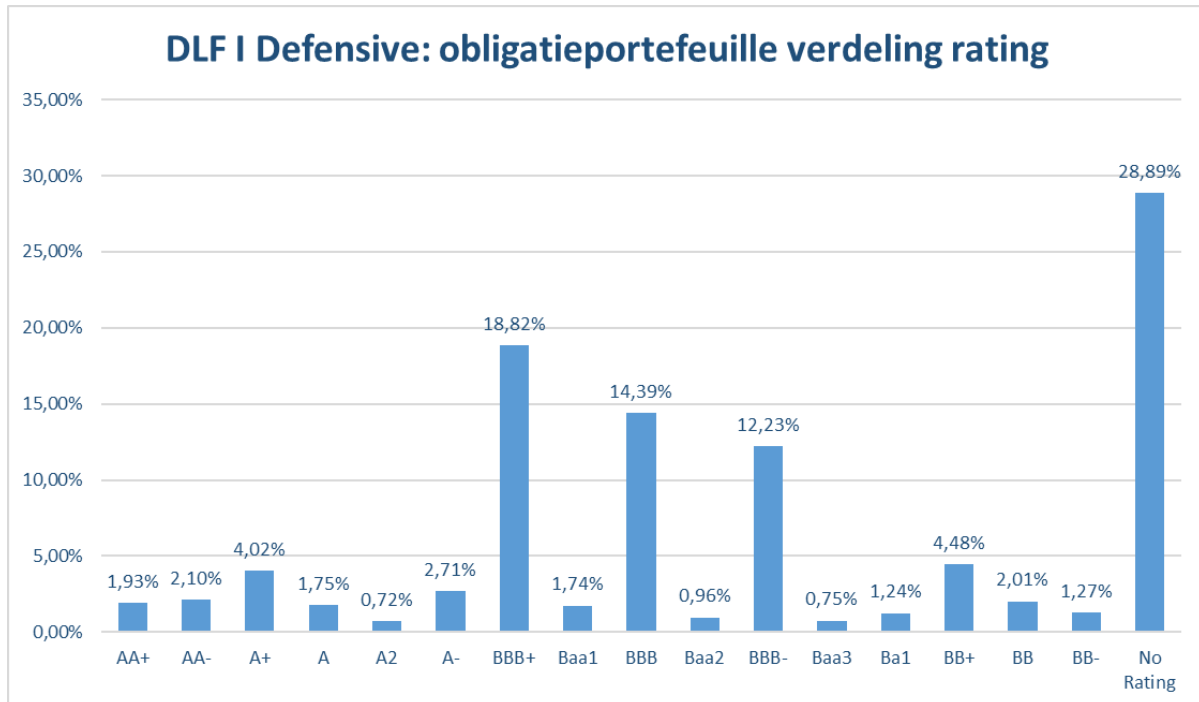
Monster présente son chiffre d'affaires en 3 divisions opérationnelles:

- « Monster Energy Drinks »: contient le portefeuille de produits de base du groupe avec le produit phare « Monster Energy » et les produits dérivés (par ex. Espresso Monster ou Caffé Monster, Reign total body fuel, etc.) La production du produit final, comme nous l'avons déjà indiqué, est effectuée par des parties externes telles que les usines d'embouteillage.
- « Strategic Brands »: cette division comprend le portefeuille de produits que la société a acquis à l'occasion de l'accord stratégique avec Coca-Cola. Concrètement, l'entreprise a racheté les produits énergétiques de la société Coca-Cola et les a placés dans une division distincte. Les marques les plus connues de cette division sont « Burn » et « Nalu ».
- « Other »: comprend la participation de la filiale American Fruits & Flavors (achetée en 2016). Cette division vend des produits à des tiers indépendants, mais développe et produit également les principaux exhausteurs de goût pour les marques « Monster ».

## Intrum

Intrum est le leader du marché européen dans la prestation de services liés au suivi et au recouvrement des dettes impayées. Par ailleurs, l'entreprise possède son propre portefeuille de dettes rachetées pour lesquelles elle procède au recouvrement. L'entreprise est active dans 24 pays européens et emploie plus de 8 000 personnes.

## Portefeuille obligataire



En raison des rendements extrêmement faibles des obligations d'État, le portefeuille obligataire est entièrement constitué d'obligations d'entreprises. Le gestionnaire n'est pas tenu de respecter une notation minimale. Le gestionnaire sélectionne les débiteurs sur la base de critères stricts:

- Solvabilité: de préférence d'au moins 30%.
- Couverture de la charge d'intérêts par les flux de trésorerie bruts: au moins 3, de préférence.
- Dettes nettes par rapport aux flux de trésorerie bruts: au maximum 3, de préférence.
- Les entreprises qui génèrent des flux de trésorerie disponibles sont privilégiées.
- L'évolution de ces facteurs dans le temps.

Après la publication de résultats et des nouvelles importantes, le dossier est réexaminé.

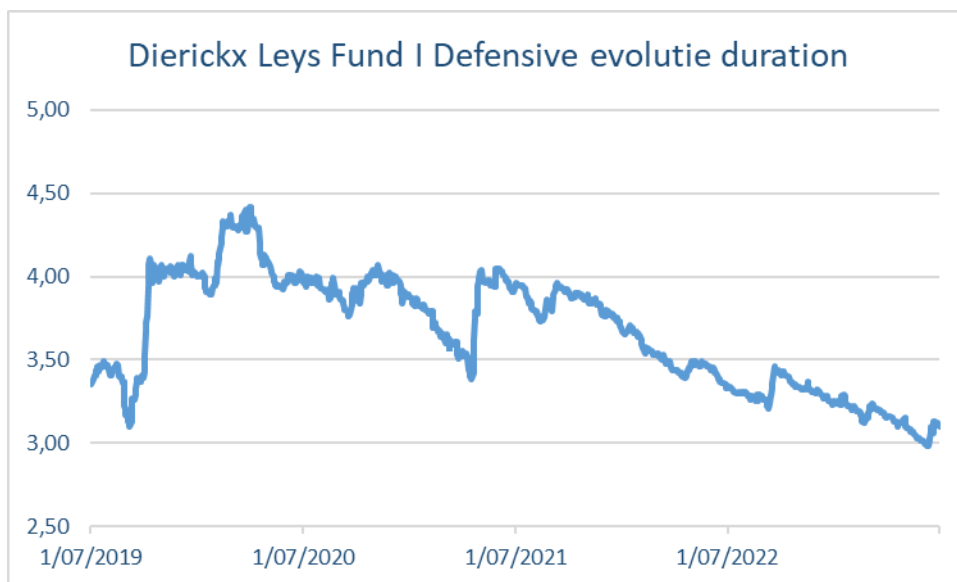
Si nécessaire, une obligation sera vendue avant l'échéance finale. De cette manière, le gestionnaire maintient les pertes de crédit à un minimum absolu.

62% du portefeuille obligataire sont constitués de titres BBB ou mieux, qui sont traditionnellement considérés comme « investment grade » dans le secteur financier. C'est le même pourcentage qu'à la fin de l'année 2022.

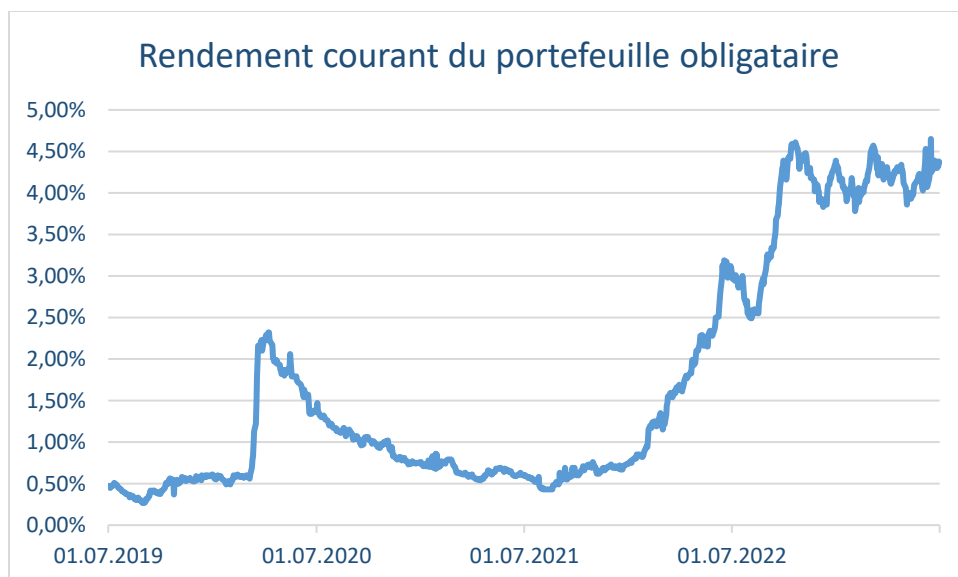
29% du portefeuille obligataire sont constitués d'obligations de sociétés non notées. Les critères énumérés ci-dessus garantissent que la qualité de ce portefeuille correspond à celle des obligations notées BBB dans le monde.

La durée du portefeuille obligataire est passée de 3,24 ans fin 2022 à 3,10 ans à la fin du premier semestre 2023. Le rendement courant du portefeuille obligataire est resté stable (4,36% fin 2022 et 4,36% à la fin du premier semestre). Le rendement courant indique le montant des intérêts qui pourraient être perçus sur le portefeuille d'obligations à tout moment. Le résultat final dépend de l'évolution des taux d'intérêt, des devises telles que le dollar et de l'évolution de l'aversion au risque des investisseurs. Ce dernier est reflété par l'écart de taux d'intérêt entre les obligations notées BBB et AAA, connu sous le nom de « spread ». En 2022, l'écart s'est visiblement creusé en raison de la combinaison d'une inflation plus élevée et de perspectives de croissance plus faibles. En effet, une économie plus faible augmente le risque de faillite. Depuis la fin de l'année dernière, le « spread » est resté relativement stable.

Les hausses de taux successives ont entraîné une augmentation des taux d'intérêt à court et à long terme, en particulier en 2022. Les obligations à plus longue échéance baissent davantage que les obligations à plus courte échéance. Le gestionnaire a choisi de limiter la durée moyenne du portefeuille, même au cours de la période 2016-2021, lorsque les taux d'intérêt à court terme étaient même négatifs. Les risques liés à l'obtention d'un intérêt minimal à long terme étaient disproportionnés. Le gestionnaire a donc décidé de maintenir l'échéance moyenne pondérée (la durée dans le jargon) en dessous de quatre ans. La durée indique le risque potentiel/le potentiel en cas de mouvements importants des taux d'intérêt. Exemple: si le taux d'intérêt du marché augmente de 1% en peu de temps par rapport aux niveaux actuels, le portefeuille d'obligations de ce portefeuille d'obligations perdra environ 3% de sa valeur en raison de l'évolution des taux d'intérêt.



Grâce à cette intervention, l'impact négatif d'une hausse de 3% des taux d'intérêt à court et à long terme a été beaucoup plus limité que pour les portefeuilles à durée très élevée. Un portefeuille d'obligations à court terme comporte également plus d'obligations arrivant à échéance à court terme. Les fonds libérés peuvent être utilisés immédiatement pour répondre à la hausse des taux d'intérêt du marché, ce qui améliore encore le rendement courant du portefeuille d'obligations.



Nouveautés dans le portefeuille obligataire:

Obligations diverses:

- € Colruyt 21.2.2023-2028 4,25%
- € Huhtamaki 9.6.2022-2027 4,25%
- € Smiths Group 23.2.2017-2027 2%
- € Polski Koncern Naf.27.5.2021-2028 1,125%
- € Nestlé 14.6.2021-2026 0%

Sorties du portefeuille obligataire:

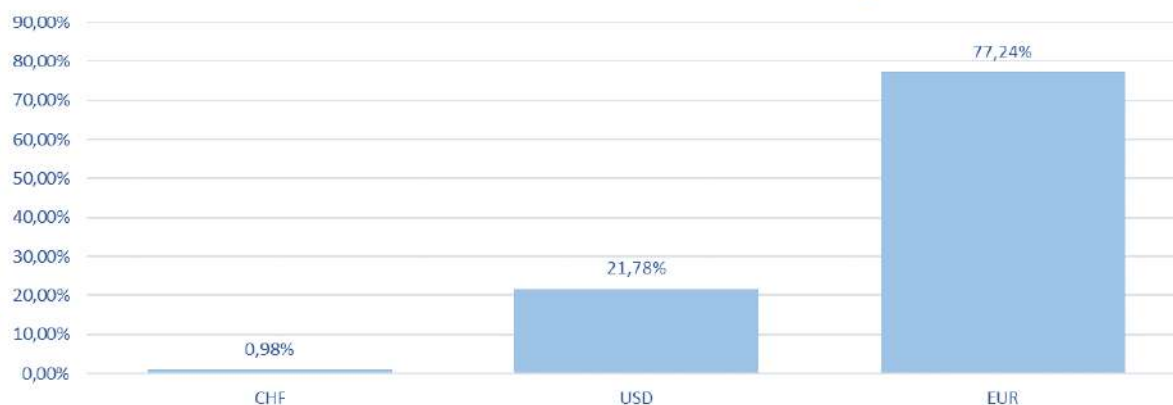
Obligations diverses:

- € Adecco 2.12.2016-2024 1%: vendue pour cause de faible rendement par rapport aux risques
- € Buzzi Unicem 28.04.2016-2023 2,125%: remboursée de manière anticipée
- € Ubisoft 30.01.2018-2023 1,288%: remboursée à l'échéance finale
- € Easyjet 09.03.2016-2023 1,75%: remboursée à l'échéance finale
- € Neste 07.06.2017-2024 1,50%: offre de rachat de Neste
- € Synthomer 1.7.2020-2025 3,875%: vendue pour cause de faible rendement par rapport aux risques
- € Intrum 31.7.2019-2026 3,5%: vendue pour cause de faible rendement par rapport aux risques
- € Nike 1.5.2013-2023 2,25%: remboursée à l'échéance finale
- € Smiths Group 28.4.2015-2023 1,25%: remboursée à l'échéance finale
- € Orlen 7.6.2016-2023 2,5%: remboursée à l'échéance finale
- € Ipsen 16.6.2016-2023 1,875%: remboursée à l'échéance finale

Le compartiment a réalisé un rendement non annualisé de 4,65% au cours du premier trimestre 2023.

## Répartition des devises

### DLF I Defensive: muntverdeling



Le portefeuille est exposé à 22% au dollar américain. C'est une hausse par rapport aux 21% à la fin de l'année dernière. Le portefeuille d'actions est investi à 64% en actions dont le cours est libellé en dollars et le portefeuille d'obligations est investi à 7% en obligations dont le cours est libellé en dollars, qui est de plus en plus éloigné de la devise de cotation de la valeur nette d'inventaire, libellée en euros. Par conséquent, une partie du risque lié au dollar est couverte, de sorte que l'exposition totale au dollar est d'environ 50% du portefeuille d'actions et

de 10% du portefeuille d'obligations. Après couverture, le portefeuille est investi à 77% en euros. En pratique, 33% du portefeuille d'actions et 93% du portefeuille d'obligations sont directement investis en euros.

#### **4.1.6 Future politique**

##### **Actions**

Sauf circonstances exceptionnelles, le portefeuille reste investi à hauteur d'environ 30% du total en actions selon les critères de sélection énumérés dans la politique définie.

##### **Obligations**

Compte tenu de la forme actuelle de la courbe des taux, le gestionnaire continue d'opter pour des obligations dont l'échéance est limitée à quatre ans, si l'offre d'obligations d'entreprises le permet.

##### **Espèces**

La position de liquidités reste comprise entre 1 et 5% du total et est principalement destinée à absorber des sorties.

Le gestionnaire limite l'exposition au dollar à environ 22% du total.

#### **4.1.7 Classe de risque**

Le compartiment se situe dans la classe de risque 3 sur une échelle de 1 à 7.

Conformément au règlement (UE) 2017/653 complétant le règlement (UE) 1286/2014, un indicateur synthétique de risque (ISR) a été déterminé. L'indicateur de risque sommaire permet de connaître le niveau de risque de ce produit par rapport aux autres produits. Cet indicateur signale la probabilité que les investisseurs perdent de l'argent sur le produit en raison de l'évolution des marchés ou parce qu'il n'y a pas d'argent pour le paiement. Celui-ci donne une indication numérique du rendement possible du compartiment, mais également du risque qui l'accompagne, calculé dans la monnaie de référence du compartiment. L'indicateur se présente sous forme d'un nombre compris entre 1 et 7. Un chiffre plus élevé présente un rendement potentiel plus élevé, mais ce rendement est également plus imprévisible. Des pertes plus élevées sont également possibles. Le chiffre le plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Toutefois, comparé à un chiffre plus élevé, un chiffre inférieur présente en principe un rendement plus faible, mais un rendement plus prévisible.

L'indicateur synthétique de risque (ISR) est régulièrement évalué et peut augmenter ou diminuer sur base des données historiques. Les données historiques ne constituent pas toujours une indication fiable du profil de risque futur.

Le chiffre le plus récent est repris dans les Informations clés pour l'investisseur.

## 4.2 Bilan (chiffres semestriels)

### Section 1<sup>ère</sup>. - Schéma du bilan

#### TOTAL DE L'ACTIF NET

##### I Actifs immobilisés

- A. Frais d'établissement et d'organisation
- B. Immobilisations incorporelles
- C. Immobilisations corporelles

##### II Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés

- A. Obligations et autres titres de créance
  - a. Obligations
  - b. Autres titres de créance
    - b.1. Avec instruments financiers dérivés « embedded »
    - b.2. Sans instruments financiers dérivés « embedded »
- B. Instruments du marché monétaire
- C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions
  - a. Actions
  - b. OPC à nombre fixe de parts
  - c. Autres valeurs assimilables à des actions
- d. Autres valeurs mobilières
- e. OPC à nombre variable de parts
- F. Instruments financiers dérivés
  - j. Sur devises
    - i. Contrats d'option (+/-)
    - ii. Contrats à terme (+/-)
    - iii. Contrats de swap (+/-)
    - iv. Autres (+/-)

##### III Créances et dettes à plus d'un an

- A. Créances
- B. Dettes

##### IV Créances et dettes à un an au plus

- A. Créances
  - a. Montants à recevoir
  - b. Avoirs fiscaux
- B. Dettes
  - a. Montants à payer (-)

##### V Dépôts et liquidités

- A. Avoirs bancaires à vue
  - a. Compte futures gérés
- B. Avoirs bancaires à terme
- C. Autre

##### VI Comptes de régularisation

- A. Charges à reporter
- B. Produits acquis
- C. Charges à imputer (-)
- d. Produits à reporter (-)

#### TOTAL CAPITAUX PROPRES

- A. Capital
- B. Participations au résultat
- C. Résultat reporté
- d. Résultat de l'exercice (du semestre)

	30/06/23 en EUR	30/06/22 en EUR
<b>TOTAL DE L'ACTIF NET</b>	<b>77.092.253,56</b>	<b>85.939.803,01</b>
<b>I Actifs immobilisés</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
A. Frais d'établissement et d'organisation		
B. Immobilisations incorporelles		
C. Immobilisations corporelles		
<b>II Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés</b>	<b>74.531.634,11</b>	<b>78.986.116,76</b>
A. Obligations et autres titres de créance		
a. Obligations	44411714,06	51048681,07
b. Autres titres de créance		
b.1. Avec instruments financiers dérivés « embedded »		
b.2. Sans instruments financiers dérivés « embedded »		
B. Instruments du marché monétaire	8572984,37	5776107,09
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	23140055,18	25230932,50
b. OPC à nombre fixe de parts		
c. Autres valeurs assimilables à des actions		
d. Autres valeurs mobilières		
e. OPC à nombre variable de parts		
F. Instruments financiers dérivés		
j. Sur devises		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)	-1593119,50	-3069603,90
<b>III Créances et dettes à plus d'un an</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
A. Créances		
B. Dettes		
<b>IV Créances et dettes à un an au plus</b>	<b>1.613.905,23</b>	<b>2.978.879,42</b>
A. Créances		
a. Montants à recevoir	1631537,53	3065151,74
b. Avoirs fiscaux	0,00	7173,08
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-17632,30	-93445,40
<b>V Dépôts et liquidités</b>	<b>758.999,78</b>	<b>3.767.102,15</b>
A. Avoirs bancaires à vue	758999,78	3767102,15
a. Compte futures gérés		
B. Avoirs bancaires à terme		
C. Autre		
<b>VI Comptes de régularisation</b>	<b>187.714,44</b>	<b>207.704,68</b>
A. Charges à reporter		
B. Produits acquis	413024,12	461170,39
C. Charges à imputer (-)	-225309,68	-253465,71
d. Produits à reporter (-)		
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>77.092.253,56</b>	<b>85.939.803,01</b>
A. Capital	73594487,98	96031433,58
B. Participations au résultat	-192211,26	70602,02
C. Résultat reporté	0,00	0,00
d. Résultat de l'exercice (du semestre)	3689976,84	-10162232,59



## Section 2. - Postes hors bilan

<b>I</b>	<b>Sûretés réelles (+/-)</b>	<b>285.605,35</b>	<b>561.213,21</b>
	A. Collateral		
	a. Valeurs mobilières/instruments du marché monétaire	285605,35	561213,21
	b. Liquidités/dépôts		
	B. Autres sûretés réelles (+/-)		
	a. Valeurs mobilières/instruments du marché monétaire		
	b. Liquidités/dépôts		
<b>II</b>	<b>Valeurs sous-jacentes des contrats d'option et des warrants (+)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	A. Contrats d'option et warrants achetés		
	B. Contrats d'option et warrants vendus		
<b>III</b>	<b>Montants notionnels des contrats à terme (+)</b>	<b>1.618.122,98</b>	<b>3.022.080,42</b>
	A. Contrats à terme achetés		
	B. Contrats à terme vendus	1618122,98	3022080,42
<b>IV</b>	<b>Montants notionnels des contrats de swap (+)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	A. Contrats de swap achetés		
	B. Contrats de swap vendus		
<b>V</b>	<b>Montants notionnels d'autres instruments financiers dérivés (+)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	A. Contrats achetés		
	B. Contrats vendus		
<b>VI</b>	<b>Montants non appelés sur actions</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>VII</b>	<b>Engagements de vente résultant de cessions-rétrocession</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>VIII</b>	<b>Engagements de rachat résultant de cessions-rétrocession</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>IX</b>	<b>Instruments financiers prêtés</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

### 4.3 Compte de résultats (chiffres semestriels)

	30/06/23 en EUR	30/06/22 en EUR
<b>Section 3. - Schéma du compte de résultats</b>		
<b>I Réductions de valeur, moins-values et plus-values</b>	<b>3.350.946,31</b>	<b>-10.587.352,56</b>
A. Obligations et autres titres de créance		
a. Obligations	630579,54	-5659896,94
b. Autres titres de créance		
b.1. Avec instruments financiers dérivés « embedded »		
b.2. Sans instruments financiers dérivés « embedded »		
B. Instruments du marché monétaire	74171,54	-125485,79
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	2963638,18	-6777899,13
b. OPC à nombre fixe de parts	0,00	0,00
c. Autres valeurs assimilables à des actions		
d. Autres valeurs mobilières		
e. OPC à nombre variable de parts		
F. Instruments financiers dérivés		
G. Créances, dépôts, liquidités et dettes		
H. Positions et opérations de change		
a. Instruments financiers dérivés		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme	28963,69	-47523,48
iii. Contrats de swap		
iv. Autre		
b. Autres positions et opérations de change	-346406,64	2023452,78
<b>II Produits et charges des placements</b>	<b>772.760,72</b>	<b>888.152,19</b>
A. Dividendes	232852,36	373383,01
B. Intérêts (+/-)		
a. Valeurs mobilières et instruments du marché monétaire	569016,08	587471,21
b. Dépôts et liquidités	11604,90	-13152,42
c. Collateral (+/-)		
C. Intérêts d'emprunts (-)		
d. Contrats de swap		
e. Précomptes mobiliers (-)		
a. D'origine belge	-16631,06	-23748,44
b. D'origine étrangère	-24081,56	-35801,17
F. Autres produits provenant des placements		
<b>III Autres produits</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
A. Indemnité destinée à couvrir les frais d'acquisition et de réalisation des actifs, à décourager les sorties et à couvrir les frais de livraison		
B. Autre		
<b>IV Coûts d'exploitation</b>	<b>-416.097,89</b>	<b>-463.032,22</b>
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-9367,84	-7317,49
B. Charges financières (-)		
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-4586,35	-4737,86
d. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière		
Classe C	-128459,25	-149592,31
Classe B	-118597,30	-137523,63
Classe B1	-47582,78	-50469,38
Classe B2	-18072,05	-25482,47
Classe B4	-6734,27	-7139,42
b. Gestion administrative et comptable	-28004,75	-32547,16
e. Frais administratifs (-)		
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)		
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-187,50	-213,47
H. Services et biens divers (-)	-13220,12	-8894,81
I. Amortissements et provisions pour risques et charges (-)		
J. Taxes		
Classe C, B, B1, B2, B4	-38928,16	-37045,30
Classe I		
K. Autres charges (-)	-2357,52	-2068,92
<b>Produits et charges de l'exercice (du semestre)</b>	<b>356.662,83</b>	<b>425.119,97</b>

	<b>SOUS-TOTAL II + III + IV</b>	<b>356.662,83</b>	<b>425.119,97</b>
<b>V</b>	<b>Bénéfice courant (perte courante) avant impôt sur le résultat</b>	<b>3.707.609,14</b>	<b>-10.162.232,59</b>
<b>VI</b>	<b>Impôts sur le résultat</b>	<b>17.632,30</b>	
<b>VII</b>	<b>Résultat de l'exercice (du semestre)</b>	<b>3.689.976,84</b>	<b>-10.162.232,59</b>

## 4.4 Composition de l'actif et chiffres clés

### 4.4.1 Composition de l'actif au 30/06/2023

Désignation	Quantité	Devise	Cours	Évaluation	% de fonds détenus	% de portefeuille	% d'actifs nets
<b>I. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés</b>							
<b>Actions et autres valeurs assimilables à des actions</b>							
<b>Actions</b>							
<b>Belgique</b>							
ACKERMANS & VAN HAAREN	1,558	EUR	150,80	234946,40		0,32%	0,30 %
ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV	11,313	EUR	51,83	586352,79		0,79%	0,76%
KBC GROUP NV	6,032	EUR	63,92	385565,44		0,52%	0,50 %
SOFINA	1,612	EUR	189,70	305796,40		0,41%	0,40 %
SOLVAY SA	3,414	EUR	102,30	349252,20		0,47%	0,45%
			<b>Total</b>	<b>1.861.913,23</b>		<b>2,50%</b>	<b>2,42%</b>
<b>Canada</b>							
OPEN TEXT CORPORATION	7,235	USD	41,55	275565,36		0,37%	0,36%
			<b>Total</b>	<b>275.565,36</b>		<b>0,37%</b>	<b>0,36%</b>
<b>France</b>							
KERING	1,042	EUR	505,60	526835,20		0,71%	0,68%
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	1,357	EUR	863,00	1171091,00		1,57%	1,52%
SCHNEIDER ELECTRIC SE	5,263	EUR	166,46	876078,98		1,18%	1,14%
			<b>Total</b>	<b>2.574.005,18</b>		<b>3,45%</b>	<b>3,34%</b>
<b>Irlande</b>							
MEDTRONIC PLC	5,807	USD	88,10	468967,55		0,63%	0,61%
			<b>Total</b>	<b>468.967,55</b>		<b>0,63%</b>	<b>0,61%</b>
<b>Italie</b>							
MONCLER SPA	7,158	EUR	63,34	453387,72		0,61%	0,59%
			<b>Total</b>	<b>453.387,72</b>		<b>0,61%</b>	<b>0,59%</b>
<b>Luxembourg</b>							
EUROFINS SCIENTIFIC	10,395	EUR	58,16	604573,20		0,81 %	0,78%
			<b>Total</b>	<b>604.573,20</b>		<b>0,81%</b>	<b>0,78%</b>
<b>Pays-Bas</b>							
AALBERTS NV	5,907	EUR	38,53	227596,71		0,31%	0,30 %
ASML HOLDING NV	1,361	EUR	663,00	902343,00		1,21%	1,17%
EXOR NV	13,171	EUR	81,68	1075807,28		1,44%	1,40%
			<b>Total</b>	<b>2.205.746,99</b>		<b>2,96%</b>	<b>2,86%</b>
<b>Taiwan</b>							
TAIWAN SEMICONDUCTOR-SP ADR	5,805	USD	100,92	537025,03		0,72%	0,70 %
			<b>Total</b>	<b>537.025,03</b>		<b>0,72%</b>	<b>0,70%</b>
<b>États-Unis d'Amérique</b>							
ACCENTURE PLC-CL A	2,649	USD	308,58	749315,63		1,01%	0,97%
ACTIVISION BLIZZARD INC	8,355	USD	84,30	645638,01		0,87%	0,84%
ADOBE INC	1,559	USD	488,99	698813,28		0,94%	0,91%
ALPHABET INC-CL C	9,179	USD	120,97	1017860,14		1,37%	1,32 %
AMAZON.COM INC	2,497	USD	130,36	298385,66		0,40 %	0,39%
APPLE INC	5,169	USD	193,97	919086,01		1,23%	1,19%
BANK OF AMERICA CORP	16,423	USD	28,69	431914,81		0,58%	0,56%
BERKSHIRE HATHAWAY INC-CL B	3,099	USD	341,00	968703,82		1,30 %	1,26 %
BOOKING HOLDINGS INC	267	USD	2700,33	660911,28		0,89%	0,86%
CHECK POINT SOFTWARE TECH	5,868	USD	125,62	675715,61		0,91%	0,88%
CISCO SYSTEMS INC	9,460	USD	51,74	448675,77		0,60 %	0,58%
CVS HEALTH CORP	9,336	USD	69,13	591619,47		0,79%	0,77%
DANAHER CORP	2,335	USD	240,00	513704,28		0,69%	0,67%

FORTINET INC	3,669	USD	75,59	254230,19	0,34%	0,33%
MASTERCARD INC - A	1,004	USD	393,30	361970,12	0,49%	0,47%
MICROSOFT CORP	3,512	USD	340,54	1096320,91	1,47%	1,42%
MOODY'S CORP	2,448	USD	347,72	780290,18	1,05%	1,01%
NEWMONT CORP	15,083	USD	42,66	589825,63	0,79%	0,77%
SS&C Technologies HOLDINGS	11,597	USD	60,60	644218,72	0,86%	0,84%
UNION PACIFIC CORP	2,477	USD	204,62	464610,63	0,62%	0,60 %
VEEVA SYSTEMS INC-CLASS A	1,269	USD	197,73	230011,34	0,31%	0,30 %
VISA INC-CLASS A SHARES	1,670	USD	237,48	363545,33	0,49%	0,47%
			<b>Total</b>	<b>13.405.366,82</b>	<b>17,99%</b>	<b>17,39%</b>
<b>Suisse</b>						
ROCHE HOLDING Gs.	1,427	CHF	273,50	399484,63	0,54%	0,52%
SONOVA HOLDING AG-REG	1,452	CHF	238,20	354019,47	0,47%	0,46%
			<b>Total</b>	<b>753.504,10</b>	<b>1,01%</b>	<b>0,98%</b>
<b>Total actions et autres valeurs assimilables à des actions</b>				<b>23.140.055,18</b>	<b>31,05%</b>	<b>30,02%</b>
<b>Obligations et autres titres de créance</b>						
<b>Obligations</b>						
<b>Obligations privées:</b>						
<b>Belgique</b>						
AEDIFICA SA (EUR) 0,75% 21-31 09.09	200,000	EUR	70,0170%	140034,00	0,19%	0,18%
ALIXIS FINANCE (EUR) 0,875% 21-28 08.11	500,000	EUR	79,3630%	396815,00	0,53%	0,51%
ATENOR GROUP S (EUR) 3,4% 21-27 08.02	300,000	EUR	88,0590%	264177,00	0,35%	0,34%
ATENOR GROUP SA (EUR) 3,25% 20-24 23.10	311,000	EUR	93,9920%	292315,12	0,39%	0,38%
BEKAERT NV (EUR) 2,75% 20-27 23.10	100,000	EUR	95,8550%	95855,00	0,13%	0,12%
BEKAERT SA (EUR) 2,75% 19-26 25.10	300,000	EUR	96,6760%	290028,00	0,39%	0,38%
EANDIS SYSTEM (EUR) 2% 17-25 23.06	572,000	EUR	96,0370%	549331,64	0,74%	0,71%
ELIA TRANS BE (EUR) 3,25% 13-28 04.04	400,000	EUR	98,5740%	394296,00	0,53%	0,51%
FRANZ COLRUYT NV (EUR) 4,25% 23-28 21.02	540,000	EUR	100,9980%	545389,20	0,73%	0,71%
GBL (EUR) 1,875% 18-25 19.06	300,000	EUR	95,7070%	287121,00	0,39%	0,37%
GIMV NV (EUR) 2,25% 21-29 15.03	500,000	EUR	87,9370%	439685,00	0,59%	0,57%
GIMV NV (EUR) 2,875% 19-26 05.07	50,000	EUR	96,4520%	48226,00	0,06%	0,06%
IMMOBEL SA (EUR) 3% 21-28 12.05	700,000	EUR	94,5220%	661654,00	0,89%	0,86%
KINOPOLIS GROUP (EUR) 2,75% 19-26 18.12	700,000	EUR	90,9823%	636876,10	0,85%	0,83%
SOFINA SA (EUR) 1% 21-28 23.09	400,000	EUR	79,3680%	317472,00	0,43 %	0,41%
SOLVAY SA (EUR) 0,5% 19-29 06.09	700,000	EUR	84,3370%	590359,00	0,79%	0,77%
UCB SA (EUR) 1% 21-28 30.03	500,000	EUR	84,7880%	423940,00	0,57%	0,55%
VGP NV (EUR) 2,25% 22-30 17.01	300,000	EUR	71,3060%	213918,00	0,29%	0,28%
VGP NV (EUR) 3,5% 18-26 19.03	137,000	EUR	97,9570%	134201,09	0,18%	0,17%
			<b>Total</b>	<b>6.721.693,15</b>	<b>9,02%</b>	<b>8,72%</b>
<b>Canada</b>						
ALIMEN COUCHE (EUR) 1,875% 16-26 06.05	600,000	EUR	93,3260%	559956,00	0,75%	0,73%
			<b>Total</b>	<b>559.956,00</b>	<b>0,75%</b>	<b>0,73%</b>
<b>Danemark</b>						
DSV AS (EUR) 1,75% 17-24 20.09	400,000	EUR	96,8590%	387436,00	0,52%	0,50 %
			<b>Total</b>	<b>387.436,00</b>	<b>0,52%</b>	<b>0,50%</b>
<b>Allemagne</b>						
ADIDAS AG (EUR) 2,25% 14-26 08.10	600,000	EUR	96,0920%	576552,00	0,77%	0,75%
AMPHENOL TECH HLDS (EUR) 2% 18-28 08.10	600,000	EUR	91,9870%	551922,00	0,74%	0,72%
DAIMLER AG (EUR) 0,85% 17-25 28.02	400,000	EUR	95,2630%	381052,00	0,51%	0,49%
HAPAG-LLOYD AG (EUR) 2,5% 21-28 15.04	600,000	EUR	90,7480%	544488,00	0,73%	0,71%
HELLA GMBH & CO (EUR) 0,5% 19-27 26.01	600,000	EUR	87,5790%	525474,00	0,71%	0,68%
HORNBAACH BAUMARKT(EUR) 3,25% 19-26 25.10	700,000	EUR	94,9020%	664314,00	0,89%	0,86%
LANXESS (EUR) 0,625% 21-29 01.12	500,000	EUR	78,2020%	391010,00	0,52%	0,51%
SCHAEFFLER AG (EUR) 2,875% 19-27 26.03	600,000	EUR	94,9440%	569664,00	0,76%	0,74%
SYMRISE AG (EUR) 1,25% 19-25 29.11	550,000	EUR	93,2890%	513089,50	0,69%	0,67%
			<b>Total</b>	<b>4.717.565,50</b>	<b>6,33%</b>	<b>6,12%</b>
<b>Finlande</b>						
HUHTAMAKI OYJ (EUR) 4,25% 22-27 09.06	600,000	EUR	98,2540%	589524,00	0,79%	0,76%
METSA BOARD OYJ (EUR) 2,75% 17-27 29.09	700,000	EUR	94,6990%	662893,00	0,89%	0,86%
NESTE (EUR) 0,75% 21-28 25.03	600,000	EUR	86,4300%	518580,00	0,70 %	0,67%
NOKIA OYJ (EUR) 2,375% 20-25 15.05	700,000	EUR	96,5400%	675780,00	0,91%	0,88%

STORA ENSO OYJ (EUR) 2,5% 18-28 21.03	700,000	EUR	93,4260%	653982,00	0,88%	0,85%
UPM-KYMMENE OY (EUR) 2,25% 22-29 23.05	600,000	EUR	90,8950%	545370,00	0,73%	0,71%
		<b>Total</b>		<b>3.646.129,00</b>	<b>4,89%</b>	<b>4,73%</b>
<b>France</b>						
CAPGEMINI SE (EUR) 1% 18-24 18.10	500,000	EUR	96,0160%	480080,00	0,64%	0,62%
CIE DE SAINT-GOBAIN (EUR) 1% 17-25 17.03	200,000	EUR	95,2720%	190544,00	0,26%	0,25%
CIE DE ST GOBA (EUR) 1,125% 18-26 23.03	300,000	EUR	93,1440%	279432,00	0,37%	0,36%
EUTELSAT SA (EUR) 2% 18-25 02.10	300,000	EUR	90,3250%	270975,00	0,36%	0,35%
EUTELSAT SA (EUR) 2,25% 19-27 13.07	400,000	EUR	82,7890%	331156,00	0,44%	0,43 %
IPSOS (EUR) 2,875% 18-25 21.09	700,000	EUR	95,2060%	666442,00	0,89%	0,86%
ORANGE (EUR) 1,375% 18-28 20.03	600,000	EUR	90,7350%	544410,00	0,73%	0,71%
UBISOFT ENTERT (EUR) 0,878% 20-27 24.11	300,000	EUR	75,6070%	226821,00	0,30 %	0,29%
VIVENDI SA (EUR) 1,125% 19-28 11.12	600,000	EUR	87,4530%	524718,00	0,70 %	0,68%
WORLDLINE SA (EUR) 0,875% 20-27 30.06	700,000	EUR	88,8160%	621712,00	0,83%	0,81 %
		<b>Total</b>		<b>4.136.290,00</b>	<b>5,55%</b>	<b>5,37%</b>
<b>Grande-Bretagne</b>						
COCA-COLA EURPAC (EUR) 1,5% 18-27 08.11	700,000	EUR	91,0850%	637595,00	0,86%	0,83%
GLAXOSMITHKLINE (EUR) 1,25% 18-26 21.05	500,000	EUR	93,2080%	466040,00	0,63%	0,60 %
SMITHS GROUP PLC (EUR) 2% 17-27 23.02	600,000	EUR	92,5600%	555360,00	0,75%	0,72%
VODAFONE GROUP (EUR) 2,2% 16-26 25.08	500,000	EUR	94,7600%	473800,00	0,64%	0,61%
		<b>Total</b>		<b>2.132.795,00</b>	<b>2,86%</b>	<b>2,77%</b>
<b>Irlande</b>						
KERRY GROUP FI (EUR) 2,375% 15-25 10.09	200,000	EUR	97,4080%	194816,00	0,26%	0,25%
SMURFIT KAPPA (EUR) 2,75% 15-25 01.02	200,000	EUR	97,8570%	195714,00	0,26%	0,25%
SMURFIT KAPPA (EUR) 2,875% 18-26 15.01	500,000	EUR	96,4040%	482020,00	0,65%	0,63%
SWISSCOM AG (EUR) 1,125% 18-26 12.10	500,000	EUR	91,5490%	457745,00	0,61%	0,59%
		<b>Total</b>		<b>1.330.295,00</b>	<b>1,78%</b>	<b>1,73%</b>
<b>Luxembourg</b>						
MEDTRONIC GLOBAL (EUR) 1,125% 19-27 07.3	600,000	EUR	91,0180%	546108,00	0,73%	0,71%
MOHAWK CAPITAL (EUR) 1,75% 20-27 12.06	700,000	EUR	92,2820%	645974,00	0,87%	0,84%
MYTILINEOS FIN (EUR) 2,5% 19-24 01.12	700,000	EUR	96,8870%	678209,00	0,91%	0,88%
NESTLE FIN INT (EUR) 0% 21-26 14.06	600,000	EUR	90,3170%	541902,00	0,73%	0,70 %
TYCO INTL FINA (EUR) 1,375% 15-25 25.02	200,000	EUR	93,3923%	186784,60	0,25%	0,24%
		<b>Total</b>		<b>2.598.977,60</b>	<b>3,49%</b>	<b>3,37%</b>
<b>Pays-Bas</b>						
AKZO NOBEL NV (EUR) 1,625% 20-30 14.04	500,000	EUR	85,8250%	429125,00	0,58%	0,56%
ARGENTUM (EUR) 1,125% 18-25 17.09	400,000	EUR	93,7780%	375112,00	0,50 %	0,49%
BMW FINANCE NV (EUR) 1% 15-25 21.01	100,000	EUR	95,7440%	95744,00	0,13%	0,12%
BRENTAG FINANCE (EUR) 1,125% 17-25 27.9	500,000	EUR	93,9410%	469705,00	0,63%	0,61%
DEUTSCHE TELEKOM (EUR) 1,5% 16-28 03.04	500,000	EUR	90,6340%	453170,00	0,61%	0,59%
DIAGEO CAP BV (EUR) 0,125% 20-28 28.09	600,000	EUR	84,3350%	506010,00	0,68%	0,66 %
EXOR NV (EUR) 2,875% 15-25 22.12	100,000	EUR	96,9190%	96919,00	0,13%	0,13%
FERRARI NV (EUR) 1,5% 20-25 27.05	600,000	EUR	95,3370%	572022,00	0,77%	0,74%
HEINEKEN NV (EUR) 1,5% 15-24 07.12	600,000	EUR	96,3960%	578376,00	0,78%	0,75%
IMCD NV (EUR) 2,5% 18-25 26.03	800,000	EUR	96,5370%	772296,00	1,04%	1,00 %
JDE PEET'S NV (EUR) 0,5% 21-29 16.01	700,000	EUR	82,1400%	574980,00	0,77%	0,75%
		<b>Total</b>		<b>4.923.459,00</b>	<b>6,61%</b>	<b>6,39%</b>
<b>Pologne</b>						
POLSKI KN ORLEN (EUR) 1,125% 21-28 27.05	600,000	EUR	84,9870%	509922,00	0,68%	0,66 %
		<b>Total</b>		<b>509.922,00</b>	<b>0,68%</b>	<b>0,66 %</b>
<b>Émirats arabes unis</b>						
EMIRATES TELECOM (EUR) 2,75% 14-26 18.06	600,000	EUR	96,6150%	579690,00	0,78%	0,75%
		<b>Total</b>		<b>579.690,00</b>	<b>0,78%</b>	<b>0,75%</b>
<b>États-Unis d'Amérique</b>						
ALPHABET INC (USD) 1,1% 20-30 15.08	840,000	USD	80,6170%	620756,07	0,83%	0,81 %
APPLE INC (USD) 2,9% 17-27 12.09	460,000	USD	93,7180%	395180,86	0,53%	0,51%
BORGWARNER INC (EUR) 1% 21-31 19.05	600,000	EUR	77,7290%	466374,00	0,63%	0,60 %
COCA-COLA CO (EUR) 0,75% 19-26 22.09	600,000	EUR	91,7940%	550764,00	0,74%	0,71%
DANAHER CORP (EUR) 2,5% 20-30 30.03	600,000	EUR	92,9440%	557664,00	0,75%	0,72%
DOVER CORP (EUR) 0,75% 19-27 04.11	600,000	EUR	87,2010%	523206,00	0,70 %	0,68%
EDWARDS LIFE (USD) 4,3% 18-28 15.06	600,000	USD	96,4890%	530693,92	0,71%	0,69%

EMERSON ELECTRIC (EUR) 1,25% 19-25 15.10	500,000	EUR	93,8550%	469275,00	0,63%	0,61%
EURONET WORLDWIDE(EUR) 1,375% 19-26 22.5	700,000	EUR	90,1020%	630714,00	0,85%	0,82%
HASBRO INC (USD) 3,55% 19-26 19.11	660,000	USD	92,7750%	561293,43	0,75%	0,73%
KEYSIGHT TECHN (USD) 4,55% 15-24 30.10	512,000	USD	98,3130%	461419,53	0,62%	0,60 %
MANPOWERGROUP (EUR) 1,75% 18-26 22.06	600,000	EUR	93,4160%	560496,00	0,75%	0,73%
MICRON TECHNOLOGY(USD) 4,975% 19-26 06.2	600,000	USD	98,3900%	541149,51	0,73%	0,70 %
NASDAQ INC (EUR) 1,75% 19-29 28.03	700,000	EUR	87,4720%	612304,00	0,82%	0,79%
NVIDIA CORP (USD) 1,55% 21-28 15.06	700,000	USD	87,0140%	558344,49	0,75%	0,72%
PARKER-HANNIFIN (EUR) 1,125% 17-25 01.03	400,000	EUR	94,8800%	379520,00	0,51%	0,49%
PRICELINE GROU (EUR) 2,375% 14-24 23.09	600,000	EUR	97,8570%	587142,00	0,79%	0,76%
THERMO FISHER (EUR) 1,45% 17-27 16.03	500,000	EUR	92,1550%	460775,00	0,62%	0,60 %
UNITED PARCEL (EUR) 1,625% 15-25 15.11	500,000	EUR	94,9930%	474965,00	0,64%	0,62%
WALGREENS BOOT (EUR) 2,125% 14-26 20.11	700,000	EUR	92,5280%	647696,00	0,87%	0,84%
			<b>Total</b>	<b>10.589.732,81</b>	<b>14,21%</b>	<b>13,74%</b>
<b>Suède</b>						
ERICSSON LM (EUR) 1% 21-29 26.05	600,000	EUR	79,2020%	475212,00	0,64%	0,62%
ESSITY AB (EUR) 0,25% 21-31 08.02	700,000	EUR	76,6990%	536893,00	0,72%	0,70 %
SKF AB (EUR) 1,25% 18-25 17.09	600,000	EUR	94,2780%	565668,00	0,76%	0,73%
			<b>Total</b>	<b>1.577.773,00</b>	<b>2,12%</b>	<b>2,05%</b>
<b>Suisse</b>						
			<b>Total obligations et autres titres de créance</b>	<b>44.411.714,06</b>	<b>59,59%</b>	<b>57,61%</b>
<b>Instruments du marché monétaire</b>						
<b>Instruments du marché monétaire privés</b>						
<b>Belgique</b>						
BARRY CALLEBAUT (EUR) 2,375% 16-24 24.05	550,000	EUR	98,3190%	540754,50	0,73%	0,70 %
GRP BRUXELLES (EUR) 1,375% 17-24 23.05	300,000	EUR	97,5880%	292764,00	0,39%	0,38%
UCB SA (EUR) 5.125% 13-2023 02.10	195,000	EUR	100,0470%	195091,65	0,26%	0,25%
VGP NV 3.90% 16-23 21.09	476,000	EUR	99,5370%	473796,12	0,64%	0,61%
			<b>Total</b>	<b>1.502.406,27</b>	<b>2,02%</b>	<b>1,95%</b>
<b>Allemagne</b>						
FRESENIUS SE & CO (EUR) 4% 14-24 01.02	600,000	EUR	99,8480%	599088,00	0,80%	0,78%
SIXT SE (EUR) 1,5% 18-24 21.02	200,000	EUR	97,9740%	195948,00	0,26%	0,25%
			<b>Total</b>	<b>795.036,00</b>	<b>1,07%</b>	<b>1,03%</b>
<b>Finlande</b>						
KEMIRA OYJ (EUR) 1,75% 17-24 30.05	400,000	EUR	97,5940%	390376,00	0,52%	0,51%
			<b>Total</b>	<b>390.376,00</b>	<b>0,52%</b>	<b>0,51%</b>
<b>France</b>						
ARKEMA (EUR) 3,125% 13-23 06.12	400,000	EUR	99,3600%	397440,00	0,53%	0,52%
CIE PLASTIC (EUR) 1,25% 17-24 26.06	600,000	EUR	96,8800%	581280,00	0,78%	0,75%
ELIS SA (EUR) 0% 17-23 06.10	6,100	EUR	31,4380%	191771,80	0,26%	0,25%
ELIS SA (EUR) 1,75% 19-24 11.04	400,000	EUR	97,6950%	390780,00	0,52%	0,51%
FROMAGERIES BEL (EUR) 1,5% 17-24 18.04	700,000	EUR	97,7880%	684516,00	0,92%	0,89%
MAISONS DU MONDE (EUR) 0,125% 17-23 06.12	13,100	EUR	47,2980%	619603,80	0,83%	0,80%
SEB SA (EUR) 1,5% 17-24 31.05	300,000	EUR	97,6220%	292866,00	0,39%	0,38%
TELEPERFORMANCE (EUR) 1,5% 17-24 03.04	300,000	EUR	97,4950%	292485,00	0,39%	0,38%
			<b>Total</b>	<b>3.450.742,60</b>	<b>4,63%</b>	<b>4,48%</b>
<b>Grande-Bretagne</b>						
DS SMITH PLC (EUR) 1,375% 17-24 26.07	400,000	EUR	96,5590%	386236,00	0,52%	0,50 %
			<b>Total</b>	<b>386.236,00</b>	<b>0,52%</b>	<b>0,50%</b>
<b>Italie</b>						
JOHNSON CONTROLS (EUR) 1% 17-23 15.09	600,000	EUR	99,4600%	596760,00	0,80%	0,77%
			<b>Total</b>	<b>596.760,00</b>	<b>0,80%</b>	<b>0,77%</b>
<b>Luxembourg</b>						
EUROFINS SCIENT (EUR) 2,125% 17-24 25.0	200,000	EUR	97,6870%	195374,00	0,26%	0,25%
			<b>Total</b>	<b>195.374,00</b>	<b>0,26%</b>	<b>0,25%</b>

<b>Autriche</b>							
WIENERBERGER A (EUR) 2% 18-24 02.05	675,000	EUR	97,8420%	660433,50	0,89%	0,86%	
			<b>Total</b>	<b>660.433,50</b>	<b>0,89%</b>	<b>0,86%</b>	
<b>États-Unis d'Amérique</b>							
PVH CORP (EUR) 3,625% 16-24 15.07	600,000	EUR	99,2700%	595620,00	0,80%	0,77%	
			<b>Total</b>	<b>595.620,00</b>	<b>0,80%</b>	<b>0,77%</b>	
			<b>Total instruments du marché monétaire</b>	<b>8.572.984,37</b>	<b>11,50%</b>	<b>11,12%</b>	
<b><u>Instruments financiers dérivés</u></b>							
<b><u>Sur devises</u></b>							
<b>Contrats à terme (non négociés de gré à gré)</b>							
VERK TERM EUR/USD 1.0815 06/12/2023	-1750000	EUR	0,91	-1593119,50	-2,14%	-2,07%	
			<b>Total</b>	<b>-1.593.119,50</b>	<b>-2,14%</b>	<b>-2,07%</b>	
			<b>Total instruments financiers dérivés</b>	<b>-1.593.119,50</b>	<b>-2,14%</b>	<b>-2,07%</b>	
			<b>Total valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés</b>	<b>74.531.634,11</b>	<b>100,00 %</b>	<b>96,68%</b>	
<b><u>II. Dépôts et liquidités</u></b>							
<b>Avoirs bancaires à vue</b>							
KBC Bank		EUR		747241,17		0,97%	
KBC Bank		CHF		4627,45		0,01%	
KBC Bank		USD		7131,16		0,01%	
			<b>Total dépôts et liquidités</b>	<b>758.999,78</b>		<b>0,98%</b>	
<b><u>III. Autres créances et dettes</u></b>							
				<b>1.613.905,23</b>		<b>2,09%</b>	
<b><u>IV. Autres</u></b>							
				<b>187.714,44</b>		<b>0,24%</b>	
<b><u>V. Total de la valeur nette d'inventaire</u></b>							
				<b>77.092.253,56</b>		<b>100,00 %</b>	



Répartition sectorielle et des devises: voir les graphiques au point 4.1.5 ci-dessus.

**Répartition géographique**

(en pourcentage du portefeuille de valeurs mobilières)

Émirats arabes	0,76%
Belgique	13,25%
Canada	1,10%
Danemark	0,51%
Allemagne	7,24%
Finlande	5,30%
France	13,35%
Grande-Bretagne	3,31%
Irlande	3,15%
Italie	0,60 %
Luxembourg	4,46%
Pays-Bas	9,37%
Autriche	0,87%
Pologne	0,67%
Taiwan	0,71%
États-Unis	32,29%
Suède	2,07%
Suisse	0,99%
	<b>100,00 %</b>

**4.4.2 Changements dans la composition de l'actif de Dierickx Leys Fund I Defensive**

<b>Taux de rotation</b>	
	<b>Semestre 1</b>
Achats	6008535,27
Vendre	8731639,05
<b>Total 1</b>	<b>14.740.174,32</b>
Souscriptions	5069169,17
Remboursements	11257895,19
<b>Total 2</b>	<b>16.327.064,36</b>
Moyenne de référence de l'actif net	80051090,19
<b>Rotation</b>	<b>-1,98%</b>

<b>Taux de rotation corrigé</b>	
	<b>Semestre 1</b>
Achats	6008535,27
Vendre	8731639,05
<b>Total 1</b>	<b>14.740.174,32</b>
Souscriptions	5069169,17
Remboursements	11257895,19
<b>Total 2</b>	<b>16.327.064,36</b>
Moyenne de référence de l'actif net	80051090,19
Ratio de l'actif hors dépôts et liquidités par rapport au total de l'actif net	96,68%
<b>Rotation corrigée</b>	<b>-1,26%</b>

Le tableau ci-dessus montre le volume semestriel et annuel des transactions opérées dans le portefeuille. Il compare également ce volume (corrige pour la somme des souscriptions et des remboursements) avec la moyenne de l'actif net (rotation) au début et à la fin du semestre. Un chiffre proche de 0% montre que les transactions qui ont été réalisées pendant une période l'ont été uniquement en fonction des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et remboursements n'ont engendré que partiellement ou, le cas échéant, pas du tout de transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des opérations effectuées au cours de l'exercice peut être consultée gratuitement auprès de Dierickx Leys Private Bank SA, dont le siège social est situé 2000 Anvers, Kasteelpleinstraat 44, et qui est responsable des services financiers.

#### 4.4.3 Montant des engagements ou valeur nominale

En valeurs mobilières	date de réalisation	Devise	En devises	En EUR	Lot-size
VERK TERM EUR/USD 1.0815 06/12/2023	08/06/2023	USD	1750000,00	1618122,98	1

#### 4.4.4 Évolution du nombre de souscriptions, de remboursements et de la valeur nette d'inventaire

Période	Évolution du nombre de parts en circulation 2021					
	Souscriptions		Remboursements		Fin de la période	
	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.
C	818	10,733	526	4,301	3,517	24,558
B	0	3,829	0	6,915	0	33,644
B1	0	5,861	1	5,102	1,098	10,628
B2	0	5,328	0	4,098	0	9,641
B4	0	3,795	0	0	0	3,795
I	0	0	0	0	0	0

Période	Évolution du nombre de parts en circulation 2022					
	Souscriptions		Remboursements		Fin de la période	
	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.
C	413	2,211	428	3,341	3,502	23,428
B	0	2,307	0	6,328	0	29,623
B1	282	2,383	2	556	1,378	12,455
B2	0	44	0	1,322	0	8,363
B4	0	0	0	0	0	3,795
I	0	0	0	0	0	0

Période	Évolution du nombre de parts en circulation durant le premier semestre 2023					
	Souscriptions		Remboursements		Fin de la période	
	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.
C	2	842	188	2,915	3,316	21,355
B	0	2,198	0	806	0	31,015
B1	0	1,964	0	3,674	1,378	10,745
B2	0	62	0	3,625	0	4,800
B4	0	0	0	0	0	3,795
I	0	0	0	0	0	0

Période	Montants reçus et payés par le compartiment en EUR en 2020			
Année	Souscriptions		Remboursements	
	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.
C	892160,39	11612947,69	574912,04	4631436,70
B	0,00	4153642,45	0,00	7449557,28
B1	0,00	6331660,94	1126,89	5473981,51
B2	0,00	5736251,43	0,00	4476515,69
B4	0,00	4075542,75	0,00	0,00
I	0,00	0,00	0,00	0,00

Période	Montants reçus et payés par le compartiment en EUR en 2021			
Année	Souscriptions		Remboursements	
	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.
C	430923,19	2338126,03	460761,27	3435008,01
B	0,00	2369499,82	0,00	6521234,78
B1	316,062	2581253	2,004	562,350
B2	0	45,091	0	1372021
B4	0	0	0	0
I	0	0	0	0

Période	Montants reçus et payés par le compartiment en EUR en 2022			
Année	Souscriptions		Remboursements	
	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.
C	2016,02	833465,19	194656,50	2879814,53
B	0,00	2196228,96	0,00	804407,00
B1	0	1975150	0	3706702
B2	0	62,309	0	3672315
B4	0	0	0	0
I	0	0	0	0

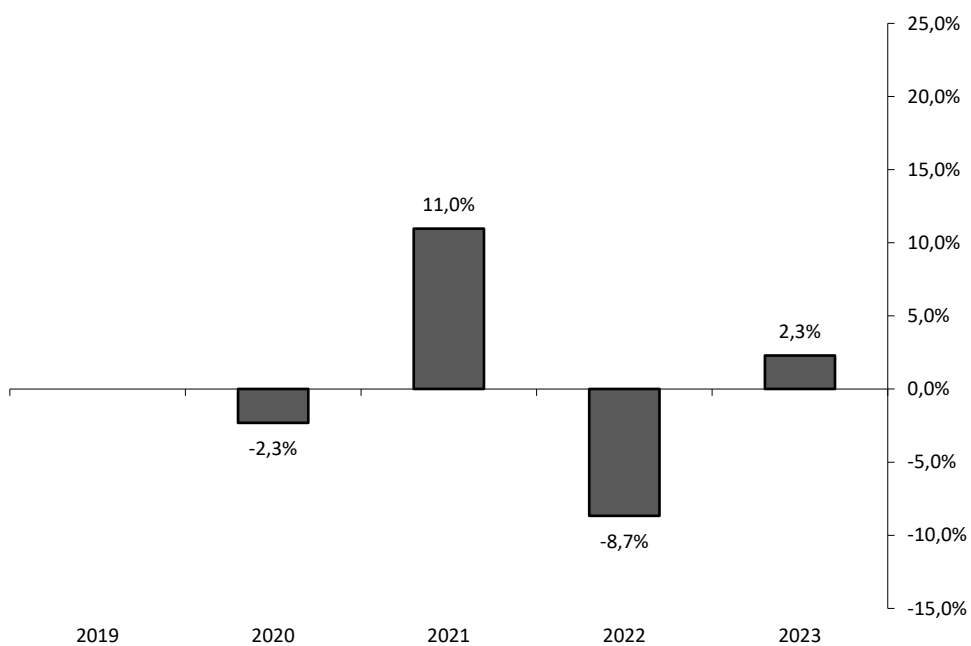
Période	Valeur nette d'inventaire en fin de période en EUR						
Année	du compartiment	d'une part C		d'une part B		d'une part B1	
		Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.
2021	97360055,35	1130,46	1112,64		1119,75	1141,21	1123,33
2022	80237283,37	988,90	962,34		970,50	1001,31	974,61
30 juin 2023	77092253,56	1034,13	999,85		1007,28	1048,68	1010,98

Période	Valeur nette d'inventaire en fin de période en EUR					
Année	d'une part B2		d'une part B4		d'une part I	
	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.
2021		1130,51		1132,04		
2022		982,88		985,72		
30 juin 2023		1018,51		1020,65		

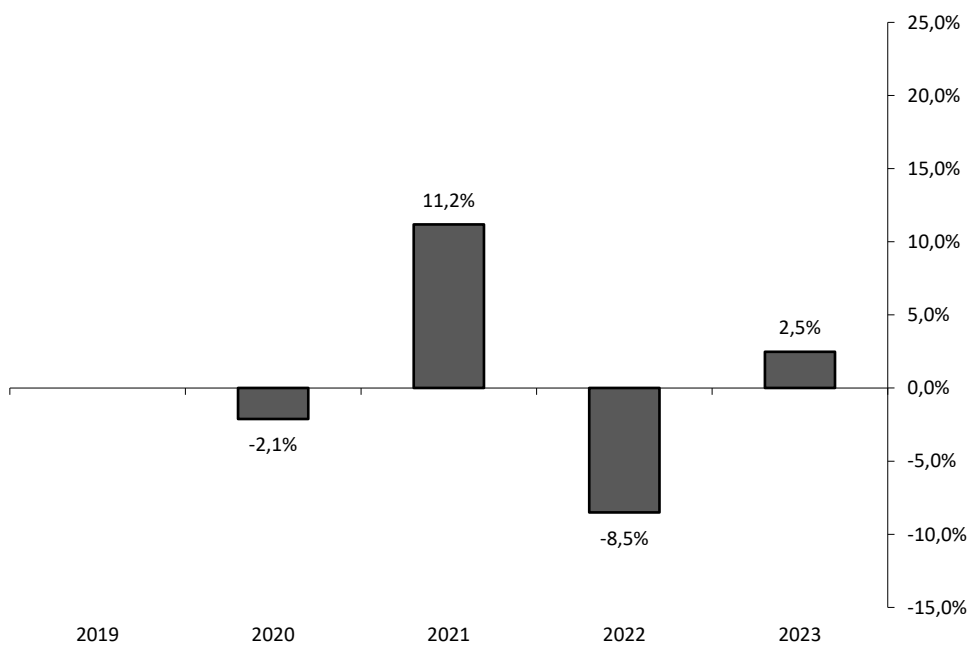
#### 4.4.5 Chiffres de rendement

Rendements actuariels	1 an 30/06/22- 30/06/23	3 ans 30/06/20- 30/06/23	5 ans 30/06/18- 30/06/23	10 ans 30/06/13- 30/06/23
Classe C	2,29%	1,21%		
Classe B	2,47%	1,39%		
Classe B1	2,57%	1,49%		
Classe B2	2,77%	1,69%		
Classe B4	2,94%			

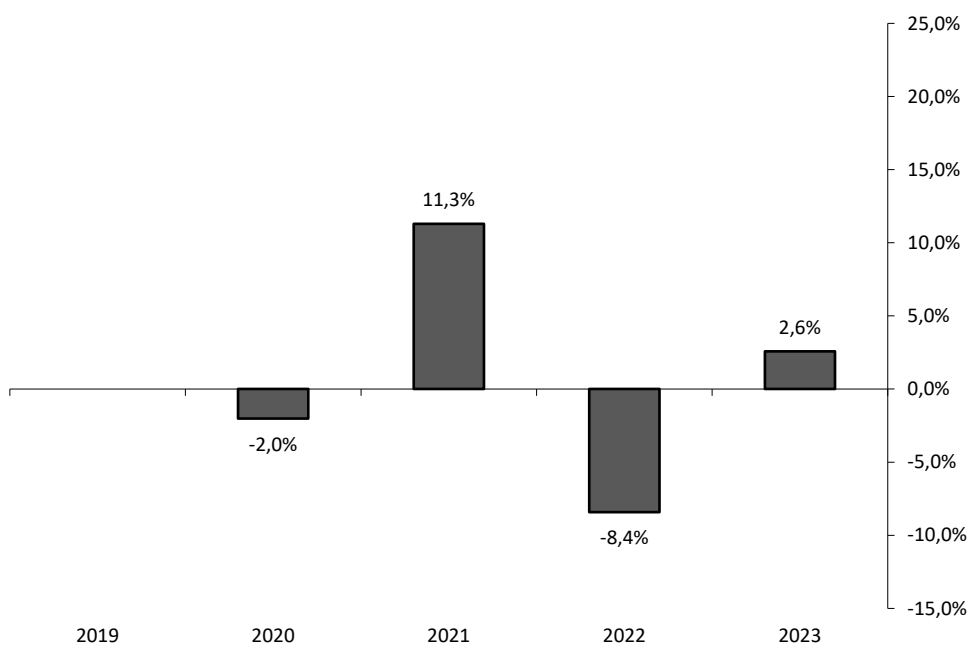
**Classe C: diagramme à barres avec rendement annuel**



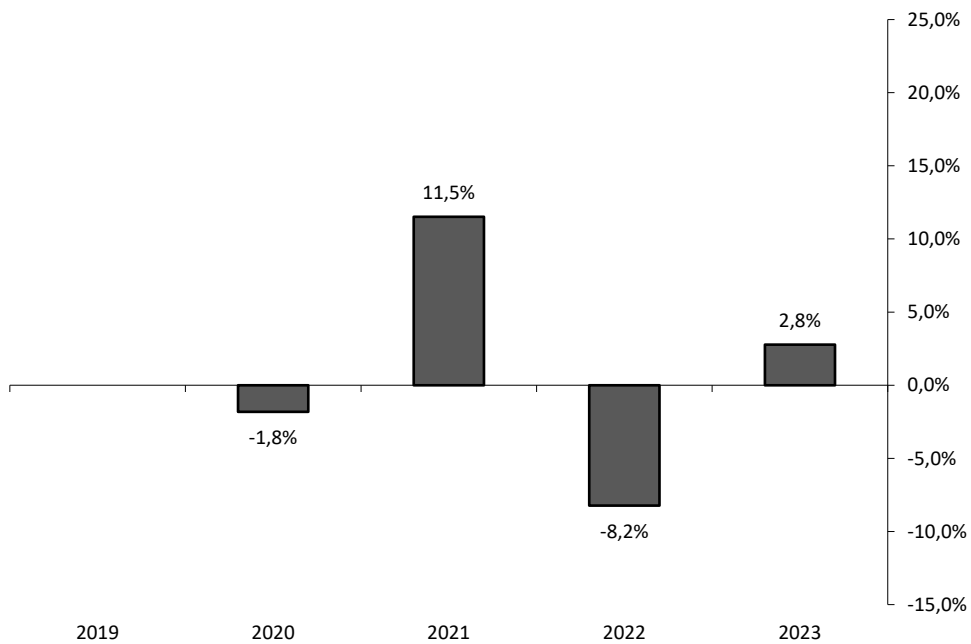
**Classe B: diagramme à barres avec rendement annuel**



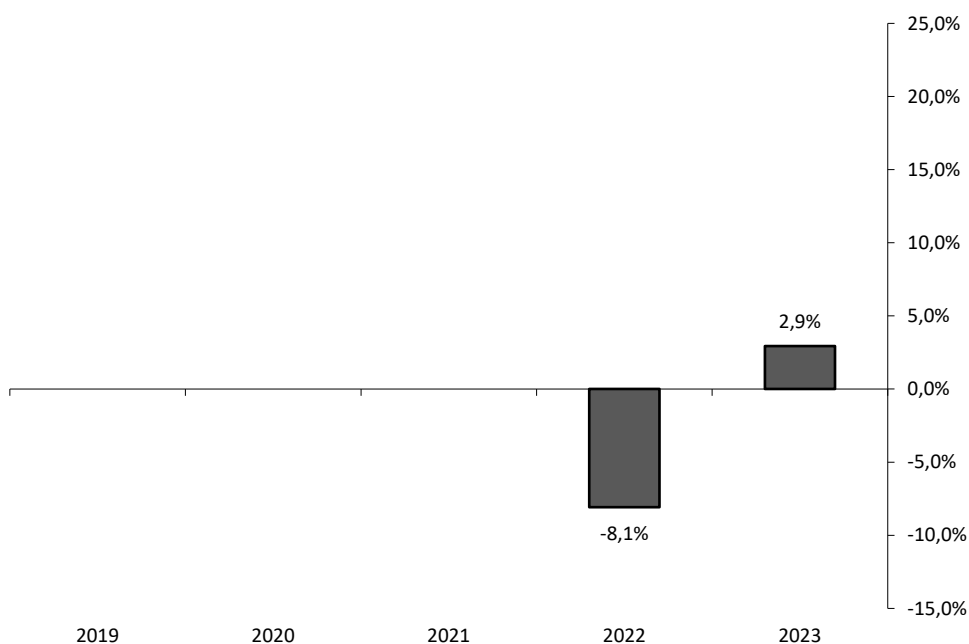
**Classe B1: diagramme à barres avec rendement annuel**



**Classe B2: diagramme à barres avec rendement annuel**



#### Classe B4: diagramme à barres avec rendement annuel



Rendement annuel du 01/07 au 30/06 de l'année en question.

Il s'agit de l'évolution de la valeur nette d'inventaire sur une base annuelle et sans frais (de souscription et de remboursement). Les rendements passés n'offrent aucune garantie pour l'avenir et ne tiennent pas compte d'éventuelles fusions.

Aucun rendement n'est encore indiqué pour la classe « I » car il n'y a pas d'actionnaires au 30/06/2023.

#### 4.4.6 Frais

Frais courants:

C	1,21%
B	1,01%
B1	0,91%
B2	0,71%
B4	0,56%

Le pourcentage ci-dessus est calculé sur la base des frais encourus au cours de l'exercice, à l'exception de la classe « I » qui n'a pas d'actionnaires au 30/06/2023.

Les frais suivants ne sont pas inclus dans les frais courants:

- les paiements d'intérêts sur les emprunts
- les paiements liés aux instruments dérivés financiers
- les commissions et frais qui sont directement payés par l'investisseur
- certains avantages tels que les soft commissions

Fee-Sharing:

La rémunération de la gestion du portefeuille d'investissement de 1,00%, 0,80%, 0,70%, 0,50%, 0,35%, 0,35%, selon la classe d'actions, versée par Dierickx Leys Fund I Defensive à la société de gestion Capfi Delen Asset Management est intégralement libérée par Capfi Delen Asset Management à Dierickx Leys Private Bank SA.

#### **4.4.7 Commentaires aux états financiers**

##### ***Exercice des droits de vote:***

Chez Dierickx Leys Private Bank, nous adoptons une perspective d'investissement à long terme qui se concentre sur les entreprises de qualité à un prix raisonnable. La durabilité est un élément important de notre définition de la qualité, qui se reflète également dans la solide politique ESG de notre banque. Afin de protéger, voire d'améliorer la qualité et donc la durabilité des entreprises dans lesquelles nous investissons, nous recherchons également, dans la mesure du possible, un actionnariat actif en accord avec notre stratégie d'investissement.

L'objectif final est de s'assurer que, grâce à l'engagement et à l'exercice réfléchi des droits des actionnaires, nous pouvons contribuer à déterminer la politique des entreprises dont nous détenons des actions avec droit de vote dans notre portefeuille, optimisant ainsi la valeur de ces actifs financiers pour nos clients.

Les droits de vote ne seront exercés que sur les sociétés dont les actions sont détenues dans le portefeuille de la sicav. D'un point de vue pratique, un principe de proportionnalité est appliqué pour garantir que les ressources nécessaires à l'actionnariat actif ne dépassent pas la valeur qui en résulte. Le résultat final de cet effort doit en effet apporter une valeur ajoutée à l'actionnaire. Nous n'exerçons ainsi les droits de vote que dans les sociétés dont nous détenons plus de 3% du capital social pour tous les compartiments gérés. Des dérogations à ces règles sont cependant toujours possibles si le gestionnaire estime que le poids (moral) de la problématique en question l'exige.

Pour chaque année civile au cours de laquelle des votes ont été exprimés par mandat, un rapport sera établi et sera librement accessible sur le site web public de l'entreprise [www.dierickxleys.be](http://www.dierickxleys.be). Ce rapport est également disponible au siège social de la Sicav.

##### ***Autres commentaires:***

Classe « I »: Conformément à l'article 24 §6 de l'AR du 10 novembre 2006, qui prévoit la prise en compte des différentes classes d'actions, nous vous informons qu'il n'y a pas d'actionnaires de la classe « I ».

## **5 Dierickx Leys Fund I Dynamic**

### **5.1 Rapport de gestion**

#### **5.1.1 Date de début et prix de souscription du compartiment**

Le compartiment a été constitué le 1<sup>er</sup> octobre 2018.

Les actions de capitalisation et de distribution des classes « C », « B », « B1 », « B2 », « B4 » et « I » du compartiment ont débuté par une période de souscription du 1<sup>er</sup> octobre 2018 au 31 octobre 2018 avec un prix de souscription initial de 1.000 €.

#### **5.1.2 Cotation en bourse**

Les actions du compartiment ne sont pas cotées en bourse.

#### **5.1.3 Objectif et lignes directrices de la politique d'investissement**

Dierickx Leys Fund I Dynamic vise à offrir aux actionnaires une exposition aux marchés financiers mondiaux grâce à une gestion active du portefeuille. Dierickx Leys Fund I Balance peut être caractérisé comme un compartiment qui investit dans des actions et des obligations sur la base d'une vision à long terme. Le compartiment investira un minimum de 60 % et un maximum de 75 % de ses actifs nets en actions (directement ou indirectement).

En outre, des investissements peuvent être effectués dans d'autres instruments: options, futures, OPC, obligations convertibles, espèces ou titres de créance. Il n'y a pas d'investissement dans des instruments dérivés de gré à gré (OTC).

#### **Aspects sociaux, éthiques et sociétaux:**

Ce compartiment s'efforce de promouvoir des caractéristiques environnementales ou sociales, sans cependant avoir pour but d'atteindre un objectif environnemental ou de réaliser un objectif social. Le compartiment n'a pas fait état d'un indice comme indice de référence. Le compartiment se qualifie dès lors en tant que produit décrit dans l'article 8 du Règlement européen du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers ("règlement SFDR").

D'une part, le gestionnaire cherche à investir uniquement dans des entreprises qui soit par la nature de leur activité, ont une influence limitée sur le climat, soit disposent d'un management qui déploie suffisamment d'efforts pour limiter les risques climatiques auxquels l'entreprise est exposée, tels que l'émission de gaz à effet de serre, la biodiversité et la pollution des eaux, entre autres. D'autre part, le gestionnaire cherche à investir uniquement dans des entreprises avec une bonne gouvernance et ainsi à ne pas sélectionner des entreprises présentant un risque élevé en ce qui concerne notamment la fraude, la corruption, les violations des droits de l'homme, la sécurité du personnel et la confidentialité des données. Le compartiment n'a cependant pas pour objet un investissement durable qui contribue à atteindre un objectif environnemental ou à réaliser un objectif social.

Les caractéristiques environnementales ou sociales que le compartiment promeut, et auxquelles la sélection entière doit satisfaire, sont intégrées par le gestionnaire dans le processus de décision d'investissement du compartiment de la manière suivante :



1. **Screening négatif:** Pour l'application de la politique d'exclusion, veuillez vous référer à la section « Informations sur les aspects sociaux, éthiques et environnementaux » dans la section générale du prospectus.
2. **Intégration ESG:** Outre des paramètres financiers, tels que le chiffre d'affaires, les marges et la part de marché des entreprises dans lesquelles le compartiment investit, le gestionnaire analyse les paramètres financiers des investissements potentiels et existants du compartiment. Pour ce faire, le gestionnaire fait confiance à des données spécialisées de Sustainalytics, fournisseur indépendant de recherche et de notation ESG. La méthodologie de calcul du rating ESG est décrite dans la section « Informations sur les aspects sociaux, éthiques et environnementaux » ci-dessus dans la section générale du prospectus. Sur la base du rating fourni, les risques ESG non financiers sont intégrés dans le processus de décision d'investissement du compartiment. Le principe 'Best in Class / Worst in Class' est appliqué:

- Les entreprises les plus performantes au plan du rating du risque ESG sont automatiquement acceptées dans l'univers de placement de Dierickx Leys Private Bank. Cette sélection comprend toutes les entreprises (excepté celles qui ont déjà été exclues sur la base du secteur auxquelles elles appartiennent ou sur la base de la liste d'exclusion de la Caisse de retraite gouvernementale de la Norvège) avec un rating de risque ESG de 29,99 ou inférieur (soit jusqu'à un « medium risk ») et pour lesquelles ne se sont pas produits des incidents controversés du Level 4 ou supérieur.
- Les entreprises les moins performantes au plan du rating du risque ESG sont automatiquement évitées dans l'univers de placement de Dierickx Leys Private Bank. Cette sélection couvre toutes les entreprises avec un rating de risque ESG de 40 ou plus (soit un « severe risk ») et/ou pour lesquelles se sont produits un ou plusieurs incidents controversés du Level 5.
- Les entreprises qui ne font partie ni des "Best in Class", ni des "Worst in Class" sont toujours traitées dans une procédure de délibération manuelle. Concrètement, ce sont donc des entreprises avec un rating de risque ESG compris entre 29,99 et 40 (soit un « high risk ») et/ou pour lesquelles se sont produits un ou plusieurs incidents controversés du Level 4. Dans la procédure de délibération, ces entreprises sont analysées au cas par cas. Le manager ESG conduit alors une analyse ESG objective, indépendamment d'éventuelles caractéristiques financières favorables, en veillant à ce que chaque produit financier dont il faut délibérer bénéficie d'un traitement égal (en d'autres termes: rigoureux) sur le plan des risques ESG.
- Dans le cas plus invraisemblable où un rating du risque ESG n'est pas disponible pour un nouvel investissement potentiel, il convient de suivre une approche en mosaïque. Dans ce contexte, des informations en matière d'ESG sur l'entreprise doivent être recueillies à partir d'autres sources (Bloomberg Terminal, Yahoo Finance, site de l'entreprise...) pour évaluer le risque ESG.
- Les nouveaux investissements sont toujours contrôlés à l'avance sous l'angle du rating du risque ESG et du score de controverse. Les positions existantes sont contrôlées au minimum chaque trimestre. Dès que le gestionnaire dispose de nouvelles informations indiquant que des positions existantes ne sont plus acceptables selon le rating du risque ESC, elles sont retirées du compartiment. Des informations supplémentaires sur la politique d'intégration sont disponibles sur <https://www.dierickxleys.be/fr/politique-de-durabilite-esg>. Outre l'exclusion, le score ESG est intégralement repris dans la procédure de décision d'investissement. Le Score ESG intègre des thèmes et des risques écologiques et/ou sociaux tels que le respect des droits de l'homme, la bonne gouvernance, la protection des données, la sécurité et la diversité. Selon le secteur ou l'entreprise, la matérialité d'une caractéristique est prise en compte. Les thèmes matériels ESG portent sur un projet, ou une série de projets connexes, qui ont une série commune d'initiatives de management ou exigent un type analogue de surveillance. Par exemple les thèmes concernant le recrutement, le développement, la diversité, l'implication et les conditions de travail des salariés appartiennent tous au thème matériel ESG du capital humain. L'évaluation des thèmes matériels ESG a lieu au niveau du sous-secteur et Sustainalytics la met à jour et l'intègre en permanence dans le score ESG.

Au niveau de l'entreprise, des thèmes matériels ESG peuvent être supprimés s'ils ne sont pas pertinents pour le modèle économique de l'entreprise.

3. **Engagement:** Pour l'application de la politique d'intégration, veuillez vous référer à la section « Informations sur les aspects sociaux, éthiques et environnementaux » dans la section générale du prospectus.
4. La bonne gouvernance est prise en compte de deux manières; par l'utilisation d'analyse sur la conformité au UN Global Compact compliance, les graves contrevenants à la bonne gouvernance sont écartés du portefeuille (voir la politique d'exclusion). L'intégration et l'engagement permettent d'inclure la bonne gouvernance comme paramètre dans le processus de l'investissement. Si elle est inatteignable, on peut décider de ne pas procéder à un investissement déterminé.
5. Le gestionnaire évalue si la méthodologie de sélection est respectée dans le processus de l'investissement.

Si le compartiment investit via des dérivés, il est tenu compte du caractère écologique ou social de la contrepartie ou au niveau de l'actif sous-jacent.

Vous trouverez des informations supplémentaires sur la politique ESG; les sources des données déterminant les décisions d'investissements à caractère écologique ou social; l'explication sur ce qu'il advient des actifs sélectionnés s'ils ne répondent plus aux critères contraignants préétablis de satisfaire aux caractéristiques écologiques et sociales; et la fréquence de l'évaluation du fait que les actifs sélectionnés répondent encore aux critères contraignants sur [www.dierickxleys.be](http://www.dierickxleys.be).

#### **5.1.4 Benchmark**

Le compartiment est géré activement. Le compartiment n'est pas géré par rapport à un benchmark.

#### **5.1.5 Politique menée au cours de l'exercice**

Le portefeuille de Dierickx Leys Fund I Dynamic est composé d'actions, d'obligations et d'un minimum de liquidités, principalement destinées à absorber d'éventuels retraits. L'objectif est d'obtenir un bon équilibre entre le risque et le rendement grâce à un portefeuille d'actions et d'obligations de haute qualité. Le long terme est ici primordial. La gestion du portefeuille est active. Cela signifie que, lors de la composition du portefeuille, le gestionnaire fait un choix indépendant des indices.

Le gestionnaire préfère ne pas anticiper le sentiment des investisseurs et, par conséquent, sauf circonstances exceptionnelles, il est toujours investi à hauteur de 70% environ dans des actions. Au moins 60% du portefeuille doit être investi en actions. Le pourcentage maximum est de 75%. Les règles de diversification pour les actions, les obligations et les liquidités suivent les règles légales générales.

## Performance

### DLF I Dynamic: evolutie netto-inventariswaarde



Le compartiment a réalisé un rendement de 8,27% au premier semestre 2023. Les portefeuilles d'actions et d'obligations ont tous deux enregistré des bénéfices. Environ 95% de la performance du compartiment provient du portefeuille d'actions, 5% du portefeuille d'obligations.

L'année 2023 a commencé sous une mauvaise étoile. Les banquiers centraux des deux côtés de l'Atlantique ont annoncé qu'il y aurait encore beaucoup de relèvements de taux d'intérêt pour freiner l'inflation. Les économies occidentales semblaient se diriger vers la récession et l'économie chinoise était dans l'impasse en raison de la crise du Covid.

Le sentiment s'est inversé lorsque l'inflation a ralenti, grâce à la baisse des prix de l'énergie. Une récession semblait être évitée et le nombre de contaminations en Chine a bien diminué malgré l'abandon de la politique du zéro Covid. Les taux d'intérêt ont en effet baissé depuis le Nouvel An.

Au cours du trimestre, la baisse de l'inflation s'est cependant avérée inférieure aux attentes. Les banquiers centraux ont alors de nouveau appuyé fermement sur l'accélérateur, ce qui a entraîné un nouveau relèvement des taux d'intérêt à long terme. La courbe des rendements s'est de plus en plus inversée: autrement dit, les obligations à deux ans rapportaient beaucoup plus que celles à plus long terme, ce qui est généralement le signe d'une récession. Les relèvements de taux d'intérêt ont également eu un impact négatif sur le portefeuille d'obligations détenues par les banques en tant qu'investissement pour les encours de dépôts. La tâche d'une banque consiste à convertir ces dépôts en crédits à plus long terme. Cependant, ces portefeuilles subissent des pertes en cas de hausses de taux d'intérêt. Compte tenu également d'une baisse plus importante que prévu des dépôts, cela a entraîné la faillite de la Silicon Valley Bank. Un certain nombre d'autres banques régionales américaines ont également fait face à des difficultés. Pour couronner le tout, la fierté suisse Crédit suisse a également soudainement vacillé.

Le Crédit suisse est l'une des plus grandes banques systémiques du monde. Sa faillite aurait pu conduire à une énorme débâcle. Cette situation a été évitée grâce à l'intervention ferme de la banque centrale suisse, qui a mis à disposition suffisamment de liquidités pour assurer un fonctionnement normal du marché.

Pourtant, les conséquences ne sont pas négligeables. Les faillites placent les banquiers centraux devant un dilemme: relever encore les taux d'intérêt pour freiner l'inflation, sans trop les relever pour éviter la faillite d'une autre banque. Compte tenu de l'évolution des taux d'intérêt aux États-Unis aujourd'hui, les investisseurs supposent que la Réserve fédérale fera bientôt une pause dans ses relèvements. Les responsables de la BCE indiquent clairement que les relèvements de taux d'intérêt vont se poursuivre pendant un certain temps. Presque au plus fort de la crise du Crédit suisse, la Banque centrale européenne a encore relevé ses taux d'intérêt de 0,5%.

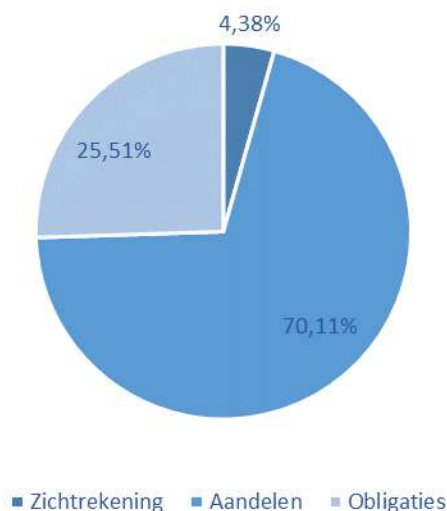
Au cours du deuxième trimestre, les marchés ont été influencés par l'inflation, les relèvements de taux des banques centrales et les craintes de récession.

L'inflation est tombée à son niveau le plus bas depuis plus d'un an dans de nombreux pays européens et aux États-Unis. L'inflation de base, qui ne tient pas compte de la volatilité des prix des denrées alimentaires et de l'énergie, reste obstinément supérieure à l'objectif de 2%, avec des chiffres compris entre 4 et 6% selon les pays. Même si la Réserve fédérale a fait une pause dans ses relèvements de taux d'intérêt pour la première fois depuis 13 mois, son président a laissé entendre que nous pouvons nous attendre à de nouvelles hausses de taux d'intérêt à l'automne. La Banque centrale européenne a poursuivi sa série de relèvements de taux lors de la dernière réunion du semestre et prévoit d'autres relèvements dans le courant de l'année. Les taux d'intérêt reviennent ainsi aux niveaux observés avant le début de la crise financière en 2008. Les hausses de taux d'intérêt ont un effet à la baisse sur la demande de crédit des ménages et des entreprises.

Après une fin d'année 2022 pessimiste, les actions, en particulier, ont connu une belle reprise au cours du premier semestre de l'année. Un phénomène notable est la hausse du marché boursier américain limitée à seulement sept actions, dont Nvidia, Apple Computer, Alphabet, Microsoft et Tesla. Le marché dans son ensemble est beaucoup moins bien loti. Les actions industrielles ont particulièrement souffert de la baisse de la demande. En raison de l'accent mis sur la qualité, le portefeuille ne contient pas de noms industriels très sensibles à la conjoncture variable. Le secteur des services fait preuve d'une grande résistance, ce qui permet à l'économie de ne pas entrer en récession.

## Répartition des actifs

### DLF I Dynamic: verdeling activa



Le gestionnaire a choisi de maintenir la part des actions à un niveau proche de 30% pendant tout le premier semestre. Le portefeuille obligataire a terminé le semestre à 69% du total, soit quasiment la même chose qu'à la fin de l'année 2022 (70%). La composante en liquidités est de 1%, comme fin 2022.

Le gestionnaire préfère ne pas anticiper le sentiment des investisseurs et, par conséquent, et reste investi au maximum dans un portefeuille qui vise la qualité, comme décrit ci-dessous.

## **Portefeuille d'actions**

Le gestionnaire du compartiment n'a procédé à aucune adaptation du processus d'investissement en actions décrit ci-dessous.

La sélection des actions est un processus en trois étapes.

Pour la grande majorité de la sélection des actions, les gestionnaires se basent sur le groupe de sociétés cotées sur les marchés nord-américain et européen.

Pour éviter que le compartiment n'influence fortement la formation des cours par l'achat ou la vente d'une position, les gestionnaires ne retiennent que les entreprises dont la valeur en bourse est supérieure à 1 milliard d'euros.

Les entreprises restantes sont soumises à un certain nombre de critères de durabilité stricts.

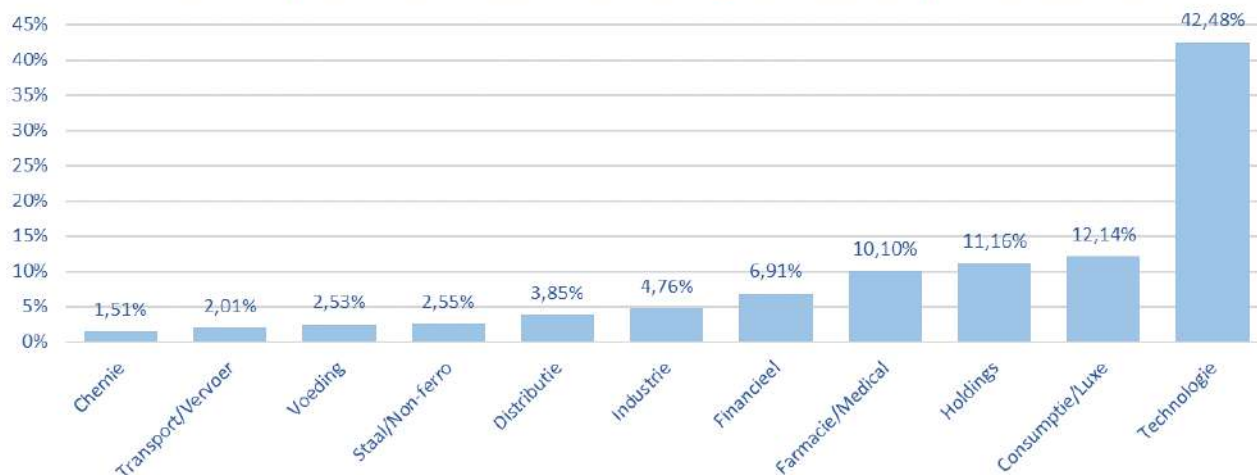
La stratégie ESG (Environnement, Social & Gouvernance) se compose de deux parties. D'une part, certaines entreprises sont exclues si elles ne répondent pas aux critères de durabilité fixés. D'autre part, des informations ESG pertinentes sont toujours intégrées dans les analyses d'entreprise car ces données peuvent influencer de manière significative la valorisation et les performances financières attendues.

Les gestionnaires visent une politique d'investissement durable où les entreprises les plus risquées en termes d'ESG sont évitées. La politique ESG s'applique tant aux actions, aux obligations et/ou qu'aux autres produits financiers.

Un certain nombre de paramètres qualitatifs sont ensuite ajoutés. Les entreprises disposent de préférence d'un avantage concurrentiel, également appelé « moat ». Cette métaphore fait référence aux profondes douves qui devaient protéger les châteaux médiévaux contre les assaillants. Les entreprises peuvent également ainsi, dans certaines circonstances, tenir la concurrence à distance. Dans des circonstances normales, une entreprise possédant un service ou un produit à succès doit faire face à la concurrence après un certain temps, de sorte que les marges initialement élevées diminuent progressivement. Pourtant, un certain nombre d'entreprises parviennent à maintenir leur avantage concurrentiel. Les immobilisations incorporelles comme les brevets et les marques déposées en sont un exemple. Un brevet protège une entreprise contre les copies de son invention pendant longtemps. Une marque forte est une autre immobilisation incorporelle qui incite les consommateurs à payer davantage pour votre produit ou le service, ce qui améliore les marges bénéficiaires. Les effets de réseau peuvent inciter les clients potentiels à choisir un produit particulier. Un avantage en termes de coûts est une autre caractéristique qui peut conduire à un avantage concurrentiel durable. Si la base de coûts de votre entreprise est inférieure à celle d'un concurrent, votre entreprise peut proposer le produit ou le service moins cher, de sorte que le consommateur vous choisit. Le volume plus élevé vous permet de devenir encore moins cher, ce qui renforce son avantage sur ses concurrents. Un dernier exemple d'avantage concurrentiel est la difficulté de changer de fournisseur. Si la mise en œuvre du produit demande beaucoup de temps et d'efforts au client, il a tendance à rester chez ce fournisseur, même si celui-ci augmente ses prix au cours de la phase suivante.

Mais même la meilleure entreprise au monde peut afficher des prix trop élevés. Les gestionnaires comparent donc le prix de l'action à la valeur intrinsèque qu'ils ont calculée. Seules les actions de bonne qualité et cotées à un prix raisonnable seront dans la sélection. En bref, la qualité à un prix raisonnable.

### DLF I Dynamic: sectorverdeling aandelenportefeuille



Le secteur technologique représente 42,5% du total au 30 juin, contre 35% fin 2022. L'augmentation des actions s'explique à hauteur de 2% par des acquisitions de Veeva Systems et de Fortinet, et 5,5% sont dus aux bonnes performances du secteur au cours du premier semestre.

Le secteur de la consommation et du luxe passe de 8,7% à 12,1% au cours de la même période, principalement en raison de l'ajout de 3% de Booking Holding et, dans une moindre mesure, de la bonne performance du secteur.

D'autres mouvements sectoriels notables concernent le secteur alimentaire, qui passe de 6% à 2,5% en raison de la vente de Monster Beverage; le secteur financier, qui passe de 9% à 6,9% en raison de la vente d'Intrum et de la performance relativement faible du secteur; enfin, le secteur pharmaceutique, qui passe de 12,8% à 10,1% du portefeuille d'actions en raison de la vente de Fresenius et de la faiblesse du secteur par rapport à l'ensemble du portefeuille.

## **Changements**

Voici les principaux changements dans le portefeuille d'actions:

### **Nouveautés dans le portefeuille d'actions:**

#### **Booking Holdings**

Booking Holdings comprend différents sites web de réservation, notamment de restaurants, d'hôtels, de voitures de location et de billets d'avion. Outre Booking.com, l'entreprise américaine gère des sites web tels que Agoda.com, KAYAK.com, Priceline.com, Rentalcars.com, Cheapflights.com, Opentable.com et Momondo.com. En 2019 (avant le COVID), près de 845 millions de nuitées ont été réservées sur ces plateformes de réservation, contre 390 millions chez le concurrent Expedia. L'entreprise comptait plus de 20 700 employés en 2022 et était présente dans plus de 220 pays.

#### **Veeva Systems**

Veeva Systems est une entreprise technologique américaine spécialisée dans les logiciels de cloud pour l'industrie médicale.

L'entreprise a été fondée en 2007 par Peter Gassner, actuel PDG, et Matt Wallach. En tant qu'ancien employé de Salesforce.com, Peter Gassner a constaté le besoin d'un logiciel de cloud spécialisé avec des fonctionnalités supplémentaires créées spécifiquement pour l'industrie (bio)pharmaceutique.

Les deux principaux produits de l'entreprise sont « Veeva Commercial Cloud » et « Veeva Vault ».

- Veeva Commercial Cloud est une plateforme CRM spécifiquement destinée au personnel de vente et de marketing des entreprises (bio)pharmaceutiques. Cette application cloud permet aux vendeurs et aux représentants de tenir à jour une base de données personnelle sur les visites chez les médecins, la distribution d'échantillons de produits, les commentaires sur les produits de l'entreprise, la planification d'événements, etc.
- Veeva Vault est une plateforme modulaire axée sur quatre éléments fondamentaux: les données cliniques, la réglementation, le contrôle de la qualité et la sécurité. Les modules vendus par l'entreprise avec la plateforme comprennent notamment des outils utilisés pour la collecte et l'analyse de données cliniques (essais), des outils qui aident à rédiger des documents de marketing respectant la réglementation ou des modules qui aident à constituer un dossier en vue de l'obtention d'une autorisation réglementaire (par exemple, la FDA).

La société élargit constamment sa gamme de modules supplémentaires avec des fonctionnalités additionnelles, ce qui renforce encore l'ancrage de Veeva Systems chez ses clients.

## **Fortinet**

Fondée en 2000, Fortinet est un fournisseur américain de services intégrés de cybersécurité pour les petites et grandes entreprises, ainsi que pour les pouvoirs publics. Par le biais de ses produits de base FortiGate et FortiGuard, l'entreprise propose des applications de sécurité réseau: pare-feu, anti-spams, prévention des intrusions, VPN et prévention des fuites de données. Fortinet propose également des services tels que la sécurité e-mails et cloud, la consultance, la formation et l'assistance technique. L'entreprise a une part de marché d'environ 11% et emploie environ 8 200 personnes.

## **Ackermans & Van Haaren**

Ackermans & van Haaren (AvH) est une holding diversifiée indépendante qui se concentre sur un nombre limité d'entreprises de base présentant un potentiel de croissance internationale. Elle est dirigée par une équipe de gestion expérimentée et pluridisciplinaire. AvH se présente comme un actionnaire actif qui participe à la sélection de la gestion des participations et à l'élaboration de la stratégie à long terme. La discipline opérationnelle et financière ainsi que l'orientation stratégique des participations sont étroitement surveillées par AvH.

## **Sorties du portefeuille d'actions:**

### **Fresenius**

Fresenius est une entreprise allemande active dans le secteur des soins de santé par le biais de quatre divisions.

- Fresenius Medical Care (FMC): par le biais de sa participation (environ 31%) dans Fresenius Medical Care, Fresenius est active dans tout ce qui est lié à la dialyse (rénale). FMC est le principal fournisseur mondial sur ce marché.
- Fresenius Helios: exploitant d'hôpitaux en Allemagne (et en Espagne) (participation à 100%).
- Fresenius Kabi: fabricant de médicaments (génériques) et de dispositifs médicaux (participation à 100%). Ce département est spécialisé dans le traitement des patients blessés de manière grave et chronique. Il propose notamment des anesthésiques génériques administrés par voie intraveineuse et des médicaments contre les infections, pour le traitement du cancer et contre les maladies auto-immunes. La division comprend également la nutrition clinique et les pompes à perfusion et d'alimentation.
- Fresenius Vamed: gestion de projets et prestataire de services aux hôpitaux (participation de 77%).

## **Brookfield Corp**

Brookfield Corporation est un gestionnaire de patrimoine canadien spécialisé dans les actifs alternatifs comme le private equity, les infrastructures, les énergies renouvelables, l'immobilier et les réassurances. L'entreprise gère une gamme de fonds et investit également par le biais de quatre filiales cotées en bourse: Brookfield Infrastructure Partners, Brookfield Renewable Energy Partners, Brookfield Business Partners et Brookfield Reinsurance Partners. En outre, Brookfield détient une participation majoritaire dans Oaktree, un gestionnaire de patrimoine spécialisé dans la dette des entreprises en difficulté. L'ensemble du groupe gère environ 750 milliards de dollars d'actifs et emploie environ 180 000 personnes dans 100 bureaux répartis dans 30 pays. Brookfield investit à long terme et dans une perspective de valeur, ce qui signifie qu'elle vise des actifs de qualité qu'elle peut racheter à un prix inférieur à leur valeur intrinsèque. En investissant également ses propres fonds dans les actifs sous-jacents, l'entreprise garantit



que ses intérêts correspondent à ceux de la clientèle. L'activité de gestion de patrimoine a également été récemment scindée en une entité distincte cotée en bourse (Brookfield Asset Management). Brookfield Corporation y a conservé une participation de 75%.

### **Brookfield Asset Management**

Brookfield Asset Management est la branche de Brookfield Corp. spécialisée dans la gestion d'actifs. La société a été scindée de Brookfield Corp à l'automne 2022 et cotée séparément.

### **Monster Beverage**

Monster Beverage Corporation est un fournisseur américain de boissons énergétiques dont le portefeuille de produits comprend des marques bien connues telles que « Monster Energy », « NOS Energy », « Nalu » et « Burn ». Les produits de l'entreprise sont disponibles dans 153 pays du monde entier. L'entreprise compte 3 529 employés, dont 2 422 occupent un poste dans la vente ou le marketing. Le siège de Monster est situé en Californie, aux États-Unis.

Monster est essentiellement active dans le développement, le marketing, la vente et la distribution de ses produits de marque. L'entreprise sous-traite la production des boissons à des tiers.

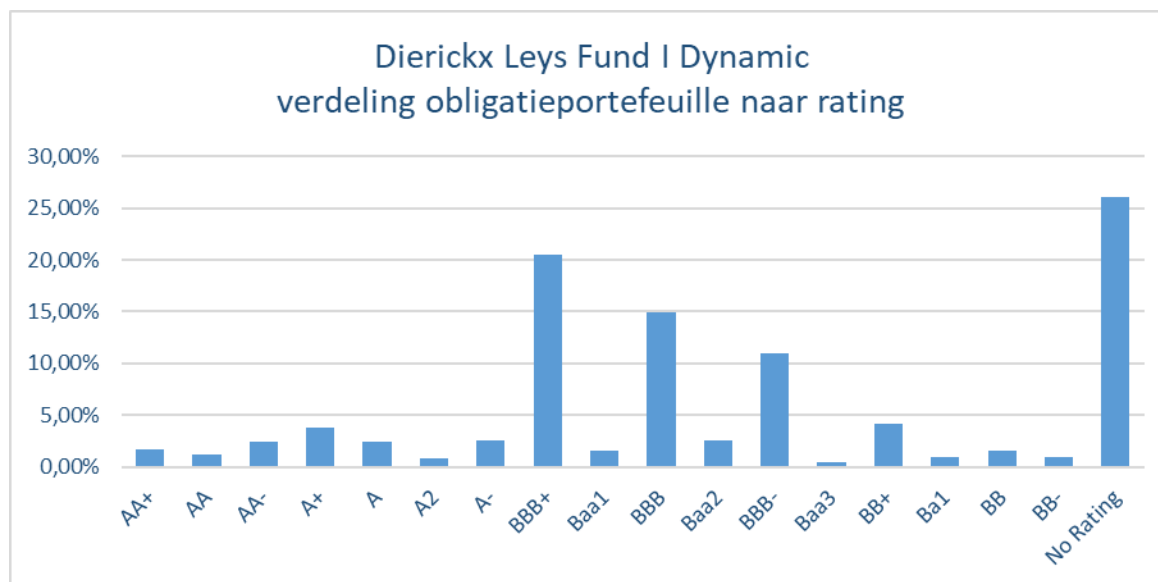
Monster présente son chiffre d'affaires en 3 divisions opérationnelles:

- « Monster Energy Drinks »: contient le portefeuille de produits de base du groupe avec le produit phare « Monster Energy » et les produits dérivés (par ex. Espresso Monster ou Caffé Monster, Reign total body fuel, etc.) La production du produit final, comme nous l'avons déjà indiqué, est effectuée par des parties externes telles que les usines d'embouteillage.
- « Strategic Brands »: cette division comprend le portefeuille de produits que la société a acquis à l'occasion de l'accord stratégique avec Coca-Cola. Concrètement, l'entreprise a racheté les produits énergétiques de la société Coca-Cola et les a placés dans une division distincte. Les marques les plus connues de cette division sont « Burn » et « Nalu ».
- « Other »: comprend la participation de la filiale American Fruits & Flavors (achetée en 2016). Cette division vend des produits à des tiers indépendants, mais développe et produit également les principaux exhausteurs de goût pour les marques « Monster ».

### **Intrum**

Intrum est le leader du marché européen dans la prestation de services liés au suivi et au recouvrement des dettes impayées. Par ailleurs, l'entreprise possède son propre portefeuille de dettes rachetées pour lesquelles elle procède au recouvrement. L'entreprise est active dans 24 pays européens et emploie plus de 8 000 personnes.

## Portefeuille obligataire



En raison des rendements extrêmement faibles des obligations d'État, le portefeuille obligataire est entièrement constitué d'obligations d'entreprises. Le gestionnaire n'est pas tenu de respecter une notation minimale. Le gestionnaire sélectionne les débiteurs sur la base de critères stricts:

- Solvabilité: de préférence d'au moins 30%.
- Couverture de la charge d'intérêts par les flux de trésorerie bruts: au moins 3, de préférence.
- Dettes nettes par rapport aux flux de trésorerie bruts: au maximum 3, de préférence.
- Les entreprises qui génèrent des flux de trésorerie disponibles sont privilégiées.
- L'évolution de ces facteurs dans le temps.

Après la publication de résultats et des nouvelles importantes, le dossier est réexaminé.

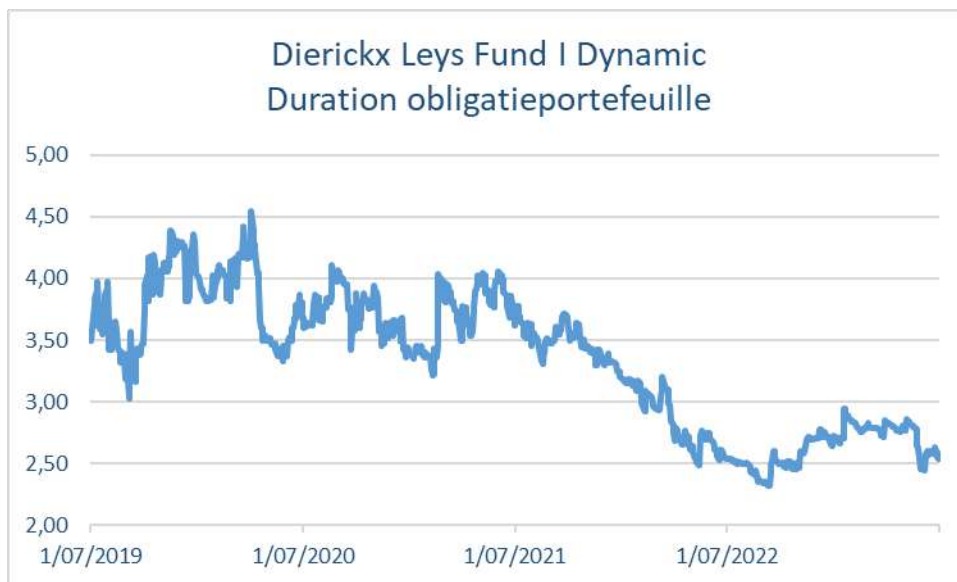
Si nécessaire, une obligation sera vendue avant l'échéance finale. De cette manière, le gestionnaire maintient les pertes de crédit à un minimum absolu.

62% du portefeuille obligataire sont constitués de titres BBB ou mieux, qui sont traditionnellement considérés comme « investment grade » dans le secteur financier. C'est le même pourcentage qu'à la fin de l'année 2022.

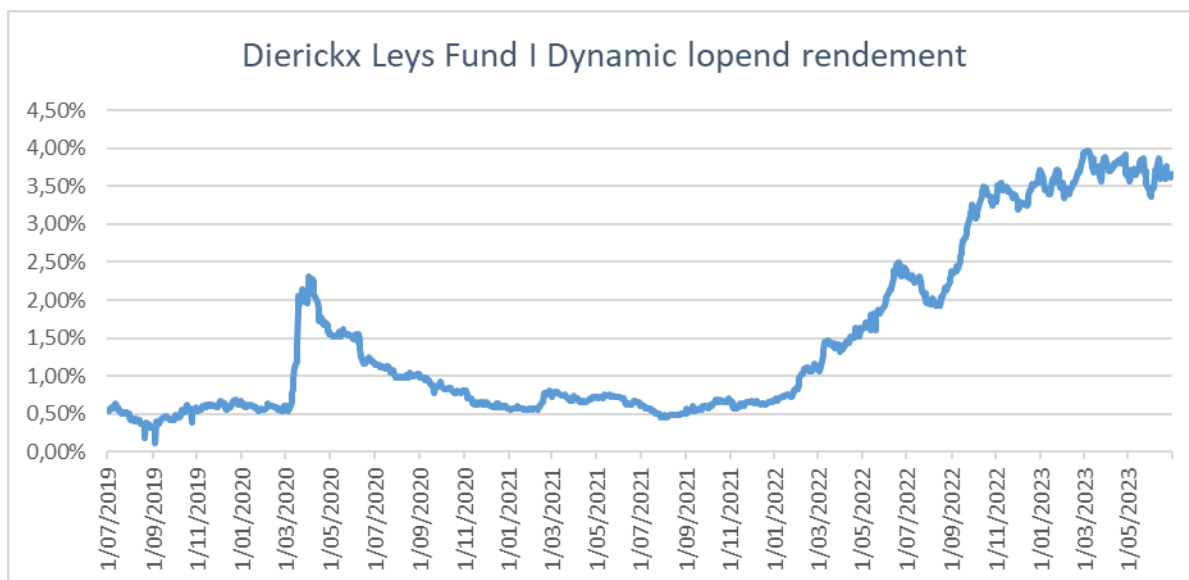
29% du portefeuille obligataire sont constitués d'obligations de sociétés non notées. Les critères énumérés ci-dessus garantissent que la qualité de ce portefeuille correspond à celle des obligations notées BBB dans le monde.

La duration du portefeuille obligataire est passée de 2,71 ans fin 2022 à 2,54 ans à la fin du premier semestre 2023. Le rendement courant du portefeuille obligataire est resté stable (3,72% fin 2022 et 3,65% à la fin du premier semestre). Le rendement courant indique le montant des intérêts qui pourraient être perçus sur le portefeuille d'obligations à tout moment. Le résultat final dépend de l'évolution des taux d'intérêt, des devises telles que le dollar et de l'évolution de l'aversion au risque des investisseurs. Ce dernier est reflété par l'écart de taux d'intérêt entre les obligations notées BBB et AAA, connu sous le nom de « spread ». En 2022, l'écart s'est visiblement creusé en raison de la combinaison d'une inflation plus élevée et de perspectives de croissance plus faibles. En effet, une économie plus faible augmente le risque de faillite. Depuis la fin de l'année dernière, le « spread » est resté relativement stable.

Les hausses de taux successives ont entraîné une augmentation des taux d'intérêt à court et à long terme, en particulier en 2022. Les obligations à plus longue échéance baissent davantage que les obligations à plus courte échéance. Le gestionnaire a choisi de limiter la durée moyenne du portefeuille, même au cours de la période 2016-2021, lorsque les taux d'intérêt à court terme étaient même négatifs. Les risques liés à l'obtention d'un intérêt minimal à long terme étaient disproportionnés. Le gestionnaire a donc décidé de maintenir l'échéance moyenne pondérée (la duration dans le jargon) en dessous de quatre ans. La duration indique le risque potentiel/le potentiel en cas de mouvements importants des taux d'intérêt. Exemple: si le taux d'intérêt du marché augmente de 1% en peu de temps par rapport aux niveaux actuels, le portefeuille d'obligations de ce portefeuille d'obligations perdra environ 3% de sa valeur en raison de l'évolution des taux d'intérêt.



Grâce à cette intervention, l'impact négatif d'une hausse de 3% des taux d'intérêt à court et à long terme a été beaucoup plus limité que pour les portefeuilles à duration très élevée. Un portefeuille d'obligations à court terme comporte également plus d'obligations arrivant à échéance à court terme. Les fonds libérés peuvent être utilisés immédiatement pour répondre à la hausse des taux d'intérêt du marché, ce qui améliore encore le rendement courant du portefeuille d'obligations.



Nouveautés dans le portefeuille obligataire:

Obligations diverses:

- € Colruyt 21.2.2023-2028 4,25%
- € Huhtamaki 9.6.2022-2027 4,25%
- € Smiths Group 23.2.2017-2027 2%
- € Polski Koncern Naf.27.5.2021-2028 1,125%
- € Nestlé 14.6.2021-2026 0%
- € Ubisoft 24.11.2020-2027 0,878%
- € Glaxo Smith Kline 21.5.18-26 1,25%
- € België 22.10.20-27 0%
- € Coca-Cola 22.9.19-26 0,75%
- € GBL 19.6.18-25 1,875%

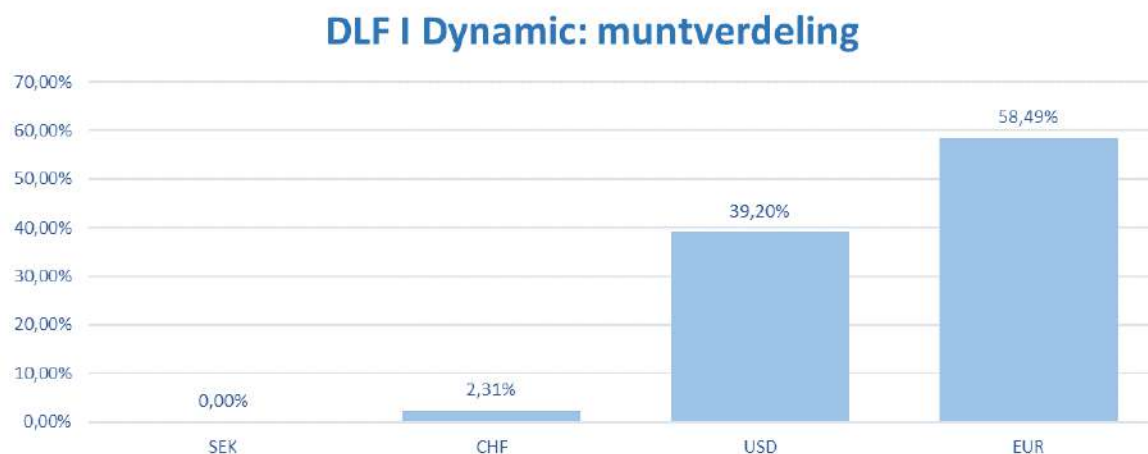
Sorties du portefeuille obligataire:

Obligations diverses:

- € Buzzi Unicem 28.04.2016-2023 2,125%: remboursée de manière anticipée
- € Ubisoft 30.01.2018-2023 1,288%: remboursée à l'échéance finale
- € Easyjet 09.03.2016-2023 1,75%: remboursée à l'échéance finale
- € Neste 07.06.2017-2024 1,50%: offre de rachat de Neste
- € Synthomer 1.7.2020-2025 3,875%: vendue pour cause de faible rendement par rapport aux risques
- € Intrum 31.7.2019-2026 3,5%: vendue pour cause de faible rendement par rapport aux risques
- € Nike 1.5.2013-2023 2,25%: remboursée à l'échéance finale
- € Smiths Group 28.4.2015-2023 1,25% Remboursée à l'échéance finale
- € Ipsen 16.6.2016-2023 1,875% Remboursée à l'échéance finale

Le compartiment a réalisé un rendement non annualisé de 8,27% au cours du premier trimestre 2023.

## Répartition des devises



Le portefeuille est exposé à 39% au dollar américain. C'est une hausse par rapport aux 36% à la fin de l'année dernière. Le portefeuille d'actions est investi à 61% en actions dont le cours est libellé en dollars et le portefeuille d'obligations est investi à 8% en obligations dont le cours est libellé en dollars, qui est de plus en plus éloigné de la devise de cotation de la valeur nette d'inventaire, libellée en euros. Par conséquent, une partie du risque lié au dollar est couverte, de sorte que l'exposition totale au dollar est d'environ 50% du portefeuille d'actions et

de 10% du portefeuille d'obligations. Après couverture, le portefeuille est investi à 39% en euros. En pratique, 34% du portefeuille d'actions et 92% du portefeuille d'obligations sont directement investis en euros.

### 5.1.6 Future politique

#### **Actions**

Sauf circonstances exceptionnelles, le portefeuille reste investi à hauteur d'environ 70% du total en actions selon les critères de sélection énumérés dans la politique définie.

#### **Obligations**

Compte tenu de la forme actuelle de la courbe des taux, le gestionnaire continue d'opter pour des obligations dont l'échéance est limitée à quatre ans, si l'offre d'obligations d'entreprises le permet.

#### **Espèces**

La position de liquidités reste comprise entre 1 et 5% du total et est principalement destinée à absorber des sorties.

Le gestionnaire limite l'exposition au dollar à environ 38% du total.

### **5.1.7 Classe de risque**

Le compartiment se situe dans la classe de risque 4 sur une échelle de 1 à 7.

Conformément au règlement (UE) 2017/653 complétant le règlement (UE) 1286/2014, un indicateur synthétique de risque (ISR) a été déterminé. L'indicateur de risque sommaire permet de connaître le niveau de risque de ce produit par rapport aux autres produits. Cet indicateur signale la probabilité que les investisseurs perdent de l'argent sur le produit en raison de l'évolution des marchés ou parce qu'il n'y a pas d'argent pour le paiement. Celui-ci donne une indication numérique du rendement possible du compartiment, mais également du risque qui l'accompagne, calculé dans la monnaie de référence du compartiment. L'indicateur se présente sous forme d'un nombre compris entre 1 et 7. Un chiffre plus élevé présente un rendement potentiel plus élevé, mais ce rendement est également plus imprévisible. Des pertes plus élevées sont également possibles. Le chiffre le plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Toutefois, comparé à un chiffre plus élevé, un chiffre inférieur présente en principe un rendement plus faible, mais un rendement plus prévisible.

L'indicateur synthétique de risque (ISR) est régulièrement évalué et peut augmenter ou diminuer sur base des données historiques. Les données historiques ne constituent pas toujours une indication fiable du profil de risque futur.

Le chiffre le plus récent est repris dans les Informations clés pour l'investisseur.

## 5.2 Bilan (chiffres semestriels)

### Section 1<sup>ère</sup>. - Schéma du bilan

#### TOTAL DE L'ACTIF NET

##### I Actifs immobilisés

- A. Frais d'établissement et d'organisation
- B. Immobilisations incorporelles
- C. Immobilisations corporelles

##### II Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés

- A. Obligations et autres titres de créance
  - a. Obligations
  - b. Autres titres de créance
    - b.1. Avec instruments financiers dérivés « embedded »
    - b.2. Sans instruments financiers dérivés « embedded »
- B. Instruments du marché monétaire
- C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions
  - a. Actions
  - b. OPC à nombre fixe de parts
  - c. Autres valeurs assimilables à des actions
- d. Autres valeurs mobilières
- e. OPC à nombre variable de parts
- F. Instruments financiers dérivés
  - j. Sur devises
    - i. Contrats d'option (+/-)
    - ii. Contrats à terme (+/-)
    - iii. Contrats de swap (+/-)
    - iv. Autres (+/-)

##### III Créances et dettes à plus d'un an

- A. Créances
- B. Dettes

##### IV Créances et dettes à un an au plus

- A. Créances
  - a. Montants à recevoir
  - b. Avoirs fiscaux
- B. Dettes
  - a. Montants à payer (-)

##### V Dépôts et liquidités

- A. Avoirs bancaires à vue
- B. Avoirs bancaires à terme
- C. Autre

##### VI Comptes de régularisation

- A. Charges à reporter
- B. Produits acquis
- C. Charges à imputer (-)
- d. Produits à reporter (-)

#### TOTAL CAPITAUX PROPRES

- A. Capital
- B. Participations au résultat
- C. Résultat reporté
- d. Résultat de l'exercice (du semestre)

	30/06/23 en EUR	30/06/22 en EUR
<b>TOTAL DE L'ACTIF NET</b>	<b>118.123.783,21</b>	<b>102.795.598,51</b>
<b>I Actifs immobilisés</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
A. Frais d'établissement et d'organisation		
B. Immobilisations incorporelles		
C. Immobilisations corporelles		
<b>II Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés</b>	<b>104.519.069,04</b>	<b>82.498.475,93</b>
A. Obligations et autres titres de créance		
a. Obligations	24937246,88	20509337,76
b. Autres titres de créance		
b.1. Avec instruments financiers dérivés « embedded »		
b.2. Sans instruments financiers dérivés « embedded »		
B. Instruments du marché monétaire	5003910,52	2181806,24
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	82771097,64	71341601,13
b. OPC à nombre fixe de parts	0,00	0,00
c. Autres valeurs assimilables à des actions		
d. Autres valeurs mobilières		
e. OPC à nombre variable de parts		
F. Instruments financiers dérivés		
j. Sur devises		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)	-8193186,00	-11534269,20
<b>III Créances et dettes à plus d'un an</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
A. Créances		
B. Dettes		
<b>IV Créances et dettes à un an au plus</b>	<b>7.527.856,07</b>	<b>11.416.714,00</b>
A. Créances		
a. Montants à recevoir	8634324,07	11425344,95
b. Avoirs fiscaux	0,00	12541,90
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-1106468,00	-21172,85
<b>V Dépôts et liquidités</b>	<b>6.234.624,78</b>	<b>9.090.554,93</b>
A. Avoirs bancaires à vue	6234624,78	9090554,93
B. Avoirs bancaires à terme		
C. Autre		
<b>VI Comptes de régularisation</b>	<b>-157.766,68</b>	<b>-210.146,35</b>
A. Charges à reporter		
B. Produits acquis	246670,24	178700,35
C. Charges à imputer (-)	-404436,92	-388846,70
d. Produits à reporter (-)		
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>118.123.783,21</b>	<b>102.795.598,51</b>
A. Capital	108907580,44	119618160,60
B. Participations au résultat	361724,01	-788602,98
C. Résultat reporté	0,00	0,00
d. Résultat de l'exercice (du semestre)	8854478,76	-16033959,11

## Section 2. - Postes hors bilan

<b>I</b>	<b>Sûretés réelles (+/-)</b>	<b>1.441.388,96</b>	<b>2.077.059,40</b>
	A. Collateral		
	a. Valeurs mobilières/instruments du marché monétaire	1441388,96	2077059,40
	b. Liquidités/dépôts		
	B. Autres sûretés réelles (+/-)		
	a. Valeurs mobilières/instruments du marché monétaire		
	b. Liquidités/dépôts		
<b>II</b>	<b>Valeurs sous-jacentes des contrats d'option et des warrants (+)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	A. Contrats d'option et warrants achetés		
	B. Contrats d'option et warrants vendus		
<b>III</b>	<b>Montants notionnels des contrats à terme (+)</b>	<b>8.321.775,31</b>	<b>11.338.158,76</b>
	A. Contrats à terme achetés		
	B. Contrats à terme vendus	8321775,31	11338158,76
<b>IV</b>	<b>Montants notionnels des contrats de swap (+)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	A. Contrats de swap achetés		
	B. Contrats de swap vendus		
<b>V</b>	<b>Montants notionnels d'autres instruments financiers dérivés (+)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	A. Contrats achetés		
	B. Contrats vendus		
<b>VI</b>	<b>Montants non appelés sur actions</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>VII</b>	<b>Engagements de vente résultant de cessions-rétrocession</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>VIII</b>	<b>Engagements de rachat résultant de cessions-rétrocession</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>IX</b>	<b>Instruments financiers prêtés</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>



## 5.3 Compte de résultats (chiffres semestriels)

	30/06/23 en EUR	30/06/22 en EUR
<b>Section 3. - Schéma du compte de résultats</b>		
<b>I Réductions de valeur, moins-values et plus-values</b>	<b>8.669.625,68</b>	<b>-16.354.592,55</b>
A. Obligations et autres titres de créance		
a. Obligations	235580,19	-2323127,18
b. Autres titres de créance		
b.1. Avec instruments financiers dérivés « embedded »		
b.2. Sans instruments financiers dérivés « embedded »		
B. Instruments du marché monétaire	36381,07	-29689,82
Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	9233870,89	-18112998,77
b. OPC à nombre fixe de parts	0,00	0,00
c. Autres valeurs assimilables à des actions		
d. Autres valeurs mobilières		
e. OPC à nombre variable de parts		
F. Instruments financiers dérivés		
G. Créances, dépôts, liquidités et dettes		
H. Positions et opérations de change		
a. Instruments financiers dérivés		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme	84548,82	-196110,44
iii. Contrats de swap		
iv. Autre		
b. Autres positions et opérations de change	-920755,29	4307333,66
<b>II Produits et charges des placements</b>	<b>982.368,35</b>	<b>1.038.008,27</b>
A. Dividendes	752626,78	968126,53
B. Intérêts (+/-)		
a. Valeurs mobilières et instruments du marché monétaire	307561,00	241700,05
b. Dépôts et liquidités	53265,72	-19241,43
c. Collateral (+/-)		
C. Intérêts d'emprunts (-)		
d. Contrats de swap		
e. Précomptes mobiliers (-)		
a. D'origine belge	-48877,64	-63053,17
b. D'origine étrangère	-82207,51	-89523,71
F. Autres produits provenant des placements		
<b>III Autres produits</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
A. Indemnité destinée à couvrir les frais d'acquisition et de réalisation des actifs, à décourager les sorties et à couvrir les frais de livraison		
B. Autre		
<b>IV Coûts d'exploitation</b>	<b>-774.139,45</b>	<b>-717.374,83</b>
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-18335,68	-23634,35
B. Charges financières (-)		
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-6930,77	-6567,72
d. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière		
Classe C	-103038,94	-103300,74
Classe B	-398938,16	-359926,41
Classe B1	-68008,96	-70328,64
Classe B2	-46907,83	-45272,15
Classe B4	-11247,32	-12480,87
b. Gestion administrative et comptable	-38891,32	-36810,66
c. Rémunération commerciale		
e. Frais administratifs (-)		
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)		
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-187,50	-213,47
H. Services et biens divers (-)	-13335,41	-8775,10
I. Amortissements et provisions pour risques et charges (-)		
J. Taxes		
Classe C, B, B1, B2, B4	-63871,79	-45740,11
K. Autres charges (-)	-4445,77	-4324,61
<b>Produits et charges de l'exercice (du semestre)</b>	<b>208.228,90</b>	<b>320.633,44</b>

<b>SOUS-TOTAL II + III + IV</b>	<b>208.228,90</b>	<b>320.633,44</b>
---------------------------------	-------------------	-------------------

<b>V Bénéfice courant (perte courante) avant impôt sur le résultat</b>	<b>8.877.854,58</b>	<b>-16.033.959,11</b>
----------------------------------------------------------------------------	---------------------	-----------------------

<b>VI Impôts sur le résultat</b>	<b>23.375,82</b>	
----------------------------------	------------------	--

<b>VII Résultat de l'exercice (du semestre)</b>	<b>8.854.478,76</b>	<b>-16.033.959,11</b>
-------------------------------------------------	---------------------	-----------------------

## 5.4 Composition de l'actif et chiffres clés

### 5.4.1 Composition de l'actif au 30/06/2023

Désignation	Quantité	Devise	Cours	Évaluation	% de fonds détenus	% de portefeuille	% d'actifs nets
<b>I. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés</b>							
<b>Actions et autres valeurs assimilables à des actions</b>							
<b>Actions</b>							
<b>Belgique</b>							
ACKERMANS & VAN HAAREN	5,574	EUR	150,80	840559,20		0,80%	0,71%
ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV	40,468	EUR	51,83	2097456,44		2,01%	1,78%
KBC GROUP NV	21,577	EUR	63,92	1379201,84		1,32 %	1,17%
SOFINA	5,767	EUR	189,70	1093999,90		1,05%	0,93%
SOLVAY SA	12,212	EUR	102,30	1249287,60		1,20%	1,06%
			<b>Total</b>	<b>6.660.504,98</b>		<b>6,37%</b>	<b>5,64%</b>
<b>Canada</b>							
OPEN TEXT CORPORATION	25,598	USD	41,55	974971,95		0,93%	0,83%
			<b>Total</b>	<b>974.971,95</b>		<b>0,93%</b>	<b>0,83%</b>
<b>France</b>							
KERING	3,730	EUR	505,60	1885888,00		1,80%	1,60%
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	4,856	EUR	863,00	4190728,00		4,01%	3,55%
SCHNEIDER ELECTRIC SE	18,825	EUR	166,46	3133609,50		3,00%	2,65%
			<b>Total</b>	<b>9.210.225,50</b>		<b>8,81%</b>	<b>7,80%</b>
<b>Irlande</b>							
MEDTRONIC PLC	20,773	USD	88,10	1677606,84		1,61%	1,42%
			<b>Total</b>	<b>1.677.606,84</b>		<b>1,61%</b>	<b>1,42%</b>
<b>Italie</b>							
MONCLER SPA	25,605	EUR	63,34	1621820,70		1,55%	1,37%
			<b>Total</b>	<b>1.621.820,70</b>		<b>1,55%</b>	<b>1,37%</b>
<b>Luxembourg</b>							
EUROFINS SCIENTIFIC	37,183	EUR	58,16	2162563,28		2,07%	1,83%
			<b>Total</b>	<b>2.162.563,28</b>		<b>2,07%</b>	<b>1,83%</b>
<b>Pays-Bas</b>							
AALBERTS NV	21,129	EUR	38,53	814100,37		0,78%	0,69%
ASML HOLDING NV	4,870	EUR	663,00	3228810,00		3,09%	2,73%
EXOR NV	47,114	EUR	81,68	3848271,52		3,68%	3,26%
			<b>Total</b>	<b>7.891.181,89</b>		<b>7,55%</b>	<b>6,68%</b>
<b>Taiwan</b>							
TAIWAN SEMICONDUCTOR-SP ADR	20,765	USD	100,92	1920986,16		1,84%	1,63%
			<b>Total</b>	<b>1.920.986,16</b>		<b>1,84%</b>	<b>1,63%</b>
<b>États-Unis d'Amérique</b>							
ACCENTURE PLC-CL A	9,478	USD	308,58	2681016,81		2,57%	2,27%
ACTIVISION BLIZZARD INC	29,885	USD	84,30	2309382,62		2,21%	1,96%
ADOBE INC	5,576	USD	488,99	2499411,72		2,39%	2,12%
ALPHABET INC-CL C	32,832	USD	120,97	3640743,46		3,48%	3,08%
AMAZON.COM INC	8,931	USD	130,36	1067233,62		1,02%	0,90%
APPLE INC	18,491	USD	193,97	3287835,06		3,15%	2,78%
BANK OF AMERICA CORP	58,747	USD	28,69	1545010,02		1,48%	1,31%
BERKSHIRE HATHAWAY INC-CL B	11,085	USD	341,00	3465015,13		3,32%	2,93%
BOOKING HOLDINGS INC	955	USD	2700,33	2363933,59		2,26%	2,00%
CHECK POINT SOFTWARE TECH	20,991	USD	125,62	2417168,78		2,31%	2,05%
CISCO SYSTEMS INC	33,840	USD	51,74	1604988,17		1,54%	1,36%

CVS HEALTH CORP	33,395	USD	69,13	2116230,96	2,02%	1,79%
DANAHER CORP	8,354	USD	240,00	1837895,32	1,76%	1,56%
FORTINET INC	13,124	USD	75,59	909380,47	0,87%	0,77%
MASTERCARD INC - A	3,594	USD	393,30	1295737,65	1,24%	1,10%
MICROSOFT CORP	12,562	USD	340,54	3921407,54	3,75%	3,32%
MOODY'S CORP	8,759	USD	347,72	2791896,12	2,67%	2,36%
NEWMONT CORP	53,953	USD	42,66	2109849,65	2,02%	1,79%
SS&C Technologies HOLDINGS	41,483	USD	60,60	2304399,85	2,20%	1,95%
UNION PACIFIC CORP	8,862	USD	204,62	1662244,42	1,59%	1,41%
VEEVA SYSTEMS INC-CLASS A	4,542	USD	197,73	823255,72	0,79%	0,70 %
VISA INC-CLASS A SHARES	5,976	USD	237,48	1300926,28	1,24%	1,10%
			<b>Total</b>	<b>47.954.962,96</b>	<b>45,88%</b>	<b>40,60%</b>
<b>Suisse</b>						
ROCHE HOLDING Gs.	5,106	CHF	273,50	1429410,32	1,37%	1,21%
SONOVA HOLDING AG-REG	5,196	CHF	238,20	1266863,06	1,21%	1,07%
			<b>Total</b>	<b>2.696.273,38</b>	<b>2,58%</b>	<b>2,28%</b>
			<b>Total actions et autres valeurs assimilables à des actions</b>	<b>82.771.097,64</b>	<b>79,19%</b>	<b>70,07%</b>
<b>Obligations et autres titres de créance</b>						
<b>Obligations</b>						
<b>Obligations d'État et obligations garanties par l'État</b>						
<b>Belgique</b>						
BELGIUM KINGDOM (EUR) 0% 20-27 22.10	400,000	EUR	88,2490%	352996,00	0,34%	0,30 %
			<b>Total</b>	<b>352.996,00</b>	<b>0,34%</b>	<b>0,30%</b>
<b>Obligations privées:</b>						
<b>Belgique</b>						
AEDIFICA SA (EUR) 0,75% 21-31 09.09	100,000	EUR	70,0170%	70017,00	0,07%	0,06%
ALIXIS FINANCE (EUR) 0,875% 21-28 08.11	200,000	EUR	79,3630%	158726,00	0,15%	0,13%
ATENOR GROUP S (EUR) 3,4% 21-27 08.02	200,000	EUR	88,0590%	176118,00	0,17%	0,15%
ATENOR GROUP SA (EUR) 3,25% 20-24 23.10	104,000	EUR	93,9920%	97751,68	0,09%	0,08%
BEKAERT NV (EUR) 2,75% 20-27 23.10	34,000	EUR	95,8550%	32590,70	0,03%	0,03%
BEKAERT SA (EUR) 2,75% 19-26 25.10	100,000	EUR	96,6760%	96676,00	0,09%	0,08%
EANDIS SYSTEM (EUR) 2% 17-25 23.06	236,500	EUR	96,0370%	227127,51	0,22%	0,19%
ELIA TRANS BE (EUR) 3,25% 13-28 04.04	400,000	EUR	98,5740%	394296,00	0,38%	0,33%
FRANZ COLUYT NV (EUR) 4,25% 23-28 21.02	360,000	EUR	100,9980%	363592,80	0,35%	0,31%
GBL (EUR) 1,875% 18-25 19.06	200,000	EUR	95,7070%	191414,00	0,18%	0,16%
GIMV NV (EUR) 2,25% 21-29 15.03	200,000	EUR	87,9370%	175874,00	0,17%	0,15%
IMMOBEL SA (EUR) 3% 21-28 12.05	300,000	EUR	94,5220%	283566,00	0,27%	0,24%
KINEPOLIS GROUP (EUR) 2,75% 19-26 18.12	200,000	EUR	90,9823%	181964,60	0,17%	0,15%
SOFINA SA (EUR) 1% 21-28 23.09	200,000	EUR	79,3680%	158736,00	0,15%	0,13%
SOLVAY SA (EUR) 0,5% 19-29 06.09	300,000	EUR	84,3370%	253011,00	0,24%	0,21%
VGP NV (EUR) 2,25% 22-30 17.01	100,000	EUR	71,3060%	71306,00	0,07%	0,06%
VGP NV (EUR) 3,5% 18-26 19.03	57,000	EUR	97,9570%	55835,49	0,05%	0,05%
			<b>Total</b>	<b>2.988.602,78</b>	<b>2,86%</b>	<b>2,53%</b>
<b>Canada</b>						
ALIMEN COUCHE (EUR) 1,875% 16-26 06.05	300,000	EUR	93,3260%	279978,00	0,27%	0,24%
			<b>Total</b>	<b>279.978,00</b>	<b>0,27%</b>	<b>0,24%</b>
<b>Danemark</b>						
DSV AS (EUR) 1,75% 17-24 20.09	300,000	EUR	96,8590%	290577,00	0,28%	0,25%
			<b>Total</b>	<b>290.577,00</b>	<b>0,28%</b>	<b>0,25%</b>
<b>Allemagne</b>						
ADIDAS AG (EUR) 2,25% 14-26 08.10	200,000	EUR	96,0920%	192184,00	0,18%	0,16%
AMPHENOL TECH HLDS (EUR) 2% 18-28 08.10	300,000	EUR	91,9870%	275961,00	0,26%	0,23%
COVESTRO AG (EUR) 4,75% 22-28 15.11	400,000	EUR	101,8020%	407208,00	0,39%	0,34%
DAIMLER AG (EUR) 0,85% 17-25 28.02	277,000	EUR	95,2630%	263878,51	0,25%	0,22%
HAPAG-LLOYD AG (EUR) 2,5% 21-28 15.04	300,000	EUR	90,7480%	272244,00	0,26%	0,23%
HELLA GMBH & CO (EUR) 0,5% 19-27 26.01	300,000	EUR	87,5790%	262737,00	0,25%	0,22%
HORNBAACH BAUMARKT(EUR) 3,25% 19-26 25.10	300,000	EUR	94,9020%	284706,00	0,27%	0,24%
LANXESS (EUR) 0,625% 21-29 01.12	400,000	EUR	78,2020%	312808,00	0,30 %	0,26%
SCHAEFFLER AG (EUR) 2,875% 19-27 26.03	300,000	EUR	94,9440%	284832,00	0,27%	0,24%
SYMRISE AG (EUR) 1,25% 19-25 29.11	300,000	EUR	93,2890%	279867,00	0,27%	0,24%

				<b>Total</b>	<b>2.836.425,51</b>	<b>2,71%</b>	<b>2,40%</b>
<b>Finlande</b>							
HUHTAMAKI OYJ (EUR) 4,25% 22-27 09.06	400,000	EUR	98,2540%	393016,00	0,38%	0,33%	
METSA BOARD OYJ (EUR) 2,75% 17-27 29.09	300,000	EUR	94,6990%	284097,00	0,27%	0,24%	
NESTE (EUR) 0,75% 21-28 25.03	400,000	EUR	86,4300%	345720,00	0,33%	0,29%	
NOKIA OYJ (EUR) 2,375% 20-25 15.05	300,000	EUR	96,5400%	289620,00	0,28%	0,25%	
STORA ENSO OYJ (EUR) 2,5% 18-28 21.03	300,000	EUR	93,4260%	280278,00	0,27%	0,24%	
UPM-KYMMENE OY (EUR) 2,25% 22-29 23.05	300,000	EUR	90,8950%	272685,00	0,26%	0,23%	
			<b>Total</b>	<b>1.865.416,00</b>	<b>1,78%</b>	<b>1,58%</b>	
<b>France</b>							
CAPGEMINI SE (EUR) 1% 18-24 18.10	400,000	EUR	96,0160%	384064,00	0,37%	0,33%	
CIE DE SAINT-GOBAIN (EUR) 1% 17-25 17.03	100,000	EUR	95,2720%	95272,00	0,09%	0,08%	
CIE DE ST GOBA (EUR) 1,125% 18-26 23.03	200,000	EUR	93,1440%	186288,00	0,18%	0,16%	
EUTELSAT SA (EUR) 2% 18-25 02.10	200,000	EUR	90,3250%	180650,00	0,17%	0,15%	
EUTELSAT SA (EUR) 2,25% 19-27 13.07	100,000	EUR	82,7890%	82789,00	0,08%	0,07%	
IPSOS (EUR) 2,875% 18-25 21.09	300,000	EUR	95,2060%	285618,00	0,27%	0,24%	
ORANGE (EUR) 1,375% 18-28 20.03	200,000	EUR	90,7350%	181470,00	0,17%	0,15%	
UBISOFT ENTERT (EUR) 0,878% 20-27 24.11	200,000	EUR	75,6070%	151214,00	0,14%	0,13%	
VIVENDI SA (EUR) 1,125% 19-28 11.12	300,000	EUR	87,4530%	262359,00	0,25%	0,22%	
WORLDLINE SA (EUR) 0,875% 20-27 30.06	300,000	EUR	88,8160%	266448,00	0,25%	0,23%	
WPP FINANCE (EUR) 2,25% 14-26 22.09	300,000	EUR	94,3390%	283017,00	0,27%	0,24%	
			<b>Total</b>	<b>2.359.189,00</b>	<b>2,26%</b>	<b>2,00%</b>	
<b>Grande-Bretagne</b>							
COCA-COLA EURPAC (EUR) 1,5% 18-27 08.11	300,000	EUR	91,0850%	273255,00	0,26%	0,23%	
GLAXOSMITHKLINE (EUR) 1,25% 18-26 21.05	400,000	EUR	93,2080%	372832,00	0,36%	0,32%	
SMITHS GROUP PLC (EUR) 2% 17-27 23.02	400,000	EUR	92,5600%	370240,00	0,35%	0,31%	
VODAFONE GROUP (EUR) 2,2% 16-26 25.08	400,000	EUR	94,7600%	379040,00	0,36%	0,32%	
			<b>Total</b>	<b>1.395.367,00</b>	<b>1,34%</b>	<b>1,18%</b>	
<b>Irlande</b>							
KERRY GROUP FI (EUR) 2,375% 15-25 10.09	300,000	EUR	97,4080%	292224,00	0,28%	0,25%	
SMURFIT KAPPA (EUR) 1,5% 19-27 15.09	100,000	EUR	89,6840%	89684,00	0,09%	0,08%	
SMURFIT KAPPA (EUR) 2,75% 15-25 01.02	100,000	EUR	97,8570%	97857,00	0,09%	0,08%	
SMURFIT KAPPA (EUR) 2,875% 18-26 15.01	100,000	EUR	96,4040%	96404,00	0,09%	0,08%	
SWISSCOM AG (EUR) 1,125% 18-26 12.10	400,000	EUR	91,5490%	366196,00	0,35%	0,31%	
			<b>Total</b>	<b>942.365,00</b>	<b>0,90%</b>	<b>0,80%</b>	
<b>Luxembourg</b>							
MEDTRONIC GLOBAL (EUR) 1,125% 19-27 07.3	200,000	EUR	91,0180%	182036,00	0,17%	0,15%	
MOHAWK CAPITAL (EUR) 1,75% 20-27 12.06	300,000	EUR	92,2820%	276846,00	0,26%	0,23%	
MYTILINEOS FIN (EUR) 2,5% 19-24 01.12	300,000	EUR	96,8870%	290661,00	0,28%	0,25%	
NESTLE FIN INT (EUR) 0% 21-26 14.06	400,000	EUR	90,3170%	361268,00	0,35%	0,31%	
TYCO INTL FINA (EUR) 1,375% 15-25 25.02	400,000	EUR	93,3923%	373569,20	0,36%	0,32%	
			<b>Total</b>	<b>1.484.380,20</b>	<b>1,42%</b>	<b>1,26%</b>	
<b>Pays-Bas</b>							
AKZO NOBEL NV (EUR) 1,625% 20-30 14.04	300,000	EUR	85,8250%	257475,00	0,25%	0,22%	
ARGENTUM (EUR) 1,125% 18-25 17.09	400,000	EUR	93,7780%	375112,00	0,36%	0,32%	
BRENTAG FINANCE (EUR) 1,125% 17-25 27.9	400,000	EUR	93,9410%	375764,00	0,36%	0,32%	
DEUTSCHE TELEKOM (EUR) 1,5% 16-28 03.04	400,000	EUR	90,6340%	362536,00	0,35%	0,31%	
DIAGEO CAP BV (EUR) 0,125% 20-28 28.09	200,000	EUR	84,3350%	168670,00	0,16%	0,14%	
EXOR NV (EUR) 2,875% 15-25 22.12	400,000	EUR	96,9190%	387676,00	0,37%	0,33%	
FERRARI NV (EUR) 1,5% 20-25 27.05	300,000	EUR	95,3370%	286011,00	0,27%	0,24%	
IMCD NV (EUR) 2,5% 18-25 26.03	300,000	EUR	96,5370%	289611,00	0,28%	0,25%	
JDE PEET'S NV (EUR) 0,5% 21-29 16.01	300,000	EUR	82,1400%	246420,00	0,24%	0,21%	
			<b>Total</b>	<b>2.749.275,00</b>	<b>2,63%</b>	<b>2,33%</b>	
<b>Pologne</b>							
POLSKI KN ORLEN (EUR) 1,125% 21-28 27.05	400,000	EUR	84,9870%	339948,00	0,33%	0,29%	
			<b>Total</b>	<b>339.948,00</b>	<b>0,33%</b>	<b>0,29%</b>	
<b>Émirats arabes unis</b>							
EMIRATES TELECOM (EUR) 2,75% 14-26 18.06	400,000	EUR	96,6150%	386460,00	0,37%	0,33%	
			<b>Total</b>	<b>386.460,00</b>	<b>0,37%</b>	<b>0,33%</b>	
<b>États-Unis d'Amérique</b>							

ALPHABET INC (USD) 1,1% 20-30 15.08	320,000	USD	80,6170%	236478,50	0,23%	0,20%
APPLE INC (USD) 2,9% 17-27 12.09	320,000	USD	93,7180%	274908,42	0,26%	0,23%
BORGWARNER INC (EUR) 1% 21-31 19.05	400,000	EUR	77,7290%	310916,00	0,30 %	0,26%
COCA-COLA CO (EUR) 0,75% 19-26 22.09	400,000	EUR	91,7940%	367176,00	0,35%	0,31%
DANAHER CORP (EUR) 2,5% 20-30 30.03	300,000	EUR	92,9440%	278832,00	0,27%	0,24%
DOVER CORP (EUR) 0,75% 19-27 04.11	300,000	EUR	87,2010%	261603,00	0,25%	0,22%
EDWARDS LIFE (USD) 4,3% 18-28 15.06	300,000	USD	96,4890%	265346,96	0,25%	0,22%
EMERSON ELECTRIC (EUR) 1,25% 19-25 15.10	400,000	EUR	93,8550%	375420,00	0,36%	0,32%
EURONET WORLDWIDE(EUR) 1,375% 19-26 22.5	300,000	EUR	90,1020%	270306,00	0,26%	0,23%
HASBRO INC (USD) 3,55% 19-26 19.11	320,000	USD	92,7750%	272142,27	0,26%	0,23%
KEYSIGHT TECHN (USD) 4,55% 15-24 30.10	400,000	USD	98,3130%	360484,00	0,34%	0,31%
MANPOWERGROUP (EUR) 1,75% 18-26 22.06	400,000	EUR	93,4160%	373664,00	0,36%	0,32%
MICRON TECHNOLOGY(USD) 4,975% 19-26 06.2	300,000	USD	98,3900%	270574,75	0,26%	0,23%
NASDAQ INC (EUR) 1,75% 19-29 28.03	300,000	EUR	87,4720%	262416,00	0,25%	0,22%
NVIDIA CORP (USD) 1,55% 21-28 15.06	300,000	USD	87,0140%	239290,49	0,23%	0,20%
PARKER-HANNIFIN (EUR) 1,125% 17-25 01.03	200,000	EUR	94,8800%	189760,00	0,18%	0,16%
PRICELINE GROU (EUR) 2,375% 14-24 23.09	300,000	EUR	97,8570%	293571,00	0,28%	0,25%
PVH CORP (EUR) 3,125% 17-27 15.12	100,000	EUR	95,3260%	95326,00	0,09%	0,08%
THERMO FISHER (EUR) 1,45% 17-27 16.03	300,000	EUR	92,1550%	276465,00	0,26%	0,23%
UNITED PARCEL (EUR) 1,625% 15-25 15.11	200,000	EUR	94,9930%	189986,00	0,18%	0,16%
WALGREENS BOOT (EUR) 2,125% 14-26 20.11	300,000	EUR	92,5280%	277584,00	0,27%	0,23%
			<b>Total</b>	<b>5.742.250,39</b>	<b>5,49%</b>	<b>4,86%</b>
<b>Suède</b>						
ERICSSON LM (EUR) 1% 21-29 26.05	400,000	EUR	79,2020%	316808,00	0,30 %	0,27%
ESSITY AB (EUR) 0,25% 21-31 08.02	300,000	EUR	76,6990%	230097,00	0,22%	0,19%
SKF AB (EUR) 1,25% 18-25 17.09	400,000	EUR	94,2780%	377112,00	0,36%	0,32%
			<b>Total</b>	<b>924.017,00</b>	<b>0,88%</b>	<b>0,78%</b>
<b>Total obligations et autres titres de créance</b>				<b>24.937.246,88</b>	<b>23,86%</b>	<b>21,11%</b>
<b>Instruments du marché monétaire</b>						
<b>Instruments du marché monétaire privés</b>						
<b>Belgique</b>						
BARRY CALLEBAUT (EUR) 2,375% 16-24 24.05	300,000	EUR	98,3190%	294957,00	0,28%	0,25%
GRP BRUXELLES (EUR) 1,375% 17-24 23.05	200,000	EUR	97,5880%	195176,00	0,19%	0,17%
UCB SA (EUR) 5.125% 13-2023 02.10	300,000	EUR	100,0470%	300141,00	0,29%	0,25%
VGP NV 3.90% 16-23 21.09	271,000	EUR	99,5370%	269745,27	0,26%	0,23%
			<b>Total</b>	<b>1.060.019,27</b>	<b>1,01%</b>	<b>0,90%</b>
<b>Allemagne</b>						
FRESENIUS SE & CO (EUR) 4% 14-24 01.02	200,000	EUR	99,8480%	199696,00	0,19%	0,17%
			<b>Total</b>	<b>199.696,00</b>	<b>0,19%</b>	<b>0,17%</b>
<b>Finlande</b>						
KEMIRA OYJ (EUR) 1,75% 17-24 30.05	200,000	EUR	97,5940%	195188,00	0,19%	0,17%
			<b>Total</b>	<b>195.188,00</b>	<b>0,19%</b>	<b>0,17%</b>
<b>France</b>						
ARKEMA (EUR) 3,125% 13-23 06.12	400,000	EUR	99,3600%	397440,00	0,38%	0,34%
CIE PLASTIC (EUR) 1,25% 17-24 26.06	300,000	EUR	96,8800%	290640,00	0,28%	0,25%
ELIS SA (EUR) 0% 17-23 06.10	1,800	EUR	31,4380%	56588,40	0,05%	0,05%
ELIS SA (EUR) 1,75% 19-24 11.04	200,000	EUR	97,6950%	195390,00	0,19%	0,17%
FROMAGERIES BEL (EUR) 1,5% 17-24 18.04	400,000	EUR	97,7880%	391152,00	0,37%	0,33%
MAISONS DU MONDE (EUR) 0,125% 17-23 06.12	5,523	EUR	47,2980%	261226,85	0,25%	0,22%
SEB SA (EUR) 1,5% 17-24 31.05	300,000	EUR	97,6220%	292866,00	0,28%	0,25%
TELEPERFORMANCE (EUR) 1,5% 17-24 03.04	400,000	EUR	97,4950%	389980,00	0,37%	0,33%
			<b>Total</b>	<b>2.275.283,25</b>	<b>2,18%</b>	<b>1,93%</b>
<b>Grande-Bretagne</b>						
DS SMITH PLC (EUR) 1,375% 17-24 26.07	300,000	EUR	96,5590%	289677,00	0,28%	0,25%
			<b>Total</b>	<b>289.677,00</b>	<b>0,28%</b>	<b>0,25%</b>
<b>Italie</b>						
JOHNSON CONTROLS (EUR) 1% 17-23 15.09	200,000	EUR	99,4600%	198920,00	0,19%	0,17%
			<b>Total</b>	<b>198.920,00</b>	<b>0,19%</b>	<b>0,17%</b>
<b>Luxembourg</b>						

EUROFINS SCIENT (EUR) 2,125% 17-24 25.0	300,000	EUR	97,6870%	293061,00	0,28%	0,25%
			<b>Total</b>	<b>293.061,00</b>	<b>0,28%</b>	<b>0,25%</b>
<b>Autriche</b>						
WIENERBERGER A (EUR) 2% 18-24 02.05	300,000	EUR	97,8420%	293526,00	0,28%	0,25%
			<b>Total</b>	<b>293.526,00</b>	<b>0,28%</b>	<b>0,25%</b>
<b>États-Unis d'Amérique</b>						
PVH CORP (EUR) 3,625% 16-24 15.07	200,000	EUR	99,2700%	198540,00	0,19%	0,17%
			<b>Total</b>	<b>198.540,00</b>	<b>0,19%</b>	<b>0,17%</b>
			<b>Total instruments du marché monétaire</b>	<b>5.003.910,52</b>	<b>4,79%</b>	<b>4,24%</b>
<b><u>Instruments financiers dérivés</u></b>						
<b>Sur devises</b>						
<b>Contrats à terme (non négociés de gré à gré)</b>						
VERK TERM EUR/USD 1.0815 06/12/2023	-9000000	EUR	0,91	-8193186,00	-7,84%	-6,94%
			<b>Total</b>	<b>-8.193.186,00</b>	<b>-7,84%</b>	<b>-6,94%</b>
			<b>Total instruments financiers dérivés</b>	<b>-8.193.186,00</b>	<b>-7,84%</b>	<b>-6,94%</b>
			<b>Total valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés</b>	<b>104.519.069,04</b>	<b>100,00 %</b>	<b>88,48%</b>
<b><u>II. Dépôts et liquidités</u></b>						
<b>Avoirs bancaires à vue</b>						
KBC Bank		EUR		5107428,18		4,32%
KBC Bank		CHF		74738,22		0,06%
KBC Bank		SEK		950823,80		0,80%
KBC Bank		USD		101634,58		0,09%
			<b>Total dépôts et liquidités</b>	<b>6.234.624,78</b>		<b>5,28%</b>
<b><u>III. Autres créances et dettes</u></b>						
				<b>7.527.856,07</b>		<b>6,37%</b>
<b><u>IV. Autres</u></b>						
				<b>-157.766,68</b>		<b>-0,13%</b>
<b><u>V. Total de la valeur nette d'inventaire</u></b>						
				<b>118.123.783,21</b>		<b>100,00 %</b>

Répartition sectorielle et des devises: voir les graphiques au point 5.1.5 ci-dessus.

**Répartition géographique**

(en pourcentage du portefeuille de valeurs mobilières)

Émirats arabes	0,34%
Belgique	9,81%
Canada	1,11%
Danemark	0,26%
Allemagne	2,69%
Finlande	1,83%
France	12,28%
Grande-Bretagne	1,49%
Irlande	2,50%
Italie	1,44%
Luxembourg	3,50%
Pays-Bas	9,44%
Autriche	0,26%
Pologne	0,30 %
Taiwan	1,70 %
États-Unis	47,84%
Suède	0,82%
Suisse	2,39%
	<b>100,00 %</b>

**5.4.2 Changements dans la composition de l'actif de Dierickx Leys Fund I Dynamic**

<b>Taux de rotation</b>	
	<b>Semestre 1</b>
Achats	16989363,80
Vendre	8948558,96
<b>Total 1</b>	<b>25.937.922,76</b>
Souscriptions	11935144,09
Remboursements	5041916,30
<b>Total 2</b>	<b>16.977.060,39</b>
Moyenne de référence de l'actif net	111087123,49
<b>Rotation</b>	<b>8,07%</b>

<b>Taux de rotation corrigé</b>	
	<b>Semestre 1</b>
Achats	16989363,80
Vendre	8948558,96
<b>Total 1</b>	<b>25.937.922,76</b>
Souscriptions	11935144,09
Remboursements	5041916,30
<b>Total 2</b>	<b>16.977.060,39</b>
Moyenne de référence de l'actif net	111087123,49
Ratio de l'actif hors dépôts et liquidités par rapport au total de l'actif net	88,48%
<b>Rotation corrigée</b>	<b>8,69%</b>



Le tableau ci-dessus montre le volume semestriel en capitaux des transactions opérées dans le portefeuille. Il compare également ce volume (corrigé pour la somme des souscriptions et des remboursements) avec la moyenne de l'actif net (rotation) au début et à la fin du semestre. Un chiffre proche de 0% montre que les transactions qui ont été réalisées pendant une période l'ont été uniquement en fonction des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et remboursements n'ont engendré que partiellement ou, le cas échéant, pas du tout de transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des opérations effectuées au cours de l'exercice peut être consultée gratuitement auprès de Dierickx Leys Private Bank SA, dont le siège social est situé 2000 Anvers, Kasteelpleinstraat 44, et qui est responsable des services financiers.

### 5.4.3 Montant des engagements ou valeur nominale

En valeurs mobilières	date de réalisation	Devise	En devises	En EUR	Lot-size
VERK TERM EUR/USD 1.0815 06/12/2023	08/06/2023	USD	9000000,00	8321775,31	1
				<b>8.321.775,31</b>	

### 5.4.4 Évolution du nombre de souscriptions, de remboursements et de la valeur nette d'inventaire

Période	Évolution du nombre de parts en circulation 2021					
	Souscriptions		Remboursements		Fin de la période	
	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.
C	742	4,825	204	1,631	2,229	8,857
B	691	15,042	2	5,164	689	47,670
B1	0	3,889	0	3,386	0	11,163
B2	1,988	2,782	0	15	1,988	4,637
B4	0	1	0	0	0	4,009
I	0	0	0	0	0	0

Période	Évolution du nombre de parts en circulation 2022					
	Souscriptions		Remboursements		Fin de la période	
	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.
C	649	3,349	160	2,741	2,718	9,465
B	461	13,851	0	6,550	1,150	54,971
B1	0	5,298	0	4,204	0	12,257
B2	0	3,755	3	5	1,985	8,387
B4	0	0	0	170	0	3,839
I	0	0	0	0	0	0

Période	Évolution du nombre de parts en circulation durant le premier semestre 2023					
	Souscriptions		Remboursements		Fin de la période	
	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.
C	281	1,519	437	457	2,562	10,527
B	324	6,336	0	1,691	1,474	59,616
B1	0	65	0	1,823	0	10,499
B2	0	1,904	0	2	1,985	10,289
B4	0	20	0	0	0	3,859
I	0	0	0	0	0	0

Période	Montants reçus et payés par le compartiment en EUR en 2021			
Année	Souscriptions		Remboursements	
	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.
C	909461,73	5757447,22	252322,14	1990725,01
B	829694,69	18106931,46	2527,20	6160981,70
B1	0,00	4720446,81	0,00	3935838,01
B2	2497415,55	3332885,16	0,00	18115,80
B4	0,00	1297,98	0,00	0,00
I	0,00	0,00	0,00	0,00

Période	Montants reçus et payés par le compartiment en EUR en 2022			
Année	Souscriptions		Remboursements	
	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.
C	779510,65	3880830,87	195155,62	3069422,11
B	499552,98	16579675,95	0,00	7903480,48
B1	0,00	6576691,77	0,00	5191828,81
B2	0,00	4752785,10	3349,71	5605,83
B4	0,00	0,00	0,00	198646,70
I	0,00	0,00	0,00	0,00

Période	Montants reçus et payés par le compartiment en EUR durant le premier semestre 2023			
Année	Souscriptions		Remboursements	
	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.
C	317091,30	1712654,85	490365,69	513932,19
B	371589,12	7238542,14	0,00	1924659,19
B1	0,00	73645,31	0,00	2110586,51
B2	0,00	2198279,77	0,00	2372,72
B4	0,00	23341,60	0,00	0,00
I	0,00	0,00	0,00	0,00

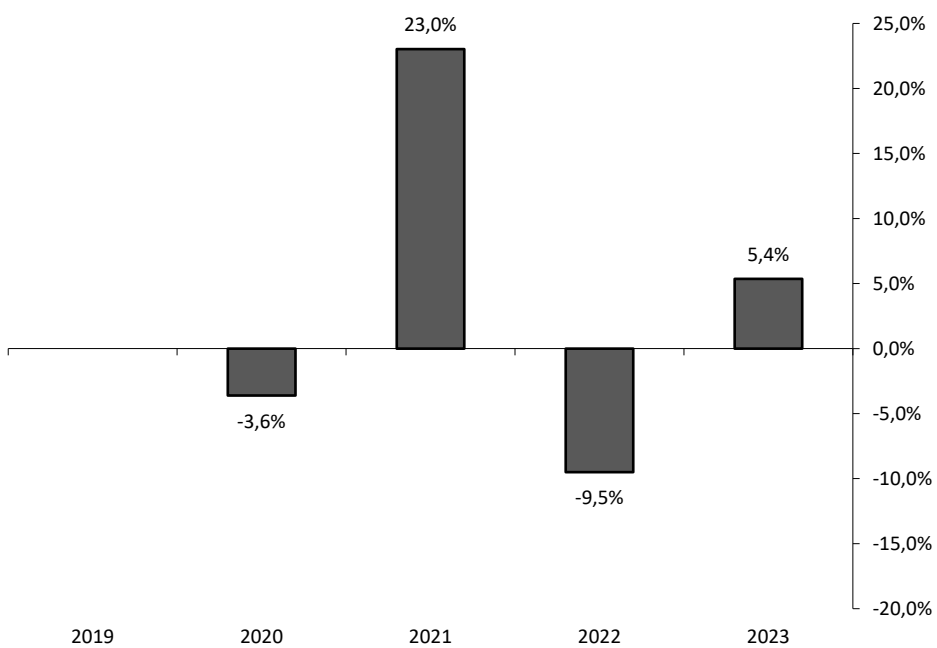
Période	Valeur nette d'inventaire en fin de période en EUR						
Année	du compartiment	d'une part C		d'une part B		d'une part B1	
		Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.
2021	105686692,90	1295,66	1287,28	1302,15	1298,34		1306,59
2022	102630423,78	1082,26	1067,06	1090,63	1079,22		1088,31
30 juin 2023	118123783,21	1171,81	1155,36	1182,47	1168,26		1176,88

Période	Valeur nette d'inventaire en fin de période en EUR					
Année	d'une part B2		d'une part B4		d'une part I	
	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.
2021	1305,04	1316,99		1327,37		
2022	1097,98	1099,79		1111,30		
30 juin 2023	1193,12	1187,65		1198,61		

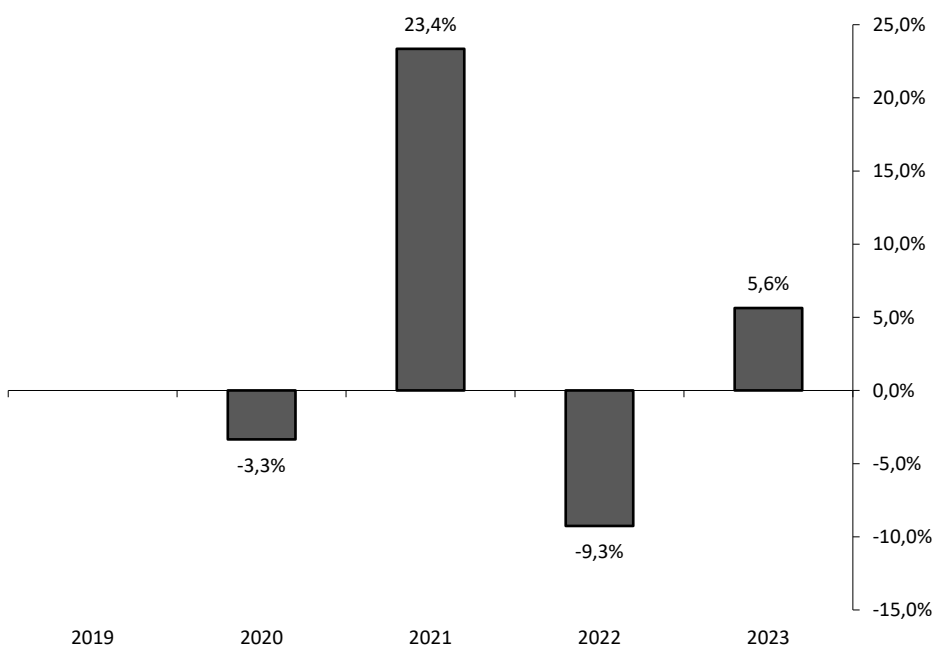
### 5.4.5 Chiffres de rendement

Rendements actuariels	1 an 30/06/22- 30/06/23	3 ans 30/06/20- 30/06/23	5 ans 30/06/18- 30/06/23	10 ans 30/06/13- 30/06/23
Classe C	5,35%	5,46%		
Classe B	5,64%	5,74%		
Classe B1	5,85%	5,95%		
Classe B2	6,11%			
Classe B4	6,37%	6,48%		

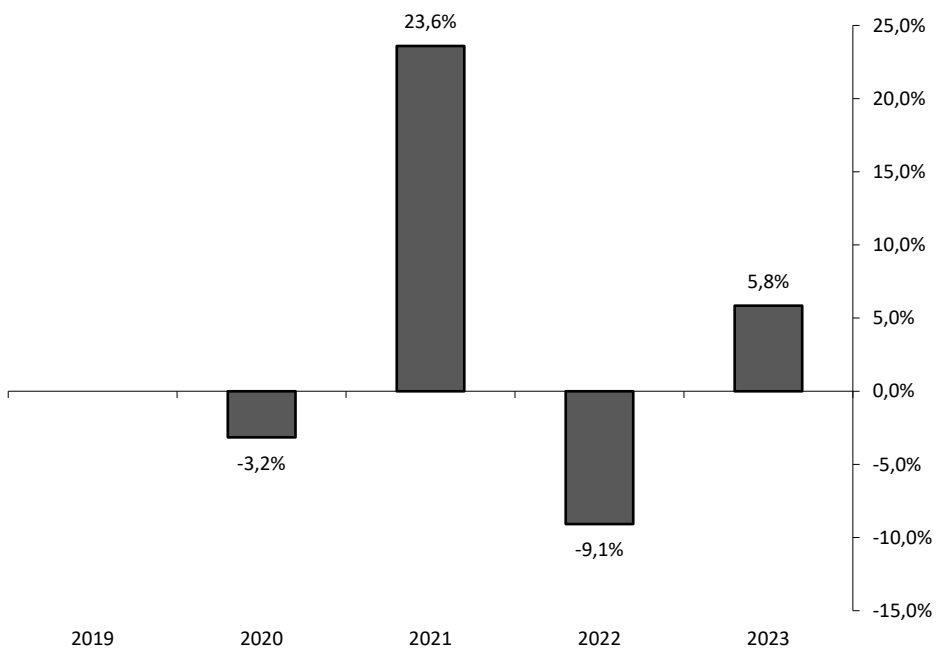
**Classe C: diagramme à barres avec rendement annuel**



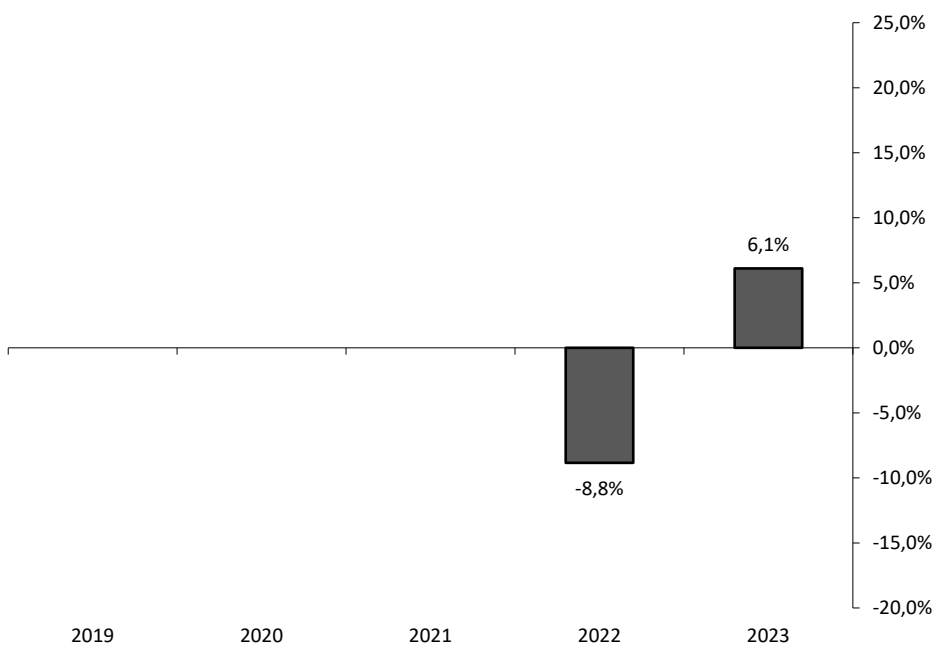
**Classe B: diagramme à barres avec rendement annuel**

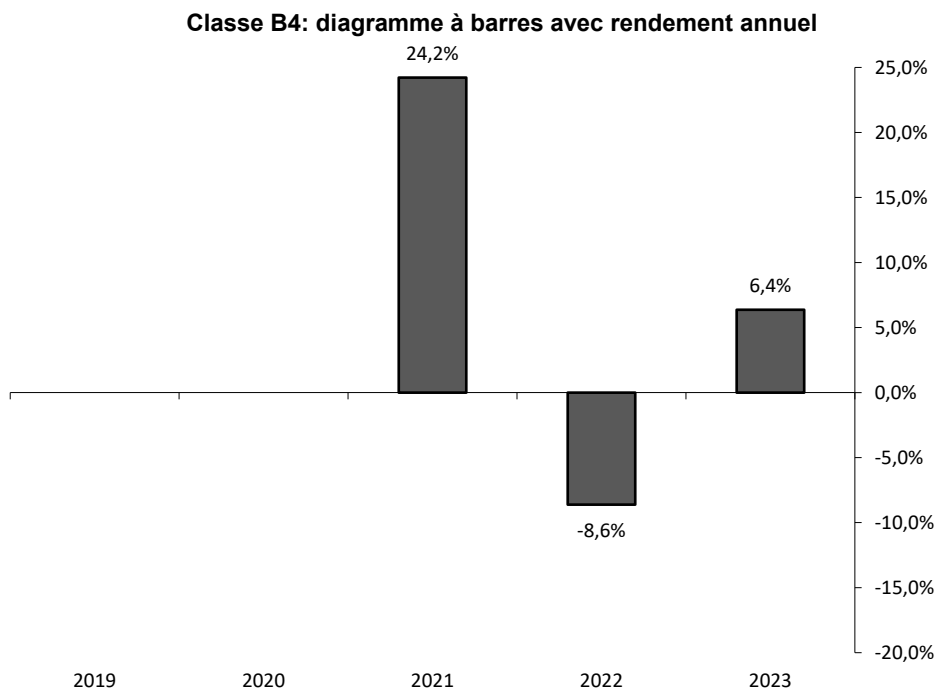


**Classe B1: diagramme à barres avec rendement annuel**



**Classe B2: diagramme à barres avec rendement annuel**





Rendement annuel du 01/07 au 30/06 de l'année en question.

Il s'agit de l'évolution de la valeur nette d'inventaire sur une base annuelle et sans frais (de souscription et de remboursement). Les rendements passés n'offrent aucune garantie pour l'avenir et ne tiennent pas compte d'éventuelles fusions.

Aucun rendement n'est encore indiqué pour la classe « I » car il n'y a pas d'actionnaires au 30/06/2023.

#### **5.4.6 Frais**

Frais courants:

C	1,71%
B	1,44%
B1	1,24%
B2	0,99%
B4	0,74%

Le pourcentage ci-dessus est calculé sur la base des frais encourus au cours de l'exercice, à l'exception de la classe « I » qui n'a pas d'actionnaires au 30/06/2023.

Les frais suivants ne sont pas inclus dans les frais courants:

- les paiements d'intérêts sur les emprunts
- les paiements liés aux instruments dérivés financiers
- les commissions et frais qui sont directement payés par l'investisseur
- certains avantages tels que les soft commissions

Fee-Sharing:

La rémunération de la gestion du portefeuille d'investissement de 1,47%, 1,20%, 1,00%, 0,74%, 0,50%, 0,50%, selon la classe d'actions, versée par Dierickx Leys Fund I Dynamic à la société de gestion Capfi Delen Asset Management est intégralement libérée par Capfi Delen Asset Management à Dierickx Leys Private Bank SA.

### **5.4.7 Commentaires aux états financiers**

#### ***Exercice des droits de vote:***

Chez Dierickx Leys Private Bank, nous adoptons une perspective d'investissement à long terme qui se concentre sur les entreprises de qualité à un prix raisonnable. La durabilité est un élément important de notre définition de la qualité, qui se reflète également dans la solide politique ESG de notre banque. Afin de protéger, voire d'améliorer la qualité et donc la durabilité des entreprises dans lesquelles nous investissons, nous recherchons également, dans la mesure du possible, un actionnariat actif en accord avec notre stratégie d'investissement.

L'objectif final est de s'assurer que, grâce à l'engagement et à l'exercice réfléchi des droits des actionnaires, nous pouvons contribuer à déterminer la politique des entreprises dont nous détenons des actions avec droit de vote dans notre portefeuille, optimisant ainsi la valeur de ces actifs financiers pour nos clients.

Les droits de vote ne seront exercés que sur les sociétés dont les actions sont détenues dans le portefeuille de la sicav. D'un point de vue pratique, un principe de proportionnalité est appliqué pour garantir que les ressources nécessaires à l'actionnariat actif ne dépassent pas la valeur qui en résulte. Le résultat final de cet effort doit en effet apporter une valeur ajoutée à l'actionnaire. Nous n'exerçons ainsi les droits de vote que dans les sociétés dont nous détenons plus de 3% du capital social pour tous les compartiments gérés. Des dérogations à ces règles sont cependant toujours possibles si le gestionnaire estime que le poids (moral) de la problématique en question l'exige.

Pour chaque année civile au cours de laquelle des votes ont été exprimés par mandat, un rapport sera établi et sera librement accessible sur le site web public de l'entreprise [www.dierickxleys.be](http://www.dierickxleys.be). Ce rapport est également disponible au siège social de la Sicav.

#### ***Autres commentaires:***

Classe « I »: Conformément à l'article 24 §6 de l'AR du 10 novembre 2006, qui prévoit la prise en compte des différentes classes d'actions, nous vous informons qu'il n'y a pas d'actionnaires de la classe « I ».

#### Investissement durable:

un investissement dans une activité économique qui contribue à la réalisation d'un objectif environnemental ou social, à condition que l'investissement ne cause pas de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux et que les entreprises bénéficiaires appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

#### La taxonomie de l'UE

est un système de classification établi par le règlement (UE) 2020/852. Il s'agit d'une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne contient pas de liste d'activités économiques socialement durables. Les investissements durables ayant un objectif environnemental peuvent ou non être alignés sur la taxonomie.



#### Les indicateurs de durabilité

mesurent la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes

Nom du produit:  
DIERICKX LEYS FUND I  
BALANCE

Identifiant pour des entités légales (LEI):  
5493004ZF4MQMO8O6M80

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales (caractéristiques E/S)

### Ce produit financier avait-t-il un objectif d'investissement durable?

Oui

Non

Ce produit a effectué les investissements durables sur le plan environnemental suivants:

\_\_\_%

- dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
- dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

Ce produit a effectué les investissements durables avec un objectif social suivants: \_\_\_%

Ce produit promouvait des caractéristiques environnementales/ sociales (E/S) Bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de % d'investissements durables

- ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
- ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
- avec un objectif social

Le produit promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables.

### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

L'objectif du compartiment n'est pas d'obtenir des résultats écologiques ou sociaux spécifiques. Il s'agit plutôt d'encourager des pratiques durables qui prennent en compte les risques liés au développement durable dans le processus d'investissement et attendent un engagement actif. Cette approche vise à réduire l'impact environnemental et social négatif associé à l'économie mondiale. En définissant des normes minimales et des critères d'investissement basés sur des facteurs de durabilité, le gestionnaire vise à encourager les entreprises et les émetteurs à adopter des pratiques plus durables qui conduisent à des changements environnementaux et sociaux positifs. Toutefois, il est actuellement impossible de mesurer l'efficacité de ces normes et critères à provoquer des changements significatifs. Le gestionnaire reconnaît que des efforts supplémentaires sont nécessaires pour lutter contre l'augmentation continue des changements environnementaux négatifs et que l'intégration de politiques raisonnables de sélection, d'exclusion et d'engagement fera nécessairement partie du processus d'investissement du compartiment.

Les principales incidences négatives sont les principaux effets négatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales et sociales et aux conditions de travail, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les pots-de-vin.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Les informations précontractuelles du compartiment en vertu du règlement SFDR ne comprennent pas d'indicateurs de durabilité spécifiques pour la période couverte par le présent rapport. Cependant, le gestionnaire considère que les données suivantes sont importantes pour évaluer les performances écologiques et sociales globales du compartiment. Le score de risque ESG mesuré par Sustainalytics était inférieur à 20 au 31 décembre 2022, ce qui implique un « risque faible ». L'objectif du compartiment est de minimiser autant que possible les risques ESG. Pourcentage d'entreprises concernées: 100% hors liquidités. Ce taux de couverture nous donne une indication de la profondeur effective de la politique.

● **...et par rapport aux périodes précédentes?**

Cette question ne se pose pas dans ce cas.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?**

Cette question ne se pose pas dans ce cas.

● **Comment les investissements durables réalisés en partie par le produit financier ne causent-ils pas de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux des investissements?**

Cette question ne se pose pas dans ce cas.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Cette question ne se pose pas dans ce cas.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Détails:

Cette question ne se pose pas dans ce cas.

*La taxonomie de l'UE définit le principe de « ne pas causer de préjudice important ». Cela implique que les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents de la partie restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

*Les autres investissements durables ne doivent pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.*





## Comment ce produit financier a-t-il pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le gestionnaire utilise la méthodologie d'évaluation des risques ESG de Sustainalytics pour analyser et évaluer les entreprises dans lesquelles le compartiment investit. L'évaluation des risques ESG de Sustainalytics utilise plus de 3.200 points de données sur le développement durable, y compris, le cas échéant, des données liées aux thèmes identifiés dans les Principales incidences négatives (« PAI - Principal Adverse Impacts »).

Le gestionnaire considère également les PAI comme un outil permettant de comprendre la performance environnementale et sociale du portefeuille du compartiment par rapport à des critères de durabilité objectivement mesurables et appliqués de manière cohérente dans l'Union européenne. Outre la Sustainalytics ESG Risk Rating, les PAI sont surtout prises en compte pour comprendre la dynamique de durabilité plus large du compartiment, et ce par le biais d'observations rétrospectives. La prise en compte des PAI les plus pertinentes peut également servir de base aux décisions d'investissement (en particulier si les PAI montrent qu'un investissement peut causer un préjudice important). Nous tenons à souligner que toutes les PAI ne sont pas nécessairement pertinentes ou aussi pertinentes pour tous les investissements et que la prise en compte des PAI n'est qu'une partie de l'évaluation plus large par le gestionnaire des facteurs de durabilité ayant un impact sur le compartiment.



## Quels ont été les plus gros investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements qui constituent la plus grande partie des investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 2022

Principaux investissements	Secteur	% d'actifs	Pays
Alphabet Inc. Classe C	Services technologiques	2,21%	États-Unis
Berkshire Hathaway Inc. Classe B	Finances	2,03%	États-Unis
EXOR N.V.	Finances	2,02%	Pays-Bas
CVS Health Corporation	Commerce de détail	1,99%	États-Unis
Microsoft Corporation	Services technologiques	1,96%	États-Unis
LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE	Biens de consommation non durables	1,94%	France
Check Point Software Technologies Ltd.	Services technologiques	1,87%	États-Unis
Newmont Corporation	Minéraux non énergétiques	1,82%	États-Unis
Monster Beverage Corporation	Biens de consommation non durables	1,8%	États-Unis
Activision Blizzard, Inc.	Services technologiques	1,62%	États-Unis
Apple Inc.	Technologie électronique	1,56%	États-Unis
Brookfield Corporation	Finances	1,51%	Canada
SS&C Technologies Holdings, Inc.	Services technologiques	1,51%	États-Unis
Schneider Electric SE	Producteur fabrication	1,49%	France
Cisco Systems, Inc.	Services technologiques	1,42%	États-Unis

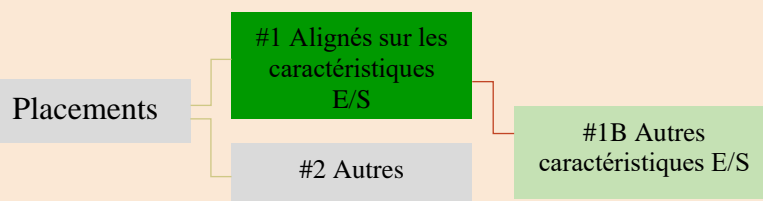


## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Tous les actifs du compartiment, à l'exception des liquidités, ont été investis dans la catégorie « #1 Alignés sur les caractéristiques E/S ». Les liquidités du compartiment sont considérées comme « #2 Autres ».

### À quoi ressemblait la répartition des actifs ?

L'allocation d'actifs décrit la proportion d'investissements dans des actifs particuliers.



#1 Alignés sur les **caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

#2 **Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 **Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie #1A **Durables** comprend les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

- La sous-catégorie #1B **Autres caractéristiques E/S** comprend les investissements qui respectent les caractéristiques environnementales ou sociales, mais qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques des investissements ont-ils été réalisés?**

En moyenne, sur 2022, le compartiment est investi dans les secteurs économiques suivants.

Principaux secteurs	% d'actifs
Industrie:	37,4%
Services technologiques	12,53%
Finances	7,85%
Finances	7,14%
Biens de consommation non durables	5,91%
Services commerciaux	5,19%
Technologie de la santé	4,69%
Technologie électronique	4,2%
Commerce de détail	3,12%
Producteur fabrication	2,06%



**Dans quelle mesure les investissements durables sur le plan environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE?**

Cette question ne se pose pas dans ce cas.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires**

pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements;

- des **dépenses d'investissement**

(CapEx) pour montrer

les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires

des investissements, ce qui est pertinent

pour une transition vers une économie verte;

- des **dépenses**

**d'exploitation** (OpEx)

pour refléter les

activités opérationnelles vertes des sociétés

bénéficiaires des

investissements.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités dans les secteurs du gaz fossile et/ou du nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE<sup>1</sup>?**

Oui:

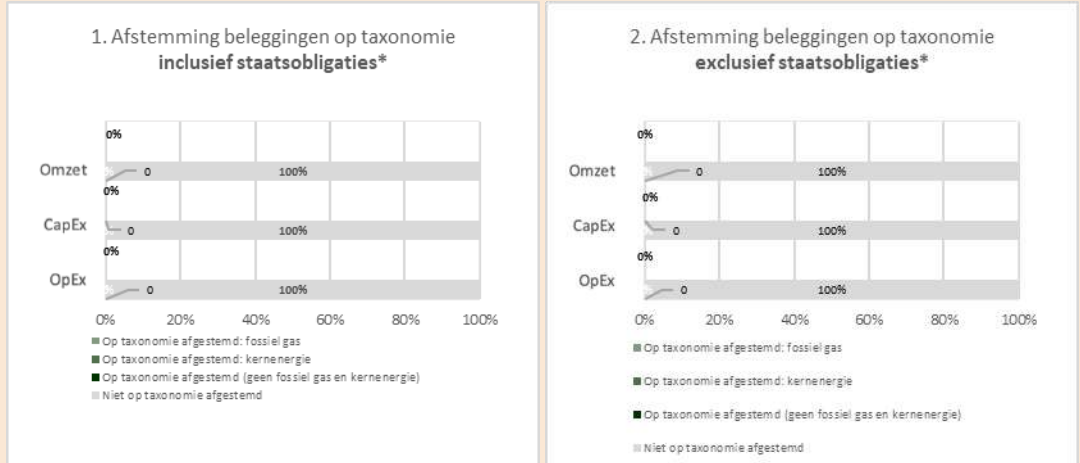
Dans le gaz fossile  Dans l'énergie nucléaire

Non:

<sup>1</sup> Les activités dans les secteurs du gaz fossile et/ou du nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à la limitation du changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent pas de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE - voir le commentaire dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et du nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Pour déterminer la conformité avec la taxonomie de l'UE, les critères relatifs aux **gaz fossiles** comprennent des limites d'émissions et la conversion aux énergies renouvelables ou aux carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles détaillées en matière de sécurité et de gestion des déchets. Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités d'apporter une contribution substantielle à un objectif écologique. Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore d'alternatives à faibles émissions de carbone et qui incluent des niveaux d'émissions de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances.

Les graphiques ci-dessous indiquent en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Il n'existe pas de méthode appropriée pour déterminer dans quelle mesure les obligations souveraines\* sont alignées sur la taxonomie. Par conséquent, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle a été la part des investissements dans les activités transitoires et habilitantes?**

Cette question ne se pose pas dans ce cas.



Sont des investissements durables avec un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères** pour les activités économiques durables sur le plan environnemental en vertu du règlement (UE) 2020/852.



## Quelle est la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE?

Cette question ne se pose pas dans ce cas.



## Quelle est la part d'investissements socialement durables?

Cette question ne se pose pas dans ce cas.



## Quels investissements sont inclus dans la catégorie « autres »? Quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les investissements classés dans la catégorie « #2 Autres » peuvent inclure, de manière non exhaustive, des investissements dans des sociétés/émetteurs présentant des scores de risque ESG élevés; le gestionnaire peut les inclure dans le portefeuille du compartiment à des fins de diversification du portefeuille ou d'exposition à un marché plus large; il peut également le faire lorsque l'univers du compartiment est limité. La catégorie « #2 Autres » comprend également les investissements dans des entreprises non couvertes par les évaluations de risques de Sustainalytics, ainsi que les liquidités et les équivalents.



## Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Le gestionnaire cherche à investir uniquement dans des entreprises qui soit par la nature de leur activité, ont une influence limitée sur le climat, soit disposent d'un management qui déploie suffisamment d'efforts pour limiter les risques climatiques auxquels l'entreprise est exposée, tels que les émissions de gaz à effet de serre, la biodiversité et la pollution des eaux, entre autres.

Les caractéristiques environnementales ou sociales que le compartiment promeut, et auxquelles la sélection entière doit satisfaire, sont intégrées par le gestionnaire dans le processus de décision d'investissement du compartiment de la manière suivante :

1. Screening négatif: Pour l'application de la politique d'exclusion, veuillez vous référer à la section « Informations sur les aspects sociaux, éthiques et environnementaux » ci-dessus dans la section générale de ce prospectus.

2. Intégration ESG: Outre des paramètres financiers, tels que le chiffre d'affaires, les marges et la part de marché des entreprises dans lesquelles le compartiment investit, le gestionnaire analyse les paramètres financiers des investissements potentiels et existants du compartiment. Pour ce faire, le gestionnaire fait confiance à des données spécialisées de Sustainalytics, fournisseur indépendant de recherche et de notation ESG. La méthodologie de calcul du rating ESG est décrite dans la section « Informations sur les aspects sociaux, éthiques et environnementaux » ci-dessus dans la section générale de ce prospectus. Sur la base du rating fourni, les risques ESG non financiers sont intégrés dans le processus de décision d'investissement du compartiment.

Le principe 'Best in Class / Worst in Class' est appliqué:

- Les entreprises ayant les meilleures notations en termes de risques ESG sont automatiquement acceptées dans l'univers d'investissement de Dierickx Leys Private Bank. Cette sélection comprend toutes les entreprises (excepté celles qui ont déjà été exclues sur la base du secteur auxquelles elles appartiennent ou sur la base de la liste d'exclusion de la Caisse de retraite gouvernementale de la Norvège) avec un rating de risque ESG de 29,99 ou inférieur (soit jusqu'à un « medium risk ») et pour lesquelles ne se sont pas produits des incidents controversés du Level 4 ou supérieur.
- Les entreprises ayant les moins bonnes notations en termes de risques ESG sont automatiquement exclues de l'univers d'investissement de Dierickx Leys Private Bank. Cette sélection couvre toutes les entreprises avec un rating de risque ESG de 40 ou plus (soit un « severe risk ») et/ou pour lesquelles se sont produits un ou plusieurs incidents controversés du Level 5.
- Les entreprises qui ne font partie ni des « Best in Class », ni des « Worst in Class » sont toujours traitées dans une procédure de délibération manuelle. Concrètement, ce sont donc des entreprises avec un rating de risque ESG compris entre 29,99 et 40 (soit un « high risk ») et/ou pour lesquelles se sont produits un ou plusieurs incidents controversés du Level 4. Dans la procédure de délibération, ces entreprises sont analysées au cas par cas. Le manager ESG conduit alors une analyse ESG objective, indépendamment d'éventuelles caractéristiques financières favorables, en veillant à ce que chaque produit financier dont il faut délibérer bénéficie d'un traitement égal (en d'autres termes: rigoureux) sur le plan des risques ESG.
- Dans le cas plus invraisemblable où un rating du risque ESG n'est pas disponible pour un nouvel investissement potentiel, il convient de suivre une approche en mosaïque. Dans ce contexte, des informations en matière d'ESG sur l'entreprise doivent être recueillies à partir d'autres sources (Bloomberg Terminal, Yahoo Finance, site de l'entreprise...) pour évaluer le risque ESG.
- Les nouveaux investissements sont toujours contrôlés à l'avance sous l'angle du rating du risque ESG et du score de controverse. Les positions existantes sont contrôlées au minimum chaque trimestre. Dès que le gestionnaire dispose de nouvelles informations indiquant que des positions existantes ne sont plus acceptables selon le rating du risque ESC, elles sont retirées du compartiment. Des informations supplémentaires sur la politique d'intégration sont disponibles sur <https://www.dierickxleys.be/fr/politique-de-durabilite-esg>.

Outre l'exclusion, le score ESG est intégralement repris dans la procédure de décision d'investissement. Le Score ESG intègre des thèmes et des risques écologiques et/ou sociaux tels que le respect des droits de l'homme, la bonne gouvernance, la protection des données, la sécurité et la diversité. Selon le secteur ou l'entreprise, la matérialité d'une caractéristique est

prise en compte. Les thèmes matériels ESG portent sur un projet, ou une série de projets connexes, qui ont une série commune d'initiatives de management ou exigent un type analogue de surveillance. Par exemple les thèmes concernant le recrutement, le développement, la diversité, l'implication et les conditions de travail des salariés appartiennent tous au thème matériel ESG du capital humain. L'évaluation des thèmes matériels ESG a lieu au niveau du sous-secteur et Sustainalytics la met à jour et l'intègre en permanence dans le score ESG. Au niveau de l'entreprise, des thèmes matériels ESG peuvent être supprimés s'ils ne sont pas pertinents pour le modèle économique de l'entreprise.

3. **Engagement:** Pour l'application de la politique d'engagement, veuillez vous référer à la section « Informations sur les aspects sociaux, éthiques et environnementaux » ci-dessus dans la section générale de ce prospectus.

4. La bonne gouvernance est prise en compte de deux manières; par l'utilisation d'analyse sur la conformité au UN Global Compact compliance, les graves contrevenants à la bonne gouvernance sont écartés du portefeuille (voir la politique d'exclusion). L'intégration et l'engagement permettent d'inclure la bonne gouvernance comme paramètre dans le processus de l'investissement. Si elle est inatteignable, on peut décider de ne pas procéder à un investissement déterminé.

Vous trouverez des informations supplémentaires sur la politique ESG; les sources des données déterminant les décisions d'investissements à caractère écologique ou social; l'explication sur ce qu'il advient des actifs sélectionnés s'ils ne répondent plus aux critères contraignants préétablis de satisfaire aux caractéristiques environnementales et sociales; et la fréquence de l'évaluation du fait que les actifs sélectionnés répondent encore aux critères contraignants sur [www.dierickxleys.be](http://www.dierickxleys.be).



Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

### Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Cette question ne se pose pas dans ce cas.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**  
Cette question ne se pose pas dans ce cas.
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?**  
Cette question ne se pose pas dans ce cas.
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**  
Cette question ne se pose pas dans ce cas.
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**  
Cette question ne se pose pas dans ce cas.

**Investissement durable:**

un investissement dans une activité économique qui contribue à la réalisation d'un objectif environnemental ou social, à condition que l'investissement ne cause pas de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux et que les entreprises bénéficiaires appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification établi par le règlement (UE) 2020/852. Il s'agit d'une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**.

Ce règlement ne contient pas de liste d'activités économiques socialement durables. Les investissements durables ayant un objectif environnemental peuvent ou non être alignés sur la taxonomie.



Les **indicateurs de durabilité** mesurent la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes

Nom du produit:  
DIERICKX LEYS FUND I  
DEFENSIVE

Identifiant pour des entités légales (LEI):  
549300L1WTKON4XAYY84

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales (caractéristiques E/S)

**Ce produit financier avait-t-il un objectif d'investissement durable?**

**Oui**

**Non**

Ce produit a effectué les **investissements durables sur le plan environnemental suivants:**

\_\_\_%

- dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
- dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

Ce produit a effectué les **investissements durables avec un objectif social suivants:** \_\_\_%

Ce produit **promouvait des caractéristiques environnementales/ sociales (E/S)** Bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de % d'investissements durables

- ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
- ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
- avec un objectif social

Le produit promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables.

### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

L'objectif du compartiment n'est pas d'obtenir des résultats écologiques ou sociaux spécifiques. Il s'agit plutôt d'encourager des pratiques durables qui prennent en compte les risques liés au développement durable dans le processus d'investissement et attendent un engagement actif. Cette approche vise à réduire l'impact environnemental et social négatif associé à l'économie mondiale. En définissant des normes minimales et des critères d'investissement basés sur des facteurs de durabilité, le gestionnaire vise à encourager les entreprises et les émetteurs à adopter des pratiques plus durables qui conduisent à des changements environnementaux et sociaux positifs. Toutefois, il est actuellement impossible de mesurer l'efficacité de ces normes et critères à provoquer des changements significatifs. Le gestionnaire reconnaît que des efforts supplémentaires sont nécessaires pour lutter contre l'augmentation continue des changements environnementaux négatifs et que l'intégration de politiques raisonnables de sélection, d'exclusion et d'engagement fera nécessairement partie du processus d'investissement du compartiment.

Les principales incidences négatives sont les principaux effets négatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales et sociales et aux conditions de travail, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les pots-de-vin.

- **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**  
Les informations précontractuelles du compartiment en vertu du règlement SFDR ne comprennent pas d'indicateurs de durabilité spécifiques pour la période couverte par le présent rapport. Cependant, le gestionnaire considère que les données suivantes sont importantes pour évaluer les performances écologiques et sociales globales du compartiment. Le score de risque ESG mesuré par Sustainalytics était inférieur à 20 au 31 décembre 2022, ce qui implique un « risque faible ». L'objectif du compartiment est de minimiser autant que possible les risques ESG.  
Pourcentage d'entreprises concernées: 100% hors liquidités. Ce taux de couverture nous donne une indication de la profondeur effective de la politique.
- **...et par rapport aux périodes précédentes?**  
Cette question ne se pose pas dans ce cas.

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?**

Cette question ne se pose pas dans ce cas.

- **Comment les investissements durables réalisés en partie par le produit financier ne causent-ils pas de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux des investissements?**

Cette question ne se pose pas dans ce cas.

*Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?*

Cette question ne se pose pas dans ce cas.

*Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Détails:*

Cette question ne se pose pas dans ce cas.

*La taxonomie de l'UE définit le principe de « ne pas causer de préjudice important ». Cela implique que les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents de la partie restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

*Les autres investissements durables ne doivent pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.*



## Comment ce produit financier a-t-il pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le gestionnaire utilise la méthodologie d'évaluation des risques ESG de Sustainalytics pour analyser et évaluer les entreprises dans lesquelles le compartiment investit. L'évaluation des risques ESG de Sustainalytics utilise plus de 3.200 points de données sur le développement durable, y compris, le cas échéant, des données liées aux thèmes identifiés dans les Principales incidences négatives (« PAI - Principal Adverse Impacts »).

Le gestionnaire considère également les PAI comme un outil permettant de comprendre la performance environnementale et sociale du portefeuille du compartiment. Nous tenons à souligner que toutes les PAI ne sont pas nécessairement pertinentes ou aussi pertinentes pour tous les investissements et que la prise en compte des PAI n'est qu'une partie de l'évaluation plus large par le gestionnaire des facteurs de durabilité ayant un impact sur le compartiment.



## Quels ont été les plus gros investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements qui constituent **la plus grande partie des investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 2022

Principaux investissements	Secteur	% d'actifs	Pays
Alphabet Inc. Classe C	Services technologiques	1,35%	États-Unis
EXOR N.V.	Finances	1,23%	Pays-Bas
Berkshire Hathaway Inc. Classe B	Finances	1,23%	États-Unis
CVS Health Corporation	Commerce de détail	1,21%	États-Unis
Microsoft Corporation	Services technologiques	1,2%	États-Unis
LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE	Biens de consommation non durables	1,18%	France
Check Point Software Technologies Ltd.	Services technologiques	1,13%	États-Unis
Newmont Corporation	Minéraux non énergétiques	1,11%	États-Unis
Monster Beverage Corporation	Biens de consommation non durables	1,09%	États-Unis
Bel Sa 1.5% 18-apr-2024	Industrie:	0,99%	France
Activision Blizzard, Inc.	Services technologiques	0,99%	États-Unis
Apple Inc.	Technologie électronique	0,95%	États-Unis
Brookfield Corporation	Finances	0,93%	Canada
Imcd N.v. 2,5% 26-mar-2025	Industrie:	0,92%	Pays-Bas
SS&C Technologies Holdings, Inc.	Services technologiques	0,92%	États-Unis



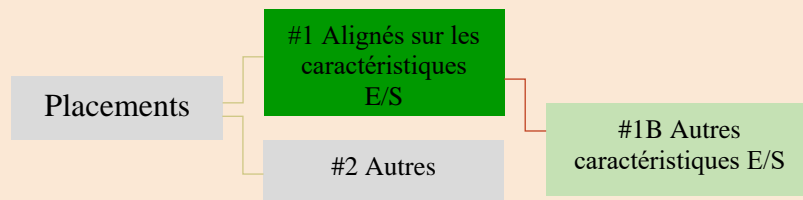
## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Tous les actifs du compartiment, à l'exception des liquidités, ont été investis dans la catégorie « #1 Alignés sur les caractéristiques E/S ». Les liquidités du compartiment sont considérées comme « #2 Autres ».

### ● À quoi ressemblait la répartition des actifs ?

L'allocation d'actifs décrit la proportion d'investissements dans des actifs particuliers.





**#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.  
**#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** comprend les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** comprend les investissements qui respectent les caractéristiques environnementales ou sociales, mais qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

### ● **Dans quels secteurs économiques des investissements ont-ils été réalisés?**

En moyenne, sur 2022, le compartiment est investi dans les secteurs économiques suivants.

Principaux secteurs	% d'actifs
Industrie:	55,47%
Finances	9,58%
Services technologiques	7,65%
Finances	4,78%
Biens de consommation non durables	3,57%
Services commerciaux	3,15%
Technologie de la santé	2,86%
Technologie électronique	2,56%
Commerce de détail	1,91%
Agence gouvernementale	1,43%

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



## Dans quelle mesure les investissements durables sur le plan environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE?

Cette question ne se pose pas dans ce cas.

### ● Le produit financier a-t-il investi dans des activités dans les secteurs du gaz fossile et/ou du nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE<sup>1</sup>?

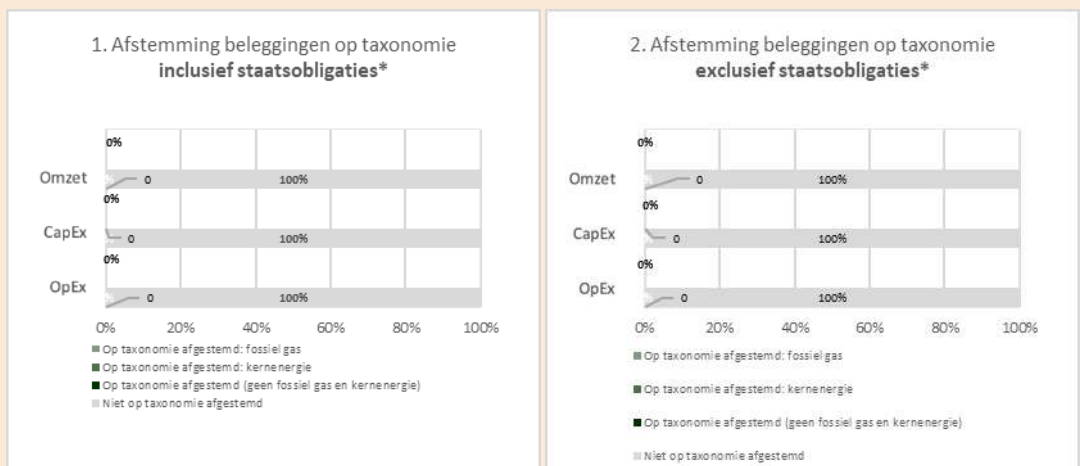
Oui:

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non:

Les graphiques ci-dessous indiquent en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Il n'existe pas de méthode appropriée pour déterminer dans quelle mesure les obligations souveraines\* sont alignées sur la taxonomie. Par conséquent, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

<sup>1</sup> Les activités dans les secteurs du gaz fossile et/ou du nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à la limitation du changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent pas de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE - voir le commentaire dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et du nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Pour déterminer la conformité avec la taxonomie de l'UE, les critères relatifs aux **gaz fossiles** comprennent des limites d'émissions et la conversion aux énergies renouvelables ou aux carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles détaillées en matière de sécurité et de gestion des déchets. Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités d'apporter une contribution substantielle à un objectif écologique. Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore d'alternatives à faibles émissions de carbone et qui incluent des niveaux d'émissions de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances.

● **Quelle a été la part des investissements dans les activités transitoires et habilitantes?**

Cette question ne se pose pas dans ce cas.



Sont des investissements durables avec un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères pour les activités économiques durables sur le plan environnemental en vertu du règlement (UE) 2020/852.



### Quelle est la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE?

Cette question ne se pose pas dans ce cas.



### Quelle est la part d'investissements socialement durables?

Cette question ne se pose pas dans ce cas.



### Quels investissements sont inclus dans la catégorie « autres »? Quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les investissements classés dans la catégorie « #2 Autres » peuvent inclure, de manière non exhaustive, des investissements dans des sociétés/émetteurs présentant des scores de risque ESG élevés; le gestionnaire peut les inclure dans le portefeuille du compartiment à des fins de diversification du portefeuille ou d'exposition à un marché plus large; il peut également le faire lorsque l'univers du compartiment est limité. La catégorie « #2 Autres » comprend également les investissements dans des entreprises non couvertes par les évaluations de risques de Sustainalytics, ainsi que les liquidités et les équivalents.



### Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Le gestionnaire cherche à investir uniquement dans des entreprises qui soit par la nature de leur activité, ont une influence limitée sur le climat, soit disposent d'un management qui déploie suffisamment d'efforts pour limiter les risques climatiques auxquels l'entreprise est exposée, tels que les émissions de gaz à effet de serre, la biodiversité et la pollution des eaux, entre autres.

Les caractéristiques environnementales ou sociales que le compartiment promeut, et auxquelles la sélection entière doit satisfaire, sont intégrées par le gestionnaire dans le processus de décision d'investissement du compartiment de la manière suivante :

1. Screening négatif: Pour l'application de la politique d'exclusion, veuillez vous référer à la section « Informations sur les aspects sociaux, éthiques et environnementaux » ci-dessus dans la section générale de ce prospectus.
2. Intégration ESG: Outre des paramètres financiers, tels que le chiffre d'affaires, les marges et la part de marché des entreprises dans lesquelles le compartiment investit, le gestionnaire analyse les paramètres financiers des investissements potentiels et existants du compartiment. Pour ce faire, le gestionnaire fait confiance à des données spécialisées de Sustainalytics, fournisseur indépendant de recherche et de notation ESG. La méthodologie de calcul du rating ESG est décrite dans la section « Informations sur les aspects sociaux, éthiques et environnementaux » ci-dessus dans la section générale de ce prospectus. Sur la base du rating fourni, les risques ESG non financiers sont intégrés dans le processus de décision d'investissement du compartiment.

Le principe 'Best in Class / Worst in Class' est appliqué:

- Les entreprises ayant les meilleures notations en termes de risques ESG sont automatiquement acceptées dans l'univers d'investissement de Dierickx Leys Private Bank. Cette sélection comprend toutes les entreprises (excepté celles qui ont déjà été exclues sur la base du secteur auxquelles elles appartiennent ou sur la base de la liste d'exclusion de la Caisse de retraite gouvernementale de la Norvège) avec un rating de risque ESG de 29,99 ou inférieur (soit jusqu'à un « medium risk ») et pour lesquelles ne se sont produits des incidents controversés du Level 4 ou supérieur.
- Les entreprises ayant les moins bonnes notations en termes de risques ESG sont automatiquement exclues de l'univers d'investissement de Dierickx Leys Private Bank. Cette sélection couvre toutes les entreprises avec un rating de risque ESG de 40 ou plus (soit un « severe risk ») et/ou pour lesquelles se sont produits un ou plusieurs incidents controversés du Level 5.
- Les entreprises qui ne font partie ni des « Best in Class », ni des « Worst in Class » sont toujours traitées dans une procédure de délibération manuelle. Concrètement, ce sont donc des entreprises avec un rating de risque ESG compris entre 29,99 et 40 (soit un « high risk ») et/ou pour lesquelles se sont produits un ou plusieurs incidents controversés du Level 4. Dans la procédure de délibération, ces entreprises sont analysées au cas par cas. Le manager ESG conduit alors une analyse ESG objective, indépendamment d'éventuelles caractéristiques financières favorables, en veillant à ce que chaque produit financier dont il faut délibérer bénéficie d'un traitement égal (en d'autres termes: rigoureux) sur le plan des risques ESG.
- Dans le cas plus invraisemblable où un rating du risque ESG n'est pas disponible pour un nouvel investissement potentiel, il convient de suivre une approche en mosaïque. Dans ce contexte, des informations en matière d'ESG sur l'entreprise doivent être recueillies à partir d'autres sources (Bloomberg Terminal, Yahoo Finance, site de l'entreprise...) pour évaluer le risque ESG.
- Les nouveaux investissements sont toujours contrôlés à l'avance sous l'angle du rating du risque ESG et du score de controverse. Les positions existantes sont contrôlées au minimum chaque trimestre. Dès que le gestionnaire dispose de nouvelles informations indiquant que des positions existantes ne sont plus acceptables selon le rating du risque ESG, elles sont retirées du compartiment. Des informations supplémentaires sur la politique d'intégration sont disponibles sur <https://www.dierickxleys.be/fr/politique-de-durabilite-esg>.

Outre l'exclusion, le score ESG est intégralement repris dans la procédure de décision d'investissement. Le Score ESG intègre des thèmes et des risques écologiques et/ou sociaux tels que le respect des droits de l'homme, la bonne gouvernance,

la protection des données, la sécurité et la diversité. Selon le secteur ou l'entreprise, la matérialité d'une caractéristique est prise en compte. Les thèmes matériels ESG portent sur un projet, ou une série de projets connexes, qui ont une série commune d'initiatives de management ou exigent un type analogue de surveillance. Par exemple les thèmes concernant le recrutement, le développement, la diversité, l'implication et les conditions de travail des salariés appartiennent tous au thème matériel ESG du capital humain. L'évaluation des thèmes matériels ESG a lieu au niveau du sous-secteur et Sustainalytics la met à jour et l'intègre en permanence dans le score ESG. Au niveau de l'entreprise, des thèmes matériels ESG peuvent être supprimés s'ils ne sont pas pertinents pour le modèle économique de l'entreprise.

3. **Engagement:** Pour l'application de la politique d'engagement, veuillez vous référer à la section « Informations sur les aspects sociaux, éthiques et environnementaux » ci-dessus dans la section générale de ce prospectus.

4. La bonne gouvernance est prise en compte de deux manières; par l'utilisation d'analyse sur la conformité au UN Global Compact compliance, les graves contrevenants à la bonne gouvernance sont écartés du portefeuille (voir la politique d'exclusion). L'intégration et l'engagement permettent d'inclure la bonne gouvernance comme paramètre dans le processus de l'investissement. Si elle est inatteignable, on peut décider de ne pas procéder à un investissement déterminé.

Vous trouverez des informations supplémentaires sur la politique ESG; les sources des données déterminant les décisions d'investissements à caractère écologique ou social; l'explication sur ce qu'il advient des actifs sélectionnés s'ils ne répondent plus aux critères contraignants préétablis de satisfaire aux caractéristiques environnementales et sociales; et la fréquence de l'évaluation du fait que les actifs sélectionnés répondent encore aux critères contraignants sur [www.dierickxleys.be](http://www.dierickxleys.be).



Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

### Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Cette question ne se pose pas dans ce cas.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?***  
Cette question ne se pose pas dans ce cas.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***  
Cette question ne se pose pas dans ce cas.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***  
Cette question ne se pose pas dans ce cas.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***  
Cette question ne se pose pas dans ce cas.

**Investissement durable:** un investissement dans une activité économique qui contribue à la réalisation d'un objectif environnemental ou social, à condition que l'investissement ne cause pas de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux et que les entreprises bénéficiaires appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification établi par le règlement (UE) 2020/852. Il s'agit d'une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne contient pas de liste d'activités économiques socialement durables. Les investissements durables ayant un objectif environnemental peuvent ou non être alignés sur la taxonomie.



Les **indicateurs de durabilité** mesurent la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes

Nom du produit:  
DIERICKX LEYS FUND I  
DYNAMIC

Identifiant pour des entités légales (LEI):  
549300FH6MJRW9Q2FU06

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales (caractéristiques E/S)

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

**Oui**

**Non**

Ce produit a effectué les **investissements durables sur le plan environnemental** suivants:

\_\_\_%

- dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
- dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

Ce produit a effectué les **investissements durables avec un objectif social** suivants: \_\_\_%

Ce produit **promouvait des caractéristiques environnementales/ sociales (E/S)** Bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de % d'investissements durables

- ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
- ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
- avec un objectif social

Le produit promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables.

### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

L'objectif du compartiment n'est pas d'obtenir des résultats écologiques ou sociaux spécifiques. Il s'agit plutôt d'encourager des pratiques durables qui prennent en compte les risques liés au développement durable dans le processus d'investissement et attendent un engagement actif. Cette approche vise à réduire l'impact environnemental et social négatif associé à l'économie mondiale. En définissant des normes minimales et des critères d'investissement basés sur des facteurs de durabilité, le gestionnaire vise à encourager les entreprises et les émetteurs à adopter des pratiques plus durables qui conduisent à des changements environnementaux et sociaux positifs. Toutefois, il est actuellement impossible de mesurer l'efficacité de ces normes et critères à provoquer des changements significatifs. Le gestionnaire reconnaît que des efforts supplémentaires sont nécessaires pour lutter contre l'augmentation continue des changements environnementaux négatifs et que l'intégration de politiques raisonnables de sélection, d'exclusion et d'engagement fera nécessairement partie du processus d'investissement du compartiment.

Les principales incidences négatives sont les principaux effets négatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales et sociales et aux conditions de travail, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les pots-de-vin.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Les informations précontractuelles du compartiment en vertu du règlement SFDR ne comprennent pas d'indicateurs de durabilité spécifiques pour la période couverte par le présent rapport. Cependant, le gestionnaire considère que les données suivantes sont importantes pour évaluer les performances écologiques et sociales globales du compartiment. Le score de risque ESG mesuré par Sustainalytics était inférieur à 20 au 31 décembre 2022, ce qui implique un « risque faible ». L'objectif du compartiment est de minimiser autant que possible les risques ESG. Pourcentage d'entreprises concernées: 100% hors liquidités. Ce taux de couverture nous donne une indication de la profondeur effective de la politique.

● **...et par rapport aux périodes précédentes?**

Cette question ne se pose pas dans ce cas.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?**

Cette question ne se pose pas dans ce cas.

● **Comment les investissements durables réalisés en partie par le produit financier ne causent-ils pas de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux des investissements?**

Cette question ne se pose pas dans ce cas.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Cette question ne se pose pas dans ce cas.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Détails:

Cette question ne se pose pas dans ce cas.

*La taxonomie de l'UE définit le principe de « ne pas causer de préjudice important ». Cela implique que les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents de la partie restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

*Les autres investissements durables ne doivent pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.*



## Comment ce produit financier a-t-il pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le gestionnaire utilise la méthodologie d'évaluation des risques ESG de Sustainalytics pour analyser et évaluer les entreprises dans lesquelles le compartiment investit. L'évaluation des risques ESG de Sustainalytics utilise plus de 3.200 points de données sur le développement durable, y compris, le cas échéant, des données liées aux thèmes identifiés dans les Principales incidences négatives (« PAI - Principal Adverse Impacts »).

Le gestionnaire considère également les PAI comme un outil permettant de comprendre la performance environnementale et sociale du portefeuille du compartiment par rapport à des critères de durabilité objectivement mesurables et appliqués de manière cohérente dans l'Union européenne. Nous tenons à souligner que toutes les PAI ne sont pas nécessairement pertinentes ou aussi pertinentes pour tous les investissements et que la prise en compte des PAI n'est qu'une partie de l'évaluation plus large par le gestionnaire des facteurs de durabilité ayant un impact sur le compartiment.



## Quels ont été les plus gros investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements qui constituent la plus grande partie des investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 2022

Principaux investissements	Secteur	% d'actifs	Pays
Alphabet Inc. Classe C	Services technologiques	3,03%	États-Unis
Berkshire Hathaway Inc. Classe B	Finances	2,78%	États-Unis
EXOR N.V.	Finances	2,78%	Pays-Bas
CVS Health Corporation	Commerce de détail	2,73%	États-Unis
Microsoft Corporation	Services technologiques	2,69%	États-Unis
LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE	Biens de consommation non durables	2,66%	France
Check Point Software Technologies Ltd.	Services technologiques	2,55%	États-Unis
Newmont Corporation	Minéraux non énergétiques	2,48%	États-Unis
Monster Beverage Corporation	Biens de consommation non durables	2,48%	États-Unis
Activision Blizzard, Inc.	Services technologiques	2,22%	États-Unis
Apple Inc.	Technologie électronique	2,14%	États-Unis
Brookfield Corporation	Finances	2,06%	Canada
SS&C Technologies Holdings, Inc.	Services technologiques	2,05%	États-Unis
Schneider Electric SE	Producteur fabrication	2,05%	France
Cisco Systems, Inc.	Services technologiques	1,96%	États-Unis

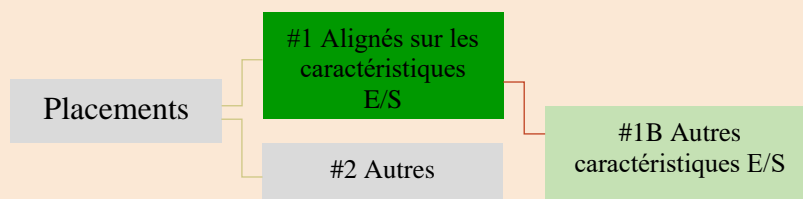


## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Tous les actifs du compartiment, à l'exception des liquidités, ont été investis dans la catégorie « #1 Alignés sur les caractéristiques E/S ». Les liquidités du compartiment sont considérées comme « #2 Autres ».

### ● À quoi ressemblait la répartition des actifs ?

L'allocation d'actifs décrit la proportion d'investissements dans des actifs particuliers.



#1 Alignés sur les **caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

#2 **Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** comprend les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** comprend les investissements qui respectent les caractéristiques environnementales ou sociales, mais qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.



● **Dans quels secteurs économiques des investissements ont-ils été réalisés?**

En moyenne, sur 2022, le compartiment est investi dans les secteurs économiques suivants.

Principaux secteurs	% d'actifs
Industrie:	19,12%
Services technologiques	17,17%
Finances	10,77%
Biens de consommation non durables	8,13%
Services commerciaux	7,13%
Technologie de la santé	6,41%
Technologie électronique	5,75%
Commerce de détail	4,25%
Finances	3,05%
Producteur fabrication	2,82%



**Dans quelle mesure les investissements durables sur le plan environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE?**

Cette question ne se pose pas dans ce cas.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires**

pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements;

- des **dépenses d'investissement**

(CapEx) pour montrer

les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements,

ce qui est pertinent pour une transition vers

une économie verte;

- des **dépenses**

**d'exploitation** (OpEx)

pour refléter les

activités opérationnelles vertes des sociétés

bénéficiaires des

investissements.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités dans les secteurs du gaz fossile et/ou du nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE<sup>1</sup>?**

Oui:

Dans le gaz fossile

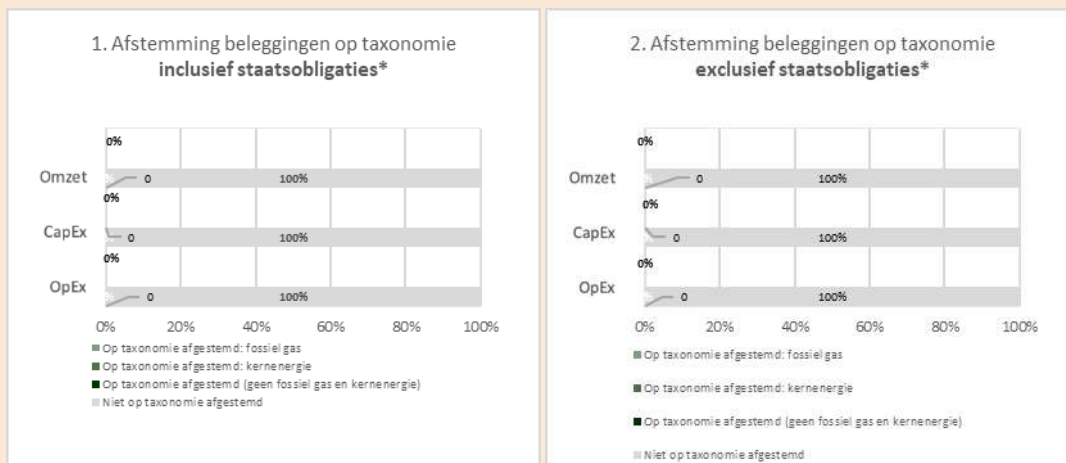
Dans l'énergie nucléaire

Non:

<sup>1</sup> Les activités dans les secteurs du gaz fossile et/ou du nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à la limitation du changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent pas de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE - voir le commentaire dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et du nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Pour déterminer la conformité avec la taxonomie de l'UE, les critères relatifs aux **gaz fossiles** comprennent des limites d'émissions et la conversion aux énergies renouvelables ou aux carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles détaillées en matière de sécurité et de gestion des déchets. Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités d'apporter une contribution substantielle à un objectif écologique. Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore d'alternatives à faibles émissions de carbone et qui incluent des niveaux d'émissions de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances.

Les graphiques ci-dessous indiquent en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Il n'existe pas de méthode appropriée pour déterminer dans quelle mesure les obligations souveraines\* sont alignées sur la taxonomie. Par conséquent, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle a été la part des investissements dans les activités transitoires et habilitantes?**

Cette question ne se pose pas dans ce cas.



Sont des investissements durables avec un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères pour les activités économiques durables sur le plan environnemental en vertu du règlement (UE) 2020/852.



### Quelle est la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE?

Cette question ne se pose pas dans ce cas.



### Quelle est la part d'investissements socialement durables?

Cette question ne se pose pas dans ce cas.



### Quels investissements sont inclus dans la catégorie « autres »? Quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les investissements classés dans la catégorie « #2 Autres » peuvent inclure, de manière non exhaustive, des investissements dans des sociétés/émetteurs présentant des scores de risque ESG élevés; le gestionnaire peut les inclure dans le portefeuille du compartiment à des fins de diversification du portefeuille ou d'exposition à un marché plus large; il peut également le faire lorsque l'univers du compartiment est limité. La catégorie « #2 Autres » comprend également les investissements dans des entreprises non couvertes par les évaluations de risques de Sustainalytics, ainsi que les liquidités et les équivalents.



### Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Le gestionnaire cherche à investir uniquement dans des entreprises qui soit par la nature de leur activité, ont une influence limitée sur le climat, soit disposent d'un management qui déploie suffisamment d'efforts pour limiter les risques climatiques auxquels l'entreprise est exposée, tels que les émissions de gaz à effet de serre, la biodiversité et la pollution des eaux, entre autres.

Les caractéristiques environnementales ou sociales que le compartiment promeut, et auxquelles la sélection entière doit satisfaire, sont intégrées par le gestionnaire dans le processus de décision d'investissement du compartiment de la manière suivante :

1. Screening négatif: Pour l'application de la politique d'exclusion, veuillez vous référer à la section « Informations sur les aspects sociaux, éthiques et environnementaux » ci-dessus dans la section générale de ce prospectus.
2. Intégration ESG: Outre des paramètres financiers, tels que le chiffre d'affaires, les marges et la part de marché des entreprises dans lesquelles le compartiment investit, le gestionnaire analyse les paramètres financiers des investissements potentiels et existants du compartiment. Pour ce faire, le gestionnaire fait confiance à des données spécialisées de Sustainalytics, fournisseur indépendant de recherche et de notation ESG. La méthodologie de calcul du rating ESG est décrite dans la section « Informations sur les aspects sociaux, éthiques et environnementaux » ci-dessus dans la section générale de ce prospectus. Sur la base du rating fourni, les risques ESG non financiers sont intégrés dans le processus de décision d'investissement du compartiment.

Le principe 'Best in Class / Worst in Class' est appliqué:

- Les entreprises ayant les meilleures notations en termes de risques ESG sont automatiquement acceptées dans l'univers d'investissement de Dierickx Leys Private Bank. Cette sélection comprend toutes les entreprises (excepté celles qui ont déjà été exclues sur la base du secteur auxquelles elles appartiennent ou sur la base de la liste d'exclusion de la Caisse de retraite gouvernementale de la Norvège) avec un rating de risque ESG de 29,99 ou inférieur (soit jusqu'à un « medium risk ») et pour lesquelles ne se sont pas produits des incidents controversés du Level 4 ou supérieur.
- Les entreprises ayant les moins bonnes notations en termes de risques ESG sont automatiquement exclues de l'univers d'investissement de Dierickx Leys Private Bank. Cette sélection couvre toutes les entreprises avec un rating de risque ESG de 40 ou plus (soit un « severe risk ») et/ou pour lesquelles se sont produits un ou plusieurs incidents controversés du Level 5.
- Les entreprises qui ne font partie ni des « Best in Class », ni des « Worst in Class » sont toujours traitées dans une procédure de délibération manuelle. Concrètement, ce sont donc des entreprises avec un rating de risque ESG compris entre 29,99 et 40 (soit un « high risk ») et/ou pour lesquelles se sont produits un ou plusieurs incidents controversés du Level 4. Dans la procédure de délibération, ces entreprises sont analysées au cas par cas. Le manager ESG conduit alors une analyse ESG objective, indépendamment d'éventuelles caractéristiques financières favorables, en veillant à ce que chaque produit financier dont il faut délibérer bénéficie d'un traitement égal (en d'autres termes: rigoureux) sur le plan des risques ESG.
- Dans le cas plus invraisemblable où un rating du risque ESG n'est pas disponible pour un nouvel investissement potentiel, il convient de suivre une approche en mosaïque. Dans ce contexte, des informations en matière d'ESG sur l'entreprise doivent être recueillies à partir d'autres sources (Bloomberg Terminal, Yahoo Finance, site de l'entreprise...) pour évaluer le risque ESG.
- Les nouveaux investissements sont toujours contrôlés à l'avance sous l'angle du rating du risque ESG et du score de controverse. Les positions existantes sont contrôlées au minimum chaque trimestre. Dès que le gestionnaire dispose de nouvelles informations indiquant que des positions existantes ne sont plus acceptables selon le rating du risque ESG, elles sont retirées du compartiment. Des informations supplémentaires sur la politique d'intégration sont disponibles sur <https://www.dierickxleys.be/fr/politique-de-durabilite-esg>.

Outre l'exclusion, le score ESG est intégralement repris dans la procédure de décision d'investissement. Le Score ESG intègre des thèmes et des risques écologiques et/ou sociaux tels que le respect des droits de l'homme, la bonne gouvernance,

la protection des données, la sécurité et la diversité. Selon le secteur ou l'entreprise, la matérialité d'une caractéristique est prise en compte. Les thèmes matériels ESG portent sur un projet, ou une série de projets connexes, qui ont une série commune d'initiatives de management ou exigent un type analogue de surveillance. Par exemple les thèmes concernant le recrutement, le développement, la diversité, l'implication et les conditions de travail des salariés appartiennent tous au thème matériel ESG du capital humain. L'évaluation des thèmes matériels ESG a lieu au niveau du sous-secteur et Sustainalytics la met à jour et l'intègre en permanence dans le score ESG. Au niveau de l'entreprise, des thèmes matériels ESG peuvent être supprimés s'ils ne sont pas pertinents pour le modèle économique de l'entreprise.

3. **Engagement:** Pour l'application de la politique d'engagement, veuillez vous référer à la section « Informations sur les aspects sociaux, éthiques et environnementaux » ci-dessus dans la section générale de ce prospectus.

4. La bonne gouvernance est prise en compte de deux manières; par l'utilisation d'analyse sur la conformité au UN Global Compact compliance, les graves contrevenants à la bonne gouvernance sont écartés du portefeuille (voir la politique d'exclusion). L'intégration et l'engagement permettent d'inclure la bonne gouvernance comme paramètre dans le processus de l'investissement. Si elle est inatteignable, on peut décider de ne pas procéder à un investissement déterminé.

Vous trouverez des informations supplémentaires sur la politique ESG; les sources des données déterminant les décisions d'investissements à caractère écologique ou social; l'explication sur ce qu'il advient des actifs sélectionnés s'ils ne répondent plus aux critères contraignants préétablis de satisfaire aux caractéristiques environnementales et sociales; et la fréquence de l'évaluation du fait que les actifs sélectionnés répondent encore aux critères contraignants sur [www.dierickxleys.be](http://www.dierickxleys.be).



Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

### Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Cette question ne se pose pas dans ce cas.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**

Cette question ne se pose pas dans ce cas.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?**

Cette question ne se pose pas dans ce cas.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

Cette question ne se pose pas dans ce cas.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

Cette question ne se pose pas dans ce cas.

**Investissement durable:** un investissement dans une activité économique qui contribue à la réalisation d'un objectif environnemental ou social, à condition que l'investissement ne cause pas de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux et que les entreprises bénéficiaires appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification établi par le règlement (UE) 2020/852. Il s'agit d'une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne contient pas de liste d'activités économiques socialement durables. Les investissements durables ayant un objectif environnemental peuvent ou non être alignés sur la taxonomie.



Les **indicateurs de durabilité** mesurent la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes

Nom du produit:  
DIERICKX LEYS FUND I  
SYSTEMATIC

Identifiant pour des entités légales (LEI):  
549300STQAKFZA3X8620

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales (caractéristiques E/S)

**Ce produit financier avait-t-il un objectif d'investissement durable?**

**Oui**

**Non**

Ce produit a effectué les **investissements durables sur le plan environnemental** suivants: \_\_\_%

- dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
- dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

Ce produit a effectué les **investissements durables avec un objectif social** suivants: \_\_\_%

Ce produit **promouvait des caractéristiques environnementales/ sociales (E/S)** Bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de % d'investissements durables

- ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
- ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
- avec un objectif social

Le produit promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables.

**Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?**

L'objectif du compartiment n'est pas d'obtenir des résultats écologiques ou sociaux spécifiques. Il s'agit plutôt d'encourager des pratiques durables qui prennent en compte les risques liés au développement durable dans le processus d'investissement et attendent un engagement actif. Cette approche vise à réduire l'impact environnemental et social négatif associé à l'économie mondiale. En définissant des normes minimales et des critères d'investissement basés sur des facteurs de durabilité, le gestionnaire vise à encourager les entreprises et les émetteurs à adopter des pratiques plus durables qui conduisent à des changements environnementaux et sociaux positifs. Toutefois, il est actuellement impossible de mesurer l'efficacité de ces normes et critères à provoquer des changements significatifs. Le gestionnaire reconnaît que des efforts supplémentaires sont nécessaires pour lutter contre l'augmentation continue des changements environnementaux négatifs et que l'intégration de politiques raisonnables de sélection, d'exclusion et d'engagement fera nécessairement partie du processus d'investissement du compartiment.

Les principales incidences négatives sont les principaux effets négatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales et sociales et aux conditions de travail, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les pots-de-vin.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Les informations précontractuelles du compartiment en vertu du règlement SFDR ne comprennent pas d'indicateurs de durabilité spécifiques pour la période couverte par le présent rapport. Cependant, le gestionnaire considère que les données suivantes sont importantes pour évaluer les performances écologiques et sociales globales du compartiment. Le score de risque ESG mesuré par Sustainalytics était inférieur à 20 au 31 décembre 2022, ce qui implique un « risque faible ». L'objectif du compartiment est de minimiser autant que possible les risques ESG.

Pourcentage d'entreprises concernées: 100% hors liquidités. Ce taux de couverture nous donne une indication de la profondeur effective de la politique.

● **...et par rapport aux périodes précédentes?**

Cette question ne se pose pas dans ce cas.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?**

Cette question ne se pose pas dans ce cas.

● **Comment les investissements durables réalisés en partie par le produit financier ne causent-ils pas de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux des investissements?**

Cette question ne se pose pas dans ce cas.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Cette question ne se pose pas dans ce cas.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Détails:

Cette question ne se pose pas dans ce cas.

*La taxonomie de l'UE définit le principe de « ne pas causer de préjudice important ». Cela implique que les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents de la partie restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

*Les autres investissements durables ne doivent pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.*



## Comment ce produit financier a-t-il pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le gestionnaire utilise la méthodologie d'évaluation des risques ESG de Sustainalytics pour analyser et évaluer les entreprises dans lesquelles le compartiment investit. L'évaluation des risques ESG de Sustainalytics utilise plus de 3.200 points de données sur le développement durable, y compris, le cas échéant, des données liées aux thèmes identifiés dans les Principales incidences négatives (« PAI - Principal Adverse Impacts »).

Le gestionnaire considère également les PAI comme un outil permettant de comprendre la performance environnementale et sociale du portefeuille du compartiment par rapport à des critères de durabilité objectivement mesurables et appliqués de manière cohérente dans l'Union européenne. Nous tenons à souligner que toutes les PAI ne sont pas nécessairement pertinentes ou aussi pertinentes pour tous les investissements et que la prise en compte des PAI n'est qu'une partie de l'évaluation plus large par le gestionnaire des facteurs de durabilité ayant un impact sur le compartiment.



## Quels ont été les plus gros investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements qui constituent la plus grande partie des investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 2022

Principaux investissements	Secteur	% d'actifs	Pays
Ameriprise Financial, Inc.	Finances	2,65%	États-Unis
A.P. Moller - Maersk A/S Classe B	Transport	2,36%	Danemark
DISCOVER FINANCIAL SERVICES	Finances	2,35%	États-Unis
ANDRITZ AG	Producteur fabrication	2,28%	Autriche
Bayerische Motoren Werke AG	Biens de consommation durables	2,16%	Allemagne
CNH Industrial NV	Producteur fabrication	2,1%	États-Unis
Capital One Financial Corp	Finances	1,95%	États-Unis
Micron Technology, Inc.	Technologie électronique	1,92%	États-Unis
Lumen Technologies, Inc.	Communications	1,9%	États-Unis
Rio Tinto plc	Minéraux non énergétiques	1,86%	Royaume-Uni
Mercedes-Benz Group AG	Biens de consommation durables	1,85%	Allemagne
Whirlpool Corporation	Biens de consommation durables	1,79%	États-Unis
Electrolux AB Classe B	Biens de consommation durables	1,77%	Suède
Intel Corporation	Technologie électronique	1,7%	États-Unis
TotalEnergies SE	Minéraux énergétiques	1,66%	France

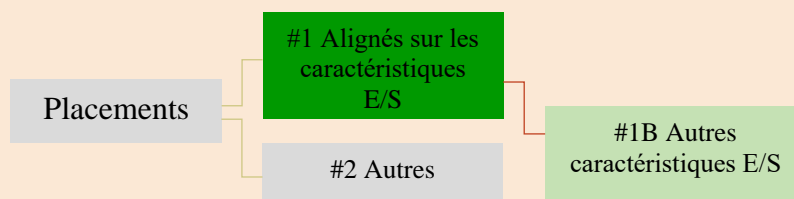


## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Tous les actifs du compartiment, à l'exception des liquidités, ont été investis dans la catégorie « #1 Alignés sur les caractéristiques E/S ». Les liquidités du compartiment sont considérées comme « #2 Autres ».

### ● À quoi ressemblait la répartition des actifs ?

L'allocation d'actifs décrit la proportion d'investissements dans des actifs particuliers.



#1 Alignés sur les **caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

#2 **Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** comprend les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** comprend les investissements qui respectent les caractéristiques environnementales ou sociales, mais qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques des investissements ont-ils été réalisés?**

En moyenne, sur 2022, le compartiment est investi dans les secteurs économiques suivants.

Principaux secteurs	% d'actifs
Biens de consommation durables	16,75%
Minéraux non énergétiques	11,89%
Finances	10,97%
Technologie électronique	9,59%
Commerce de détail	8,29%
Producteur fabrication	7,1%
Minéraux énergétiques	6,62%
Industries de transformation	6,06%
Communications	5,35%
Services publics	4,31%



**Dans quelle mesure les investissements durables sur le plan environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE?**

Cette question ne se pose pas dans ce cas.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires**

pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements;

- des **dépenses d'investissement**

(CapEx) pour montrer

les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements,

ce qui est pertinent pour une transition vers

une économie verte;

- des **dépenses d'exploitation** (OpEx)

pour refléter les

activités opérationnelles vertes des sociétés

bénéficiaires des investissements.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités dans les secteurs du gaz fossile et/ou du nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE<sup>1</sup>?**

Oui:

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

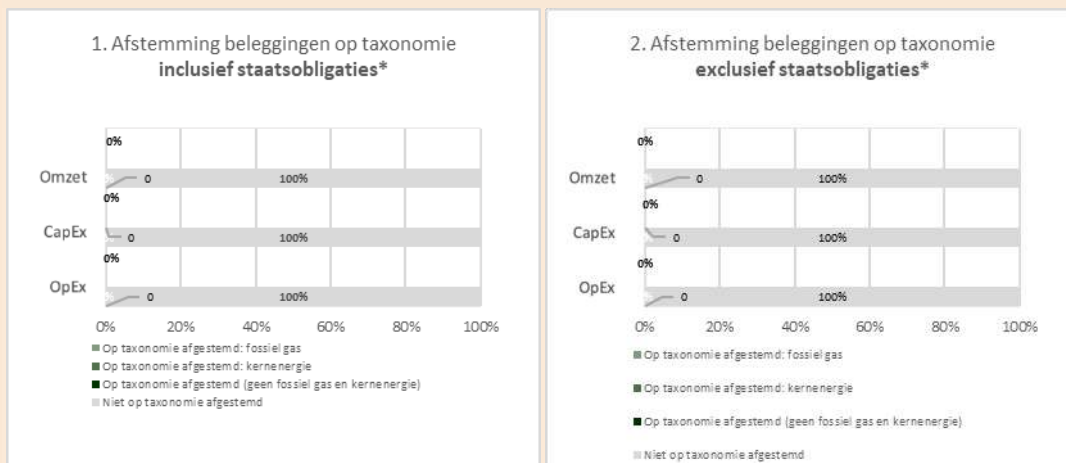
Non:

<sup>1</sup> Les activités dans les secteurs du gaz fossile et/ou du nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à la limitation du changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent pas de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE - voir le commentaire dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et du nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.



Pour déterminer la conformité avec la taxonomie de l'UE, les critères relatifs aux **gaz fossiles** comprennent des limites d'émissions et la conversion aux énergies renouvelables ou aux carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles détaillées en matière de sécurité et de gestion des déchets. Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités d'apporter une contribution substantielle à un objectif écologique. Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore d'alternatives à faibles émissions de carbone et qui incluent des niveaux d'émissions de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances.

Les graphiques ci-dessous indiquent en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Il n'existe pas de méthode appropriée pour déterminer dans quelle mesure les obligations souveraines\* sont alignées sur la taxonomie. Par conséquent, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle a été la part des investissements dans les activités transitoires et habilitantes?**

Cette question ne se pose pas dans ce cas.



Sont des investissements durables avec un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères pour les activités économiques durables sur le plan environnemental en vertu du règlement (UE) 2020/852.



### Quelle est la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE?

Cette question ne se pose pas dans ce cas.



### Quelle est la part d'investissements socialement durables?

Cette question ne se pose pas dans ce cas.



### Quels investissements sont inclus dans la catégorie « autres »? Quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les investissements classés dans la catégorie « #2 Autres » peuvent inclure, de manière non exhaustive, des investissements dans des sociétés/émetteurs présentant des scores de risque ESG élevés; le gestionnaire peut les inclure dans le portefeuille du compartiment à des fins de diversification du portefeuille ou d'exposition à un marché plus large; il peut également le faire lorsque l'univers du compartiment est limité. La catégorie « #2 Autres » comprend également les investissements dans des entreprises non couvertes par les évaluations de risques de Sustainalytics, ainsi que les liquidités et les équivalents.



### Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Le gestionnaire cherche à investir uniquement dans des entreprises qui soit par la nature de leur activité, ont une influence limitée sur le climat, soit disposent d'un management qui déploie suffisamment d'efforts pour limiter les risques climatiques auxquels l'entreprise est exposée, tels que les émissions de gaz à effet de serre, la biodiversité et la pollution des eaux, entre autres.

Les caractéristiques environnementales ou sociales que le compartiment promeut, et auxquelles la sélection entière doit satisfaire, sont intégrées par le gestionnaire dans le processus de décision d'investissement du compartiment de la manière suivante :

1. Screening négatif: Pour l'application de la politique d'exclusion, veuillez vous référer à la section « Informations sur les aspects sociaux, éthiques et environnementaux » ci-dessus dans la section générale de ce prospectus.
2. Intégration ESG: Outre des paramètres financiers, tels que le chiffre d'affaires, les marges et la part de marché des entreprises dans lesquelles le compartiment investit, le gestionnaire analyse les paramètres financiers des investissements potentiels et existants du compartiment. Pour ce faire, le gestionnaire fait confiance à des données spécialisées de Sustainalytics, fournisseur indépendant de recherche et de notation ESG. La méthodologie de calcul du rating ESG est décrite dans la section « Informations sur les aspects sociaux, éthiques et environnementaux » ci-dessus dans la section générale de ce prospectus. Sur la base du rating fourni, les risques ESG non financiers sont intégrés dans le processus de décision d'investissement du compartiment.

Le principe 'Best in Class / Worst in Class' est appliqué:

- Les entreprises ayant les meilleures notations en termes de risques ESG sont automatiquement acceptées dans l'univers d'investissement de Dierickx Leys Private Bank. Cette sélection comprend toutes les entreprises (excepté celles qui ont déjà été exclues sur la base du secteur auxquelles elles appartiennent ou sur la base de la liste d'exclusion de la Caisse de retraite gouvernementale de la Norvège) avec un rating de risque ESG de 29,99 ou inférieur (soit jusqu'à un « medium risk ») et pour lesquelles ne se sont produits des incidents controversés du Level 4 ou supérieur.
- Les entreprises ayant les moins bonnes notations en termes de risques ESG sont automatiquement exclues de l'univers d'investissement de Dierickx Leys Private Bank. Cette sélection couvre toutes les entreprises avec un rating de risque ESG de 40 ou plus (soit un « severe risk ») et/ou pour lesquelles se sont produits un ou plusieurs incidents controversés du Level 5.
- Les entreprises qui ne font partie ni des « Best in Class », ni des « Worst in Class » sont toujours traitées dans une procédure de délibération manuelle. Concrètement, ce sont donc des entreprises avec un rating de risque ESG compris entre 29,99 et 40 (soit un « high risk ») et/ou pour lesquelles se sont produits un ou plusieurs incidents controversés du Level 4. Dans la procédure de délibération, ces entreprises sont analysées au cas par cas. Le manager ESG conduit alors une analyse ESG objective, indépendamment d'éventuelles caractéristiques financières favorables, en veillant à ce que chaque produit financier dont il faut délibérer bénéficie d'un traitement égal (en d'autres termes: rigoureux) sur le plan des risques ESG.
- Dans le cas plus invraisemblable où un rating du risque ESG n'est pas disponible pour un nouvel investissement potentiel, il convient de suivre une approche en mosaïque. Dans ce contexte, des informations en matière d'ESG sur l'entreprise doivent être recueillies à partir d'autres sources (Bloomberg Terminal, Yahoo Finance, site de l'entreprise...) pour évaluer le risque ESG.
- Les nouveaux investissements sont toujours contrôlés à l'avance sous l'angle du rating du risque ESG et du score de controverse. Les positions existantes sont contrôlées au minimum chaque trimestre. Dès que le gestionnaire dispose de nouvelles informations indiquant que des positions existantes ne sont plus acceptables selon le rating du risque ESG, elles sont retirées du compartiment. Des informations supplémentaires sur la politique d'intégration sont disponibles sur <https://www.dierickxleys.be/fr/politique-de-durabilite-esg>.

Outre l'exclusion, le score ESG est intégralement repris dans la procédure de décision d'investissement. Le Score ESG intègre des thèmes et des risques écologiques et/ou sociaux tels que le respect des droits de l'homme, la bonne gouvernance,

la protection des données, la sécurité et la diversité. Selon le secteur ou l'entreprise, la matérialité d'une caractéristique est prise en compte. Les thèmes matériels ESG portent sur un projet, ou une série de projets connexes, qui ont une série commune d'initiatives de management ou exigent un type analogue de surveillance. Par exemple les thèmes concernant le recrutement, le développement, la diversité, l'implication et les conditions de travail des salariés appartiennent tous au thème matériel ESG du capital humain. L'évaluation des thèmes matériels ESG a lieu au niveau du sous-secteur et Sustainalytics la met à jour et l'intègre en permanence dans le score ESG. Au niveau de l'entreprise, des thèmes matériels ESG peuvent être supprimés s'ils ne sont pas pertinents pour le modèle économique de l'entreprise.

3. **Engagement:** Pour l'application de la politique d'engagement, veuillez vous référer à la section « Informations sur les aspects sociaux, éthiques et environnementaux » ci-dessus dans la section générale de ce prospectus.

4. La bonne gouvernance est prise en compte de deux manières; par l'utilisation d'analyse sur la conformité au UN Global Compact compliance, les graves contrevenants à la bonne gouvernance sont écartés du portefeuille (voir la politique d'exclusion). L'intégration et l'engagement permettent d'inclure la bonne gouvernance comme paramètre dans le processus de l'investissement. Si elle est inatteignable, on peut décider de ne pas procéder à un investissement déterminé.

Vous trouverez des informations supplémentaires sur la politique ESG; les sources des données déterminant les décisions d'investissements à caractère écologique ou social; l'explication sur ce qu'il advient des actifs sélectionnés s'ils ne répondent plus aux critères contraignants préétablis de satisfaire aux caractéristiques environnementales et sociales; et la fréquence de l'évaluation du fait que les actifs sélectionnés répondent encore aux critères contraignants sur [www.dierickxleys.be](http://www.dierickxleys.be).



Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

### Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Cette question ne se pose pas dans ce cas.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**  
Cette question ne se pose pas dans ce cas.
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?**  
Cette question ne se pose pas dans ce cas.
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**  
Cette question ne se pose pas dans ce cas.
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**  
Cette question ne se pose pas dans ce cas.